



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

NYPL RESEARCH LIBRARIES



3 3433 08753153 3

Presented by

John Bigelow

to the

Century Association



*DM

Mercur

11000000

*IM

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

SEPTEMBRE. 1738.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER;
 rue S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quay de Conty;
 à la descente du Pont Neuf.
JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Aprobation & Privilege du Roy.



LADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE
DE FRANCE,
DÉDIÉ AU ROY.
SEPTEMBRE. 1738.

PIECES FUGITIVES,
en Vers et en Prose.

L'ILLUSION DES PLAISIRS.
O D E.



Un ton destin est déplorable ?
Mortel , où tendent tes souhaits ?
Avide d'un bonheur durable ,
Ne le trouveras - tu jamais ?

Trahi par tout ce qu'il désire ,
Ton cœur languit , ton cœur soupire ,
N'est - il pour toi de vrais plaisirs ?

A ij

Crée

Créé par un Etre suprême ,
 Dois-tu ne trouver en toi-même
 Que d'insatiables désirs ?



Du vif éclat qui m'environne
 Je vois tous les Humains jaloux ;
 Le rang , les titres qu'on me donne ,
 Ont pour moi des attraits bien doux ;
 Respects , Grandeur imaginaire ,
 Vous séduisez , sans satisfaire ;
 Esclave d'un fatal devoir ,
 Mes jours coulent dans la contrainte ;
 On me fuit , j'inspire la crainte ,
 Que suis-je avec tout mon pouvoir ?



En vain du penchant qui me guide ,
 Je suis la douce activité ;
 Où trouverai-je un bien solide
 Source de ma félicité ?
 Epris d'une Beauté charmante ,
 J'éprouve une ardeur qui m'enchanté ,
 Je brûle , je plais à mon tour ;
 Quels plaisirs ! mais quelles allarmes !
 Des soupçons , de honteuses larmes ,
 Empoisonnent ce tendre Amour.



Le Printemps nous rend la verdure ;
 Je parcours de rians Jardins ,
 Les Prés , les fleurs , une Onde pure ;
 Semblent endormir mes chagrins ;
 Que dis-je ? Cette solitude
 Redouble mon inquietude ;
 Foible ressource pour un cœur ;
 Les Habitans de ces Bocages ,
 Par leurs Concerts , par leurs ramage ,
 Ne font que nourrir ma langueur.



Quel autre objet s'offre à ma vue ?
 Thalie , est-ce toi que je vois ?
 Je sens déjà mon ame émue ,
 S'attendrir au son des Hautbois ;
 Mille Jeux regnent dans ton Temple ;
 Tandis que mon œil les contemple ,
 L'ennui m'a-t'il abandonné ?
 Un nouveau trouble m'inquiète ,
 Chere Philis , je te regrette
 Dans un séjour si fortuné.



Le Jeu pourra me satisfaire ,
 Profitons du moment heureux ;
 Lieu funeste ! Alec-ton P'éclaire ,
 Quels cris ! quels sifflemens affreux ! . . .

A iiij

Je

Je m'abuse , Plutus l'habite ,
 Le Métal séducteur m'excite ,
 J'éprouve un sort plein de douceurs.
 Dieu cruel , quel revers m'accable !
 C'est pour me rendre misérable ,
 Que tu m'as comblé de faveurs.



Fuyons . . . A ma sombre tristesse
 Il faut des secours plus puissans ;
 Bacchus , par une prompte yvresse ,
 Mets le désordre dans mes sens ;
 Ton Nectar bannit mes allarmes ,
 C'est à toi que je rends les armes ,
 Heureux de perdre la raison :
 Elle s'éveille , la cruelle ,
 Sa voix sévère me rapelle ,
 Suis-je plus tranquille. Hélas ! non !



J'entre dans le sacré delire ;
 Venez agréables transports ;
 Guidé par le Dieu qui m'inspire ,
 Tout va céder à mes accords ;
 Déjà mon triomphe s'apprête ;
 La Guirlande ceindra ma tête ,
 Tremblez , tremblez , Rivaux altiers :
 Que vois-je , ô comble de disgrâce !

Un vainqueur occupe ma place ,
Je n'ai que l'ombre des Lauriers.



Sous l'Etendart de l'Hymenée
Goutons de plus charmans attrait ;
Doux momens , heureuse journée ,
Puissiez-vous ne finir jamais !
Epouse chérie et fidelle ,
Que votre amour soit éternelle ,
Regnez , digne objet de mes vœux ;
Mais je sens ma flamme décroître ;
Le feu qui ne fait que de naître ,
S'éteint dès que je suis heureux.



Un ami sincere me gêne ,
A quoi pourrai je recourir ?
Quel vuide , quelle affreuse peine !
Est-ce vivre que de languir ?
Félicité que je désire ,
Me fuis-tu , tant que je respire ,
En me livrant d'affreux combats ;
Ah ! dans l'état le plus funeste
Le soulagement qui me reste ,
Je ne l'attends que du trépas.



A iiij Quelle

Quelle Divinité puissante
 Calmera mes cruels tourmens
 J'obéis à sa voix touchante,
 C'est la vérité que j'entends ;
 A son aspect fuit le mensonge ;
 Tu cours , dit-elle , après un songe ,
 Insensé , connois ton erreur ;
 Si tu veux un bonheur durable ,
 Il n'en est qu'un seul véritable ,
 Pour le trouver , crains le Seigneur.

*Par M. B * * * , d'Aix.*



*REPONSE de M. F. Courte de Sum-
 renne, Avocat au Parlement, aux Questions
 de Droit proposées dans le Mercure de Mars
 1738. p. 446.*

PREMIERE QUESTION.

» **U** Ne Femme aporte en Dot à son se-
 » cond Mari une somme de 10000.
 » livres dont il lui donne quittance par son
 » Contrat de Mariage, qui contient, de plus,
 » au profit du second Mari une donation de
 » portion d'enfant. Par ce Contrat de Ma-
 » riage il est dit que de ces 10000. liv. de
 » Dot, il en entrera 1000 liv. en Commu-
 » nauté ; la femme décède , et laisse en
 » mourant

mourant un enfant de son premier Mariage ; cet enfant après la mort de sa mere , ou son Tuteur pour lui , renonce à la Communauté de Biens qui avoit été entre elle et son second Mari. On demande si nonobstant la renonciation faite par le Mineur, il a droit de reprendre la moitié de la mise en Communauté, ou si, au moien de la renonciation, la mise en communauté doit profiter au second Mari seulement.

Réponse. Il faut d'abord observer que cette Question n'est pas des plus faciles à traiter , et à résoudre. Il ne paroît pas par la lecture de plusieurs Auteurs des plus suivis , qu'aucun d'eux l'ait prévûe et en ait donné la décision. Quelques-uns l'effleurent seulement : je ne puis donc autrement l'établir que sur des raisons et sur des maximes , qui paroîtront la décider le plus clairement , et qui réfuteront , avec le plus de force et de solidité , les objections qu'on peut faire ; et voici mon raisonnement.

La renonciation faite par le Mineur conformément à la regle ordinaire , et après avoir eu une connoissance parfaite des Effets de la Communauté , lui est absolument préjudiciable , ensorte qu'il ne peut plus reprendre la moitié de la mise en la Communauté , et par consequent cette mise en Communauté doit profiter au second Mari au moyen de cette renonciation. A v

Mais en me déclarant pour la négative de la Question proposée, il est de mon devoir d'en établir la preuve par des moyens également judiciaires et fondés sur des maximes certaines.

Le premier moyen, est d'établir que renoncer à quelque chose, c'est s'en abstenir, et en abandonner la propriété, selon les Loix Romaines; cette renonciation étant telle, qu'elle lie les mains à celui qui la fait, et qu'il n'a plus d'actions à exercer pour raison des Effets compris dans la Communauté après sa renonciation. C'est pourquoi les profits et pertes de cette Communauté sont dévolus de droit au second Mari, qui demeure propriétaire de la mise en la Communauté, selon cette maxime de Droit si équitable et si suivie : *Apud quem sunt commoda, debent esse et incommoda.*

Le second moyen, est que par le Contrat de mariage, le second Mari contracte deux obligations, qui doivent être absolument distinguées l'une de l'autre, comme étant séparées entre-elles, et n'étant pas de la même substance. Il contracte 1°. la qualité de commun, au moyen de cette mise de 1000 liv. en la Communauté, et 2°. celle de Donataire, par la Donation qui lui est faite de Portion d'Enfant, d'où naissent deux actions qu'il a droit d'exercer.

Pour prouver que ces deux obligations sont

sont séparées et sont différentes de leur nature , je dis que la stipulation de mise en Communauté dépend des profits , ou pertes de la Communauté au décès d'un des Conjoints , et que l'acceptation ou la renonciation à cette Communauté , de la part de la Femme ou de ses heritiers , ne datte que de ce temps-là , et que celle de Donation de Portion d'Enfant , a son affectation et sa specification certaine , du jour de la datte du Contrat .

Voilà donc le droit du second Mari établi par les clauses de son Contrat de mariage ; ses deux qualités sont reconnues en termes exprès : *Expressa nocent , non expressa non nocent* , Lege 195. *D. de Regulis Juris* . Par consequent les 1000 liv. de mise en Communauté doivent lui profiter , puisque le Mineur a renoncé , et la Donation de Portion d'Enfant doit être executée à son avantage , suivant l'esprit et la disposition de l'Edit des Secondes Noces .

Comme je prévois quelques objections qu'on peut faire pour soutenir l'affirmative de la Question , je vais les exposer et les réfuter , et descendre par-là dans un plus grand détail .

Le Mineur a droit de reprendre la moitié de la mise en la Communauté , dira-t-on ; parce que cette somme de 1000. liv. qui la constitue , est une section de la somme de

A.vj 10000.

10000. liv. qui appartenait à sa mere, au temps de son second mariage, laquelle au décès de la mere, et à l'ouverture de sa succession, doit être considérée comme consolidée à la somme totale de 10000. liv. et par consequent, comme Enfant, il doit partager cette somme de 1000. liv. avec son Vitric, ou Beau-pere, qui a l'autre partie en qualité de Donataire de Portion d'Enfant.

Pour répondre à cette objection qui me paroît la plus subtile que l'on puisse faire pour le soutien de l'affirmative, je m'entendrai au principe que j'ai déjà établi, et qui me paroît infaillible; sçavoir, que renoncer à quelque chose, c'est s'en abstenir, et en abandonner la propriété; or le Mineur a renoncé légitimement, *causâ cognitâ*. Or qu'est-ce qui forme et constitue cette Communauté? C'est sans contredit la mise de cette somme de 1000. liv. Cette somme est donc l'objet de sa renonciation; par consequent il la perd, et elle profite au second Mari survivant, qui en devient de droit Propriétaire, au moyen de cette renonciation.

Mais, osera le Mineur, la maxime de Droit, *Dua causa lucrativa in eundem hominem, et in eandem rem concurrere non possunt*, m'est favorable en partie. Le second Mari de ma mere est Donataire et commun. Voilà deux causes lucratives qui concourent
dans

dans la même personne , contre la disposition de cette maxime de Droit , de la vérité de laquelle tous les Jurisconsultes conviennent unanimement; par consequent quoi que j'aye renoncé, j'ai droit de reprendre la moitié dans la Communauté de Biens.

Il est facile de répondre à cette seconde objection , et la réponse s'en tire même des termes de la maxime de Droit objectés. Il est bien vrai que deux causes lucratives ne peuvent concourir dans la même personne , et dans la même chose ; mais, dans l'espece présente , il n'y a seulement que deux causes lucratives qui concourent dans la même personne , elles ne concourent point dans la même chose ; la disposition de cette maxime doit être prise selon son étendue , et ne fait point Loi en faveur de celui qui la divise par la moitié, pour en tirer avantage. Nous avons déjà prouvé par la raison que nous avons rapportée dans nos moyens , que les deux obligations qui partoient du Contrat de mariage de la mere du Mineur avec ce second Mari , étoient différentes de leur nature ; on ne peut donc point dire que la qualité de Donataire soit la même que celle de Commun: sentiment que nulle personne versée dans les matieres civiles n'adoptera jamais : Donation et Communauté étant distinctes , et ayant leurs regles particulieres.

Pour

Pour prouver que deux causes lucratives peuvent concourir dans la même personne, *Titius*, par exemple, n'est-il pas habile à succéder en même temps à la succession de *Lucius* son pere, et à celle de *Cains* son oncle, décedés ? Ces deux successions sont deux causes lucratives qui concourent dans la même personne, cela ne répugne nullement à la Loi, se pratique, et est conforme à l'espece présente, où le second Mari a deux causes lucratives de Donation et de Communauté. Mais pour prouver que deux causes lucratives ne peuvent pas concourir en la même personne, et en la même chose ensemble, suivant la maxime alleguée; *Sempronius*, par exemple, ne peut point être Donataire de la succession de son Pere *Sejus*, ni partager cette succession, comme heritier, avec ses autres freres, parce que ce seroient deux causes lucratives en la même personne et en la même chose, qui est cette succession; il faut qu'il choisisse de l'une ou de l'autre. Voilà l'aplication de la maxime, qui est differente de l'espece présente, où les deux qualités du second Mari ne sont point la même chose. Cette maxime ne peut donc être d'aucun avantage au Mineur, pour soutenir qu'il a droit de reprendre la moitié de la mise en la Communauté, nonobstant sa renonciation.

Je ne vois pas qu'on puisse faire quelque autre objection valable, pour l'affirmative de la Question, si ce n'est que l'on veuille encore opposer, pour attirer la compassion de la Justice sur la perte du Mineur, qu'il lui est déjà bien desavantageux de partager avec son Vitric une succession, à laquelle il avoit lieu de prétendre pour le tout, sans se voir encore frustré d'une Communauté qui peut lui être profitable.

La Réponse est bien laconique. 1°. la Justice n'a point de compassion du malheur d'autrui, au préjudice des biens qui appartiennent à des Particuliers, *nisi salvò jure alienò* ; elle tient l'égalité dans sa Balance : en second lieu, le Mineur s'est fait lui-même la loi par sa renonciation.

Je conclus donc, et je repete que le Mineur n'a plus rien à prétendre en la Communauté de Biens, au moyen de sa renonciation, faite selon les regles, et que par ce moyen la mise de Communauté doit profiter au second Mari seulement ; le Mineur n'a pas même la voye de restitution, si ce n'est que, depuis sa renonciation, il ne découvre quelque dol, fraude, ou violence, ce qui n'est pas extraordinaire dans la personne d'un Vitric, qui n'adopte que très-difficilement des Enfans du premier lit.

A Laval le 15 Juillet 1738.

ODE



ODE Imitée d'H O R A C E. *Iustum
et tenacem &c.*

L'Homme juste , et constant dans ses mœurs.
héroïques ,
D'un Peuple mutiné dédaigne les pratiques ,
D'un Tyran menaçant le visage enflâmé ;
Immobile , il soutient l'effort de la tempête ;
Ferme , il entend gronder la foudre sur sa tête ;
L'Univers tomberoit , sans qu'il fût allarmé.



Pour arriver au Ciel, ce moyen fut le guide ,
Qui dirigea les pas de Pollux et d'Alcide ;
Auguste boit déjà le Nectar avec eux.
Ce fut par ce moyen , puissant fils de Semele ,
Que t'éleva jadis à la gloire immortelle
Ton Chariot traîné par des Tygres fougueux.



Par ce moyen encor et si noble et si rare ,
Le Divin Romulus évita le Tartare ,
Secondé des Coursiers au Dieu Mars consacrés ,
Après qu'aux Immortels Junon moins couroucée ,
Dans le Conseil céleste eut marqué sa pensée ,
Par ces mots à la fois chéris et réverés.

» Un Juge incestueux , une Etrangere infâme ,
 » D'Ilion par leur crime ont allumé la flâme ;
 » Et quand Laomedon aux Dieux manqua de foi ,
 » Nos cœurs s'interessant à venger cette injure ,
 » La perte des Troyens et de leur Chef parjure ,
 » Dès-lors fut résoluë entre Minerve et moi.



» Enfin de ses forfaits il a payé la peine ,
 » Cet Hôte si fameux de l'adultere Helene :
 » Priam de son Hector fatalement privé ,
 » Aux ravages des Grecs n'opose plus de digne :
 » Ce débat obstiné qu'allongeoient nos intrigues ,
 » Ce débat malheureux est enfin achevé.



» C'en est fait , je renonce à ma juste colere.
 » Mon petit-fils , Troyen du côté de sa Mere ,
 » M'est, en faveur de Mars, beaucoup moins odieux.
 » Qu'il habite avec nous ces demeures heureuses :
 » Qu'il goûte du Nectar les douceurs savoureuses ;
 » Qu'il vienne , j'y consens , s'asseoir au rang des
 Dieux.



» Pourvû qu'un long trajet partage Rome et
 Troye ;
 » Qu'insultés des Troupeaux , qu'aux reptiles en
 proye

» De

189 8 MERCURE DE FRANCE.

- » De Priam, de Paris les Buchers soient déserts ,
- » Regnent ces Exilés de l'un à l'autre Pole ;
- » Subsiste , j'y consens , l'éclatant Capitole ;
- » Puisse aux Medes vaincus Rome donner des fers !



- » Rende hommage à son nom chaque borne du
Monde ;
- » Celle qu'entre l'Eyroe et l'Affrique met l'Onde ,
- » Ainsi que le Pays par le Nil arrosé ;
- » Qu'en ne cherchant point l'or, vraiment prudente
et sage ,
- » Rome aspire à l'honneur d'en dédaigner l'usage ,
- » Et s'épargne l'affront d'en avoir abusé.



- » Que de ses traits vainqueurs les atteintes mor-
telles
- » Se fassent ressentir à tous Peuples rebelles ,
- » Des Climats les plus chauds , au Climats les plus
froids ;
- » Mais à condition qu'une piété vaine
- » N'excitera jamais la vaillance Romaine .
- » A vouloir d'Ilion renouveler les Toits.



- » Ilion rebâti retombera par Terre ;
- » Je veux , moi , femme et sœur du Maître du
Tonnerre ,
- » Rassembler

« Rassembler contre lui tous mes Grecs en cour-
roux.

« Qu'Apollon par trois fois d'un mur d'airain l'en-
toure.

■ Trois fois le renversant , leur fatale bravoure

♣ Fera pleurer la mort des fils et des époux.



« Que faites-vous, ma Muse ? où tend votre délire ?

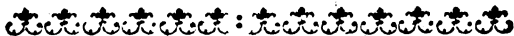
» Ce transport convient-il aux accens d'une Lyre

■ Destinée à chanter les amours et les ris ?

» Vous recitez des Dieux les discours magnanimes.

» Gardez-vous d'achever, et de ces chants sublimes

22 Par vos foibles accords n'abaissez plus le prix.



*ESSAI sur l'Histoire du Nivernois, par
M. Pierre Defrasnay. Lettre I.*

Vous souhaitez , M. d'apprendre l'Histoire de notre Province de Nivernois , je loüe votre curiosité , mais il n'est pas aisé de la satisfaire ; plusieurs de nos Evêques , et de nos Comtes n'ont pas été assés heureux pour se faire jour au travers de l'obscurité des temps , ou, s'ils sont parvenus jusqu'à nous , ils n'ont transmis que leurs

leurs noms à la posterité , et n'ont laissé aucune memoire de leurs actions ; nous ne sçavons pas même les fondations de nos Villes ; la plupart des Monasteres jouissent des bienfaits de leurs Fondateurs, sans en sçavoir le nom ; nous connoissons peu les Saints que nous honorons dans ce Diocèse , leurs vertus ne sont aujourd'hui connues que de Dieu seul ; mais le culte que nous leur rendons , fondé sur une Tradition pieuse , n'en est pas moins digne de louange ; ainsi , n'attendez de moi ni ces détails , qui satisfont la curiosité , ni ces Anecdotes précieuses , qui font le mérite d'une Histoire ; je vous répéterai seulement ce que j'ai lu , ou ce que j'ai appris par la Tradition ; n'exigez rien de plus , vous ne le sçauriez faire , sans quelque injustice.

Le Nivernois dont j'écris l'Histoire , est une Province située dans le centre du Royaume , et bornée par le Berri , l'Auxerrois , la Bourgogne et le Bourbonnois , qui l'environnent ; les Peuples de cette Province s'apelloient autrefois de differens noms , les uns se nommoient *Ambarri* , les autres *Vadicasses* ; il seroit difficile aujourd'hui de désigner parfaitement ces deux Territoires ; tout ce que l'on peut faire , c'est de dire , que les Peuples apellés *Ambarri* , sont les Peuples qui habitent les Pays du

Morvan

Morvant et du *Basois*, que l'on appelle le haut et bas *Morvant*, entre les rivières d'Aron, et d'Arou; *Vadicasses*, sont les autres Peuples du Nivernois; tous ces Peuples dépendoient autrefois de la République des Eduens, que nous appellons aujourd'hui Autunois, dont la Capitale se nommoit *Bibracte*, qui est à présent un simple Village appelé *Bewvrai*, situé sur une montagne du même nom, laquelle fait partie du Nivernois, desorte que l'on peut douter si ce sont les Peuples du Nivernois, qui représentent les anciens Eduens, ou si ce sont les Autunois; nous avons l'avantage de posséder dans notre Province l'ancienne *Bibracte*, la sœur et la rivale de Rome, la forteresse des Eduens, le séjour de leur principale Noblesse, et le Lieu où s'assembloit leur Senat; cette Ville, autrefois si fière, est un hameau de notre Province; nous pouvons dire que nous sommes en possession de toute la gloire des anciens Eduens.

Les *Ambarres* chés les Gaulois n'étoient pas un Peuple méprisable; ils suivirent *Bel-loveze* au-delà des monts, et lui aiderent à conquérir cette partie de l'Italie, à laquelle les Romains ont donné depuis le nom de *Gaule Cisalpine*; César parle des *Ambarres* en plusieurs endroits de ses Commentaires.

Nevers

Nevers est la Capitale du Pays des Vadi-
cassiens ; César avoit mis dans cette Ville
ses ôtages , ses magasins , le bagage de son
Armée , et les deniers publics ; les Habitans
de Nevers répondirent à la confiance que
César avoit en eux ; ils ne donnerent point
les mains à la trahison d'*Eporedorix* et de
Viridomare , Seigneurs Autunois ; mais
surpris par les Passeports de César dont ces
Seigneurs , se disoient amis , ils les laisse-
rent entrer dans leur Ville , et souffrirent de
cette trahison autant que les Romains , car
leur Ville fut brûlée par ces Seigneurs per-
fides.

La Province de Nivernois peut être re-
gardée comme Evêché , comme Duché-
Pairie , Bailliage et Gouvernement ; si nous
regardons cette Province comme Evêché ou
Diocèse , il faut d'abord nous arrêter à l'His-
toire des Evêques qui en sont les Chefs.

L'Evêché de Nevers est très-ancien , et
on ne peut pas facilement fixer l'époque de
son établissement. Le Christianisme s'est
établi fort tard dans les Gaules ; on dit ,
mais la Tradition n'est pas certaine , que S.
Paul allant en Espagne , et passant dans les
Gaules , établit Crescent Evêque à Vienne ,
Trophime à Arles , et Paul à Narbonne ; ce
qui est constant , c'est que S. Photin a été
Evêque à Lyon dans le second siècle ; S. Iré-
née

née disciple de S. Policarpe , a succédé à Photin , et a été Martyr comme lui ; mais ce ne furent-là que de legers commence-
 mens , et qui n'eurent pour lors que très-peu de suite ; on peut en effet assurer que ce n'a été qu'en l'an deux cent cinquante , ou environ , sous l'Empire de Dece , et sous les Pontificats de S. Fabien et de S. Corneille , que le Christianisme a reçu son principal accroissement dans les Gaules ; c'est dans ce temps-là que S. Saturnin a établi son Siège Episcopal à Toulouse , S. Gattien à Tours , Martial à Limoges , Denys à Paris , et Strémoine , autrement Austrémoine à Clermont en Auvergne. Ces premiers Evêques furent envoyés dans les Gaules par les Pontifes de Rome , qui sont les Evêques primitifs de la Chrétienté.

Quelquefois , à la priere des Fidèles , lorsqu'une Ville considérable n'avoit point de Siège Episcopal , les Evêques du voisinage y établissoient un Evêque par la Consécration , qui se faisoit ordinairement par trois Evêques , et même en cas de besoin par un seul ; quelquefois aussi le Métropolitain , de son autorité , établissoit un Evêque dans une Ville , lorsqu'il jugeoit que cet Etablissement étoit nécessaire , et c'est ainsi qu'en usa S. Basile dans la Ville de *Sazime* ; voilà à peu près la maniere dont les Evêchés ont été établis dans ces premiers temps.

Quelques

Quelques Auteurs nous donnent pour premier Evêque S. *Austremoine*, dont nous avons parlé ci dessus ; mais cette opinion n'est établie sur aucun fondement solide ; il se peut faire que S. Austremoine ait passé à Nevers , qu'il y ait annoncé l'Evangile , qu'il ait même baptisé, ce qui étoit pour lors une fonction Episcopale ; mais on ne prouvera jamais qu'il y ait établi un Siege permanent , qui ait été rempli par d'autres Evêques ses successeurs ; ainsi il faut renoncer, malgré nous, à l'honneur d'avoir S. Austremoine pour notre premier Evêque , et le laisser tout entier à la Ville de Clermont en Auvergne , qui se glorifie de cet avantage-

Les Legendes de S. Cassius, qui nomment S. Austremoine Evêque de Clermont et de Nevers , ne peuvent faire aucune preuve au préjudice de la vérité , puisqu'il est constant que , du temps de S. Austremoine et même long-temps après , il n'y a eu aucun Siège Episcopal en notre Ville ; d'ailleurs quelle foi doit-on ajouter à ces sortes de Legendes ? Ne sçait-on pas que dans l'Eglise de Rome on ne lisoit point autrefois les Actes des Martyrs (comme le témoigne expressément le Pape Gelase , dans sa Lettre aux Evêques de Lucanie) parce que , dit Gelase , les Auteurs de ces actes sont inconnus , et que ces actes pour la plupart ont été

SEPTEMBRE. 1738. 1905

été altérés par des infideles , ou par des hérétiques.

Il faut encore rayer le nom de S. Patrice, qu'on nous donne pour second Evêque ; les Legendaires en parlent comme d'un Saint Abbé , comme d'un vénérable Chef de Moines , qui a vécu cent vingt deux ans , et qui , dans le cours d'une vie aussi sainte que longue, a toujours édifié la Province par ses vertus , et l'a souvent jetée dans l'admiration par ses Miracles ; mais je ne connois aucun Auteur ancien , qui le nomme Evêque de Nevers ; Fulgose inventeur de cette fable , et qui vivoit en 1438. ou environ , ne peut lui garantir ce titre , non plus que Textor , sieur de Ravisi , Auteur du Livre des Epithetes , qui vivoit en 1540.

Ces observations seront , M. comme le prélude de mon Histoire ; dans ma seconde Lettre je tâcherai de faire connoître et même de prouver le temps auquel le Siege Episcopal de Nevers a été établi , et je vous rapporterai ensuite ce que la lecture ou la Tradition m'ont appris de nos premiers Evêques. Je suis, &c.



B

LE



LE COTENTIN,

O D E.

J'Admire avec plaisir la Campagne féconde ,
 Que Sarrazin préfère aux Pays les plus beaux ,
 Et la Prairie , où de son Onde
 La Dive abreuve cent Troupeaux.



Je vois avec transport l'agréable Contrée ;
 Où l'Orne , en serpentant , s'aproche de Thétis ,
 Et qui fut jadis illustrée
 Par les aventures * d'Athis.



Mais sur tous les Cantons de la belle Neustrie ,
 Je chéris la Presqu'Isle où l'Ouve étend son cours ;
 Puissai-je , ô ma chere Patrie ,
 Dans ton sein passer tous mes jours !



Du Bosphore écumeux , de l'Egée inconstante ,
 Qu'un autre aille affronter les Orages divers ;
 La Manche en Poissons abondante ,
 Me tient lieu de toutes les Mers.



* *Heros du Poëme Pastoral de M. de Segrain.*

Je

Je haïs, Mere d'Itis, ton humeur vagabonde ;
Et mon cœur amoureux du paternel foyer ,
Trouve en ce petit coin du Monde ,
Un abregé du Monde entier.



Pan chérit tendrèment nos herbages fertiles ,
Diane, avec plaisir, chassé dans nos Forêts ,
Minerve police nos Villes ,
Et dans nos Champs, regne Cérès.



Beaux Champs, heureux séjour de Flore et de
Pomone ,
Que j'aime à me montrer parmi vos Habitans ,
Ou chargé des Fruits de l'Automne ,
Ou paré des Fleurs du Printemps !



Le Mortel qui jouit de vos douceurs aimables ,
Et méprise des biens le fastueux amas ,
Craindra-t'il des revers semblables
A ceux d'Achmet et de Thamas ?



L'insomnie a son lit sous les toits magnifiques ;
L'ombrage des Ormeaux, la verdure des Prés ,
Lits gracieux et pacifiques ,
Au doux sommeil sont consacrés.

Par M. F.
B ij EXAMEN



*EXAMEN HISTORIQUE sur les
Jeux de Hazard, et sur ce qui les a
produits, par M. Beneton de Perrin.*

CE ne seroit pas un petit ouvrage que d'entreprendre un examen général de toutes les différentes sortes d'exercices de corps et d'esprit, nommés Jeux, que les hommes ont inventés pour montrer leur adresse, ou pour leur servir d'amusemens; et de dire le temps, et dans quelles occasions ces Jeux furent institués et mis en pratique.

D'ailleurs, plusieurs Auteurs ont traité assés amplement des Jeux faits pour être donnés en spectacles; et il n'y a guère que des Casuistes qui aient parlé des Jeux de Hazard, encore plus par rapport à la Morale qu'à l'Histoire; ainsi ils m'ont laissé la liberté de marcher sur leurs traces, et de parler à mon tour sur cette matière.

On distingue communément deux sortes de Jeux, les uns faits pour exercer le corps, et les autres pour délasser l'esprit; ce sont les qualités corporelles qui rendent capables de la pratique des premiers, et ce sont les perfections de l'ame qui font réussir dans les seconds; les uns et les autres sont des images

ges de la Guerre ; plusieurs ont pris naissance dans les Armées , on en verra la preuve dans la suite ; ceux du corps entretiennent la vigueur et la souplesse dans l'homme , le tiennent en haleine , et le préparent à de vrais combats. Il entre dans ces sortes de Jeux ce que l'on appelle disposition et adresse , ce qui , joint à la force , produit une double puissance dans ceux qui sont doués de toutes ces qualités ; ou met en égalité de cette force de corps ceux qui à son défaut n'ont été avantagés par la nature que d'adresse et de disposition.

A l'égard des Jeux de Hazard , autrement Jeux privés et domestiques , car il faut que je me serve de ces termes pour la distinction de ces Jeux , qui ne sont d'usage que dans les sociétés particulières , d'avec les anciens Jeux publics , qui étoient des spectacles auxquels non - seulement toute une Ville , mais même tout un Peuple prenoit part ; ces Jeux privés (dis - je) n'ont été inventés que pour le délassement de l'esprit ; néanmoins la cupidité qui se trouve dans presque tous les hommes , leur fait continuellement méconnoître l'objet principal de ces Jeux , qui est simplement d'amuser ; et en cherchant par le secours de ce qu'on appelle aussi adresse de se rendre la fortune favorable , quand elle semble leur

être contraire , fait prendre à ces amusemens un air de Guerre semblable à celui qui se remarque dans les Jeux d'exercice de corps ; ainsi on peut appeler un Jeu de hazard quel qu'il soit , un combat prétendu récréatif, dans lequel deux, ou un plus grand nombre de personnes , après être convenues entr'elles de certaines loix , s'exercent à qui sera plus heureux , ou plus adroit , par le secours de certains mouvemens dont les effets, ou dépendent de leur direction , ou n'en dépendent point , ce qui dans le premier de ces cas , fait ce qu'on appelle *adresse*, et dans le second ce qui s'appelle *hazard*. Je n'entends par le mot d'adresse en fait de Jeux de hazard, qu'une réflexion judicieuse produite par une pénétration d'esprit , et non une certaine adresse criminelle qui fait les fripons ; cette sage réflexion qui produit le sçavoir-faire permis dans les Jeux dont je parle , est à peu près la même chose que ce qu'il faut avoir pour réussir dans les Jeux d'exercice de corps , ce qui occasionne dans ceux-ci conjointement avec une dextérité naturelle de membres , cette réussite , bien mieux que si on n'y employoit uniquement que la force , qui deviendrait souvent insuffisante , ou tiendrait tout du hazard , si elle n'étoit aidée de cette sage réflexion qui est indépendante de ce même hazard.

On

On définit différemment le hazard ; les uns le font quelque chose , les autres ne le font rien ; cependant ce qu'on entend par lui , pourroit être les ressorts agissans d'une cause première , dont les mouvemens , quoi-qu'ignorés , ne laissent pas de produire des effets réels , et sensibles ; car s'il n'étoit rien , il ne pourroit rien produire , rien ne peut être cause seconde de rien , joint à ce que ceux qui soutiennent que le hazard n'est rien , ne manquent pas d'en faire quelque chose en prouvant leur opinion.

L'adresse et le hazard sont donc deux choses qui influent beaucoup dans tous les Jeux ; il faut cependant remarquer que parmi ces Jeux , il y en a où l'adresse suffit , d'autres où le hazard seul domine , et d'autres où ces deux choses agissent concurremment , c'est ce qui est exprimé par ce distique Latin.

Ubi Victoria pro virtute est.

Ubi Fortuna vincit.

Et ubi Virtus , et Fortuna concurrunt.

Il y a des Jeux dont le fond est intérieure-ment en nous , la nature nous les inspire , nous donne la faculté de les exécuter , et ils n'ont besoin d'aucun autre accessoire , que nos organes pour être mis en pratique.

On les peut distinguer en Jeux de Paro-

B iiij les ,

les , et en Jeux d'Actions ; mais d'actions volontaires qui n'ont aucunes regles , et qui ne sont assujetties à aucunes observations , que celles que la bienséance exige ; ce sont des délectations que l'on prend , soit à tenir des discours spirituels et joyeux , à réciter des Contes , ou des Histoires , tant en Vers , qu'en Prose et en Chansons , ou bien à exercer le corps par des mouvemens qui ne lui sont pas ordinaires , comme de rire , de changer l'air du visage , le ton de la voix , ou de faire agir les yeux , ou les doigts , pour s'en composer un langage muet.

Les Jeux de joyeux discours seroient selon moi bien plus efficaces qu'aucuns Jeux de hazard , pour soulager un esprit fatigué d'occupations serieuses , ou affecté de tristesse , si on les sçavoit mettre en pratique avec discretion et retenuë ; c'est de ce sçavoir-faire que S. Thomas le Théologien a établi d'après Aristote une vertu particuliere et utile dans le commerce de la vie , qu'il appelle *Eutrapelie* , qui n'est autre chose que l'art de raconter avec grace et enjouement ; les personnes qui ont ce talent , se rendent aimables dans les bonnes compagnies , soit qu'elles n'en fassent usage que pour la simple narration , ou qu'elles s'en servent pour railler avec la delicatesse qui leur est propre. Un honnête homme qui plaisante à
 propos

propos sans offenser personne , se fait de sa conversation un véritable Jeu , qui mérite d'être exprimé par le terme Latin de *Jocus* , pour le mieux distinguer par l'avantage qu'il doit avoir sur tous les autres Jeux exprimés par celui de *Ludus*. Cicéron , et Quintilien ont parlé de l'*Eutrapelie* , qui peut se confondre avec l'*Urbanité* , vertu que s'efforçoient d'avoir ces illustres Romains , parce qu'elle fait les vrais sages , rendant ceux qui en sont doués , chers aux bonnes sociétés , dont ils font tout l'agréable et l'utile ; puisqu'en instruisant , ils n'y répandent point ce sérieux si voisin de l'ennui , et de la tristesse , que communique l'austère sagesse.

Le mérite Eutrapelique peut briller également dans les écrits , comme dans les paroles : Bocace , la Fontaine , Scarron , et Michel de Cervantes seront toujours de bons modèles à suivre ; pour s'exercer dans l'art de raconter agréablement.

Dans les Jeux de paroles , d'usage pour les conversations récréatives , il y entre deux sortes de railleries , l'une permise , et l'autre condamnable ; celle qui est permise est quelque chose de bon sens , dite à propos , avec grace , et en peu de termes ; mais qui portent coup ; cette bonne qualité s'exprime en latin par le mot de *Sales* ; en françois

By. chas

elle est le sel des conversations, qui souvent deviendroient insipides, sans cette raillerie délicate qu'on mêle avec choix et prudence aux autres joyeux entretiens, pour qu'elle ne tombe pas dans le même inconvenient *des Saucés* que l'on gâte, si on y met trop d'assaisonnement.

La raillerie condamnable, est celle qui a pour fond la médisance et la calomnie, ou celle qui dégénere en mauvaise plaisanterie, toutes choses qui font du railleur un mal-honnête homme, et un fat.

Quant aux Jeux d'actions, tant de ceux qui comme les Tournois, Carousels, et Ballets Héroïques, ne sont qu'une imitation des anciens exercices publics pratiqués dans les *Cirques*, que de ceux faits pour les *Théâtres*, qui apartiennent à la Déclamation, à la Danse, à la Musique, et à l'Art des Pantomimes, les uns ni les autres de ces Jeux ne seront point le sujet de mon examen, que je n'étendrai, ainsi que je l'ai dit, que sur les Jeux privés ou de hazard; ceux qui voudront être instruits de ces Jeux du *Cirque*, faits pour exercer les hommes dans l'Art Militaire, ainsi que ceux du Théâtre, faits pour corriger les vices, et soumettre les passions, les premiers tirant leur origine des amusemens que se firent les premiers hommes, comme de courir, sauter des fossés, jetter

jetter des palets , et lancer des bâtons , et que les Grecs , et les Romains , rassemblerent et perfectionnerent , pour les pratiquer avec ordre et méthode dans leurs *Hypodromes* , et *Cirques* ; et les seconds des découvertes que faisoient les anciens Philosophes , qui , après avoir médité sur les opérations de l'ame , alloient débiter les fruits de leurs méditations sur les Théâtres tant en Prose , qu'en Poésie chantante ; je renvoye , dis-je , ceux qui voudront les connoître , aux Auteurs qui ont traité *expresso* de ces Jeux et je me renfermerai à ceux qui sont soumis uniquement au caprice du sort , et de la fortune , dans la plûpart desquels néanmoins , le sçavoir et l'adresse ne laissent pas d'être nécessaires , quand on veut y réussir ; encore ne parlerai-je que de ceux de ces jeux que je croirai avoir donné origine à d'autres , pour ne point m'engager dans un ouvrage qui passeroit les bornes que je me suis prescrites.

J'ai déjà dit que les Jeux privés étoient des images de la Guerre , ainsi que les Jeux d'exercice de corps ; en effet , ceux qui en ont traité , les ont définis , un combat dans lequel les combattans exposent leur argent au danger de le perdre , dans la seule espérance d'en gagner davantage ; il n'est donc pas étonnant qu'une personne qui se dé-

poüille de la possession réelle de son bien ; pour n'avoir que la foible esperance de le doubler , ait tant d'ardeur à se défendre , employe pour cela tout ce que l'imagination lui peut suggerer , et qui souvent se laissant emporter à cette ardeur , ne cherche à avoir l'avantage qu'aux dépens de sa réputation ; le Jeu n'auroit rien de condamnable , si ceux qui s'y adonnent en ussoient selon la maxime des gens sages , c'est à-dire , par pure récréation , *animi gratiâ* , comme on use du boire , du manger , et du sommeil , *in remedium nature* , pour conserver la santé. Il faudroit , dit Montagne , être aussi réservé sur le Jeu , que sur l'usage des remedes ; on ne prend pas une médecine pour elle-même , mais pour sa santé ; ainsi l'homme sage ne devoit joüer , que pour se procurer un plus grand bien , et ne point s'occuper de Jeux qui , par la grande attention qu'ils exigent , fatiguent l'esprit , loin de le délasser , et font tomber le corps en langueur ; mais les preceptes de modération ne sont guere goûtés d'un homme tel que nous le représente Despreaux :

Qui sans cesser , au jeu dont il fait son étude ,
Attendant son destin d'un quatorze ou d'un sept ,
Voit sa vie , ou sa mort sortir de son Cornet .

La passion l'entraîne , et quand elle a remyé-
en

en lui ses inclinations , heureux alors , si les mauvaises en plus grand nombre que les bonnes , ne lui font pas commettre les actions les plus basses , et les plus indignes , et ne le poussent même à attenter sur sa vie ! Les Germains , au rapport de Tacite aimoient si fort à jouïr , qu'après avoir perdu tout ce qu'ils pouvoient perdre , ils jouïoient leur liberté.

Il seroit bien difficile de fixer au justé le temps où les Jeux de hazard ont commencé. Les premiers hommes occupés du soin de se procurer ce qui leur étoit nécessaire pour la vie , ne penserent guere à se faire d'autres Jeux , que ces simples amusemens champêtres , dont j'ai parlé ; c'est la Religion qui seule a produit les premiers de ces Jeux de hazard , et sans la preuve que j'en vais donner , on auroit peine à croire que cette Religion , faite pour contenir les hommes dans des bornes justes et honnêtes , et pour les obliger à rendre de continuelles graces à la Providence des biens qu'ils en recevoient , ait pû donner origine à des choses qui depuis qu'elles ont été pratiquées , ont été , pour ainsi dire , le soutien des vices , et la cause d'une partie des désordres qui sont arrivés dans le monde ; la chose est pourtant réelle. Venons-en à la preuve.

Les hommes devenus Idolâtres ayant pris
les

les Astres pour objets de leurs adorations ; se persuaderent que ces Astres influoient sur les choses de cette vie , et que par leur inspection ils pouvoient avoir des connoissances de l'avenir ; en conséquence , ils les examinerent avec attention , ils en calculerent les révolutions , établirent des présages dessus , et firent naître l'*Astronomie* et l'*Astrologie* ; ces sciences de leur côté devenues en réputation produisirent bien tôt celle de la *Divination*. On opéroit dans celle-ci, tant par les types des choses qui paroisoient au Ciel, que par celles qu'offroient les Elémens , l'Air , et la Terre ; on tiroit des présages du vol des oiseaux , des cris des animaux , du choc des vents , du bruit des échos , et des murmures de l'eau. Chaque Nation a eu sa voye particuliere de divination ; les Grecs avoient l'*Alectriomancie* , les Romains l'*Aruspicie* , les Celtes la *Cromniomancie* , les Egyptiens s'attachèrent à l'explication des songes , et les Phéniciens furent les premiers qui , à l'aide des *Sorts* , se flaterent de pénétrer dans le sombre avenir ; Il y eut même des Peuples, qui, pour mieux réussir dans de semblables recherches, eurent recours aux *Enchantemens* , à la *Necromancie* , et à d'autres infernales cérémonies.

Mais de tous ces moyens employés pour parvenir à des connoissances sur cet avenir ,
qui

qui étant certaines , feroient plutôt notre malheur , que notre bonheur , les sorts furent les plus en usage , et soit que l'on crût leur pratique plus innocente , et plus simple , toutes les Religions s'en accomoderent , et beaucoup de Peuples n'eurent point d'autres *Oracles* que ces sorts.

On procédoit à l'opération de ces sorts , avec différentes choses , comme des *bulletins* , des *ballottes* de différentes couleurs , des *osselets* , des petits *Cubes* , apellés *Talles* , marqués de différents caracteres en lettres ou en chiffres , ce qui a fait les *Dez* , et même avec des *pierres* , ou des *pièces de métal* , ou se voyoient gravés le portrait où le caractere désignatif de quelque Dieu régisseur de Planettes , qu'on suposoit pouvoir favoriser près du *destin* ; cette suprême divinité , auteur du hazard , ce redoutable *Demogorgon* , que les autres Dieux reconnoissoient pour plus puissant qu'eux , et par lequel ils craignoient de jurer , puisqu'alors leurs sermens étoient irrévocables.

Chaque Peuple avoit sa maniere différente de jeter le sort , conformément aux préjugés qui naissoient de la Religion dont on étoit.

Les Hébreux qui , comme les autres , commettoient au hazard à décider de leurs actions , avoient deux sortes de sorts , le divin

divin ou surnaturel , et le naturel ; ils se servoient du premier dans les choses qui intéressoient la Religion , ou le bien général du Peuple ; et du second , pour donner la préférence du choix entre deux actions politiques qu'ils auroient eû à faire.

Salomon dans ses Proverbes c. 16 ; v. 33 , parle du premier de ces sorts ; on le jette , dit ce Roi , dans le sein ; mais tout ce qui en doit venir , est ordonné par l'Eternel ; c'est de cette manière que Dieu fait connoître sa volonté , *sortes mittuntur in sinum , sed a Domino temperantur*. Il n'y avoit que les Prêtres qui pussent jeter le sort divin , et la consultation que le grand Prêtre faisoit par le moyen de l'*Urim* et du *Tumim* , appartenoit encore à cette espece de sort.

Dans l'élection de St. Mathias à l'Apostolat , on ne trouva point de voye plus propre que celle du sort , pour s'instruire de la volonté de Dieu , au sujet de cette élection ; on le jetta après avoir prié le Seigneur de le diriger , et en lui demandant qu'il fit connoître celui des deux prétendants à cette dignité , qui lui seroit le plus agréable ; l'autre sort connu des Hébreux , qui étoit le naturel , leur servoit pour la direction des affaires ordinaires ; après la mort de notre Seigneur , sa Robe fut jetée au sort.

Les Peuples de la Syrie , voisins des Hébreux , jettoient le sort de plusieurs manieres , entr'autres de celle que voici ; on prenoit des boules taillées à facettes , sur chacunes desquelles facettes étoit une lettre , ou un hieroglyphe , on rouloit les boules , et quand elles s'arrêtoient , on prenoit les lettres qui étoient sur la surface la plus apparente de chacune de ces boules , que l'on combinait de différentes manieres , pour tâcher d'en tirer un sens ou des marques d'heureux présage ; et si on n'y pouvoit parvenir , on présageoit mal pour le cas qui faisoit recourir à ce sort , appelé *Onomancie*.

C'est ainsi qu'on s'instruisoit du sort de deux hommes qui devoient combattre l'un contre l'autre , pour scavoir qui des deux remporteroit la victoire ; *Maurus Terentianus* Auteur d'une Pièce de Vers parvenue jusqu'à nous , et qui selon *Lilio Giraldi* fleurissoit sur la fin du siècle d'Auguste , nous apprend que c'est par ce moyen que les Grecs et les Troyens , pendant le siège de Troyes , connurent qu'Hector devoit tuer Patrocle , et qu'Achille , ensuite tueroit Hector , pour vanger la mort de son ami.

Dans *Bura* , Ville de l'Achaïe , se voyoit un Temple d'Hercule , fameux par les Oracles.

cles qui s'y rendoient d'une façon singulière : ceux qui venoient consulter le Dieu après leurs prières , prenoient quatre Dez qui portoient sur leurs surfaces différens caracteres ; ils les rouloient , et ils alloient ensuite consulter un Tableau de ce Temple qui donnoit l'explication des caracteres , que les Dez avoient montrés : heureux si l'explication avoit du rapport avec la chose qu'on vouloit sçavoir !

Cicéron nous a conservé l'Histoire des sorts de Prenestre , les plus fameux d'Italie ; ils se jettoient avec des Dez de bois , sur chacun coté desquels étoit gravé un mot : ces Dez étant mis dans une Casette , un enfant les en tiroit l'un après l'autre , et les arrangeoit à mesure sur une ligne qu'on lisoit , si on pouvoit. Je ne doute pas que pour trouver un sens à ces mots pris au hasard , qui souvent n'en avoient point , on ne fut contraint de les transposer ; et de là , cette sorte de divination a pu produire les *Anagrammes* , les *Acrostiches* , les *Bouts-rimés* et autres Pièces , tant en Prose qu'en Poésie , dont le mérite est de renfermer une pointe d'esprit , ou la connoissance de quelque chose , dans un nombre déterminé de mots , de Vers , ou de lignes , de façon néanmoins , que malgré la gêne de cette mesure ,

re ,

re , la chose renfermée soit compréhensible ; les Romains outre la maniere de tirer le sort avec les Dez , le tiroient encore avec des boules , et des osselets : nous entendons par le dernier de ces termes de petits os de moutons ; quelques-uns de ces osselets Romains , pouvoient n'être que cela : la superstition auroit pu faire croire qu'il y avoit quelque vertu occulte dans ces petits os , de même que des gens croient qu'il y'en a dans le cœur , le foye , la patte , ou d'autres membres de certains animaux ; mais communément ils donnoient ce nom , ou celui d'*astragale* à tous les petits corps , d'inégales et de différentes surfaces ou couleurs , de quelque matiere qu'ils fussent , n'eut-ce été que des fèves , avec lesquelles ils tiroient le sort ; ces Romains prenoient quatre osselets , ils les jettoient sur une table , et si chacun de ces os se plaçoit différemment , on donnoit à ce coup le nom de *Venus* , il étoit regardé comme un heureux présage , et si au contraire ces os se trouvoient tous dans une position à peu près semblable , on apelloit cela , le coup du *chien* , qui étoit de malheureux présage ; cette sorte de divination , s'apelloit *Astragalomancie*.

Chés les Grecs , ceux qui avoient à juger un homme accusé , prenoient deux boules ,

lès , l'une noire et l'autre blanche ; chaque Juge mettoit dans une urne , une de ces boules à son choix ; on comptoit ensuite toutes les boules de l'urne , et s'il s'en trouvoit plus de blanches que de noires , l'accusé étoit renvoyé absous , et si au contraire il s'y en trouvoit plus de noires , l'accusé étoit puni. Mycile eut besoin que les Dieux fissent un miracle en sa faveur , et changeassent du noir au blanc , les boules qui condamnoient cet Argien , pour avoir voulu abandonner sa Patrie , ce qui étoit en ce temps là un crime.

Je crois qu'il est inutile de rapporter un plus grand nombre d'exemples , pour prouver que les sorts ont fait pendant longtemps un des principaux misteres dans chaque Religion : ils se jettoient avec les choses que j'ai nommées ; et comme avec le temps on fait abus de tout ; les hommes après s'être servi de ces sorts , pour sçavoir à quoi se déterminer sur les moindres actions qu'ils avoient à faire , les firent servir à leur divertissement , ayant eu la foiblesse de croire pouvoir par ce moyen , forcer les Dieux à s'intéresser à leurs gains , de même que par de semblables opérations , ils croïoient s'instruire sûrement de la volonté des mêmes Dieux , dans les autres choses indépendantes de la Religion , qu'ils avoient

à

à entreprendre ; on tiroit le sort en toutes occasions. C'étoit lui qui déterminoit si on entreprendroit un Procès , si on solliciteroit une Charge , si on concluroit un Mariage ; c'étoit encore lui qui régloit les Places dans un Festin. Deux Passages pris de la 3. et de la 4. Odes d'Horace unis ensemble , sont formels sur cela ; le Poète y fait dire à des gens qui sont à table : *Vite , que l'on nous fasse des Couronnes d'Ache , et de Myrthe : tirons au sort qui sera le Chef du festin , quand nous serons chés Pluton , il n'y aura plus de prééminence entre nous , ni de hasard pour en décider.*

La suite pour un autre Mercure.



ORTRAIT DE L'OPINION ,

O D E.

E veux aujourd'hui dans mes Rimes
 rendre les caprices divers
 de ce Monstre , dont les maximes
 gouvernent tout l'Univers ,
 et de la vérité suprême
 usurpant jusqu'au Trône même ,
 nous fait à tous illusion ,

Et prenant differens visages ,
Reçoit nos serviles hommages ,
Sous le titre d'opinion.



Des Humains cette aveugle Reine ,
A son gré gouverne le sort ,
Et sous ses pieds tient à la chaîne
Leur fiere raison qui s'endort ;
Source féconde de mensonges ,
Elle entretient de mille songes
Notre sorte crédulité ,
Et toujours sa main aduler
Marque du même caractere ,
Le mensonge et la verité.



Par toi , fourbe , tout est Problème ;
Tout devient arbitraire ou faux ;
Le vrai , dans un adroit système ,
Se méconnoît sous tes Pinceaux ;
Ces termes , ce jargon bizarre ,
Dont le Philosophe se pare ,
Afin de nous mieux décevoir ,
Dans ton sein ils prennent naissance ,
Pour enhardir son ignorance ,
Sous le vain masque du sçavoir.



C'e

C'est ton Art, qui de nos délices
Aiguise les coupables traits,
Qui des plus détestables vices
Nous trace de rians Portraits,
Qui met en crédit la Richesse,
Le faux lustre de la Noblesse,
La beauté, nos douces erreurs,
Et qui par la main de la gloire,
Immortalise dans l'Histoire
Nos plus éclatantes fureurs.



Toujours ta complaisance, habile
A consulter nos passions,
Sçait rendre un jeune cœur docile
A prendre leurs impressions ;
Tantôt inflexible et sévère,
Elle soutient le caractere
D'un orgueilleux Stoïcien ;
Et tantôt molle et séduisante,
Elle flatte l'ame indulgente
D'un ardent Epicurien.



C'est elle qui de la Justice
Fait entendre et regle la voix ;
Qui seule, au gré de son caprice,
Change, établit, casse les Loix ;

D'un

1728 MERCURE DE FRANCE

D'un souffle , elle irrite , elle allume
La foudre , que par la coùtume
Elle remet aux Potentats ;
Et tour-à-tour son inconstance
Porte au comble de la puissance ,
Et bouleverse les Etats.



Esclaves sous le Diadème ,
Du Peuple qui reçoit vos Loix ,
Monarques , du pouvoir suprême
Sa main vous adoucit le poids ;
C'est son adresse qui vous cache
Les soucis que le sort attache
A vos Trônes ébloüissans ,
Et par sa voix la flatterie
Immole la vertu flétrie
A vos caprices tout-puissans.



Mais son Temple s'ouvre à ma vue ;
Quelle foule d'Adorateurs !
Leur avidité suspendue
Attend ses Oracles menteurs ;
Ciel ! que de droits imaginaires ,
Pour s'y disputer les chimères ,
Qu'avec art fabrique sa main !
Quels respects on rend à l'Idole !

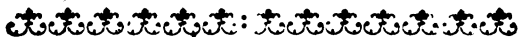
Je

Je vois sortir de cette Ecole
Les Précepteurs du Genre humain.



Plongés dans cette nuit obscure ,
Q'en vain l'homme veut pénétrer ,
Humble Foi , ta lumière pure
Peut seule nous en délivrer ;
A l'aide de tes feux propices ,
J'échape à mille précipices :
Mes pieds se sentent affermis ,
Et déjà l'impuissante Idole
S'ébranle et tombe à la parole
Du Dieu , seul Maître des esprits.

Par N. de l'Oratoire.



LETTRE de M. J. B. Ph. à M. P.
*Docteur de Sorbonne , au sujet des Cryptes
ou Chapelles souterraines qu'on voit dans
la plupart des Eglises de Paris.*

JE ne sçais, M. si vous êtes du sentiment
des Antiquaires , qui nous donnent ces
Chapelles souterraines qu'on voit dans la
plûpart des Eglises de Paris , pour des preu-
ves de l'antiquité des Eglises , mais d'une
antiquité qu'ils font remonter jusqu'aux pre-
mières

C

mieres

mieres années du Christianisme. Ce sentiment , appuyé , comme il l'est , sur l'opinion commune , ne peut être qu'ortodoxe ; mais je voudrois qu'il eût en sa faveur quelque preuve un peu moins équivoque. Votre fameux Confrere Jean de Launoy , dans sa Dissertation de *Veteribus Parisiensium Basilicis* , ne discute pas le Point , autant que le titre de sa Dissertation le semble annoncer ; on pourroit , à la vérité , y suppléer par celle du P. Mabillon , sur les Catacombes de Rome , mais on ne peut ; ce me semble , en rien conclure par analogie en faveur des Eglises de Paris , pour plusieurs raisons , dont la moindre est , que la certitude qu'on a sur l'état de l'Eglise de Rome dans les premiers temps du Christianisme , duquel elle a été comme le berceau , ne peut être comparée à une Tradition populaire très-confuse et très-incertaine , par laquelle seule nous sçavons quelque chose de l'état de l'Eglise de Paris dans ces premiers temps.

Le plus court , ce me semble , seroit de penser là dessus comme a pensé Corroset dans ses *Antiquités de Paris*. Cet Auteur , en parlant des commencemens du Christianisme à Paris , et après avoir dit avec la naïveté ordinaire aux Auteurs de son temps , que S. Denis , auquel Paris est redevable des lumieres de la Foi , étoit un *Grand-Clerc*, mêm-

me.

me en Astrologie , ajoute : *Il me souvient que la plupart de ces vieilles Eglises (bâties par Clovis) ont des Caves et Voutes souterraines, c'étoit la dévotion de ces temps-là. Pourquoi aller chercher plus loin, et se mettre l'esprit à la torture, pour sçavoir si c'étoit Mercure, Cérès ou Isis qui étoient adorés en l'Eglise de S. Germain des Prés ? Si la Statuë du Parvis N. D. représente Notre-Seigneur ou Esculape , et si une petite Statuë , posée sur le fronton de la façade de l'Eglise des Carmélites , rue S. Jacques , est un S. Michel ou une Cérès ?*

Les uns soutiennent , au reste , que les Cryptes en question ont été creusées par les Chrétiens dans les premières années du Christianisme , et en même-temps ils disent , que jusqu'au Christianisme , il y a eu sur ces endroits des Temples de Payens , qui ensuite , après la conversion de Clovis , ont été convertis en Eglises.

D'autres plus mitigés disent seulement , que ces Cryptes ont été bâties par les premiers Fideles en des Endroits écartés, et que par la suite des temps on a élevé des Eglises dessus.

Le premier sentiment se détruit par lui-même ; car comment se peut-il que des Chapelles souterraines aient été creusées dans des Temples même de faux Dieux ?

Comment les Chrétiens auroient-ils pu , sous les yeux d'un Roy Payen , à la vûe des Prêtres de ses Dieux , se creuser un Lieu d'Assemblée sous le Sanctuaire même d'une Idole ?

Il ne paroît guere plus possible que selon le second sentiment , ces Cryptes ayent été bâties sous les yeux des Payens dans des Endroits écartés ; car enfin ces Bâtimens n'étoient pas comme des Caves ordinaires qu'on auroit pu bâtir sous des maisons sans donner d'ombrage aux Payens ; mais on les bâtissoit en pleine Campagne , dans des Endroits éloignés des habitations. Il falloit y fouïller la terre , transporter les matériaux , &c. ce qui vrai-semblablement ne se pouvoit faire à l'insçû des Payens , qui dans ces temps étoient interessés par motif de Religion et de politique à empêcher la construction de Lieux destinés à des Assemblés secrettes et même nocturnes , telles qu'étoient celles des premiers Chrétiens.

Jusqu'à Clovis , les Romains avoient encore un pied dans les Gaules , et même dans Paris ; ils avoient intérêt ainsi que les François leurs Rivaux , à écarter des Assemblées clandestines , qui sont toujours suspectes , surtout dans des temps de troubles et de Guerres Civiles , tels qu'étoient ceux dont je parle , où les Gaulois étoient partagés entre les François et les Romains. Si

Si on s'obstine à prouver le premier sentiment, on ne prouvera rien; car je dirai que les Hérétiques, dans les temps qu'on les poursuivoit; auront bâti ces Eglises sous les Sanctuaires des Catholiques, de même que les Catholiques les avoient bâties sous les Sanctuaires des Idoles; l'un n'est ni moins possible, ni moins vrai-semblable que l'autre.

Il semble donc plus raisonnable de dire au sujet de ces Chapelles souterraines, que du temps de Clovis et depuis, en bâtissant les Eglises, on ménageoit sous l'Autel principal, ces especes de Caveaux, pour y déposer les Corps de ceux qui avoient été martyrisés pendant les persécutions, ou de ceux qui mouroient en odeur d'une sainteté éminente. La déposition de leurs Corps dans ces Endroits consacrés, faisoit leur Canonisation; cet usage étoit fondé sur un Passage de l'Apocalypse, où S. Jean dit, qu'on entendoit sortir de dessous l'Autel les voix des Martyrs qui demandoient vengeance de leurs Persécuteurs. Je suis, &c.

Ce 15. Juillet 1738.

LA PEINE DU TALION.

LE plus grand Orateur que Rome,
Ou que l'Univers même ait peut-être porté,
C iij

1934 MERCURE DE FRANCE

A dit en quelque endroit : Rien n'élève plus
l'Homme ,

Rien ne l'approche plus de la Divinité ,
Que la clemence et la bonté.

Une justice outrée est une barbarie.

Rien de meilleur que de vouloir ,

Rien de plus grand que de pouvoir

Conserver , des Mortels , ou soulager la vie.

C'est ambitionner , c'est mériter l'honneur

D'entrer dans les desseins du souverain Auteur

De tout ce qui respire ;

Et , si j'ose le dire ,

C'est en quelque façon devenir Créateur.

A ce sujet j'ai lu jadis un trait d'Histoire ,

Dont je suis encore enchanté ;

J'en ai toujours depuis conservé la mémoire ;

Je voudrois le transmettre à la Posterité.

Une Imperatrice Romaine ,

Sans s'y connoître , aimoit à la fureur

Rubis et Diamans, Certain Maître Pipeur ,

Charlatan , s'il en fut , sçut la duper sans peine ;

Et lui vendre pour vrais Rubis

Des Pierres sans valeur , le tout à très-haut prix.

A quelques jours de là , Sa Majesté surprise

Reconnut enfin sa méprise.

Qui pourroit exprimer quelle fut sa fureur

Elle

S E P T E M B R E . 1738. 1938

Elle court trouver l'Empereur ,
Lui raconte le fait , lui demande vengeance :
Oser ainsi , le scélérat ,
Jusqu'au Trône porter l'audace et l'insolence !
Elle prétend , en sa présence ,
Voir expier cet attentat.
L'Empereur y consent , du moins , en aparence ,
Il ordonne , qu'en diligence
L'homme aux Rubis soit arrêté ,
Chargé de chaînes , et traité
En Criminel de leze-Majesté.
On obéit , on le prend , on l'amene.
Qu'on l'expose , dit-il , au milieu de l'Arène ,
Et qu'en une heure , on le livre à nos yeux
En proie aux Tygres furieux.
Déjà le pauvre misérable
Attendoit la sanglante fin
De son déplorable destin ,
Au milieu d'un Peuple innombrable ,
Assemblé pour goûter le plaisir inhumain
De voir détruire son semblable.
Cependant l'Empereur arrive ; il est suivi
De sa chere moitié , qui déjà par avance ,
Dans le fond de son cœur ravi ,
Goûtoit à longs traits sa vengeance.
Dès qu'ils furent placés , sur le Coupable on lance ,
Par un ordre secret , et par un trait nouveau

G iiii

De

De la plus aimable prudence ,
 Au lieu d'un Léopard, ou d'un Tigre , un Agneau.
 Pour tous les Spectateurs quelle étrange merveille ?
 Et pour le Patient quel doux étonnement !

C'est un charme , un enchantement ,
 Il ne sçait s'il dort , ou s'il veille.
 Mais pour l'Imperatrice , ô Ciel ! quel coup affreux !
 Au moment que sa haine , au comble de ses vœux ,

Alloit , du sang du malheureux
 Enfin s'abreuver avec joie ,
 Elle voit échaper sa proie.
 Son aveugle et folle fierté
 Croit que son rang , sa dignité
 Sont ici compromis : elle écâte et s'emporte ;
 Epouse d'Empereur ! et me voir de la sorte ,
 Aux yeux de l'Univers jouïr de tout côté !
 Ah ! c'en est trop ! Eh quoi ? quel sujet vous
 transporte ?

Lui dit le Prince avec un souris gracieux ,
 Et quelle âpre colere enflamme vos beaux yeux ?
 Madame , un châtiment que l'équité conseille
 Ne doit point vous choquer. Pour sa punition ,
 Le trompeur est trompé , l'on lui rend la pareille ;
 C'est la peine du Talion.

J. A. Masson , d'Arras.

MEMOIRE



*MEMOIRE sur les Machines Hydrauliques
de M. Dupuy*

JE ne puis concevoir qu'on ait laissé si longtemps sans réponse l'Ecrit inseré dans le Journal de Trévoux du mois de Juin dernier, et intitulé : *Description critique d'une nouvelle Machine Hydraulique, pour l'élevation des Eaux, de l'invention de M. Dupuy, Maître des Requêtes.* Il y a aparence que l'Académie des Sciences a négligé cet Ouvrage, à cause des erreurs de fait et de raisonnement dont il est rempli, et du style peu convenable qui y regne d'un bout à l'autre ; je n'aurois pas non plus songé à y répondre, si je n'avois vû plusieurs personnes sensées qui ont été frappées des effets prodigieux que l'Auteur de cet Ouvrage attribué à la Machine, dont il est question ; et comme les préventions qui peuvent naître de pareilles idées, sont très dangereuses, parce qu'elles peuvent engager des gens qui n'ont aucune connoissance de ces matieres dans des dépenses inutiles et ruineuses, comme on ne l'a vû arriver que trop souvent, et que d'ailleurs j'ai été à portée de m'instruire très-exactement de tout ce qui concerne cette Machine et de ses effets, j'ai

cru rendre service au Public en détruisant les idées fausses que peut avoir données l'Ouvrage dont il s'agit.

L'Auteur de cet Ecrit se vante de connoître parfaitement la construction de cette Machine , d'en avoir observé exactement les effets , et il conclut que l'on n'a rien vu *de semblable ni d'aprochant jusqu'ici.*

Comme le hazard me fit rencontrer chés M. Dupuy au commencement de Septembre 1736 , lorsque les Commissaires de l'Académie vinrent l'examiner , la curiosité me porta à suivre cette affaire , qui commençoit à faire du bruit dans Paris ; j'examinai à ma montre le temps que cette Pompe fut à élever un demi muid d'eau à la hauteur de 22. pieds , il me parut que cela dura une minute assés juste ; on refit l'expérience une seconde fois , elle dura plus longtemps : J'aurois fort souhaité qu'on l'eut refaite une troisième, et quelques personnes en firent la proposition ; mais les quatre hommes qui la faisoient mouvoir, parurent tellement fatigués des deux premières épreuves , qu'on n'insista pas pour la troisième.

Quelques jours après , comme personne ne parloit du jugement de l'Académie , et que M. Dupuy ne voulut pas le faire voir à quelques personnes qui le lui demandèrent , je fus curieux de sçavoir si le jugement

ment que j'avois porté de mon côté se trouveroit conforme à celui de l'Académie ; je priai un de mes amis , qui est de cette Compagnie , de me le procurer. Voici la Copie du Rapport des Commissaires.

» Nous avons examiné par ordre de l'Académie , une Machine pour l'élevation des Eaux , proposée par M. Dupuy , Maître des Requêtes ; quatre hommes appliqués aux deux manivelles de cette Machine ont élevé en notre présence un demi muid d'eau en soixante-deux secondes , et un second en soixante-treize , à vingt-deux pieds de hauteur ; mais il en faut diminuer le temps qui a été nécessaire pour remplir le tuyau ascendant ; ainsi en profitant de tous les avantages , elle pourroit élever soixante muids par heure , ou 1440. muids en vingt-quatre heures ; nous observâmes de plus , que les quatre hommes étoient extrêmement fatigués après avoir travaillé une minute , ce qui prouve qu'il en faudroit beaucoup augmenter le nombre pour pouvoir faire usage de cette Machine.

» La Méchanique de cette Pompe nous a paru ingénieuse ; c'est un Cylindre creux , de fer blanc , posé verticalement , et qui tourne sur son axe au moyen d'un roüet et de deux lanternes que les quatre hommes

» font mouvoir par deux manivelles. Ce
 » Cylindre est adapté par le bas à un grand
 » tambour , dont l'axe est le même que ce-
 » lui du Cylindre ; ce tambour est divisé en
 » huit especes de boîtes , dont les couver-
 » cles sont mobiles sur un axe horizontal ,
 » et peuvent être enfoncés dans les boîtes,
 » pour en diminuer la capacité , ce qui arri-
 » ve à quatre de ces boîtes à la fois , et à
 » chacune, tour à tour, au moyen d'une cour-
 » be à angles rentrants , attachée au dedans
 » d'un grand baquet immobile , dans lequel
 » tourne le tambour. La maniere dont ces
 » especes de couvercles , ou clapets , sont
 » alternativement enfoncés dans les boîtes ,
 » et retirés par un mouvement contraire ,
 » nous a parû bien imaginée , de même que
 » la disposition des soupapes , placées l'une
 » au dessus de l'autre , pour soutenir l'eau
 » qui a été forcée de s'élever pour l'enfonce-
 » ment des couvercles dans les boîtes ; mais
 » le principe n'en est pas entierement nou-
 » veau , et l'on a déjà vû des boîtes avec
 » des palettes ou clapets , qui faisoient un
 » effet à peu près semblable ; d'ailleurs cette
 » Machine est fort composée , et quoiqu'elle
 » n'ait point en effet de piston , ni de corps
 » de Pompe , nous ne croyons pas qu'elle
 » puisse avoir aucun avantage sur celles qui
 » sont actuellement en usage.

Tout

Tout le monde alla voir cette Machine pendant plusieurs mois , et la vit avec admiration , parce que son effet est extrêmement imposant. Elle fait tomber l'eau sur une espece de tête de champignon qui produit une nape ronde très étendue , ce qui trompe tellement à la vûe , que si je n'avois pas été témoin de l'expérience dont je viens de parler , j'aurois cru qu'elle produisoit une quantité d'eau infiniment plus considerable.

J'appris quelque temps après que M. Dupuy faisoit construire une seconde Machine ; je m'informai du jour où les Commissaires de l'Académie devoient la voir , je m'y trouvai comme la premiere fois , et je l'examinai avec le même soin ; je ne ferai pas le détail de cette seconde Experience , parce que je vais donner la Copie du raport qu'en firent les Commissaires , et que la même personne a bien voulu me communiquer de même qu'elle avoit fait le premier.

» Nous avons examiné par ordre de l'Académie , une Pompe pour l'usage des Vaisseaux , présentée par M. Dupuy ; nous lui avons vû élever à la hauteur de vingt-un pieds un muid d'eau en trente-sept secondes , avec quatre hommes apliqués aux extremités d'un levier ; on ne nous en a pas fait voir l'interieur ; mais M. Dupuy nous

» nous a déclaré que c'étoit le même prin-
 » cipe , et la même mécanique que la
 » Pompe qu'il présenta à l'Académie il y a
 » environ un an , ainsi nous n'avons rien à
 » ajouter au rapport que nous en fîmes alors ;
 » ce que M. Dupuy a ajouté dans celle-ci ,
 » est qu'il y a appliqué la force des hommes,
 » de la même manière qu'elle l'est dans les
 » Pompes qui sont d'usage dans les Vais-
 » seaux. En foi de quoi nous avons signé le
 » présent Certificat.

Faisons maintenant quelques réflexions sur
 ces deux Machines , et sur le jugement qu'en
 a porté l'Académie ; la Description de la
 première Machine , qui se trouve dans le
 Rapport du 5. Septembre 1736. en donne une
 idée assez nette , pour qu'on puisse juger que
 sa construction a beaucoup de rapport avec
 trois Machines qui sont décrites dans
Ramelli , aux pages 104 , 105 , et 107 ; c'est
 sans doute ce qui a engagé l'Académie à
 dire , que *le principe n'en est pas entièrement*
nouveau , et que *l'on a déjà vu des bûtes avec*
des palettes ou clapets , qui faisoient un effet à
peu près semblable.

La seconde Machine de M. Dupuy a en-
 core plus de rapport avec les Machines de
Ramelli , elle leur ressemble très fort par
 l'extérieur , et l'on voit par le second rapport
 que M. Dupuy a déclaré , que le principe étoit

le

le même que celui de la première ; on peut donc en conclure que cette Machine est précisément la même que celle de *Ramelli*.

Je suis bien éloigné de penser que cette ressemblance des Machines de M. Dupuy avec d'autres, qui sont déjà connues, soit un blâme pour l'Auteur, ou pour la Machine ; il arrive tous les jours que l'on imagine des choses qui l'ont déjà été par d'autres, et dont on n'avoit pas de connoissance, et on n'en est pas moins pour cela réellement inventeur. Il peut aussi arriver que de très-bonnes Machines aient été longtemps négligées, et on doit sçavoir gré à ceux qui les font connoître et les mettent en usage ; ainsi il n'y a aucun reproche à faire à M. Dupuy, sur ce que sa Machine étoit connue longtemps avant qu'il la fit exécuter ; je suis très-persuadé qu'il étoit dans la bonne foi, et qu'il a cru en être réellement l'inventeur.

Examinons donc cette Machine seulement par ses effets, et voyons si l'Auteur de la *Description Critique* en a parlé en homme équitable, et instruit, comme il prétend l'être.

Après avoir fait une description très-fleurie du progrès des Arts sous le Règne de LOUIS LE GRAND, il établit qu'aucune Machine ne lui paroît *supérieure, soit en utilité, soit en invention, à celle de M. Dupuy.*

De

De tous les besoins de la vie , le croiroit-on à ajoute cet Auteur , l'eau est peut-être le plus important , après l'air , &c. Un Poète Bachique peut ignorer cette vérité simple dans la double ivresse qui le transporte.

L'Auteur entre ensuite dans le détail des inconveniens des Pompes ordinaires. Il dit qu'il est vrai que l'eau portée à 29. pieds de hauteur par une Pompe , peut être prise par une seconde Pompe , et portée à 50. & par une troisième et une quatrième à 100. On ne peut pas dire que cet Auteur ignore qu'il y a des Pompes foulantes et aspirantes , puisqu'il les a nommées quelques lignes plus haut ; mais il devoit sçavoir que par leur moyen on élève l'eau d'un seul trait jusqu'à 400. pieds et plus , ainsi l'inconvénient de la multiplication des Pompes n'est pas tel qu'il l'expose.

A l'égard des inconveniens qui résultent du piston , d'où il arrive , selon l'Auteur , que la Pompe demeure époulmonée , et que l'épée use le fourreau , ils ne sont pas aussi considérables que l'Auteur l'imagine , et je crois qu'il auroit peine à prouver ce qu'il avance , que pour 100. livres de force qu'il faudra pour élever et soutenir l'eau qu'attire le piston , il en faudra 1000. et peut-être 2000. pour surmonter les frottemens dont on se passeroit bien , et dont pourtant on ne peut se passer.

A la vûe de ces difficultés , dit l'Auteur , il s'est

s'est élevé un cri de la part des Connoisseurs ; Il n'est plus question de Pompes , disent-ils , on ne veut plus de Pompes , de nouvelles Pompes s'entend , car on est bien forcé de s'en tenir aux anciennes ; mais il ne feroit pas bon pour un Machiniste qui auroit passé sa vie à inventer quelque nouveau Feu de Pompe , fût-il supérieur à ce qu'on a inventé jusqu'ici , fût-il supérieur même , s'il est possible , à toutes les difficultés , il seroit rejeté du bonnet , sans qu'on daignât seulement examiner sa Machine , ni l'écouter. C'est ce qui a engagé , suivant ce que dit l'Auteur quelques lignes plus bas , cet illustre et ingénieux Inventeur , à élever aussi un cri de son côté , pour dire qu'il a renoncé à Satan et à toutes ses pompes.

On n'imagine pas trop sur qui peut tomber ce reproche ; si c'est sur l'Académie des Sciences , on peut voir à la fin de l'Histoire de l'Académie de chaque année , le nombre des Machines aprouvées , parmi lesquelles il y a plusieurs Pompes , et une entr'autres qui a mérité l'approbation la plus authentique , et qui a été exécutée avec beaucoup de succès dans Paris et à la Campagne ; ainsi les vrais Connoisseurs n'ont pas pour toutes les Pompes cette aversion que l'Auteur de la *Description Critique* semble leur attribuer.

L'Auteur , pour en venir à donner une idée de la Machine , parle de la force repulsive , de la

la force attractive , de la percussion vive , de la force morte , et il conclut que l'eau par la nouvelle Machine, et par un seul corps de Machine , peut s'élever comme à l'infini , et n'a point de borne déterminée. Il fait ensuite un détail énigmatique de la Machine , dont l'Inventeur a bien voulu , dit il , lui confier le secret ; et il ajoute , qu'à la vue de cette abondance d'eau que quatre hommes font couler en un instant , l'incrédulité antimécanique a été jusqu'à soupçonner des ressorts secrets , des machines postiches , des je ne sais quelles forces occultes , des préparatifs , et des remontages nocturnes , des souterrains , et presque des Talismans et des Lutins &c. L'Auteur de la Description auroit du ajouter qui sont les personnes qui ont de pareils soupçons ; mais il a craint sans doute que cela ne fit tort à leur jugement , et il a grande raison.

Ce qu'il y a de plus curieux dans cette *Description Critique* , est le calcul de l'effet de cette Machine ; elle élève selon lui par le moyen de quatre hommes 300. pintes d'eau à 25. pieds de haut en 20. secondes ; supposons pour un moment que cela soit vrai. Les 24. Pompes du Pont Notre-Dame , selon lui , donnent à peine 8000. muids par jour avec 25. milliers de force ; supposons encore que cela soit exact , quoiqu'il s'en faille beaucoup ; car s'il avoit bien examiné cette force ,

il

il auroit pu voir qu'elle n'est communément que de 7. à 8. milliers : mais il faut faire voir, en suivant les principes de l'Auteur, qu'il ne fait pas une juste application des principes de l'Hydraulique, car on n'a garde de soupçonner qu'il ait parlé sur cela différemment de ce qu'il pense.

Voici les propres mots de l'Auteur. *La Machine de M. Dupuy, avec une force dix ou douze fois moindre que celle du Pont Notre-Dame, donne dix fois plus d'eau, ce qui fait une supériorité de 100. sur un, et 25. milliers de force appliqués à la Machine dont nous parlons, donneroient sur le pied de 3. muids par minute, un million de muids par jour, là où la Machine vulgaire en donne à peine 8000. Le calcul en est simple, car nous ne voulons rien embrouiller.*

Il est très plaisant que l'Auteur de la Description ne fasse aucune attention sur ce que la Pompe du Pont Notre-Dame élève l'eau à la hauteur de 105. pieds, au lieu que la Machine de M. Dupuy ne l'élève, suivant l'Auteur même, qu'à 25. pieds ; si l'Auteur de la Description étoit bien instruit des principes de Mécanique, il auroit vû que pour approcher d'une évaluation exacte, il faudroit, même en admettant ses faits pour vrais, diminuer de plus des trois quarts l'effet qu'il attribué à la Machine de M. Dupuy, puis-

puisqu'elle n'élève pas l'eau au quart de la hauteur à laquelle elle est élevée par la Pompe du Pont Notre-Dame.

On pourroit croire que c'est-là une faute d'inadvertence, mais l'Auteur ne veut pas qu'on l'en soupçonne, car il poursuit son calcul avec la même *simplicité*, et en conclut, que si on d'ubloit les hommes, ou qu'on mît seulement à leur place un, ou deux chevaux, on auroit 8640. muids par jour; veut-on, dit-il, imaginer des déchets, des non-valeurs, metton 640. muids pour la part de l'envie, c'est assés pour la noyer, et ne comptons que 8000.

En continuant ce calcul, il trouve que 25. milliers de force appliqués à plusieurs semblables Machines, donneroient un million de muids d'eau par jour, et que si on y appliquoit la force qu'à la Machine de Marly, que l'Auteur évalué à quatorze cent milliers, elle donneroit des millions de millions de muids d'eau.

Ce calcul est, comme on voit, *simple*, et n'a rien d'embrouillé; l'Auteur en est surpris lui-même, et dit que l'imagination est effrayée d'une superiorité si excessive, mais, ajoute-t-il, l'imagination est priée ici de se taire, et l'esprit aussi, parce qu'il n'est question que du simple témoignage des yeux. Il tente d'expliquer cette merveille, en disant qu'il faut
bien

bien comprendre *la difference du continu au discret, et du continu uniforme au continu accéléré et retardé*; je crois que cela est fort simple et fort clair, mais j'avoué que je n'ai pas pu le comprendre. L'Auteur dit cependant que la découverte est *démontrée pour les yeux*, mais que *l'esprit oppose ses doutes, son ignorance, ses préjugés; et l'imagination ses chicanes, ses monstres, ses travaux nocturnes, ses Lutins, ses je ne sçais quoi; sans parler du cœur qui broche souvent sur le tout.*

L'Auteur se fait ensuite des objections auxquelles il répond : la première qu'il examine fort sérieusement, est, que cette Machine *mettroit la riviere à sec*; mais il nous rassûre en disant qu'on peut *moderer son action si elle est trop vive*; il calcule ensuite qu'il passe par jour *trente six millions de muids* sous le Pont Notre-Dame, et conclut que la Machine n'en élevant que *100. mille*, *il n'y paroîtroit pas.*

La seconde objection que se fait l'Auteur de la Description, est que les quatre hommes paroissent, dit-on, fort fatigués, quoiqu'ils ne travaillent que pendant vingt secondes. Cette objection me paroît beaucoup plus réelle, que la première, parce que j'ai été témoin de la vérité du fait, qu'ils furent plus longtemps à élever l'eau la seconde fois que la première, et qu'ils parurent trop fatigués pour s'exposer à une troisième épreuve.

L'Auteur

L'Auteur répond à cette objection , en disant : *Qui vous a dit que les quatre hommes qui travaillent 20. secondes , ne travailleroient pas une et deux , dix et douze minutes ? Si on les en vouloit croire , ajoute-t-il , ils assurèrent eux-mêmes qu'ils travailleroient bien une bonne demie heure. Et plus bas : Quand ils sont en train , on a peine à les arrêter ; dans un quart d'heure , nous leur avons vû remettre la main à l'œuvre , cinq , six , huit , dix fois. J'avoüe qu'après ce dont j'ai été témoin oculaire , de même qu'un grand nombre d'autres personnes , il m'est impossible de trouver que cette réponse soit capable de détruire l'objection. Il finit par faire voir que cette Machine a peu de frottemens , ce qu'il fait pour répondre à mille demi Sçavans , qui dès qu'une machine nouvelle se présente , et sans l'avoir examinée , sans l'avoir vûë , vont crier qu'il y a des frottemens.*

C'est très-bien fait de répondre à ces demi Sçavans ; mais comme il n'a été question que d'examiner le produit réel de cette Machine , on pouvoit se dispenser d'entrer dans ce détail.

Nous allons maintenant réduire cette Machine à sa juste valeur , en lui suposant même tout l'avantage possible ; et nous employerons un calcul qui sera encore plus simple , et beaucoup plus exact que celui de

de l'Auteur de la *Description Critique*. Nous ferons même abstraction des frottemens , pour rendre l'avantage de la Pompe plus complet , et nous suposerons d'abord les faits , tels que les dit l'Auteur.

C'est une verité connue de tous ceux qui ont la moindre teinture de Méchanique, que la force des hommes , des chevaux , du courant des rivières , &c. se calcule , et qu'elle s'évaluë en livres et en onces.

On sçait encore que la Machine la plus parfaite ; et absolument exempte de frottemens , ne peut avec dix livres de force , de quelque nature qu'elle soit , élever ou soutenir que dix livres d'eau. Si ces dix livres d'eau occupent un espace considerable en largeur , l'eau ne montera que médiocrement haut , parce que le tuyau qui la conduit , ne pourra pas être bien long , pour ne contenir que les dix livres d'eau qui peuvent faire équilibre avec les dix livres de force ; une once d'eau de plus feroit une pesanteur supérieure à la force , et la Machine seroit arrêtée.

Si l'on veut porter l'eau plus haut , il en faut élever une moindre quantité , afin de ne faire toujours que les dix livres , qui sont en équilibre avec la force motrice , ensorte que la même force , et la même Machine qui fourniroit un muid d'eau par minute à 20.
pieds

pieds de haut , en fourniroit un demi-muid à 40. pieds , un quart à 80. et ainsi de suite.

Ces principes sont si certains et si connus , qu'on auroit honte de les rapeller , s'il n'y avoit des gens à qui ces matieres ne sont pas familières , qui pensent que la connoissance du produit des Machines dépend d'un calcul fort difficile et fort épineux. Il suffit cependant du peu que nous venons de dire , pour juger de toutes les propositions qui peuvent être faites en matiere de Machines Hydrauliques ; car toutes les fois qu'on promettra un produit superieur à la force , on peut être assuré qu'il est impossible d'y réussir , puisque cette proposition est directement contraire aux principes de la nature , et aux loix de la pesanteur.

Pareillement , si l'on veut calculer la quantité de force que font perdre les frotemens , on le peut avec la même facilité ; car il n'y a qu'à réduire en livres et en onces , d'une part la force motrice , et de l'autre , la quantité d'eau élevée et soutenue par la Machine ; si ces quantités étoient égales , et que le produit fut égal à la force , les frotemens seroient nuls ; mais comme le produit est toujours moindre , c'est la quantité dont il s'en faut que le produit n'égale la force motrice , qui exprime la perte causée par les frote-

frotemens; ce calcul est simple, et l'opération facile, c'est par ce moyen qu'on a reconnu que dans les Machines ordinaires, les frotemens diminuent environ d'un quart ou d'un tiers l'effet de la force motrice, quoique l'Auteur de la Description les fasse monter *trente fois, on peut-êre soixante fois plus haut.*

C'est sur ces principes qui ne sont contestés de personne, que nous allons juger de l'effet de la Machine de M. Dupuy, en parlant des faits avancés par l'Auteur de la *Description Critique.*

Si, comme le dit cet Auteur, la Machine élève à la hauteur de 25. pieds un muid d'eau en 20 secondes, ou 3. muids en une minute, elle n'en élèvera que le quart à 100. pieds de haut, ou, ce qui revient au même, il lui faudra 4. minutes pour élever ces 3. muids à 100. pieds de haut, ce qui fait 1080. muids en 24. heures, au lieu des 3640. muids, auxquels l'Auteur de la Description fait monter ce produit; et comme le même Auteur compare aussi cette Machine à celle de Marly, qui élève l'eau à plus de 500. pieds, on doit observer que celle de M. Dupuy ne donneroit à cette hauteur que 216. muids en 24. heures. Voilà de quelle manière on doit calculer le produit d'une Machine Hydraulique, et alors on ne trou-

D vera

vera rien que de très-naturel dans celle de M. Dupuy.

Mais , comme j'ai calculé suivant les faits avancés par l'Auteur de la Description , il est juste que je fasse le même calcul suivant les faits dont j'ai été témoin , et que je tiens pour beaucoup plus sûrs , que ceux qui sont rapportés dans la *Description Critique*.

J'ai vû élever un muid d'eau à la hauteur de 21. pieds en 37. secondes ; il auroit fallu cinq fois plus de temps , c'est-à-dire 3. minutes et 5. secondes , pour élever le même muid à 105. pieds , qui est la hauteur où la Machine du Pont Notre-Dame l'élève. Nous pouvons , pour la facilité du calcul , faire grace des cinq secondes ; ce sera 20. muids par heure , et 480. muids en 24. heures , ce qui n'est que la 18^e partie de la quantité , à laquelle l'Auteur porte le produit de cette Machine , qui n'a plus , comme on voit , rien de surprenant , et qui ne surpasse point l'effet des Pompes les plus ordinaires.

On se tromperoit encore beaucoup cependant , si on considéroit ce produit , comme l'effet du travail de quatre hommes seulement , car il faut nécessairement qu'ils se reposent de temps en temps , et malgré ce que dit l'Auteur de la *Description Critique* ; de l'extrême facilité avec laquelle ils font mouvoir cette Machine , tout le monde con-

viendra

viendra , que pour que la Machine travaille sans discontinuer , il leur faudroit deux fois autant de repos que de travail , puisque sur les 24. heures du jour , il en faut au moins dix , tant pour le sommeil que pour les repas ; sur les 14. autres , il en faut bien autant pour le repos que pour le travail , ce qui ne fait que 7. heures de travail continu. Supposons-en 8 , on voit, que pour que cette Machine aille sans interruption , il faudra douze hommes pour entretenir son mouvement , et qu'ainsi les 480. muids qu'elle fournit en 24. heures à la hauteur de 21. pieds , sont le produit du travail de 12. hommes , ce qui fait 40. muids pour chaque homme en 24. heures , et qui retombe dans le cas des Machines les plus ordinaires , qui ont cependant l'avantage sur celle-ci , d'être d'une construction plus simple , moins coûteuse , et d'un entretien beaucoup moins considerable.

Je crois avoir détruit tout le merveilleux qui regne dans la *Description Critique*, en avoir démontré les parallogismes très-clairement , et avoir fait voir par un calcul très simple , et qui n'a rien d'embrouillé , ce qu'on doit attendre des Pompes et de toutes les Machines Hydrauliques , lorsqu'on sçaura par expérience , ce qu'elles peuvent élever d'eau dans un temps donné , et à une hauteur déterminée.

A l'égard de celles dont on veut juger sur des desseins , ou des modeles , c'est-là le cas de calculer les forces motrices , d'évaluer les frottemens ; mais on n'a point besoin de tout cela pour juger de la Machine de M. Dupuy ; il ne faut , comme le dit l'Auteur de la *Description Critique* , que le simple témoignage des yeux ; mais il faut raisonner plus conséquemment que lui , d'après ce témoignage , et que le zèle indiscret n'aveugle pas , au point de faire dans un calcul aussi simple , des fautes aussi considérables.



MADRIGAL,

Sur la Médiocrité.

D'Une douce tranquillité
L'heureuse Médiocrité ,
Selon moi , fut toujours suivie :
Ainsi de m'agrandir dédaignant les moyens ;
Je n'aurai jamais d'autre envie ,
Que de me voir exempt des besoins de la vie ;
Comme de l'embarras des biens.

Per M.C.*



REMARKS:

REMARQUES sur une Pièce insérée dans
le *Mercur* du mois de Juillet 1738. , où
l'on examine quelle doit être la figure de la
Terre.

IL est bien surprenant que dans le temps
même, que le Livre de la *Figure de la Terre*
se distribue parmi les Sçavans de l'Europe ;
que dans un temps , où les Journaux retentissent
d'Eloges et d'admiration sur le grand
Ouvrage de Mrs les Académiciens du Nord,
qui ont démontré d'une manière incontes-
table , que la Terre étoit un *Sphéroïde aplati*
vers les Poles ; il se soit glissé dans le *Mer-*
cure de France , une Pièce où l'Auteur feint
d'ignorer tout ce qui se passe dans la Ré-
publique des Lettres , et se croit en droit
de faire connoître au Public sa pensée sur ce
sujet , en attendant , ajoute t il , que nous
ayons là dessus quelque chose de décisif.

J'ose bien assûrer ici , que le Public lui
sçaura mauvais gré d'avoir proposé ses pen-
sées d'une manière qui ne peut jamais lui
faire honneur ; car s'il n'est question que de
réfuter ses propres preuves , dans lesquelles
il établit que la Terre est une Sphere telle
que nous paroît la Lune , comme il le suppose
gratuitement , on sera bien éloigné de croire

D iij qu'il

qu'il a résolu, comme il le prétend, la Question de la figure de la Terre *d'une manière géométrique et astronomique* : on verra tout-à-l'heure qu'il n'entend rien à ce qu'on appelle *Résolution géométrique et astronomique* ; mais s'il se fonde sur les Démonstrations du Pere Tacquet, on ne doute pas qu'il ne convienne facilement, que le Pere Tacquet n'a pas bien résolu cette Question.

Il paroît même que l'Auteur n'est guere instruit des principales découvertes faites en Astronomie et en Physique ; car la Démonstration qu'il emprunte du Pere Tacquet, et qu'il dit avoir lûe dans une Edition imprimée en 1707, suppose que la pesanteur est la même par toute la Terre, et si cette supposition étoit vraie, il n'y a pas de doute que la Démonstration du Pere Tacquet ne fut bonne ; encore faudroit il supposer que la Terre ne tourne pas sur son axe en 24 heures, comme le Pere Tacquet feignoit de le croire, pour éviter les reproches des Théologiens de son temps.

Mais l'Ouvrage du Pere Tacquet est déjà fort ancien, car la premiere Edition de son Livre qui se fit après sa mort, fut achevée vers l'an 1668. Or M. Richer ne découvrit qu'en 1672. que *la Pesanteur étoit plus grande aux Poles qu'à l'Equateur* ; ce qui détruit entierement la Démonstration du P. Tacquet,

, et

et donne par consequent la Terre aplatie vers les Poles , autrement les Mers inonderoient l'Equateur.

Mrs Hugens et Newton ayant établi la figure de la Terre sur cette dernière découverte faite en 1672 , ce sentiment n'auroit jamais reçu de contradiction , si l'Ouvrage de la grande Méridienne tirée d'un bout à l'autre de la France , et principalement de Paris jusqu'aux Pyrenées , n'avoit fait soupçonner le contraire. Mais pour dire en deux mots le peu de certitude qu'on a pû avoir sur cet Ouvrage , vû les trop petites différences qui résultoient , pour en conclure quelque chose de réel ; ces différences ne se sont pas toujours trouvées les mêmes , ayant varié plus ou moins d'une quantité assés considerable ; d'où il résulroit à la Terre *differeus allongemens* , et que tout habile Mathématicien avoit raison de n'attribuer qu'aux erreurs des Observations faites en France *sous des degrés trop peu distans l'un de l'autre* , comme en sont enfin convenus les Auteurs de ce grand Ouvrage.

Une des plus fortes preuves que l'on pouvoit avoir du Spheroïde aplati , avant le Voyage de Mrs les Académiciens dans le Nord , c'étoit la découverte qu'on fit en France sur la fin du dernier siècle , de la révolution de Jupiter autour de son axe en

9. heures 56. min. et de l'inégalité de ses diamètres , Jupiter étant très-sensiblement aplati par les Poles , ce qui induisoit à conclure que puisque la Terre tourne sur son axe en 24. heures , sa figure devoit être semblable à celle de Jupiter.

Cependant l'Auteur de la Pièce du Mercure , ajoute pag. 1523. que *pour juger des choses inconnues par celles dont nous avons déjà une connoissance certaine* , la Lune a paru à travers les meilleures Lunettes parfaitement semblable à la Terre , quant à sa surface , qui est composée de Montagnes , Collines , Vallées , Mers , Lacs , &c. et il ajoute page 1524. » Mais cette Lune dont la superficie vûë de » près , n'est pas certainement sphérique , » étant toutefois regardée d'un Lieu fort » éloigné , comme est notre Terre , ne nous » paroît-elle pas être une parfaite et véritable » Sphere ? Quand on la regarde lorsqu'elle » est pleine , soit simplement avec les yeux , » ou avec les plus grandes Lunettes , ne voit-on pas sa superficie la mieux arrondie de » toute part , et telle qu'on le peut désirer » dans les Spheres les plus parfaites ? &c.

» Il est donc constant que la Lune vûë de » loin , nonobstant les inégalités réelles de » sa superficie , nous paroît véritablement » être une Sphere ; et s'il nous étoit permis » de nous transporter dans quelque Lieu du » Ciel ,

» Ciel , pour y regarder notre Monde dans
 » un grand éloignement , n'est-il pas pro-
 » bable que nous y verrions aussi sa circon-
 » ference arrondie de toutes parts ? Et après
 » cela n'aurions-nous pas raison de juger pa-
 » reillement que c'est une Sphere ?

J'inferé donc de tout ce raisonnement, que,
 sans doute, notre Auteur n'est pas instruit de
 cette fameuse découverte de Jupiter, *qui lui*
eut bien mieux fait juger des choses inconnues
par celles dont nous avons une connoissance
certaine. Et s'il ignore cette découverte ,
 c'est une des plus grandes fautes qu'on
 puisse lui reprocher , et que le Public ne
 peut lui pardonner.

Mais s'il n'ignore pas cette même décou-
 verte , faite sur la Planette de Jupiter , la-
 quelle m'a parû toujours connue de ceux
 même qui ont à peine pris quelque légère
 teinture de Physique et d'Astronomie ,
 quelle malignité n'y a-t'il pas de citer plu-
 tôt la Lune , qui est un Corps 64. fois plus
 petit que la Terre , lorsqu'au contraire on
 sçait que Jupiter est 1100. fois plus gros ,
 et où par conséquent l'aplatissement doit
 être bien plus sensible ?

Mais il y a plus , c'est que la Lune *n'est*
peut-être pas ronde , comme il le suppose , et
 les plus habiles Philosophes nous apprennent
 que son axe , c'est-à-dire le diametre de la
 D v Lune ;

Lune , qui est dirigé au centre de la Terre , est nécessairement plus grand que le diamètre de son Equateur ; or dans ce cas , si nous étions placés au centre de la Terre , la Lune nous paroîtroit toujours ronde , à en juger seulement par son disque aparent ; car le disque aparent de la Lune seroit toujours son Equateur , dont tous les diametres doivent être égaux ; la libration de la Lune y apporteroit peut être quelque difference , mais on sçait que la libration de la Lune n'est pas considérable.

Et quoique nous ne soyons pas placés au centre de la Terre , et que par conséquent l'axe de la Lune n'est pas toujours tourné exactement vers notre œil , cependant il en résulte une si petite difference dans les diametres du disque aparent de la Lune , qu'elle ne peut être sensible à nos yeux , à moins que d'être munis d'Instrumens beaucoup plus parfaits , que ceux dont on s'est servi jusqu'à présent.

Ainsi *la Lune nous paroît une Sphère , mais elle ne l'est peut-être pas.* Jupiter , au contraire , dont la grosseur est bien plus considérable , nous paroît par les meilleures Lunettes *un Spéroïde aplati vers les Poles.* La Terre , vûe de loin , doit donc paroître aussi aplatie vers les Poles , puisqu'elle tourne autour d'un axe , comme Jupiter ,

Mais

Mais quand nous n'aurions aucunes preuves tirées de cette grande Planette, l'Ouvrage de Mrs les Académiciens fait connoître incontestablement la figure de la Terre, qui est un Sphéroïde aplati par les Poles.

Et ce sera toujours un très-grand reproche, auquel notre Auteur ne pourra se soustraire, d'avoir négligé de s'instruire dans ce Livre.

Je ne sçais pourquoi il se fonde sur le jugement des Anciens pour confirmer son sentiment; ne sçait il pas bien que les Anciens n'ont jamais eû de connoissance parfaite sur cette matiere? Avant le Système de Copernic il étoit très-naturel de croire la Terre ronde, ainsi qu'il paroïsoit par son Ombre reconnüe sur la surface de la Lune, dans les Eclipses; cependant cette opinion étoit bien contestée ches les Anciens; on a cru même assés long-temps la Terre platte, et cette opinion a duré jusqu'au temps, où la Navigation étant parvenue, par le secours de l'Astronomie, à un plus grand point de perfection, on a fait le tour du Monde, et on a reconnu, à peu près, la vraie figure de la Terre; je suis d'autant plus surpris de trouver que notre Auteur s'en raporte au sentiment des Anciens, et qu'il trouve étrange qu'on ait introduit une nouveauté qui leur étoit inconnüe; qu'il s'aplaudit lui-même au commencement de sa Pièce, *d'être né dans un temps*

D vj ou

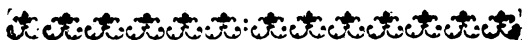
où tant de grands Hommes se sont appliqués à cultiver les Sciences et les Arts.

Au reste , les Tables de M. de la Hire , qu'il cite comme les plus parfaites et les plus exactes qui ayent été publiées de nos jours , n'établissent point du tout la figure de la Terre , comme il le prétend ; car si on lui prouvoit que ces Tables ne sont pas encore parfaites , et s'il corrigeoit la Méthode de M. de la Hire , pour calculer les Eclipses de Soleil , il est certain que sa difficulté seroit bien-tôt résolue.

Enfin , le Public sentira facilement qu'il n'est pas nécessaire de répondre à ses objections sur les inégalités de la surface de la Terre , qui doivent influer , comme il le prétend , sur la mesure actuelle ; car si notre Auteur sçait assés de Géométrie pour entendre ce dont il est question , il trouvera dans la plûpart des Livres qui ont traité de la mesure de la Terre , de quoi s'instruire sur de telles difficultés , et s'il consulte le Livre de la Figure de la Terre de M. de Maupertuis , il rendra justice aux Opérations Géométriques , dont la certitude est démontrée , puisque l'on a réduit tous les Triangles au Plan de l'horison , et qu'on a mesuré la hauteur du Lieu , qui est à l'extrémité méridionale des Triangles , *au-dessus du niveau de la Mer de Botnie.*

DECLA-

SEPTEMBRE. 1738. 1969



DECLARATION.

Garder au fond du cœur l'empreinte de vos charmes ,

Occuper son loisir à ne penser qu'à vous ,

Avoir , en vous quittant , les plus vives allarmes ,

Ressentir à vos pieds les transports les plus doux ,

Loin de vous , soupirer et répandre des larmes ,

Où je me trompe , Iris , ou c'est-là , de l'amour .

Trop heureux s'il pouvoit mériter du retour !

D. C. D. C.



*LETTRE de M. D. L. R. à M. l'Abbé le
Beuf, Chanoine et Sous Chantre de l'Eglise
d'Auxerre, sur quelques Sujets de Litterature.*

Vous êtes infatigable , Monsieur , pour les interêts de la vérité ; il me paroît aussi que la vérité et la justice ne manquent point de reconnoissance , vous venez de publier deux Volumes , qui sous le titre modeste d'*Eclaircissements* , corrigent bien des erreurs échappées à de célèbres Ecrivains , et illustrent notre Histoire. Vous venez en même-temps de remporter un troisième Prix ,
par

par un troisième Jugement, prononcé en votre faveur par l'Académie de Soissons, et ces trois Prix ont été précédés par celui que vous adjugea en l'année 1734. l'Académie Royale des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris. Que ne nous promettez-vous point, M. avec les heureuses dispositions dont le Ciel vous a favorisé, pour l'avancement des Lettres, et en particulier pour les intérêts de l'Histoire !

Je reviens à votre Ouvrage nouvellement publié, que j'ai lu avec autant de plaisir que d'utilité. J'ai apporté une attention particulière à la discussion que vous faites sur le *Cervolus* ou *Cervulus*, et *Vetula*; Usage payen des Calendes de Janvier, qui se trouve condamné par un Canon du Concile d'Auxerre, tenu sur la fin du V^e siècle. Vous prouvez fort bien, M. que cet Usage a varié, à mesure qu'on s'est éloigné des temps de l'Idolatrie, et que ce que défend votre Concile d'Auxerre, n'étoit ni infame ni abominable : *C'étoient des folies, des extravagances, et non des abominations.* C'en étoit toujours assés pour exciter le zèle des Evêques, qui dans différents Diocèses ont aussi aboli différentes Réjouissances et pratiques, même Ecclesiastiques, tout-à-fait abusives, dont vous avez rapporté quelques exemples dans le Mercure de France, &c.

Vous

Vous citez , M. à l'occasion du *Cervulus* ,
et Vetula , p. 298. du premier Volume de
 votre Recueil , les *Coûtumes de Marseille* ,
 par M. Marchetti, où cet Auteur , page 309.
 dit » qu'on s'y déguise encore en Bêtes , en
 » Satyres , en Démons , depuis les Rois jus-
 » qu'aux Cendres. Ce qui demande de ma
 part un petit correctif en faveur de la vérité,
 comme vous en avez usé dans le même esprit
 dans l'article qui a mérité l'attention du Con-
 cile d'Auxerre , sur un usage de votre Patrie.

Tous ceux qui ont connu , comme moi ,
 notre M. Marchetti , et qui ont comparé son
 Livre des *Usages et Coûtumes des Marseillois* ,
&c. avec ce qui se pratiquoit à Marseille lors
 de la publication de ce Livre en 1683. ont
 reconnu que cet Auteur , avec les meilleures
 intentions du monde, s'est quelquefois trompé,
 en prenant pour des Usages récents et
 journaliers , des Coûtumes abolies depuis
 long - temps , et dont on avoit presque per-
 du le souvenir. Il étoit , sur tout , sujet à se
 laisser emporter par son zele , et à grossir les
 objets , ou les abus qu'il avoit à combattre.
 C'est , sans doute , dans cette disposition
 qu'il a écrit ce qui a été rapporté ci-dessus des
 Déguisemens *en Bêtes* , *en Satyres* et *en Dé-*
mons , pendant le temps du Carnaval , ce que
 je vous assure n'avoir jamais vû à Marseille ;
 où j'ai passé une partie de ma jeunesse ; plu-
 sieurs

sieurs de mes Compatriotes sont en état de rendre le même témoignage. Peut-être nous dira-on que ces excès étoient en usage lors de la jeunesse de notre Auteur, qui étoit extrêmement âgé lors que nous l'avons connu.

Mais, outre que nos Anciens ne nous ont jamais rien appris de semblable, nous avons dans l'Histoire de Marseille une preuve littéraire et singulière de la manière modeste, dont on passoit dans cette Ville les trois jours les plus critiques, c'est-à-dire, les trois derniers jours du Carnaval. Les Réjouissances les plus considérables se passaient aux environs de l'Hôtel de Ville, au Lieu, principalement appelé *la Loge*, où s'assemblent journellement les Marchands et les Négocians pour conférer de leur commerce. Les Consuls, qui étoient alors Gouverneurs de Marseille, et dont le Chef étoit un Gentilhomme qualifié, regloient eux-mêmes l'ordre de la joye publique, et la Ville en payoit la Dépense.

Voici, Mr. ce que dit là-dessus notre (a) Historien, qui ne vous est pas inconnu.

» La Communauté faisoit autrefois des Ré-

» jouissances publiques les trois derniers

(a) *Histoire de Marseille &c. par Antoine de Ruffi &c. seconde Edition Vol. fol. A Marseille 1696. T. II. L. XIV. Chap. VI. page 401.*

~~»~~ jours

» jours de Carnaval. Elle entretenoit trois
 » Ménétriers, qui ces jours-là jouoient des
 » Tambours, des Hautbois, et des Timbales
 » tout au devant de la Maison commune, et
 » le soir il y avoit Bal, où se trouvoient tou-
 » tes les Dames de la Ville. On voit par là la
 » simplicité du siècle, et que les Violons
 » n'étoient pas encore en usage; mais le
 » titre où j'ai puisé ce que je viens de dire,
 » fera mieux comprendre au Lecteur, avec
 » quelle frugalité on vivoit en ce temps-là à
 » Marseille.

Ce Titre est un Mandement des Consuls, adressé au Trésorier de la Ville, pour payer la dépense qui se fit en l'année 1536. à l'occasion de ces Réjouissances. Il est rapporté tout de suite, et en voici la teneur.

Nous Consuls al present Mandan à vos Tresorier General de la dite Citeat, que des Deniers de vostra Recepta que al present aves donas et pagas als tres Menestriers soes Tamborins et Autois, que an toquat à la Loya los tres jors de Carmentran la somme de florins quinze, et per lo Tamborin, Timbois, et Timbalas que an toquat los tres vespres desdi Carmentran à la Carricra de laditta Loya la somma de florins quatre. Plus à Mestre Clemens Arnaut Apoticari per 6. torchas de siera per accompagner las Damas à laditta Loya que pesat 22. lib. à gros 5. la libra monta florins non grosses quatre quarts.

quarts dos. Item per 12. libras de candelas per losdits tres vespres. Lo 4. Febrier de l'an 1536. Donat à Marseilla sota nostres propres sagnels.

On peut faire plusieurs réflexions sur le contenu de ce Mandement ; mais je me contenterai d'une seule , qui est que des Magistrats , si modestes , si sages , en fait de joye publique , et si absolus par leur autorité , laquelle , pour le dire en passant , a duré jusqu'en l'année (a) 1660. n'auroient jamais souffert de la part du Peuple , les desordres et les excès dont parle le bon M. Marchetti : leur exemple seul étoit capable de les contenir , outre que ce qui se passoit à la Loge et aux environs de l'Hôtel commun , suffisoit alors pour amuser toute la Ville.

Passons à un autre sujet. Vous m'avez souvent parlé , M. d'une Pièce curieuse et rare , qui accuse les Provençaux , de mêler dans le culte Religieux plusieurs Actes , qui sentent la superstition , et le Paganisme. Vous n'avez jamais vû cette Pièce ; je ne l'avois jamais vûë lorsque vous m'en avez parlé ; mais votre curiosité a excité la mienne. Je n'ai jamais pu la tirer de la Province, où elle a été composée et imprimée , elle y est aussi

(a) En l'année 1660. LOUIS XIV. changea l'ordre et le nom des Magistrats Politiques de Marseille , créa un Gouverneur de la Ville &c.

rare qu'ailleurs. Par bonheur elle s'est trouvée ici dans le Cabinet d'un Curieux de Paris qui a bien voulu me la communiquer. Vous verrez que je l'ai lûe avec attention, par le compte sommaire que je vais vous en rendre, et par le jugement que je prends la liberté d'en porter. Au reste ce compte seroit imparfait, si depuis que j'ai fait cette lecture, je n'avois aussi lû la Vie de *Gassendi* nouvellement imprimée, Ouvrage aussi agréable à lire qu'instructif, dans lequel j'ai puisé quelques circonstances qu'il est bon de ne pas ignorer par rapport à cette Pièce. En voici d'abord le titre.

QUERELA AD GASSENDUM, de parum Christianis Provincialium suorum Ritibus, minimùmque sanis eorundem moribus : ex occasione Ludicrorum, quæ Aquis Sextiis in Solemnitate Corporis Christi ridiculè celebrantur.
 Brochure in-4°. de 61. pages, sans nom d'Auteur ni de Lieu d'impression, mais seulement l'année, qui est 1645.

C'est une invective véhémente et continue, contre certaines Pratiques de Religion; que l'Auteur reproche aux Provençaux, et en particulier contre ce qui se passe à Aix, le jour de la Fête-Dieu, lors de la Procession solennelle du S. Sacrement, à laquelle le Parlement et les autres Corps de la Ville assistent.

Quoique

Quoique cet Auteur puisse avoir raison dans le fond, je crois qu'il a outré les choses : il nous les peint avec des couleurs affreuses ; son style même, et sa Latinité qui est toute d'fer, et fort aprochante de celle de Tertullien, rendent ces images encore plus noires. Je n'ai point envie de faire un Extrait suivi de cette Pièce, de quelque rareté qu'elle puisse être. Je me contenterai d'en rapporter quelques traits des plus singuliers.

Le Portrait de Judas, qu'un Homme choisi represente dans cette Procession, est tracé en ces termes p. 42. » Nec prætermisus ipse
 » Judas marsupii sollicitus custos. Per quam
 » graphicè illic quoque sustinebat ejus per-
 » sonam valentissimus rusticanus, truci vul-
 » tu, elato supercilio, torvo aspectu, flam-
 » mantibus oculis, frendenti ore, gressu præ-
 » cipiti, gestu feroci, aliisque multis trucu-
 » lentia signis, quibus se quandoque prodit
 » nefariè subdola proditorum indoles.

Suivent dans la même page les 4. Evangélistes de la Procession. » At nihil æquè deforme fuit,
 » ac enormis Evangelistarum quaternio, ob
 » larvarum terrificas facies : unus enim præ-
 » grandi rostro, aduncis unguibus, et plu-
 » marum tegmine, in Jovis alitem deforma-
 » mabatur : alter immani rictu, densa juba,
 » et villosa pelle, in Nemæam feram : ter-
 » tius

» tius cornuta facie , crudo tergo , et longis
 » palaribus , in Apim. Postremus non ab
 » hominis quidem specie recedebat , sed
 » alatos tantum habens armos Calaim aut
 » Zetem referebat.

A la page 53. il exerce sa satire sur ce qui
 se pratiquoit aussi à la Fête de Noël , où l'on
 méloit , dit il , des chansons profanes aux
 Cantiques de l'Eglise. Il prétend , par exem-
 ple , qu'on mettoit le *Magnificat* sur le ton
 d'une impertinente chanson , dont voici le
 refrain , qui est noté dans l'Imprimé : *Que ne*
vous requinquez-vous , vieille , que ne vous
requinquez-vous donc ?

A la page suivante il décrit dans le même
 style ce qui se passoit , selon lui , dans l'E-
 glise des Cordeliers de la Ville d'Antibes.
 Voici son narré :

» Nam Antipoli apud Franciscanos hæc
 » solemnities sic procurantur , ut nunquam
 » cæca Gentilitas stultis superstitionis suæ
 » erroribus , parem exhibuerit dementiam.
 » Choro cedunt omnes Therapeutæ Sacer-
 » dotes , et ipse Archimandrita ; in quorum
 » omnium locos sufficiuntur Cœnobii Me-
 » diastini viles , quorum aliis manticæ ex-
 » plendæ cura est ; alijs culina , alijs Hortus
 » colendus ; Fratres Laïcos vocant , qui tunc
 » occupatis hinc et inde Initiatorum ac Mys-
 » tarum sedibus , sacra se facere congruo
 » solent.

» solemnitati ritu dicunt, mysticâ dum in-
 » saniâ furere simulant; nimium verâ interim
 » reapse furentes: sacerdotalibus nempe in-
 » duuntur vestibus sed laceris, si quæ sup-
 » petant, ac præposterè aptatis, inversisque;
 » inversos etiam tenent libros, in quibus se
 » fingunt legere, appensis ad nasum perspi-
 » ciliis quibus detractum vitrum, ejusque
 » loco mali aurati putamen insertum: quod
 » monstri, quantæ sit deformitatis, quan-
 » tùmque turpitudinis vultibus conciliet,
 » perpendere nequit rei fæditatem qui nun-
 » quam aspexit; sed maximè postquam
 » Thuricremi Sanniones in cujusque faciem
 » cineres exsufflarunt, et favillas ex acerris,
 » quas per ludibrium temerè jactantes,
 » stolidis quandoque capitibus affundunt:
 » sic autem instructi non Hymnos, non
 » Psalmos, non Liturgias de more conci-
 » nunt, sed confusa ac inarticulata verba
 » demurmurant, insanasque prorsus vociferationes *ὡς περ Συβναιων κρός* deru-
 » dunt, adeò ut litatò magis divinum cre-
 » dam hujus festi Officium ab ipsis persolvi
 » posse pecoribus. Nam satius esset et pro-
 » fectò sanctiùs, bestias et pecora Deo in
 » templis sistere, quæ suo pro modulo Con-
 » ditorem laudarent, quàm homines ejus-
 » modi inducere, qui in laudando per deri-
 » diculum Deo, jumentis insipientibus in-
 » » sipientiores

» sapientiores fiant , et brutorum amentiam
 » hac tam abominandâ insaniâ superent.

Dans cette pensée , qu'il vaudroit mieux introduire dans le Temple de Dieu de véritables Bêtes , qui au moins loueroient leur Créateur à leur maniere , que des Hommes tels qu'il vient de les représenter ; l'Auteur passe d'Antibes à Marseille , et déclame en ces termes contre ce qui se pratiquoit , dit-il , alors dans cette Ville à l'occasion des Fêtes de S. Eloy et de S. Lazare , pages 55. et 56.

» Et nescio num huic sententiæ Massi-
 » lienses suffragari velint , dum in quodam
 » suæ Civitatis Festo universa pecora con-
 » gregant ; cunctaque armenta, Equos , Mu-
 » los , Burdones , Asinos , Boves , Pecudes ,
 » in solemni Supplicationum pompâ reli-
 » giosissimè circumducunt ; fortè mavult
 » nunc Christiana Urbs Divorum suorum
 » cultum per pecora operari , quàm per His-
 » triones ; quorum olim , etiamtum Ethni-
 » ca , impatientissima fuit , si verè scripsit
 » (a) Ethnicus : *Massilia severitatis custos*
 » *acerrima est , nullum aditum in Scenam Mi-*
 » *mis danda.* Proh pudor ! in Templum si
 » nunc daret , eam edocta Religionem , cui

(a) *Valer. Max. L. II. C. VI.* rend ce témoignage aux anciens Marseillais de n'avoir jamais voulu souffrir dans leur Ville aucun genre de Comédiens.

» omnia

» omne mimicum , flagitium est : attamen
 » non penitus abstinuit ; quandoquidem in
 » Festo Divi sui Lazari propè scenicas agi-
 » tet choreas , staticulorum varietate ac mul-
 » titudine perinsignes : conveniunt enim
 » Oppidani omnes , saltem quotis quibusque ;
 » cordi est festivitatis lætitiā ritè celebra-
 » re : et ridiculè personati omnes , tam viri
 » quàm fœminæ , ridiculos instaurant cho-
 » ros ; Satyrorum dicerēs Nympharūque
 » promiscuè lascivientium. Alter alteri ma-
 » num præbet , ac mutuis consertarum ma-
 » nuum hærentes nexibus , totam Civitatem
 » ad lyras et tibias saltando perambulant. Et
 » quoniam perpetuâ serie , inque multiplices
 » reducta sinus , longissimos viarum tractus ,
 » obliquos vicorum flexus , et anfractuosos
 » regionum meatus pervadunt numerositer ,
 » hoc ipsum vulgo (a) *magnum* vocant *Tri-*
 » *podium*. Cur autem in honorem Sancti
 » Lazari institutum , mysterium sanè est ,
 » quod audire aut ariolari fas mihi nunquam
 » fuit ; sicut nec longè plurimarum , quibus
 » hæc Provincia scatet , Næniarum ; quibus-
 » ve ita addicti , ita devoti populi sunt , ut
 » de earum superstitione , si quicquam vel
 » tantillū remittatur , grande piaculum
 » illico ducant , quod nunquam non maxi-

(a) *Le grand Branle.*

■ mā suā labe , frugumque et annonæ dilapidatione , expiari solitum sit.

Le Critique vient ensuite aux Emportemens et aux Dissolutions auxquels il dit que se livrent les Provençaux à la fin du Carnaval , sans en excepter personne , pas même ceux qui sont réputés sages dans un autre temps. Surquoi il cite le v. 27. (a) du Pseaume CVI. et ensuite pag. 58. un Passage de S. Pierre Chrysologue , *Serm.* 105. qui semble fait exprès contre les Masques , les Travestissemens , et les Jeux Comiques, que notre Auteur a entrepris de décrire et de combattre.

Il revient à la licence que rien ne peut excuser , de mêler le Saint avec le Profane , et dont il reprend avec force et avec un style toujours hérissé , les Habitans de cette Province. Les citations ne lui manquent pas. Celle de S. Maxime dans son *Discours sur la Fête de la Circoncision* , est remarquable , p. 59.

Voici comment il finit , pag. 60. et 61.
 » Has autem sanctorum virorum querelas
 » afferre placuit , ut essent mearum tanquam
 » vindiciæ , quamvis apud te nullis mihi opus
 » esse satis noverim , cujus sapientiam in

(a) *Turbati sunt et moti sunt sicut ebrius ; et omnis sapientia eorum devorata est.*

E

tant

» tam legitimæ indignationis patrociniū
 » ultrò venturam semper expectavi, ubi per-
 » ceperit stultitiæ usque adeò exorbitantis
 » enormitatem : Quam nec solus aversatus
 » sum, poteramque tacere, ni gravem qui-
 » dem jam stomachum crebris hortatibus
 » concitasset mihi haud leviùs inde nausea-
 » bundus (a) Princeps, Augustissimus ille
 » tuus Mæcenas, Atavis revera editus Regi-
 » bus ; cujus excelsæ virtutes tibi notiores
 » sunt, quàm ut à me ullam expectare velis
 » laudationem : à me, inquam, eas cui
 » tantum mirari fas est ; et nescio an satis
 » unquam sapientissimam illam prudentiam,
 » quâ quotidie adversus ineluctabilem com-
 » missæ sibi Gentis luctatur insaniam, quam
 » ejus ad votum exprimere, mihi si nunc
 » incumberet, *Vellem*, cum (b) Massiliensi,
 » *mihi hoc loco ad exequendum rerum indigni-*
 » *tatem, parem negotio Eloquentiam dari ; scili-*
 » *cet ut tantum virtutis esset in querimonia,*
 » *quantum doloris in causa.* Salvian L. VI.
 Vale. Aquis Sext. X. Kal. Mart. M.DC.XLV.
 L'Auteur de cette Pièce est Mathurin de

(a) Le Prince, dont parle ici l'Auteur, est Louis-
 Emmanuel de Valois, Comte d'Alais, Gouverneur
 de Provence. Il étoit Fils de Charles de Valois, Duc
 d'Angoulême, &c. Fils naturel de Charles IX.

(b) Salvien étoit de Marseille.

Neurè,

Neuré, de Chinon en Touraine, lequel avoit été Chartreux. C'étoit, dit l'Historien (a) de Gassendi, un Homme de mérite, Philosophe, Astronome, et Sectateur zélé de Gassendi, qui l'avoit fait placer chés François Bochart de Champigny, Intendant de Provence, en qualité de Précepteur de ses Enfans, vers l'année 1643.

Pendant son séjour à Aix, il avoit été scandalisé avec raison, dit le même Historien, de ce qu'il avoit vû le jour de la Fête-Dieu à la Procession. Se livrant à son zèle, il écrivit une Invective contre les Provençaux. René Roy de Naples et de Scicile, Comte de Provence, Instituteur de cette Procession, fit non seulement des Fondations considerables pour fournir aux principales Dépenses, mais il voulut regler lui-même jusqu'au moindre détail.

Lorsque Neuré vit la Procession, il y avoit tant de choses à réformer, continuë le même Auteur, qu'on ne pouvoit assés se récrier, &c. Dans la suite le Cardinal Grimaldy, Archevêque d'Aix, vint à bout de faire abolir une partie de ce qui parut de plus profane. . . . La Procession subsiste encore, avec une partie des Etablissemens du Roy René. La Pièce parut d'abord en 1643.

(a) *Le R. P. Bougerel de l'Oratoire.*

Elle fut réimprimée en 1648. à Genève. Nous n'avons pas la Réponse de Gassendi.

Voilà, Mr. ce que nous apprend l'Auteur de la Vie de Gassendi, au sujet de Neuré et de son Invective contre la Procession d'Aix, &c. J'ai appris depuis, que la Pièce de Neuré, dont je viens de parler, a été mise en Vers Provençaux par René Gaillard, Sr de Chaudon, et que M. Blacas, Prieur-Curé de Ventabren, a l'Original de cette Traduction.

Au reste, Mr. je continuë d'assûrer, que quoique Neuré puisse avoir eu quelque raison dans le fond, comme je l'ai déjà dit, il a cependant outré les choses en plusieurs Endroits de sa Déclamation. Par exemple, presque tout ce qu'il dit à l'occasion des Fêtes de S. Eloy et de S. Lazare d'une manière assés vehemente, porte à faux, faute d'avoir été bien instruit, ou par la demangeaison d'écrire et de peindre les choses avec des couleurs noires. Ce (a) *Magnum Trepidum*, et ces autres Danses dont il parle, à l'occasion de la Fête de S. Lazare, étoient toute autre chose que ce qu'il prétend, et ce n'étoit pas le jour de la Fête qu'elles se faisoient. Lisez là-dessus ce qu'a écrit l'His-

(a) C'est le Branle de S. Elme, ainsi nommé par le Peuple. Voyez M. de Ruffi, &c.

torien de Marseille , à l'occasion du *Guet de S. Lazare* , institué pour la sûreté de la Ville , &c L. XIV. Ch. VI. page 399. et suiv. Voyez aussi le Livre de *Marchetti* , dont nous avons déjà parlé , *Explication des Usages et Coutumes des Marseillois* , &c. Dialogue IX. pag. 150. 151. 152. où après avoir parlé du même Guet de S. Lazare , il parle aussi de la Fête de S. Eloy , célébrée par la Confrairie des Muletiers , &c. Dans l'un et dans l'autre Auteur , vous ne trouverez rien qui sente la profanation ou l'indécence que Neuré a voulu y trouver.

Vous n'aurez pas , peut-être , oublié , M. la Lettre que je me donnai l'honneur de vous écrire, il y a environ dix ans , et qui est imprimée dans le *Mercur* du mois d'Août 1729. dans laquelle , à l'occasion de la Course du Cheval de S. Victor , célèbre Cérémonie Anniversaire qui se faisoit à Marseille , je vous parlois aussi du *Guet de S. Lazare* , autre Cérémonie ancienne et solennelle , qui se répétoit la veille de la Fête de S. Victor ; ce qui me dispense de m'étendre ici sur le même sujet.

Notre Critique ne pouvoit guere se dispenser de s'emporter aussi sur les Réjouissances usitées chés les Provençaux vers la fin du Carnaval ; Réjouissances cependant communes avec celles de toutes les grandes Villes

du Royaume, où l'on voit des Masques, des Travestissemens, &c. dans ces jours-là. Sur quoi on peut observer que la même coutume est presque universelle dans toute l'Europe, et qu'il y a des Pays où la licence et les abus sont encore plus crians que ceux qui ont excité contre nous la bile de Neuré.

Je me souviens d'avoir lu dans ma jeunesse un petit Livre Latin, dont le contenu vient ici fort à propos, composé par un Lutherien d'Allemagne, qui semble avoir copié le Critique François, en invectivant comme lui contre ceux de sa Nation, par lui accusés de donner dans les excès dont il est ici question. Ce Livre est intitulé : *M Jo. Gabr. Drechblers S. S. Theol. Baccal. (a) De Larvis Natalitiis &c. cum Apologia. 1. Vol. 12. Lipsia sumptibus Christiani Weidmanni 1683.* Je pourrois charger ma Lettre du petit Extrait qu'en a donné M. Bayle, dans le I. Tome de ses *Nouvelles de la République des Lettres*, Juin 1684. p. 369. mais je me contenterai de quelques lignes du commencement de cet Extrait, et d'une petite Addition.

» Il y a plusieurs Villes en Allemagne ;
 » dit Bayle, d'où la Réformation n'a point

(a) *Traité des Mascarades de Noël.*

„ banni la mauvaise coutume qui s'y étoit
 „ introduite depuis long-temps , d'aller en.
 „ Masque par les ruës environ le temps de
 „ Noël , et surtout la veille de ce S. Jour.
 „ On se déguise en plusieurs manieres ; les
 „ uns se travestissent en Diables et en Lu-
 „ tins ; les autres prennent la figure d'un
 „ jeune Homme , ou d'un vénérable Vieil-
 „ lard ; il y en a un qui représente Jesus-
 „ Christ ; d'autres font les Ministres , et les
 „ Apôtres. Après avoir couru les ruës , sui-
 „ vis d'une grande foule de canaille ; ils
 „ entrent fort gravement dans les Maisons , et
 „ vont faire peur aux Enfans , &c. désordre
 „ d'autant plus grand , que les Marguilliers
 „ et les Organistes des Eglises sont les pre-
 „ miers à se masquer , &c.

L'Auteur de l'Extrait ajoute ce qui suit
 vers la fin. „ Qui s'imagineroit , dit-il ,
 „ qu'un Livre écrit contre de si grands des-
 „ ordres ait eu besoin d'Apologie ? Il est
 „ pourtant vrai que l'Auteur a été repris , et
 „ qu'il a fallu qu'il ait fait une seconde Dis-
 „ sertation pour justifier la premiere
 „ L'Auteur Allemand , dont nous parlons ,
 „ a été censuré , entr'autres choses , de ce
 „ que n'ayant point charge d'Ames , il s'est
 „ ingeré d'écrire contre une coutume qui
 „ s'observe de temps immémorial. Pour
 „ dire franchement la verité , il donne un

E iiij „ peu

» peu dans le Lieu commun en répondant à
» cela , &c.

Notre Neuré n'a point fait d'Apologie ;
parce que personne ne s'est mis en peine d'at-
taquer sa Pièce , visiblement outrée. Mais la
Procession d'Aix, qui en fait le principal sujet,
a trouvé un Apologiste en la Personne de
M. *Pierre-Joseph de Haitze* , Gentilhomme
du Pays , Auteur d'une Histoire de la Ville
d'Aix , et de quelques autres Ouvrages. Il
publia en l'année 1708. l'ESPRIT du Cérémoni-
al d'Aix en la célébration de la Fête-
Dieu , I. vol. in-12. A Aix chés la Veuve de
Charles David. MDCCVIII. Le Journal
des Sçavans de la même année rendit un
compte exact de cet Ouvrage , ce qui me
dispense d'entrer là-dessus dans aucun dé-
tail. Neuré y est repris en plus d'un Endroit,
pour avoir mal pris le sens de l'Instituteur ,
et pour avoir plus d'une fois outré les cho-
ses , &c. On ne lui passe pas , surtout la
liberté qu'il s'est donnée de parler peu res-
pectueusement de René d'Anjou , Prince de
l'Auguste Maison de France , Instituteur de
ce Cerémonial , auquel il donne des quali-
fications qui ne lui conviennent nullement :
ce que M. de Haitze détruit , en nous faisant
un vrai Portrait de ce sage Roy , qui aimoit
les Sciences et les Beaux Arts , et les culti-
voit , sans oublier ses Exploits guerriers , et
plusieurs

S É P T E M B R E. 1738. 1985

plusieurs autres Traits puisés dans les meilleures sources, qui achevent d'en faire un grand Prince.

Je suis, Monsieur, &c.

A Paris ce 25. Avril 1738.

E P I G R A M M E

Q U E la Nature fut sensée,
Lorsque du Sexe babillard
Elle voïa la face au fard,
Et la voulut de barbe entièrement privée ?
Quoi ! si sous le rasoir, dit-elle avec raison ;
La femme en tout temps babillarde,
Contente sa demangeaison ;
Et si pour lors le Barbier par mégarde
Lui tranche un morceau du menton,
Certe quel bruit sera dans la maison !
C'est donc assés qu'elle se farde ;
Elle fera d'ailleurs assés de carillon ;
Epatgnons-lui l'occasion.



E

EX



*EXTRAIT d'une Lettre de M. l'Abbé
le au sujet des Pierres de foudre
sombées en Artois.*

DEpuis que le premier Volume du *Mer-*
cure de Juin a paru , je me suis trouvé
dans quelques Compagnies où on en avoit
fait lecture. Plusieurs personnes ont surtout
été frappées de la Nouvelle qui vous est ve-
nuë d'Aire en Artois , et s'en sont souvent
entretenuës. Quelques incredules (comme
il y en a toujours ,) se sont imaginé que le
Fait étoit faux, ou que c'étoit une superche-
rie ; ils ont comparé la chute des Pierres de
foudre, arrivée à Aire, à ce bruit oüï à Ansac
en Beauvoisis , duquel vos Journaux ont re-
tenti il y a sept ou huit ans ; dans lequel ,
disent-ils , l'Art avoit peut-être plus de part
que la Nature. Pour moi, qui n'ai rien voulu
décider sur le Phenomene du Pays d'Artois ,
je me suis contenté de rapeller ce que S. Je-
rôme dit de la Manne , qui de son temps
tomba du Ciel dans le même Pays d'Artois ;
et j'ai insisté pour faire regarder ce Terri-
toire comme un Pays à Phenomenes ou à
Prodiges. L'autorité de S. Jerôme a fait pan-
cher pour moi quelques-uns de la Compag-
nie. Je suis fâché de ne m'être pas remis
alors.

alors dans la mémoire ce que j'avois lu autre-
 fois dans notre premier Historien de France,
 je veux dire Gregoire de Tours. Je viens
 d'y relire qu'en l'an 537. de Jesus-Christ,
 arriva dans le Royaume de Soissons un Phé-
 nomene assés semblable. Clotaire, fils de
 Clovis, qui en étoit Roy, se vit investi
 dans un Bois par Childebart son frere, et
 Théodebert son neveu. Il y alloit de sa vie,
 si les Armées eussent pu l'atteindre: mais
 pendant qu'elles étoient arrêtées aux endroits
 où il avoit fait couper la Forêt, il survint un
 Orage, qui déranger leurs desseins; il y
 tomba non seulement de la grêle, mais
 même des pierres du Ciel: *Immixta fulgura
 cum tonitruis ac lapidibus super eos descendunt:
 ipsi quoque super infectam grandine humum in
 faciem prouunt, et à lapidibus descenditibus
 graviter verberantur.* (a) Les Naturalistes
 trouveront, sans doute, de la difference entre
 le Fait du Soissonnois et le Fait de l'Artois.
 Je crois cependant que l'un peut servir à faire
 admettre l'autre, et que de côté ou d'autre,
 les incredules feront quelque perte.

Je suis, &c.

(a) Greg. Tur. L. 3. c. 28.

A Paris ce 18. Juillet 1738.

E. vi.

Lo.

Les mots de l'Enigme et des Logogryphe
du Mercure d'Août, sont *la Basse de Viol*,
Balance, *Maréchal* et *Oculus*. On trouve
dans le premier Logogryphe, *Bat*, *Lance*,
Bac, *Lac*, *Abel*, *Caën*, *Cable* et *Blanc*.
Dans le second, *Car*, *Arc*, *Lac*, *Calme*,
Allarme, *Mer*, *Larme*, *Rama*, *Rame*, *Ré*,
La, *Macle*, *Carme*, *Lame*, *Arche*, *Rachel*,
Marché, *Lâche*. On trouve dans le dernier
Sol, *Olus*, *Lucus*, *Ulcus* et *Colus*.



ENIGME.

Est-il un sort plus déplorable ?
Lecteur, ouvre un moment les yeux !
Souvent sans que je sois coupable,
En me voyant l'on devient furieux ;
Mon corps inanimé ne peut pas se défendre ;
Il faut souffrir, il faut se rendre ;
Que faire en cette extrémité ?
-Toujours de ma sincérité
Nâquit mon malheur et mon crime ;
Toujours je fus innocente victime.
Quelquefois je jouis d'un traitement plus doux ;
Quelquefois mon aspect dissipe des allarmes ;
Souvent

SEPTEMBRE. 1738. 1982

Souvent de joye on en verse des larmes ;
Et mon sort en amour rend les Amans jaloux ;
Je me vois accabler des plus vives caresses ,
Mais je suis insensible à toutes leurs douceurs ;
Et je goûte aussi peu leurs excès de tendresse ,
Que je ressens leurs injustes fureurs.

Par M. Delamotte.



LOGOGRAPHIE.

JE porte Son , je porte Nonne ;
Je porte Ton , je porte Tonne ;
Eson , Note , Non , Nos et Net.
Qui suis-je ? Devinez . . . un Fait ,
Dont tout le Parnasse a mémoire ,
(Fait qui relève encor ma gloire)
Et qu'on peut aisément prouver ,
Va vous aider à me trouver.
D'un Auteur j'ai fait la fortune ;
Faveur , hélas ! trop peu commune ;
Poètes qu'Apollon laisse marcher tout nus ,
Pleurez , cet heureux temps n'est plus.

Par M. Barberi , le jeune.

AUTRE

A U T R E.

DAns mon entier, je suis toujours mystérieux ;
Composé de dix piés , admirez ma structure ;
J'occupe quelquefois un Esprit curieux ,
Qui disseque mon corps , ignorant ma nature :
Elle est telle , Lecteur , que tu peux voir en moi
Un grain, un Instrument, un vrai ton de Musique ;
Ce que cherche un Guerrier qui combat pour son
Roi ,

Et ce qu'à bien lorgner un Pilote s'applique ;
De mes dix prends-en sept (sans être le destin)
Remarques-en l'effet , et quelle est ta misère ;
J'annonce à tout Mortel le moment de sa fin ;
Et je marque le cours de sa triste carrière ;
Je puis produire encore en me bien combinant ;
Ce qui pourroit gâter un excellent breuvage ;

Et ce qui nécessairement

Te sert à lire cet Ouvrage.

Voilà tout ce que je contiens.

Aisément tu pourras développer mon être ;

On ne sçauroit me méconnoître ;

Et je suis sûr que tu me tiens.

Par H.... F..... L.... de Tonneins

SEPTEMBRE. 1738. 199

LOGOGRYPHUS.

U Num redde mihi nomen quod nomina gestes
Inferiora suo , Lector amice , sinu.

Scilicet as, almus, sal, laus, lac, musca, salum, sum;
Vas, mus, musa, lacus, mas, acus, ala, malus.

A L I U S.

I Necdens pedibus septem , scindo aera pennis ,
Sex gradiens , nando scindo paludis aquas.

A L I U S.

S Int mihi quinque pedes, volito, sint quatuor, almus
Sum Dea , sint mihi tres , denique bestiola.

Fournier deVillecerf , Maître des Eaux et
Forêt du Gasvre. , ce 16. Août 1738.

NOUVELLES LITTERAIRES

DES BEAUX ARTS.

ELEMENS de la Philosophie de Newton,
donnés par M. de Voltaire ; nouvelle
Edition , 1738. in 8. A Paris , sous le nom
de Londres.

HISTOIRE

992 MERCURE DE FRANCE

HISTOIRE DU VICOMTE DE TURENNE, par l'Abbé *Raguena*, 2. volumes *in* 12. 1738. *A la Haye*, chés Jean *Néaulme*. On trouve des Exemplaires de cet Ouvrage à *Paris*, chés *Huart*, rue S. Jacques; *Mouchet*, au Palais; *Nion*, fils, et *Didot*, Quai des Augustins.

GENEALOGIES HISTORIQUES des Rois, Empereurs, et de toutes les Maisons Souveraines. Tome III. contenant celle de la Maison Royale de France, Tome IV. contenant celle des Rois, Ducs, Comtes, &c. de Bourgogne, exposées dans des Cartes Généalogiques et Chronologiques, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Explications Historiques, et les Armoiries, *in* 4. *A Paris*, chés Théodore le Gras, au Palais; *Lamesle*, pere et fils, rue de la vieille Bouclerie; *Giffart*, et *Briasson*, rue S. Jacques; *Chaubert*, Quai des Augustins, et la veuve *Pissot*, Quai de Conty.

TRAITE' de la révocation et nullité des Donations, Legs, Institutions, Fidei-commis, et Elections d'héritiers par l'ingratitude, l'incapacité et l'indignité des Donataires, Héritiers, Légataires, substitués et élus à une succession. *In* 4. On trouvera incessamment des Exemplaires de cet Ouvrage. *A Paris*, chés *Huart*, rue S. Jacques, à la Justice.

TRAITE'

SEPTEMBRE. 1738. 1995

TRAITE' du Droit de retour des Dots,
des Donations, des Institutions Contrac-
tuelles et des Testamens mutuels, suivant
l'Usage et les Maximes des Pays de Droit
Ecrit et des Pays Coûtumiers. Par noble *Ar-
naud de la Rouviere*, Avocat au Parlement
de Provence, 2. volumes in 12. *A Paris*,
chés *Huart*, rue S. Jacques, à la Justice.

SINGULARITES HISTORIQUES
ET LITTERAIRES, contenant plusieurs
Recherches, Découvertes et Eclaircissemens
sur un grand nombre de difficultés de l'His-
toire ancienne et moderne. Ouvrage Histo-
rique et Critique. *A Paris*, chés *Didot*, Quai
des Augustins, proche du Pont S. Michel,
à la Bible d'or, 1738. in 12. deux volumes,
le premier Tome de 496. pages, le second
de 572.

LE MECHANISME, ou le nouveau
Traité de l'Anatomie du globe de l'œil,
avec l'usage de ses différentes parties, et de
celles qui lui sont contiguës, orné de Plan-
ches gravées en Taille-douce, dédié à M. le
Premier Médecin du Roy, par *Jean Taylor*,
M. D. Oculiste du Roy de la Grande-Breta-
gne. *Qui dat videre, dat vivere.* *A Paris*, chés
Michel-Etienne David, Libraire, Quai des
Augustins, à la Providence, 1738. vol in 8.
de 387. pages. LES

1794 MERCURE DE FRANCE

LES APHORISMES de Médecine, traduits du Latin de M. Herman *Boerhaave*, par M. de la Mettrie, 1. vol. in 8. A Paris, chés Briasson et Huart, rue S. Jacques.

LE TRAITE' de la Matière Médicale du même Auteur, contenant la dose et la composition des Médicamens indiqués dans les Aphorismes, traduits aussi par M. de la Mettrie, in 12. chés les mêmes Libraires.

ŒUVRES de M. l'Abbé *Nadal*, de l'Académie des Belles-Lettres, en trois volumes in 12. A Paris, chés Briasson, rue S. Jacques, à la Science.

MIZIRIDA, *Princesse de Firando*, in 12. 1738. 3. volumes. A Paris, chés Chardon, rue Galande, à la Croix d'or.

Le sage Magistrat qui préside à la Littérature, voyant l'abus que l'on faisoit des petits Romans, qui, pour la plûpart, n'inspiroient point de mœurs et ne donnoient pas lieu à un amusement raisonnable, a jugé à propos de les supprimer, et de ne permettre que ceux qui joignent au délassement de l'esprit, une morale sage & qui peut fournir des regles de conduite.

Il prétend sur tout que l'Ouvrage soit publié tout entier et non pas par petites por-

tions , dont la lenteur fait languir le Public ; et qui d'un Livre , qui seroit vendu comme les autres , en fait ordinairement un Ouvrage d'un prix exorbitant , et qui est quelquefois porté au triple de sa valeur.

Celui que nous annonçons , et qui n'a passé qu'après un examen très-sévère , est tel que le demandent les Magistrats. L'Auteur a donné dans sa *Rethima* , qu'il a publiée il y a environ deux ans , un Ouvrage à peu près pareil à celui qu'il fait paroître aujourd'hui ; mais ce dernier l'emporte , tant pour les événemens que pour les mœurs et pour la manière d'écrire. Il paroît que la Scene s'est passée aux Indes Orientales et en Portugal. Malgré cela on ne laisse pas d'y retrouver beaucoup d'Histoires qui se sont passées de nos jours en France , et dont la vérité perce à travers les voiles , dont l'Auteur a tâché de la couvrir. Il proteste , à la vérité , sur la fin de sa Préface , que quoiqu'on trouve dans son Ouvrage des Faits qui peuvent avoir quelque rapport avec plusieurs aventures qui arrivent aujourd'hui , ou que l'on a vu arriver , son dessein n'a pas été néanmoins d'attaquer ni de caractériser personne , mais seulement d'instruire par ces amusemens de son loisir.

Il n'est pas moins vrai cependant qu'on y retrouve ces Faits singuliers qu'il est bon de

de ne pas laisser périr, et que leur bizarrerie pourra rendre précieux pour ceux qui sauront les dévoiler et qui voudront en faire usage.

On voit bien par les Termes de Marine, employés par l'Auteur et par les remarques qu'il donne sur la Navigation, qu'il a voyagé sur Mer. Chacun aime à parler de ce qui lui est familier.

D'ailleurs ce qui est dit du Japon, de Goa et des autres parties des Indes Orientales, n'y est pas moins dans le vrai, que tout ce que l'Auteur y marque du Portugal.

On voit par-là qu'il a suivi les Regles des Maîtres de l'Art, qui veulent que dans les Poèmes en Prose, c'est-à-dire dans les Romans, on ait soin d'observer le vrai-semblable, et de ne point faire comme nos Ancêtres, qui ne composoient ces sortes d'Ouvrages que pour donner dans des extravagances incroyables par leur peu de vrai-semblance.

Il est à souhaiter que M. *Duhaut-Champ*, qui en est déclaré Auteur par le Privilege du Roy, continué d'instruire aussi agréablement le Public.

Dès que les Romans seront formés sur un semblable plan, on rallentira les déclamations que l'on pourroit faire contre ce genre de Livres, qui est dangereux, quand on n'a pas soin d'y observer, aussi exactement que
dans

dans celui-ci, les regles de la bien-séance, et même les Principes de la Religion, que l'Auteur ne manque pas d'y faire paroître, sans néanmoins qu'il prenne le ton ni de Controversiste ni de Prédicateur.

La grandeur d'ame paroît dans les premiers Acteurs de cet Ouvrage, et tous y montrent de l'héroïsme à proportion de leur qualité et de la place qu'ils occupent dans ce Roman.

HISTOIRE DES EMPEREURS et des autres Princes qui ont régné durant les six premiers siècles de l'Eglise; de leurs Guerres contre les Juifs; des Ecrivains profanes, et des Personnes les plus Illustres de leur temps, justifiée par les Citations des Auteurs Originaux, avec des Notes pour éclaircir les principales difficultés de l'Histoire. Tome VI. qui comprend depuis Théodose II. jusqu'à Anastase, par M. le Nain de Tillemont. A Paris, chez Rollin, fils, Quai des Augustins, à S. Anastase et au Palmier 1738. volume in 4. de 711. pages, sans les Tables des Citations et des Articles, et l'Eloge de M. de Tillemont.

NOUVEAUX AMUSEMENS DU CŒUR ET DE L'ESPRIT, Tome second, sixième Brochure, in 12. de 144. pages, le Prix est de vingt-quatre sols, 1738.

Nous

Nous continuons de rendre compte succinctement au Public d'un Ouvrage , dont le dessein et l'exécution nous paroissent également agréables. Notre Journal ne peut pas donner un Extrait en forme de ces sortes de Brochures périodiques : il suffit d'en indiquer les principales matieres , et de mettre à portée nos Lecteurs de juger sur les titres , et par quelques échantillons , de l'intérêt qu'on pourroit prendre à la lecture. Faisons l'inventaire.

I°. Dissertation Philosophique et Littéraire , où , par les principes de la Physique et de la Géométrie , on recherche si les regles des Arts , soit mécaniques , soit libéraux , sont fixes ou arbitraires ; et si le bon Goût est unique et immuable , ou susceptible de variété et de changement.

L'Auteur pose pour principe, que la Question du goût et des regles des Arts , littéraire dans son execution , est toute physique , mathématique dans ses causes , dans ses préceptes et dans ses regles. Il met en doute que les Ouvrages de Quintilien et de Cicéron , soient plus propres à former le goût , qu'un Aristote , et un Descartes. En relevant la servitude des simples Littérateurs et Grammairiens ; » Ils font , dit-il » page 17. une regle de tout ce que l'Auteur qu'ils ont pris pour modele , fut-ce » Dieu

Dieu même , a fait dans la circonstance
 qu'ils sont occupés à discuter. Virgile en
 allant de Troye en Italie , a promené son
 Héros sur les côtes de l'Afrique, et a choisi
 Carthage pour en faire le sujet d'un Epi-
 sode tout-à-fait intéressant pour les Ro-
 mains. Faudra t-il que pour percer de
 S. Cloud à Paris , Henri Quatre passe par
 Londres , pour faire à Elizabeth des com-
 plimens et des complaints , que le systê-
 me moderne ne permet de faire , au défaut
 des Gazettes et des Postes , que par des
 Ambassadeurs ? Un génie de la force de
 M. de Voltaire , a pourtant bien des res-
 sources pour créer des fictions sur le mo-
 dele de la seule Nature , sans trop s'asser-
 vir aux plus grands modeles de l'Anti-
 quité. Milton et le Tasse n'ont pas tou-
 jours manqué cette belle Nature comme
 l'Arioste , en osant la peindre d'après elle-
 même : et Milton entr'autres , a des coups
 de tête , qui le feroient soupçonner d'avoir
 été complice de Prométhée , lorsque ce-
 lui-ci déroba quelques étincelles de ce feu
 créateur.

Page 37. *L'Hyperbole a lieu sinon dans le
 Physique , du moins dans le Moral , où l'on
 traite d'hyperbole tout discours exagéré qui
 passe le vrai ; comme l'hyperbole des Géomé-
 tres , à force de trop d'extension , tourne le*
des

dos à son centre au lieu de l'embrasser. On pourroit lui comparer aussi ces Discoureurs éternels, qui n'arrivent à la conclusion de leurs discours, que par des raisonnemens qui ne finissent point : ou encore, ces amis de Cour qui ne vous servent en quelque sorte qu'à petits traits, pour irriter votre soif, et vous tenir toujours dans la dépendance, de peur qu'en remplissant vos desirs, vous ne cessiez de les servir eux-mêmes, et de leur être attaché. Nous finissons à regret, mais les longueurs ne conviendroient point.

II°. Parmi les Poësies, on trouve un excellent Poëme de feu M. de Senecé, qui, au jugement de M. Rousseau, autant qu'il peut s'en souvenir après quarante années, est *l'Ouvrage le plus original, et même le plus solide et le plus agréablement écrit qui soit sorti de la plume de cet illustre Auteur.* Ainsi on n'a pas rendu un service médiocre aux honnêtes gens, en lui rendant la lumière qu'il avoit si indiscrettement perduë. Le Poëme des *Travaux d'Apollon*, composé dans le goût satyrique, imprimé autrefois, et devenu introuvable, d'une voix unanime, sera proclamé admirable : il porte avec lui le sceau du Siècle de Louis Quatorze ; n'est-cet pas dire qu'il est frappé au coin de l'immortalité, puisqu'il célèbre ce grand Roy ? Le Poëte débute par ces Vers

Trompeuse

Trompeuse Volupté , torture ingénieuse ,
 Ingrat amusement , peine capricieuse ,
 Compagne du mépris et de la pauvreté ,
 Muse , sors pour jamais de mon cœur rebuté .

Je vois tous mes égaux , par d'utiles vertus ,
 Admis avec honneur au Palais de Plutus ;
 L'un dans un Char pompeux traîne l'Arithmétique ,
 L'autre aux frais des Cliens dore sa Rhétorique .
 Un autre de la Parque augmentant les trésors ,
 S'enrichit avec elle à commercer des Morts , &c.

Il poursuit sur ce ton , lorsqu'étant prêt
 de briser ses chalumeaux, l'Ombre de *Mai-
 nard* lui aparôit , le console par la compa-
 raison des Travaux qu'Apollon lui-même à
 essuyés , et le rengage de nouveau dans la
 carrière poétique , en lui conseillant de chan-
 ter LOUIS ;

Mais pour chanter son nom , à toi-même severe ;
 Ami , sur sa grandeur forme ton caractere ,
 Et dans des sentimens en contrainte exprimés ,
 Ne va pas confier sa gloire aux bouts rimés .

III°. L'Epitre de M. D'ARNAUD à M. P***
 en Vers dissyllabes, n'est pas assés courte, et
 manque de justesse en plus d'un endroit.
 La Réponse de Madame du Hallay à M. des
 F. Forges

Forges Maillard, est bien flatteuse pour Mlle *Malcrais de la Vigne*. L'Essai de traduction en Vers François du Poëme du Tasse, loüable dans le projet, est difficile à achever d'une façon brillante. Il s'agiroit de rendre la noblesse, l'élévation de l'Original; il est plus aisé de se croire capable d'une pareille entreprise, que de la mettre à exécution. Il est aisé de demander risiblement une pension de mille écus, avant de l'avoir mérité. Tout le monde n'a pas le Privilege de Racine et de Despreaux, qui, comme on sçait, jouïssotent de grosses Pensions, pour donner aux François une Histoire de Louis XIV, que nous ne verrons probablement jamais.

Nous ne parlons pas de la Lettre à M. *Rameau*. Il y aura assés de gens qui en parleront sans nous. Le Siècle aime les malignités, et il est servi à souhait sur cette matière. Voilà tout ce qu'il nous convient de dire sur cette Brochure : nous rendrons compte des suites, si elles en valent la peine.

MATIERE MÉDICALE ; où l'on traite des Médicamens naturels ou simples, ensuite des Médicamens composés ou artificiels ; avec deux Dissertations, l'une sur la Formation des Pierres, et l'autre sur la cause de la dureté, mollesse et fluidité des Corps.

P

SEPTEMBRE. 1738. 2003

Par M. Deidier , Conseiller - Médecin du Roy , ancien Professeur de la Faculté de Montpellier , Chevalier de l'Ordre de S. Michel , de la Société Royale de Londres , et Médecin Réal des Galeres de France , à Marseille. A Paris , chés d'Houry , seul Imprimeur & Libraire de M. le Duc d'Orleans , rue S. Severin. 1738. Vol. in-12. de 396. pages , sans la Préface et la Table.

Ce Traité , qui peut avoir son utilité dans la Pratique , est extrêmement rempli. L'Auteur l'a divisé en deux Parties , dont la première traite des Médicamens naturels , et la seconde des Médicamens composés ou artificiels ; dans l'une et l'autre Partie, il les considère d'abord comme évacuans, et ensuite comme simplement altérans. Le tout ensemble contient un détail dans lequel nous nous dispenserons d'entrer. On trouve à la fin du Livre deux Dissertations , qui semblent n'avoir aucun rapport avec ce qui les précède ; l'une , sur la formation des Pierres ; l'autre , sur la dureté , mollesse , et fluidité des Corps. La première peut avoir sa curiosité , quoique l'Auteur n'ait pas porté ses recherches aussi loin qu'il l'auroit pu. Cela paroît sur tout dans l'Article VII. où il traite de la formation des Pierres-Ponces : l'exactitude sur la matière en question , aussi bien que la clarté dans les termes , y manquent particulièrement.

F ij

ment. *Sur les côtes de l'Isle de Ponce en Italie*, dit notre Auteur, *on trouve une très-grande quantité de sable fin et fort égal*, &c. c'est de cette espece de pétrification que l'Isle a tiré son nom, &c. Laissant à part le fond du sujet, le Lecteur qui veut être pleinement instruit, cherchera peut-être vainement une Isle de Ponce *en Italie*, c'est-à-dire une Isle en Terre ferme. En rectifiant l'expression, on ne sera guere plus sçavant; car il y a plusieurs Isles dans la Méditerranée, des Pays même non isolés, où se forment des Pierres-Ponces. Sur le sujet des Pierres en général, et sur cet Article en particulier, l'Auteur auroit bien fait de consulter le curieux Ouvrage intitulé : *Gemmarum et Lapidum Historia quam olim edidit Anselmus Boëtius de Boot Brugensis, RUDOLPHI II. Imp. Medicus. Nunc vero recensuit &c. Adrianus Toll. Lugd. Bat. M. D. I. 8. Lugd. Batav. 1536. cum fig.* Il y a aussi beaucoup à apprendre sur la matiere des Pétrifications, dans les Ouvrages du sçavant M. Scheuzer, Médecin Suisse, principalement dans son *Piscium Querela et Vindicia*, &c. 1. Vol. in-4. Tiguri. 1708. et dans son *Museum Diluvianum*, &c. 1. Vol. in-12. ibidem 1716.

ORAISONS FUNEBRES de Très-Haut, Très-Puissant, et Très-Excellent Prince Monseigneur

SEPTEMBRE. 1738. 2005

gneur LOUIS DAUPHIN , Fils unique de
LOUIS LE GRAND ; de Très-Haut , Très-
Puissant , et Très-Excellent Prince Monsei-
gneur LOUIS DAUPHIN ; et de Très-Haute ,
Très-Puissante, et Très-Excellente Princesse
MARIE-ADELAIDE DE SAVOYE , son Epou-
se ; et de Très-Haut , Très-Puissant , Très-
Excellent et Très-Chrétien Monarque LOUIS
LE GRAND , Roy de France et de Navarre ,
A Avignon , chés Charles Girard , seul
Imprimeur de Sa Sainteté en cet Etat et
Légation, M. DCC. XXXVIII. *Brochure in-
4°. de 76. pages.*

Ces trois Discours méritoient sans doute
de sortir de l'obscurité où la modestie de
l'Auteur les a tenus pendant un si long-temps.
Ils sont de *M. l'Abbé Leonard* de Marseille,
Chanoine de l'Eglise Collegiale de S. Pierre
d'Avignon , et dédiés par une courte Epitre,
remplie de Verités reconnues de toute l'Eur-
opé , à S. E. M. le Cardinal de Fleury.
Une Préface de très-peu de mots , et quel-
ques Lettres aussi courtes , mettent le Lec-
teur au fait de ce qu'il est à propos qu'il
sçache touchant l'Edition de ces trois Pièces,
lesquelles peuvent tenir un rang distingué
dans les Recueils les mieux choisis en ce
genre d'Eloquence.

F iij Mlle

2006 MERCURE DE FRANCE

Mlle de *Lussan* fera paroître à la S. Martin , sans autre délai , une nouvelle Edition de ses *Anecdotes de la Cour de Philippe Auguste*. Cette Edition est augmentée de trois Tomes , qui renferment ce qui s'est passé de plus intéressant , jusqu'à la mort de Philippe.

On vendra séparément les trois derniers Tomes aux personnes qui ont déjà les trois premiers.

Cette réimpression est faite avec un soin extrême. Correction , beauté de papier , et de caractères, rien n'a été omis.

C'est la *Veuve Pissot* , *Quai de Conti* , à la *Croix d'or*, qui vendra ou les 6. Tomes qui font l'Ouvrage complet , ou les trois derniers séparément.

Le Sr Cavelier Libraire , rue S. Jacques à Paris , a reçu des Pays Etrangers les Livres suivans.

LANSONI (Josep.) *Ferriarenسيس Philosophia et Medicina Doctoris in Patria Universitati Primarii Opera omnia , cum edita , tum inedita. 3. vol. in-4. Lausannæ 1738.*

Index Operum Lanconi in Tomo I. de Venenis cyrilogia , Tractatus de Animalibus , de Clysteribus , de Lacrymis , de Febre quartana , Saliva humana , Medici officio , Allio , Dentibus , et de Pericardio.

Tomus secundus continet Consultationes et Observationes Medicas.

Tomus tertius de Balzamatione cadaverum , de Coronis et Unguentis , de Lactu mortuali Veterum , adversaria edita et inedita de Iofraphisicis Ferrariensibus , Prolusio ad Philosophiam Naturalem , Dissertationes Physica inedita , Additio ad Dissertationem Olai Borrichi de Lapidum generatione , animadversiones

Versiones varia ad Medicinam, Anatomiam et Chirurgiam.

1 *Ramazzini* (Bern.) *Opera omnia Medica et Physiologia, de Morbis Artificum, Principum, Virginum Vestalium tuenda valetudine, &c.* in-4. Genève 1717.

Bibliothèque Germanique, ou Histoire Littéraire de l'Allemagne, &c. pour les Années 1737. et 1738. faisant les Tomes 40. et 41. in-8. Amsterdam.

Bibliothèque Raisonnée des Sçavans pour les mois d'Octobre, Novembre et Decembre 1737. et Janvier, Fevrier et Mars 1738. 2. vol. in-8. Amst.

Introduction à la Philosophie, contenant la Méta-physique et la Logique, par Gravesende. in-8. Leyde 1737.

Critica Vannus in Inanes Jo. Pavonis Paleas, in quo plurimi Scriptores cum veteres, tum recentiores explicantur. vindicantur &c. in-8. Amst. 1737.

Verwey (Jo.) *nova via discendi Græcæ, cum Indice Rerum Græcarum R. Kefelii.* in-8. Amst. 1737.

Micellanea Observationes critica in Auctores veteres et recentiores. 8. vol. in-8. Amst. 1737.

Suetonius Tranquil. cum Notis integris variorum, curante Burmanno, qui suas Adnotationes adjecit. 2. vol. in-4. fig. Amst. 1736.

PROGRAMME de l'Académie Royale des Belles Lettres, Sciences et Arts de Bordeaux.

L'Académie propose à tous les Sçavans de l'Europe, un Prix fondé à perpétuité par feu M. le Duc de la Force. C'est une Médaille d'Or de la valeur de trois cent livres.

On en doit distribuer deux le 25. Août 1739. Un de ces Prix est destiné au meilleur Ouvrage sur la Question : Si l'air de la respiration passe dans le

F iij Sang;

Sang ; et l'autre , à celui qui expliquera avec le plus de probabilité , la cause de la chaleur et de la froideur des *Eaux minerales*.

Les Dissertations ne seront reçues pour le concours , que jusqu'au premier du mois de May prochain. Elles peuvent être en François ou en Latin : on demande qu'elles soient écrites en caracteres bien lisibles.

Dans le nombre des Dissertations qui ont été envoyées sur la cause de la fertilité des terres , un des deux Sujets proposés pour cette année , il s'en est trouvé plusieurs qui ont mérité des éloges ; mais on n'a pu leur adjuger le Prix , par le défaut des Expériences et des Observations absolument nécessaires à l'explication d'une matière de cette espece. Ce qui a déterminé l'Académie à proposer de nouveau le même sujet , pour l'année 1740. Les Auteurs pourront renvoyer leurs mêmes Ouvrages , enrichis de toutes les Expériences et Observations qu'ils pourront y ajouter.

Il y aura un autre Prix à distribuer la même année 1740. Il est destiné à celui qui donnera le Système le plus probable sur l'*Origine des Fontaines et des Rivieres*.

Au bas des Dissertations il y aura une Sentence , et l'Auteur mettra dans un billet séparé et cacheté , la même Sentence , avec son nom , son adresse et ses qualités , d'une façon qui ne puisse pas former d'équivoque.

Les Paquets seront affranchis de Port , et adressés à Mr. Sarrau , Secrétaire de l'Académie . rue de Gourgues ; ou au Sr Brun , Imprimeur , Aggrégé de l'Académie , rue saint James.

Le Prix de cette année sur la cause de l'*Opacité et de la Diaphanéité des Corps* , a été remporté par

la

Le R. P. *Antoine Cavalery*, de la Compagnie de Jesus, à Toulouse.

A Bordeaux, le 25. Août 1738.

ON trouvera chés le Sr *Brun*, le Recueil de toutes les Dissertations de ceux qui ont remporté le Prix depuis l'Etablissement de l'Académie, en cinq Volumes 11-12. On les vend toutes ensemble, ou séparément. Et pour la commodité des Sçavans, on a inseré à la fin de cette Dissertation, un Catalogue de toutes celles qui ont mérité le Prix depuis l'Etablissement de l'Académie.

AVIS au sujet des Cadrans Solaires.

Plusieurs Horlogers se voyant tous les jours exposés aux reproches de leurs Pratiques, qui prétendent que leurs Montres ne sont pas justes, parce qu'elles ne s'accordent pas avec un Cadran Solaire, que chacun affectionne daas son Quartier, ils sont bien aises de faire connoître au Public, que depuis que les Cadrans Solaires sont devenus plus à la mode, très-peu de ces Cadrans sont faits par d'habiles gens, et par conséquent que très-peu sont bons. Autrefois il n'y avoit que les Astronomes et les Géometres qui en traçoient, aujourd'hui tout le monde s'en mêle : les Peintres, les Massons, les Faiseurs d'Instrumens de Mathématiques, et même quelques-uns de notre Profession. Il est vrai que ces derniers ne tracent que des Méridiennes, n'en sçachant pas faire d'avantage ; et pour n'être pas obligés d'avouer là-dessus leur ignorance, ils ont répandu dans le Public, qu'il n'y a que l'heure de midi de juste ; mais c'est en vérité en imposer à ce même Public.

A l'égard des Cadrans entiers, que l'on voit dans Paris et ailleurs, aux endroits les mieux exposés, la raison pour laquelle on en voit tant de mauvais, c'est que la plupart sont faits comme on vient de le dire, par des Peintres, par des Massons, et par d'autres Personnes qui n'en savent pas plus qu'eux; la plupart de ceux qui les font faire, sont d'ailleurs si peu curieux d'exactitude, ou si ménagers mal-à-propos, qu'ils s'adressent au premier venu, ou à celui qui travaille à meilleur marché. C'est depuis qu'on les a ainsi marchandés, que les habiles gens n'en font presque plus. Un ignorant trace un Cadrans dans une matinée. Un habile homme met une douzaine de jours à son opération.

Il est enfin étonnant que l'on s'adresse si mal, ayant une si grande facilité de mieux faire: il n'y a en effet personne dans Paris qui ne connoisse quelqu'un de Mrs de l'Académie Royale des Sciences, qui prieroit ceux de ses Confreres qui entendent parfaitement cette matiere, s'il ne l'entendoit pas lui-même, comme Mrs de Cassini, de Mairan, Nicole, de Maupertuis, Terasson, Pitot, Godin, le Camus, de Maraldy, Grand-jean, Clairaut, Lemonier fils, &c. d'indiquer quelqu'un qui soit bien au fait de la Cadrature. D'ailleurs, quand on ne connoîtroit aucun de ces illustres Sçavans, ils sont tous trop polis et trop complaisans, pour ne se pas faire un plaisir d'indiquer une Personne, dont ils seroient sûrs, aux Gens même qu'ils ne connoîtroient pas.

Le Public sera peut-être bien aise qu'on lui indique ici les Méridiens ou Cadrans, sur lesquels on peut compter, et que nous avons éprouvés, s'accorder avec la Méridienne de l'Observatoire et celle du Pont au Change, dont il suffit de dire, que c'est le plus célèbre Astronome de nos jours qui les a tracées.

Le

Le premier de ces Cadrans , sur lesquels on peut compter pour toutes les heures , est dans la rue S. Honoré , proche la rue des Prouvaires.

Le second , rue Garanciere proche S. Sulpice.

Le troisième , dans une Niche du vieux Louvre , proche la Porte du Cul-de-Sac de l'Oratoire.

Le quatrième , dans la Place des Victoires.

Le cinquième , rue de Louis le Grand.

Le sixième , au fond du Jardin des petits Peres , Place des Victoires.

Le septième , dans la Cour de l'Hôtel de Richelieu , Place Royale.

Le huitième , dans la Cour des Mathurins , qui est aussi bien peint que bien tracé , et qui prouve que lorsque chacun ne fait que son métier , toutes choses en vont bien mieux , ce qui ne seroit pas arrivé , si celui qui l'a tracé l'avoit voulu peindre , ou si celui qui l'a peint avoit voulu le tracer.

AVIS de Jean-Baptiste Pasquali , Libraire à Venise , aux Souscripteurs pour le grand Dictionnaire Géographique de M. Bruzen la Martiniere.

Comme le Public m'a donné jusqu'ici des preuves sensibles d'être content de mon exactitude , à lui fournir correctement imprimés , avec de considerables augmentations , les Volumes du *Grand Dictionnaire Géographique de M. Bruzen la Martiniere* ; je me crois dispensé de le prévenir ici sur le mérite de mon Edition , et de lui répéter les conditions déjà annoncées dans mon Projet , touchant la souscription pour cet Ouvrage. Je ne m'adresse à lui présentement , que pour l'avertir , que le *quatrième Volume* va sortir bien-tôt , et

2012 MERCURE DE FRANCE

pour lui marquer ici le prix des trois suivans , réglé sur cette proportion équitable , que j'ai gardée dans les premiers.

On payera donc pour le Tome V. qui comprend les lettres G. H. 17. livres.

Pour le VI. comprenant I. K. L. 17. livres.

Pour le VII. comprenant M. N. O. 26. livres.

Et en grand papier $\left\{ \begin{array}{l} \text{pour le Tome V. 22. livres.} \\ \text{pour le Tome VI. 22. livres.} \\ \text{pour le Tome VII. 36. livres.} \end{array} \right.$

Au reste , les Personnes éclairées , qui rendent justice à la Supériorité de ce Dictionnaire du côté de l'exactitude , de la Critique , et de l'étendue sur tout ce qui a paru jusqu'à présent sur ce sujet , ne seront pas étonnées d'en voir redoubler les Editions. Un Ouvrage de cette nature , qui réunit tant de Connoissances également utiles et agréables , intéresse de trop près le Curieux , pour qu'il ne se trouve pas des Libraires qui entreprennent de temps en temps de satisfaire leur goût. Ce seroit néanmoins un scrupule mal fondé que de s'imaginer , qu'une seconde Edition , si l'on en faisoit une en Hollande avec des Supplémens , puisse décréditer la mienne ; puisque celle que je donne au Public est dès-ici préférable à toute autre , à cause des augmentations dont elle est enrichie ; & quant aux Supplémens qu'on y pourra joindre ailleurs , il m'est bien facile de les imprimer séparés , comme j'ai résolu de faire , ou de les insérer dans les Tomes qui resteront encore à imprimer. J'ajoute que pour contribuer de plus en plus au progrès de cette noble partie de la Littérature , j'ai prié des Sçavans qui se sont chargés d'éclaircir et de corriger quelques Articles du Dictionnaire , et d'y en ajouter de nouveaux ; ce qui me fournira la matière pour un Tome de Supplément qui fera la Suite de l'Ouvr.

SEPTEMBRE. 1738. 1013

l'Ouvrage , et le rendra par-là plus parfait.

Et enfin , pour donner plus de relief à cette Edition , et la rendre plus utile au Public , on ne manque pas d'exécuter le dessein que l'on a déjà annoncé , qui est de donner un Atlas composé des Cartes du célèbre *M. de l'Isle* , et des autres Auteurs qui se sont le plus distingués dans cette science. On a commencé déjà d'y faire travailler , et on se sert des plus habiles Ouvriers en taille-douce. Je fixerai le prix de ces Cartes Géographiques, dès que le travail sera considérablement avancé.

Il ne sera pas hors de propos de faire sçavoir, que le nombre des Souscripteurs étant déjà fort considérable , on n'y en admettra point d'autres , que dans l'espace de six mois , à compter de ce jour ; et ici on répète , que les Souscripteurs voudront bien envoyer leurs noms et Titres &c. pour pouvoir les imprimer exactement à la fin de l'Ouvrage.

A Venise le 1. May 1738.

Nous venons de recevoir le *Prospectus* suivant , d'une nouvelle Collection de Lampes Antiques , qui se fait à *Pesaro*. en Italie ; et nous nous faisons un plaisir de le publier.

*CULTORIBUS Erudita Antiquitatis ,
Academia Pisauensis.*

Q Uum primum fictilium Lucernarum Collectio à Petro Sancto Bartolo delineata , atque à Petro Bellorio Notis illustrata Romæ prodiit in lucem anno 1704 . in spem maximam Literaria Respublica adducta fuit , fore , ut novum antiquariæ suppellectilis genus produceretur , quod si non materiæ dignitate, eruditionis certe fruge , quotquot ad
eandem

eam diem literatis Viris commendabantur vetera monumenta, vel superaret, vel saltem aquaret; vix enim ante illud Bartoli opus, quid Veterum Lucernarum fuerint cognosci liquido poterat, quum eruditissimus Vir Fortunius Licetus physicis quaestionibus implicatus, paucas admodum protulerit, atque ex iis quidem paucissimas, quae genuinae sint; nam Viro docto fucum fecisse illius ævi impostores, nemo profecto, qui hæc studia vel à limine salutaverit, ibit in ficias. Verum post eam diem, quod nequaquam credibile erat, vel duodecim Lucernarum, vel paullo plures vulgaræ sunt, quae eruditorum expectationi respondere possent. Gratias igitur Deo Opt. Max. et debemus, et agimus, quod feracissimus eruditionis campus reservatus nobis fuerit, in quo excolendo maximam gratiam ab universa Literaria Republica inire possimus. Id ut assequamur, fictiles Musæi Passerii Lucernas, quarum fama non Italiam modo, sed omnem ferme Europam peragravit, edendas suscipimus, ex quibus profecto innotescet, quam tenuis fuerit P. Bartoli Collectio, quam tenues item R. Bellorii explicationes. Pauca igitur eruditæ Antiquitatis Cultores, quos ad societatem nobiscum ineundam invitamus; et hortamur, admonendos esse censemus, ut, quid præpositum nobis sit in hac editione, plane intelligant.

Ac primum quidem, quia non tueri cupiditate, sed vero eruditionis amore tanto oneri humeros supponimus, hanc nobis legem constituimus, ut nullam unquam Lucernam præferamus, quæ edita alias sit, quid enim molestius iis, qui societati nomen dederint, evenire potest, quam immodicis sumptibus nihil novi acquirere? Deinde illustriores dumtaxat Lucernas producemus, eas nempe, quæ insignibus anaglyphis notatæ sunt, istoriate Italice appellamus, neque enim illas exhibere in animo
est,

est, quæ nihil aut parum eruditionis conducere possunt. Tum, ut Sociorum commode, quantum in nobis est, consulamus, editionem nostram formæ Libri Pet. Sanctis Bartoli simillimam fore spondemus, ita ut Liber ille, velut hujus operis primus Tomus censi possit; charta tamen longe nitidior erit, firmior, candidior. Quodlibet hujus operis volumen plusquam centum tabulas, æreas continebit; Lucernæ omnes elegantissime, ac fidelissime, quod rarum hodie, delineabuntur; idcirco externos Artifices, qui delineandi, et in æs incidendi omnium fere Italorum peritissimi habentur, operi manum admove-re voluimus. Cuique Lucernæ apponeretur subscriptio, seu superscriptio, qua insignita fuerit, quod plerumque neglexisse Petrum sanctum Bartolum dolemus; harum equidem inscriptionum pretium ex Prolegomenis innotescet. Priori volumini Prolegomena præponentur, in quibus præcipue de usu Lucernarum agetur, intactum adhuc argumentum; reliquis præfationes. Lucernas notæ sequentur perbreves quidem, sed succi plenæ, in quibus ea tantum pertractabuntur, quæ ad illius Lucernæ peculiarem intelligentiam pertinebunt, quod quidem eruditæ Viris gratissimum fore confidimus. Quot tomis totum Opus constabit, pro certo affirmare non possumus; crescit enim in dies pretiosissima hæc supellex cura, et impensis Viri doctissimi J. Baptistæ Passerii J. C. qui Prolegomena etiam, et Notas pro ea, qua pollet, eruditione conscripsit. Illud tamen spondere possumus Tomos minimum quatuor futuros. Quodlibet volumen scutatis quatuor cum dimidio, seu Juliis quadraginta quinque prostabit. Iris vero, qui Societati nomen dederint, eodem, quo nosmetipsi, qui in Opere edendo laboramus, beneficio fruuntur; in singula nimirum volumina tria dumtaxat Ro-

mana

VOIR MERCURE DE FRANCE

mana scutata, seu Julios triginta persolvent, dummodo tale pretium, quod præ tabularum numero leve admodum videri debet, ab omni onere vacuum, apud Nicolaum Gavellium Typographum Pisaurensem in antecessum numerare procurent, à quo syngrapham solutæ pecuniæ Academiae sigillo munitam accipient. Si quis vero ex transmarinis regionibus in Societatem recipi vellet, per Mercatores, qui in proximo Anconæ Portu negociantur, commode et pretium solvere, et cautionem recuperare poterit. Sociis subscripturis, quorum nomina eo ordine, quo se subscripserint, in priori Volumine describentur, non equidem numerum, sed tempus præscribimus; post mensem enim Decembrem currentis anni 1738 neminem Socium admitteremus; atque hoc quidem optimâ ratione factum credimus; non enim minoris pretii emolumento digni sunt, qui Academiam nostram sua symbola juvare debito tempore neglexerint.

Hæc sunt, quæ Socii s subscripturos nescire volebamus, quibus illud iterum testatum volumus, nos ea, quæ nunc pollicemur, sanctè et religiosè servaturos; nullius enim privati quæstus hac editione procuratur. *Dat. Pisauri Kal. Junii A. D. MDCCLXXXVIIII.*

EXTRAIT d'une Lettre de M. . . au sujet de quelques Catalogues de Livres, &c.

ON vient de m'apporter de Paris cinq ou six Catalogues de Bibliothèques qui ont été mises en vente dans le mois dernier. Les ayant parcourus, j'ai remarqué dans celui, dont les Livres ont été vendus chés un célèbre Libraire, un Article qui aura, sans doute réveillé l'attention des Curieux en fait de Liturgie, au moins par la place qu'il se trouve occuper

occuper dans ce Catalogue. *Libellus precum Marcellini et Faustini*, rangé parmi les Missels et les Bréviaires ; c'est assurément une singularité digne d'être remarquée. Je viens, dis-je, de voir ce petit Livre, qui est une Requête présentée aux Empereurs Valentinien, &c. dans le rang des Livres Liturgiques de la Bibliothèque de feu M. l'Abbé le Roy, N°. 1725. Il n'est pas nécessaire que je vous rappelle ce que contenoit la Requête ou Supplique de ces deux Prêtres. Si le petit volume qui la renferme, imprimé séparément en 1650 est rare, on peut consulter le premier Tome des Ouvrages du Pere Sirmond, page 249 et on sera convaincu que cet Ouvrage ne ressent en aucune maniere le Missel ni le Rituel, et que ce n'est point, pour parler vulgairement, une paire d'Heures, comme il semble qu'on l'a cru,

Ceci me rappelle une Observation dont M. Witasse, autrefois Professeur Royal en Sorbonne, ne manquoit pas de récapituler son nombreux Auditoire, quand le cas s'y rencontroit. C'étoit, sur tout, lorsqu'il dictoit le Traité de l'Incarnation. Il ne pouvoit guere réfuter par des autorités les erreurs de Nestorius et d'Eutichés, sans citer l'Ouvrage d'un Ancien, intitulé, *Breviarium Liberati Diaconi Carthaginensis*. Quand donc il dictoit pour la première fois, *Liberatus Diaconus in Breviario*, il ajoutoit toujours d'un ton plus bas, et comme une espece de glose ironique, par rapport aux novices en matiere de Liturgie, ces mots-ci ou d'autres équivalens : *Les Bréviaires ne sont pas si nouveaux qu'on le pense ; en voila un du sixième siecle*. Il dictoit ensuite le Passage, qui n'étoit rien moins que le langage Liturgique. Si ce *Breviarium* de Liberat faisoit un volume séparé, je ne desespérerois pas, après ce qui vient d'arriver au sujet du *Libellus precum*, &c. de le voir un jour enrôler dans le rang des Bréviaires Ecclesiastiques.

Ecclesiastiques par quelques faiseurs de Catalogues, ainsi que celui qui est intitulé dans le premier Tome du P. Sirmond à page 377. *Breviarium fidei Anonymi adversus Arianos*, s'il se trouvoit en cahiers détachés.

Vous voyez M. comment nous nous dédommageons en Province de ne pouvoir assister à ces fameuses ventes de Bibliothèques de Paris. Nous nous consolons de cette privation par une Critique innocente de quelques articles des Catalogues, &c.

A ... en . C ... Août 1738.

On vient d'abattre une vieille maison, sise rue des Amandiers, vis-à-vis la porte du Collège des Grassins, pour faire une petite Place au-devant de ce Collège, auquel ce dégagement étoit très-nécessaire, la rue étant si étroite en cet endroit, qu'un Carosse avoit beaucoup de peine à y tourner pour entrer dans le Collège.

En démolissant les caves de cette maison, on a trouvé plusieurs Tombeaux ou Cercueils de pierres, couverts de grosses pierres, et dans lesquels il y avoit des ossemens de Morts, et on en a aussi trouvé beaucoup dans toutes les terres des fondations que l'on a fouillées.

Comme on n'a point connoissance qu'il y ait eu d'Eglise ni de Cimetière dans ce lieu, on pourroit peut-être croire d'abord que le Cimetière de la Paroisse de S. Etienne du Mont, qui n'est éloigné de cette maison que de 30. ou 40. toises, s'étendoit autrefois jusqu'à cet endroit. Mais il paroît plus vraisemblable que cette cave a servi anciennement de sépulture à des Religioneux. C'est aux Curieux à examiner de plus près cette Découverte.

On écrit de Rome, qu'on y a publié cette année
plusieurs

plusieurs Ouvrages ; voici la Liste des plus considérables , contenus dans la même Lettre.

WANDEN DYCK, *Clementina Unigenitus à nuperis Anonymis Dubiis vindicata, hoc est Théologia supplex refutata* in 8. Romæ, 1738.

INSTITUTIONES *Analytica, earumque usus in Geometria, cum Appendice de constructione problematum solidorum auctore Paulino à S. Joseph, in 4. Romæ, 1738. cum figuris.*

GEORGI Dominici, *de Monogrammata Christi Domini Dissertatio, qua mos vetustissimus sancti Christi nominis per litteras compendiaras exarandi et monumenta veterum Christianorum ex cameteriis urbis sacra effossa ; à calumniis Jacobi Basnagii vindicantur, in 4. Romæ 1738. cum figuris.*

ADAMI Andrea *Historia di Volseno antica Metropoli della Toscana descritta, in 4. libri 4. tom. 2. Romæ. 1738. cum figure.*

DISSERTAZIONI dell *Accademia di Cortona, in 4. il tom. 2. Rom. 1738.*

FLORAVANTES *Pontificum Denarii, tomus secundus, in 4. cum figuris, ibidem.*

GOVII Francisci, *Musæum Atruscum, in fol. tom. 2. cum figur. 200. Florentiæ, 1738.*

LUCCHESINI *Historiarum sui temporis, in 4. tom. 3. Rom. 1738.*

Marmora Pisaurensia notis illustrata, in fol. Pisauri, 1738. cum figuris.

Ces Lettres ajoûtent que le 3. de ce mois l'Académie des *Infectants*, tint une Assemblée, à laquelle se trouverent les Cardinaux Gentile, Porcia et Rezzonico, et dans laquelle le Duc de S. Aignan, Ambassadeur de S. M. T. C. qui a été élu Académicien de cette Académie, prit séance pour la première fois.

L'Acad

L'Académie Royale de l'Histoire, établie à Lisbonne a fait présent à l'Académie des Sciences de Pétersbourg, de tous les Ouvrages qu'elle a fait imprimer depuis son Etablissement.

On mande de Londres, que M. Rysbrack a achevé la Statuë de la Reine Anne, que la Duchesse Douairiere de Malboroug, destine à être placée dans son Château de Blenheim.

ESTAMPES NOUVELLES.

Le Martyre de S. Pierre, c'est le Sujet d'une Estampe en hauteur, qui vient de paroître, gravée par L. Desplacés, chés lequel elle se vend, d'après le Tableau original du *Cavalier Calabrese*, du Cabinet du Duc d'Orleans, haut de dix pieds et demi, sur 8. pieds 7. pouces de large.

La Conduite des Dames pour la Chasse; c'est le titre de la 32. Estampe d'après un Tableau original de Ph. Wouvermans, de 24. pouces de large, sur 18. de haut, du Cabinet du Duc d'Orleans, que le sieur *Moyreau* vient de mettre au jour. Elle se vend chés lui, rue Galande, vis-à-vis S. Blaise, et soutient la réputation que cet habile Graveur s'est déjà fait dans cette grande Suite de Wouvermans.

TAPISSERIES de S. A. R. M. le Duc d'Orleans représentant l'*Histoire de Méleagre*, décrite au huitième Livre des Métamorphoses d'Ovide, executées sur les Tableaux de l'illustre Charles le Brun, Premier Peintre du Roy, gravées par les soins et sous la conduite de B. Picart; se vendent à Paris chés la veuve Chereau, aux deux Piliers d'or. 8. Pieces en large, d'une execution parfaite, avec des Bordures d'une extrême beauté, de la composition

Mort de B. Picart, & la succession duquel Mad. Chereau a acquis les Planches depuis peu.

Il vient de paroître une Suite de douze Estampes en hauteur, que nous nous faisons un plaisir d'annoncer avec empressement, persuadés du plaisir qu'elles feront au Public; par la nouveauté, l'élégance et la simplicité des caracteres. Elles ont été gravées à l'eau forte par C. S. et retouchées au burin par le sieur *Fessard*, chés lequel elles se vendent, rue saint Denis, au grand S. Louis, près le Sépulchre; d'après les Dessins Originaux de M. BOUCHARDON, dont tout le monde connoît les grands talens. On lit ce titre à la tête : *Etudes prises dans le bas Peuple, ou les Cris de Paris, troisième Suite, 1738*

On voit dans cette Suite *la Lanterne Magique, le Vinaigrier, la Vendeuse de Cerneaux, la Balayeuse, l'Ecureuse, &c.*

Le 21, Août, M. de Boze. Intendant du Cabinet des Médailles du Roy, fit porter dans le grand Cabinet de S. M. à Versailles, un Buste d'Alexandre le Grand en Porphire, provenant de la succession du feu Maréchal d'Estrées. C'est un des plus beaux Ouvrages de l'Antiquité, qui soient venus jusqu'à nous.

On nous prie d'annoncer douze Bustes de Marbre à vendre de la plus grande beauté. Ces douze Bustes représentent les douze premiers Empereurs Romains; les têtes sont du plus beau Marbre blanc de Carrare, et les draperies d'Albatre Oriental.

Chaque Buste est porté sur son piedestal de différens Marbres d'Italie.

Les piedestaux ont quatre pieds deux pouces de haut, et les Bustes sont de grande nature.

Ces Bustes sont chés M. *Doublet*, Secrétaire du Cabinet

2022 MERCURE DE FRANCE

Cabinet du Roy , dans la cour des Filles S. Thomas , au bout de la rue Vivienne.

Table Chronologique des Pieces représentées sur le nouveau Théâtre Italien depuis son rétablissement en l'année 1716. jusqu'à présent ; elle se vend de même que celle de l'Opera , que nous avons déjà annoncée à la porte de l'Académie Royale de Musique , au Caffé de la Marine , près la Place des Victoires , et chés le sieur *Dudoigt* , rue des Arcis , à la petite Vertu. Celle-ci est du même secours et de la même utilité que la précédente , à laquelle le Public a fait un accueil favorable.

M. de Gourné , Prêtre , Auteur des Tables Géographiques , pour faciliter l'intelligence de l'Ecriture Sainte , des Historiens et des Poètes , et servir d'Introduction à la Géographie ancienne et moderne , distribué actuellement sa Mappemonde , Ouvrage curieux , où l'on peut , sans le secours d'aucun Maître , apprendre en peu de temps les differens Pais , Empires , Etats et Républiques de chaque Partie du Monde , les Isles qui en dépendent , leurs Capitales , et les Souverains qui y donnent des Loix : la situation des Villes capitales de chaque Pais , et leur differente position géographique , selon les Itinéraires Romains , les mesures actuelles faites en differens temps ; les Relations des plus judicieux Voyageurs , les nouveaux Mémoires , &c. et suivant les Observations Astronomiques de Mrs de l'Académie Royale des Sciences , et des plus habiles Astronomes et Missionnaires de differens Ordres. Cette Table interessante (dans quelque Système Géographique que l'on se trouve engagé) est dédiée à *M. Herault* , Lieutenant Général de Police ; est sur du grand Aigle , et se vend 36. sols.

Ceux

Ceux qui en désireront , n'auront qu'à s'adresser à Paris chés l'Auteur , qui demeure à present rue S. Martin , vers S. Julien des Menestriers , à côté du Bureau des Marchands Tapissiers.

Le Sr. Baradelle , Ingénieur du Roy pour les Instrumens de Mathématique , donne avis qu'il vient de construire un sixième Cadran vertical , qui s'orientie de lui-même , sans le secours de la Boussole. Il a pour titre : *Cadran vertical pour Roüen , Valognes , le Havre-de-Grace , Lyon , Beauvais , Compiègne , Noyon , Soissons , Rheims , Thionville , Sarrelouis , Deux-Ponts , Heidelberg.*

Quoiqu'on n'ait indiqué ce Cadran que pour Roüen , et les autres Villes à indiquer sous la même élévation ; cependant comme un quart ou un tiers de degré ne peuvent faire aucune différence sensible , il peut servir également pour les endroits suivans.

<i>Carentan ,</i>	<i>Caudebec ,</i>	<i>Clermont ,</i>
<i>Bayeux ,</i>	<i>Andely ,</i>	<i>Laon ,</i>
<i>Pontcau-de-Mer.</i>	<i>Gisors ,</i>	<i>Réthel ,</i>
<i>Montivilliers ,</i>	<i>Chaumont ,</i>	<i>Attigny.</i>

On y trouve les temps des Equinoxes de Printemps et d'Automne , les Solstices d'Eté et d'Hiver.

On a mis aux deux côtés de ce Cadran , deux Echelles qui contiennent les 12. mois de l'année. Les mois sont divisés de 5. en 5. jours. Ainsi il sera facile de trouver par proportion le point qui doit répondre au jour courant ; on a mis au centre du Cadran un cordonnet de soye , avec une petite perle qui coule au long , afin de l'ajuster au jour du mois ; on a pratiqué une pinule qui se couche et qui se leve lorsqu'on veut faire usage du Cadran ; la pinule étant levée , on expose au Soleil la

le tranchant du Cadran , et on fait en sorte que l'ombre de la pinule soit exactement couchée le long de la ligne droite marquée dans la partie supérieure , où l'on voit écrit , *Espace pour l'ombre de la pinule* ; en élevant le Cadran ou le baissant , suivant la hauteur du Soleil sur l'horison. Alors la petite perle marquera l'heure cherchée , c'est à dire à l'endroit où le plomb retient la soye verticalement sur l'heure , et non autrement , comme on pourroit se l'imaginer.

Ce Cadran pour *Rouën* , comme ceux qui sont pour *Paris* , *Lyon* , *Dijon* , *Brest* , et celui d'*Amiens* , fait connoître l'heure du lever et du coucher du Soleil. Exemple pour trouver l'heure du lever ou du coucher. Le 20. Mars , ou le 23. Septembre , on fera coller la perle sur le 20. Mars qui répond au 23. Septembre , en tenant le Cadran verticalement , ensuite que la soye couvre la ligne d'où sortent les heures du matin , qui part du centre qui est parallele aux derniers 6. mois , on remarquera que la perle donnera sur la ligne de six heures ; par conséquent il se leve à 6. heures , et se couche à 6. heures ; ainsi des autres mois. Le prix est de deux livres. Sa demeure est toujours , à *Paris* , Quai de l'Horloge du Palais , à l'Enseigne de l'Observatoire , vis-à-vis le grand Degré de la Riviere.



CH A N S O N.

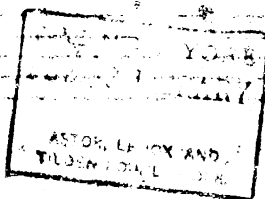
Recevez favorablement

L'hommage d'un Amant ,

Qui soupire tendrement

Pour l'objet le plus charmant

Belle





SEPTEMBRE. 1738. 2015

Belle Iris, soulagez ma peine ;

Qu'à votre tour,

Le Dieu d'Amour

Constamment vous enchaîne !

Quand ce Dieu regne dans les cœurs ;

Ses chaînes se changent en fleurs ;

Et les tourmens

Des vrais Amans

Deviennent des plaisirs charmans.

Par M. l'Affichard.



*EXTRAIT des Plaidoyers , et de quelques
autres Exercices faits depuis peu au College
de LOUIS LE GRAND,*

ON continuë dans ce College à faire pendant le cours de chaque année tous les genres d'Exercices les plus capables d'instruire utilement la Jeunesse , et de lui former tout-à-la-fois l'esprit et le cœur , sans même négliger les graces de l'exterieur , et les manieres polies , si convenables à la jeune Noblesse qu'on y élève. Les éloges du Public nous dispensent d'y joindre les nôtres , qui seroient de moins sûrs garans d'un mérite avoué , que l'heureuse expérience d'un succès continu.

Nous souhaiterions qu'il nous fût aussi aisé de faire le précis de ces divers Exercices , qu'il nous est facile de donner l'Extrait des Plaidoyers que nous annonçons.

G

Pour

Pour ne rien dire ici des Actes de Théologie et de Philosophie, où les Connoisseurs ont remarqué une justesse et une précision, dégagée du frivole verbiage trop ordinaire dans la vieille méthode; sans parler même de plusieurs Explications publiques des bons Auteurs, soit Grecs, soit Latins, dont on a fait sentir le goût et l'expression avec un aplaudissement général: ce College s'est particulièrement distingué par des Theses de Mathématique, dont l'une fut soutenue le 15. Juillet par M. de la Chastaigneraye, jeune Physicien, qui signala son aisance et sa pénétration d'esprit, en maniant l'Algebre avec une dextérité merveilleuse, et en se joüant, ce semble, des Problèmes les plus intéressans de Géométrie, de Trigonométrie, de Mécanique, de Statique et d'Hydraulique. On fut surtout frappé de l'étonnante subtilité avec laquelle il dévelopoit tantôt une Courbe des Sections Coniques, tantôt la Théorie même du jet des Bombes. Un si grand progrès lui fit d'autant plus d'honneur, que cette Science devient plus à la mode de jour en jour.

Nous n'avons garde d'omettre un Exercice singulier, qui se fit peu auparavant par M. de Loraine, Comte de Brionne; Exercice où ce Prince s'attira l'admiration d'une illustre et nombreuse Assemblée, par une grace et une facilité prodigieuse à expliquer l'origine, l'utilité, les regles de l'Art Heraldique; à rendre sensible la pratique de ces regles, par le déchifrement de toutes sortes d'Armoiries exposées sous les yeux: le tout accompagné d'un grand nombre de Traits d'Histoire, et d'autres particularités honorables aux Familles dont il énonçoit les Armes. Il donna aussi une idée des Devises, des Ordres de Chevalerie, des Maisons Souveraines, des Familles sçavantes, des Familles

Reintes, et de tout ce qui a raport à la science du Blason. Cette Action publique fut d'un grand éclat, tant par le nom, que par les ingénieuses reparties de l'illustre Répondant.

Quelques mois après, *M. de Fontanieu* et *M. de Bartillat*, à jour différent, s'acquiterent parfaitement bien d'un Exercice sur l'Histoire Sainte, dont ils exposèrent les Traits les plus curieux; ils en fixèrent les Evenemens selon l'ordre chronologique; ils montrèrent les rapports qu'a l'Histoire de l'Ancien Testament avec celle du Nouveau; ils donnerent même sur certains Textes difficiles, qui se trouvent dans les Livres Saints, des éclaircissemens, tirés des plus habiles Interpretes; et tous deux firent paroître en tout cela une intelligence fort supérieure à leur âge.

Ces divers Exercices furent précédés par celui que fit *M. Simon de Cossy*, sur les anciens Poètes Latins les plus célèbres, qu'il expliquoit à Livre ouvert, à quiconque le vouloit interroger. A cette occasion il traça leurs caracteres, l'histoire de leur vie, le génie propre de chacun d'eux en particulier, le plan de leurs Ouvrages, et les beautés ou les défauts que les plus sçavans Critiques y ont remarqués, le tout avec une justesse d'expression, et une délicatesse de critique; qui ne laissoit aucun lieu de douter, qu'il ne possédât déjà par lui-même ceux qu'il sçavoit si bien caracteriser. On admira la vivacité de son esprit & la netteté de ses idées dans les Réponses qu'il fit à toutes les Questions, qui furent proposées sur la Poésie, dont il exposa la nature, l'origine, les progrès, & la décadence, en détaillant les regles du Poëme Epique & Dramatique, sur le plan de la Poétique d'Aristote & de celle d'Horace, en confirmant le tout par des exemples sensibles, & donnant une connoissance

G ij exacte

exacte de toutes les autres sortes de Poèmes. Enfin, il développa les secrets de la Mythologie, avec une abondance d'érudition littéraire, qui tenoit du prodige dans un jeune Rhétoricien.

En donnant le mois prochain l'Extrait de la dernière Tragédie, nous parlerons volontiers des fréquentes Pièces de Théâtre qu'on représente en ce même Collège, avec un succès qui justifie la peine qu'on s'y donne pour stiler les jeunes Gens à la belle prononciation, et même pour leur dérober le corps par le secours des Danses mêlées à ces Spectacles, afin de les accoutûmer de bonne heure à se produire et à se présenter avec décence. Nous nous bornons aujourd'hui au simple Extrait que nous venons de promettre des Plaidoyers faits sur la fin du mois d'Août dernier.

*CAUSE plaidée en François, au Collège
de LOUIS LE GRAND, à Paris
le 26. Août 1738.*

LE but qu'on se propose dans ces sortes de Causes, tantôt Civiles, tantôt Académiques, n'est pas seulement de former les jeunes Eleves de Rhétorique à une Déclamation aisée, noble et unie; mais encore de les exercer pendant les derniers mois à l'Eloquence Française, après les avoir exercés à l'Eloquence Latine pendant le cours de l'année. Plusieurs d'entr'eux ont travaillé sur les matieres proposées par le *P. de la Sante*, Jésuite, l'un des Professeurs de Rhétorique, lequel après avoir corrigé leurs ouvrages, vient de les faire prononcer en public par des Acteurs choisis, dont le talent n'a pas été moins applaudi, que la beauté des Discours. Voici le Sujet de ces Plaidoyers, tel qu'il se lit dans le Programme imprimé.

S U J E T.

Ariste, Seigneur Octogénaire, dont le nom est également illustre dans l'Epée et dans la Robe, institue Heritier Eugene son Neveu, jeune Officier d'un heureux naturel. Ce respectable Vieillard, plein de vénération et de zèle pour la mémoire de ses Ayeux, forme le dessein d'ériger à leur gloire quelques Monumens durables, qui perpétuent le souvenir de leurs Vertus, et qui piquent l'émulation de leur postérité.

Pendant qu'il médite ce Projet, il tombe dangereusement malade, et fait une disposition Testamentaire, par laquelle il ordonne à son Neveu d'exécuter ce qu'il n'a pu lui-même accomplir. Il recommande surtout à sa reconnaissance quatre de ses Ancêtres, qui, de leur vivant, ont le plus contribué à l'avantage de la Famille.

L'un d'eux, l'a glorieusement anoblie par sa valeur.

Un autre, par son humeur douce et pacifique, y a rétabli l'Union et la Concorde, dans un temps de division.

Un troisième, par la prudence et par l'activité de son zèle, a sauvé l'honneur de cette Famille, menacée d'une flétrissure et d'une tache infamante.

Enfin le quatrième, par une sage économie et par d'autres voyes légitimes, en a considérablement augmenté les Richesses.

Le Testament oblige l'Heritier à faire dresser en l'honneur de ces quatre illustres Morts, quatre grands Mausolées, dont l'emplacement soit plus ou moins honorable, et la structure plus ou moins magnifique, suivant le mérite plus ou moins grand de ces quatre sortes de Services rendus à la Famille.

Quelques jeunes Parens de l'Heritier, dont les uns sont nouvellement entrés en Charge, et dont les autres étu-

dient actuellement la Jurisprudence , exposeront le prix de ces differens bienfaits , et des vertus qui en ont été le principe. Cette Cause sera plaidée dans une Assemblée de Famille , en présence du Sur-Intendant des Edifices publics ; lequel , par estime pour le Défunt , veut bien présider à cette Délibération , et se faire Ordonnateur de ces Monumens funebres.

Le Neveu Heritier vient plaider en personne , et prétend que son Oncle Testateur mérite par sa piété envers ses Peres , un Mausolée encore plus beau que ceux qu'il leur décerne , quoiqu'il prescrive dans une Apostille du Testament , qu'on ne grave sur sa Tombe , que son nom , sans aucun Eloge ou Titre d'Honneur.

Celui qui faisoit la fonction de Juge en qualité de Sur-Intendant des Edifices publics, ouvrit la Séance par un Discours Préliminaire , dans lequel (après avoir relevé la sagesse des intentions du Testateur , dont il comparoit la conduite à la louable coutume établie autrefois parmi les Romains, d'exposer dans leurs Sales les Portraits de leurs Ancêtres , et de faire porter dans les Pompes funebres leurs Images triomphales , pour instruire leurs descendans par des exemples domestiques , toujours plus touchans que les exemples étrangers) il exposa en peu de mots le sujet de la cause présente , et anima les compétiteurs à parler chacun pour le bienfait et pour la vertu qui seroit le plus de son goût ; en leur insinuant que ces vertus , quoique Parties en cette cause , ne sont nullement contraires , mais que toute la contestation qui semble s'élever entre-elles , n'est que pour la gloire des grands Hommes qu'on s'efforce d'immortaliser , et que l'on doit prendre pour modèles.

SEPTEMBRE. 1738. 2031

PREMIER PLAIDOYER

*Pour Polemide, dont la valeur a procuré la
Noblesse à la famille.*

M. d'Argenson, fils de M. l'Ambassadeur de Portugal, après s'être félicité d'avoir à parler en faveur de la Noblesse, devant des Juges qui trouveroient dans eux-mêmes, dans leur sang, dans leur esprit, dans leur cœur, et dans leurs sentimens nobles, des motifs pressans de rendre justice à la Noblesse, dont il plaidoit la cause, avança que la valeur de Polemide en anoblissant sa postérité, lui avoit assuré en même temps et le titre le plus glorieux, et le titre le plus glorieusement acquis; deux moyens qui partagerent son Discours.

La Noblesse est un titre d'autant plus glorieux; que son idée seule présente quelque chose de grand; qu'elle conduit à ce qu'il y a de plus grand; qu'elle fournit des facilités pour parvenir à la grandeur; enfin qu'elle donne même des dispositions naturelles, pour soutenir avec dignité l'éclat de la grandeur.

Les respects qu'on rend à la Noblesse, les égards, les déférences qu'on a pour elle, montrent assés l'idée avantageuse qu'on s'en forme. L'Orateur fit remarquer cependant qu'une telle distinction paroîtroit un assés foible avantage, si l'on ne considéroit qu'un certain nombre de Gentilshommes oisifs, qui s'en prévalent, et qui n'ont précisément que cela dont ils puissent se prévaloir; il n'oublia pas de dire d'après le Satyrique François, que la Noblesse n'est point une chimère, quand elle se trouve dans un digne sujet, dont le mérite honore encore plus son nom, qu'il n'en est lui même honoré.

G iiii

Avec

Avec ce double secours de la naissance unie au mérite, est-il une grande place, un poste distingué, un rang sublime où l'on ne puisse aspirer ? . . . Il est vrai que le mérite, ne se trouvât-il joint qu'à une naissance obscure, ne doit pas être rebuté à ce titre, ni exclus des honneurs qui sont l'apanage de l'estime publique. Mais il a cependant été du bon ordre, que la prérogative du sang donnât aux Nobles un droit de prééminence pour remplir les Charges et les Dignités d'une Nation. Il ne conviendrait pas que tout y fût peuple. Il faut au contraire que la Noblesse, née en quelque sorte pour y commander, et accoutumée à recevoir les respects de la multitude, lui donne la loi, &c. On fit sentir l'importance du service rendu par Polemide à sa famille, en franchissant le premier la fatale barrière qui sépare l'homme de condition de l'homme de néant . . . Le premier pas a frayé le chemin. C'est un pas de Géant, qui surmonte la distance prodigieuse qui se trouve entre la Noblesse et la roture, &c.

Quant aux facilités que fournit la Noblesse pour parvenir à la grandeur, et qui sont telles, qu'il n'est pas jusqu'au plus mince Cadet de Gascogne, qui ne trouve le secret de faire son chemin, dès qu'il se peut dire à lui-même, *Je suis Gentilhomme* ; le jeune Orateur ne disconvint pas du merveilleux pouvoir qu'ont eu de tout temps les richesses pour l'agrandissement des Familles ; mais il prétendit que dans le point de la concurrence entre une Maison opulente et une Maison illustre, l'injustice du siècle n'en est pas encore venue jusqu'à préférer l'opulence à la qualité, pour peu que telle-ci ait de moyens de soutenir son rang. Il ajouta qu'au défaut de ces moyens, un homme de naissance a constamment des ressources que n'a point un autre ; ressources fortuites en apparence, mais au fond,

Fond, ressources ordinaires aux Personnes de cette condition, et qui en peuvent passer pour une espece de privilege.

En parlant des dispositions singulieres que la Nature semble avoir particulierement attachées à la Noblesse, pour soutenir avec dignité l'éclat de la grandeur, il s'exprima ainsi : *Non, Messieurs, ce n'est ni prévention, ni flatterie, que de juger en ce genre plus avantageusement des Personnes de qualité, que des personnes du commun, et que d'attribuer au sang plutôt qu'à l'éducation certain air d'aisance, d'affabilité, de politesse, certaines manieres engageantes, agreables, persuasives, insinuanes, qui distinguent les gens de condition du vulgaire, et qui dérobent souvent aux yeux même les plus clairvoyans, des fautes d'ignorance et des travers d'humeur par où des gens d'un moindre étage se laissent honteusement percer.*

Ensuite il toucha les qualités du cœur, et surtout cette grandeur d'ame, qui fait que la Noblesse est toujours la premiere à donner l'exemple dans une occasion d'éclat, et à s'arracher au plaisir pour voler au devoir.... Ce que la France a vû au commencement de la Guerre passée, lui en fournit en même temps et une preuve sensible, et une peinture animée.

Dans la seconde partie de ce Discours, l'Orateur fit sentir d'abord que la Noblesse doit être acquise noblement. *Plusieurs, dit-il, la doivent à la fortune ; ce n'est pas l'ordre naturel : il sied bien à la fortune de se donner à la Noblesse, mais sied-il bien à la Noblesse de se donner à la fortune ?* Cependant il avoua que le besoin des Etats, la faveur, ou la condescendance des Princes ont pu introduire quelquefois d'autres voyes que celle des Armes pour anoblir les Sujets ; que la Noblesse de Robe vaut

G v

quel-

quelquefois bien celle d'Epée , et n'a pas rendu de moindres services à la Patrie. Mais il prétendit que la Noblesse dans son institution primitive , est le prix de la valeur guerrière ; ce qu'il justifia par une ingénieuse application des marques d'honneur qui la distinguent , et qui sont toutes empruntées de la Guerre. Le nom d'Ecuyer , d'Armoiries , d'Escusson , de Heaume , de Couronne lui en fournirent la preuve.

L'Orateur après avoir exposé dans un magnifique récit la maniere illustre dont Polemide avoit acquis sa Noblesse , en faisant à son Roy une barriere de son corps dans une célèbre journée , et méritant par-là d'être anobli sur le Champ de Bataille , avança cette pensée hardie ; Qu'assurer un titre de Noblesse à une longue posterité , c'est faire pour elle dans le ressort d'une famille , ce qu'a fait pour un Royaume ou pour une puissante République celui qui en a jeté les premiers fondemens. Il fit valoir les sentimens de vénération et de reconnoissance imprimés dans le cœur des Peuples envers leurs Fondateurs , par l'exemple des Romains , qui croyoient faire honneur aux Pauls Emiles , aux Fabius , aux Scipions , aux Césars même , en leur donnant le titre de nouveaux Romulus et de seconds Peres de la Patrie. Il encherit même sur ce parallèle , en soutenant qu'une famille (toute proportion gardée) doit encore plus à l'illustre Chef qui l'a le premier anoblie , qu'une République ou un Empire ne peut devoir à son Fondateur ; et la raison qu'il en apporta , fut qu'en jettant les fondemens d'un Etat , on ne pose , pour ainsi dire , que la premiere pierre d'un Edifice qui demande d'autres mains pour le conduire à sa perfection , et que le temps ou des accidens imprévus peuvent renverser ; au lieu que le même homme qui acquiert la Noblesse

Blesse du sang par une voye glorieuse , dès le même instant acquiert à sa famille le droit de prétendre à ce qu'il y a de plus distingué , et que cette famille une fois anoblie ne cessera jamais d'être noble : *Les Etats auront leurs révolutions , elle n'aura pas les siennes ; sa fortune pourra être ruinée , mais son nom et ses titres subsisteront toujours au milieu des débris de sa fortune , tant qu'il restera au monde quelque membre de cette famille,*

Le Défenseur de la Noblesse conclut que cette perpétuité qui fait sa principale gloire , et qui lui est commune avec la gloire même (dont la plus belle prérogative est une durée stable et permanente) lui devoit assurer l'avantage sur l'union , les richesses ; et la réputation ; biens si sujets aux revers , et qui par cet endroit ne peuvent lui disputer la préférence , &c.

SECOND PLAIDOYER , pour Irenedore ,
qui par son humeur douce et pacifique , a rétabli l'union et la concorde dans sa Famille.

Rien de plus insimuant que le tour par lequel débuta M. Dangé , Défenseur de l'Union. Dans une Cause , dit-il , où je me vois chargé de relever le prix de l'union domestique , n'attendez pas de moi , Mrs , ces traits hardis d'une éloquence impetueuse , qui remue et qui entraîne les esprits. La Paix dont je soutiens les timides droits , aimeroit mieux céder que de se défendre avec trop de chaleur ; ce ne seroit même qu'avec une espèce d'horreur et d'effroi qu'elle airoit cherché des sacrés Tribunaux , où l'esprit de discordé conduit tant d'autres Clients , et autour desquels on voit si souvent frémir la fraude , l'imposture , la vengeance , la fureur , et mille autres passions violentes

qui font effort pour arracher , s'il étoit possible , la glaive et la balance des mains de Thémis. L'aimable douceur qui fut toujours la vertu favorite d'Irenedore, n'a rien à craindre , mais tout à espérer , d'un Tribunal conforme à son caractère , et prêt à lui décerner la plus belle récompense pour le plus signalé service qu'on puisse rendre à une famille , &c.

Le jeune Orateur avança qu'en établissant dans sa famille une paix solide , Irenedore lui avoit procuré 1°. ce qui fait la douceur de la vie au-dedans ; 2°. ce qui est l'appui le plus ferme contre les attaques du dehors. Soit que l'on considère une famille comme renfermée dans elle-même , rien qui lui soit plus nécessaire que la paix pour son repos et pour sa félicité : soit qu'on l'envisage par le rapport qu'elle a avec les autres membres de la société civile , rien encore qui lui soit plus nécessaire que la paix pour sa conservation et pour sa défense ; voilà tout le dessein de ce Plaidoyer.

La première Partie commença par une peinture gracieuse du bonheur d'une maison bien unie. *Est-il rien de comparable au bonheur d'une famille, où regne l'union et la paix ; où l'on se connoît sans mépris ; où l'on s'aime sans dégoût ; où l'on s'estime sans jalousie ; où l'on se découvre sans crainte les secrets les plus importants ; où l'on n'a point de plus forte passion que de s'obliger mutuellement ; point de plus grand plaisir que de contribuer à celui des autres ; point d'autres contestations que celles que forment l'amitié , la générosité , la politesse. Aimables contestations , combats pleins de charmes , qui , bien loin d'altérer la douceur de la paix , en sont l'assaisonnement le plus exquis et le plus délicieux ! N'est-ce pas dans le sein d'une famille bien unie , que le Magistrat fatigué des soins pénibles de sa Charge , vient goûter à son tour le repos qu'il s'est efforcé de procurer aux autres ?*
N'est-ce

N'est-ce pas là que le Prince dépouillant une grandeur onéreuse, et cherchant des plaisirs plus purs que ceux dont on le rassasie, sans la contenter, trouve une félicité que la nature prodigue aux plus petits, et que souvent la fortune envie aux plus Grands ? N'est-ce pas là enfin, que dans toute sorte de conditions on se délasse de ses travaux, on se console de ses disgraces, on oublie ses chagrins, on s'entretient de ses projets, on nourrit ses espérances, on jouit de ses succès ? &c.

Ce portrait fut merveilleusement rehaussé par le contraste des malheurs d'une famille divisée. Interrogez, ajouta-t-il, tant de familles infortunées, où l'on ne connoît le bonheur de la paix, que par le malheur et le regret qu'on a d'en être privé. Elles ne vous répondront peut-être que par des soupirs, mais que ces soupirs seront éloquens ! Ne vous contentez pas de les interroger ; entrez vous-mêmes dans ces lieux d'horreur, images sur la terre des prisons infernales auxquelles on les compare si souvent. Là, vous verrez le frère acharné contre le frère, l'Épouse contre l'Époux, le père contre les enfans, les enfans contre le père. Guerre la plus vive, et par malheur la plus ordinaire qu'on puisse imaginer. La pâle défiance est peinte sur leur visage ; les soupçons inquiets errans sur leur front. L'obscurcissent de nuages épais. La haine, qui leur ronge le sein, tantôt éclate en reproches amers, tantôt se cache sous un morne silence, tantôt n'osant éclater et ne pouvant se contenir, elle s'échappe en regards sombres et farouches. Loins d'eux la joie pure, les ris sans fard et les innocens plaisirs. S'ils en éprouvent quelques-uns, ce sont des plaisirs détrempés de fiel, que la rage et la malignité leur fait trouver dans les disgraces de ceux qu'ils haïssent. L'unique consolation de ces malheureux est de s'éviter les uns les autres ; se voir seulement est pour eux un supplice. Ainsi leurs jours se passent à se plaindre réciproquement.

proquement les uns des autres , et à se préparer pour l'avenir des sujets de plaintes encore plus grands , Ces couleurs sont vives , et plurent extrêmement.

L'Orateur de la Concorde fit voir que ni la gloire , ni l'opulence , ni les plaisirs que l'un et l'autre peut nous fournir , n'ont de quoi nous consoler de la perte de ce bonheur. *Témoin ce fameux Auguste , qui parvenu au plus haut point de puissance et de gloire où l'ambition humaine puisse aspirer , vainqueur de ses ennemis , maître de toute la Terre , dont il faisoit la terreur et l'amour , l'admiration et les délices , se sentoit dévoré des chagrins les plus cuisans à la vûe d'une famille divisée qu'il n'avoit pu pacifier , comme il avoit pacifié l'Univers. Au milieu des prospérités qui l'environnoient , un poison secret infectoit tous ses plaisirs , et son cœur flétri ne pouvoit goûter le repos qu'il avoit donné au monde. Rien ne manquoit au bonheur du Monarque ; mais le pere , mais l'Epoux , l'homme enfin étoit malheureux. Ce tour est délicat , et fut fort applaudi.*

Pour montrer que le bonheur qui manquoit à Auguste est aussi rare en effet , qu'il est commun en apparence , l'Orateur décrivit ainsi d'une manière également ressemblante et pathétique , la cruelle situation de ces Familles qui cachent sous une feinte sérénité des dissensions d'autant plus cruelles , qu'on en dévore toute l'amertume sans pouvoir se soulager par des plaintes. *Allez-vous y faire une visite ? tout y paroît riant et agréable ; complaisances , civilités , caresses , air de franchise et de liberté , rien qui sente l'affectation et la gêne ; tout étale à vos yeux les plus précieux dehors d'une affection cordiale. Hélas ! on n'attend que votre départ pour recommencer une guerre que votre présence a suspendue. Ce que vous croyez être la demeure de la paix , est le séjour du trouble et de la discorde. Ces ris qui semblent si naturels ,*
font

font des ris , si je l'ose dire , de commande et de parade ; ces Graces , si naïves en apparence , sont des Furies déguisées , &c.

SECONDE PARTIE.

L'union des Familles n'est pas seulement un rempart contre les troubles domestiques ; elle l'est encore contre les assauts étrangers. Le jeune Orateur voulut d'abord qu'on jugeât de la solidité de cet apui par ce que la concorde produit dans toutes les autres Societes qui se rencontrent parmi les hommes. *Tant que les Romains conserverent chés eux la paix domestique , ils furent invincibles ; à peine leur fut-elle échapée , l'Univers vaincu fut vengé des Romains par les Romains mêmes , et la division triompha bien-tôt d'un Peuple , dont la concorde avoit triomphé de toute la Terre , &c.*

La France lui fournit encore un exemple plus intéressant. *N'est-ce pas , ajouta-t'il , cette Paix domestique qui , sous le Regne et par la prudence d'un grand Roy , rendit la France capable de résister elle seule aux forces de toute l'Europe conjurée contre elle ? Epuisée au-dedans par les frais immenses que lui coûtoient de longues Guerres , assaillie de toutes parts au-dehors par les Nations les plus belliqueuses , quelques années après abandonnée , contre sa coutume , par la Victoire , trahie par la Fortune , et sans autre apui que celui de ses Enfans bien unis entre eux , à l'abri de ce seul rempart , elle soutint , elle lassa , elle déconcerta ses Ennemis , surpris de la voir toujours survivre à ses défaites. Long-temps l'Europe attentive , vit avec étonnement la concorde des François et celle de tant de Peuples ligués contre eux , suspendre le destin d'une si terrible guerre. Mais enfin celle de nos Ennemis se démentit la premiere ; la nôtre , plus constante , en triompha , et le Monde aprit qu'un Etat paisible au-dedans*

au-dedans (comme nous le voyons plus que jamais sous les heureux auspices d'un Roy infiniment cher à son Peuple) trouve dans l'union de tous ses Membres de puissantes ressources contre les malheurs qui pourroient troubler la tranquillité publique.

Après avoir conclu des Etats aux Familles particulières , l'Orateur exposa avec beaucoup d'art la maniere dont s'y prit Irenedore pour affermir l'union dans sa Famille , prête à en venir à une rupture éclatante. Quels exemples ne donna-t'il pas du plus parfait désintéressement , en sacrifiant au bien de la Paix ses prétentions les mieux fondées et ses intérêts les plus chers ! quelles heureuses adresses n'imagina pas son esprit de conciliation pour adoucir les ressentimens , pour guérir les cœurs ulcérés , pour changer les soupçons et les défiances en franchise et en confiance mutuelle ! Démarches prévenantes , visites réciproques , festins même et Parties de plaisirs innocens , dont il faisoit tous les frais et dont il n'exigeoit de retour que pour avoir occasion de rassembler ses proches , de ménager des éclaircissimens , de subjuguier l'obstination des uns , de vaincre la délicatesse des autres , tout , en un mot , fut heureusement employé , tout réussit : l'orage cessa , le calme revint , tous les cœurs n'en firent qu'un , la concorde se perpétua et devint dans la suite un boulevard inaccessible à toutes les attaques de nos Ennemis.

En effet . ajoûte-t'il , quand tous les Membres d'une Famille , animés du même esprit , tendent au même but , et conspirent unanimement à la conserver et à l'agrandir , de quoi ne sont pas capables des forces ainsi réunies ! . . . La concorde prévient même les assauts qu'on pourroit nous livrer . . . Car quelle apparence d'attaquer avec succès des gens qu'on ne trouve jamais seuls , qui se tiennent étroitement serrés et impenetrables à la méintelligence , qui peuvent bien être effleurés , pour ainsi dire , mais ne peuvent être enfon-

cés ?

pres : sembla'les à ces gros Bataillons qui font face de tous côtés , et que nul effort ne peut rompre.

Il étoit naturel de répondre à l'objection qui se présente , que si la Concorde fait le bonheur et la sûreté d'une Famille , du moins la noblesse , l'opulence , l'honneur , lui procurent plus de gloire. Ici l'Orateur demanda avec douceur si la Concorde est moins honorable que tous ces avantages. Si on ignore qu'elle renferme elle seule toutes les plus aimables et les plus sublimes vertus ; la sincérité , la droiture , la générosité , la douceur. Et voilà ce qu'il appelle une gloire préférable au vain éclat dont l'or éblouit nos yeux , et à toutes les distinctions frivoles dont la Noblesse repaît notre vanité ; préférable même au zèle actif de Philotime , pour venger l'honneur de la Famille calomniée. Car , dit-il , *c'étoit assés pour cela de prendre à cœur un intérêt aussi délicat que l'est celui de sa propre réputation et de celle de sa Famille. Mais se relâcher de ses plus justes droits , sacrifier pour le bien de la paix ses intérêts les plus légitimes , c'est le parfait désintéressement qu'exige l'esprit d'union et de concorde , &c.*

Le jeune Avocat d'Irenedore soutint jusqu'à la fin son caractere doux et insinuant. Dans cette occasion même , dit-il en finissant , *quelqu'incontestable que paroisse son droit à la prérogative que je sollicite en sa faveur , il y renonceroit sans peine , pour éviter avec ses proches l'ombre même de contestation.*

Il prétendit que le généreux oubli qu'il fit toujours paroître de ses plus chers intérêts , ne doit pas les faire oublier aux Juges , et qu'il mérite , au contraire , qu'on s'intéresse davantage à sa gloire , parce que plus on est retenu et réservé dans ses prétentions , plus on mérite d'obtenir ce qu'on désire.

III. PLAIDOYER, pour Philotime, dont le zele actif et discret, a sauvé l'honneur de la Famille.

M. Duché, qui parloit pour l'Honneur, com-
mença par s'appuyer sur la bonté de sa Cause, opo-
sée à celles de ses Adversaires. *Un homme peut vi-
vre sans gloire*, dit-il au sujet de la Noblesse, *peut-
il vivre sans honneur* ? Pour faire convenir que Phi-
lotime avoit sauvé à sa Famille le plus précieux de
tous les biens, en lui sauvant l'honneur, il voulut
qu'on jugeât du mérite de son zele par le prix de
son bienfait, et du prix de son bienfait par le mé-
rite de son zele.

Toute la premiere Partie fut employée à prou-
ver que le zele de Philotime a conserver l'honneur
de sa Famille outragée, avoit été également actif et
discret, ce qu'on prétendoit être le caractere du
bon zele, dont l'activité est toujours accompagnée
de discrétion. Un simple exposé servit de preuve,
mais un exposé adroit et interessant, où par la ma-
lignité de l'attaque, on représentoit d'un côté tous
les artifices que la haine a coutume d'employer
pour opprimer ses ennemis, et où l'on exprimoit
vivement toutes ses fureurs; et d'un autre côté,
par la sagesse de la défense, on aprenoit la manie-
re dont la vraie vertu se conduit dans les rencontres
délicates, qui ne sont que trop communes dans le
grand Monde, où la conscience s'accorde si rare-
ment avec le point d'honneur.

Pour montrer le prix du service rendu par Philo-
time à sa Famille, on exposa dans la seconde Partie
du Plaidoyer, le prix de l'honneur. C'est le bien
dont la perte est la plus sensible; c'est le bien dont
la perte est la plus irréparable. 1°. La perte de
l'honneur est la plus sensible. On le prouva par les
exemples

exemples fameux de Lucrece et de Caton d'Utique.
 L'honneur est en quelque sorte la vie de la vie même.
 On est mort civilement, dès que l'on est deshonoré. . .
 De quel œil regarde-t-on un homme dont l'honneur est
 flétri ? riche, noble, tant qu'il vous plaira, il n'est
 rien, tant qu'il n'a plus droit à l'estime publique. La
 Noblesse, l'opulence, ne remplacent point l'honneur ;
 plus même on est Noble, plus on est riche, plus on res-
 sent cette perte, parce qu'elle fait perdre le fruit de ces
 avantages, &c. 2^o. La perte de l'honneur est la
 plus irréparable. N'en doutons pas, Mrs, dit l'ingé-
 nieux Orateur, l'honneur est une fleur tendre, dont
 l'éclat ne revient plus, quand une fois elle est fanée. La
 réputation est une glace bien unie, que le moindre
 souffle obscurcit ; avec cette différence, qu'un moment
 peut rendre au Miroir sa première splendeur, au lieu
 que presque jamais rien n'est capable de la rendre à
 une réputation ternie. Il suffit, ce semble, d'avoir
 eû le malheur d'être une fois accusé, pour n'être jamais
 sans reproche. Partout où un homme paroît dans la
 suite, il semble qu'il porte gravé sur le front des traits
 d'ignominie, qui rappellent au souvenir des personnes pré-
 sentes, certains soupçons sinistres, d'où naissent les
 incertitudes sur sa justification la plus authentique. Quel-
 le peut être la source de ces doutes si ordinaires ? N'en
 cherchons point d'autres que la malignité de l'esprit hu-
 main, presque toujours plus disposé à croire le mal
 qu'à croire le bien. De tout cela il conclut que la Fa-
 mille devoit tout au zèle actif et discret du généreux
 Philotime, qui lui avoit conservé un bien si supérieur
 à la Noblesse, à l'union, aux richesses ; que sans ceux-
 ci on peut être quelque chose, et que sans celui-là on
 n'est rien dans la société humaine.

IV. PLAIDOYER, pour Chrysarque, dont
l'économie jointe à la probité, a enrichi
la Famille.

M. Logette, Avocat de l'Opulence, parut s'étonner fort peu de l'opposition que sa Cause devoit naturellement trouver dans les esprits Philosophes; il avança avec un air de confiance, qui plut beaucoup. 1^o Que les Richesses sont un bien sans lequel tous les autres sont comptés pour peu ou pour rien. 2^o. Qu'elles sont un bien, qui seul, renferme le mérite et les avantages de tous les autres. Où est l'homme, dit-il, qui en ait jamais douté? La plupart des Mortels, bien loin d'avoir besoin qu'on leur fit des Discours pour leur persuader les avantages des Richesses, n'auroient-ils pas souvent besoin qu'un pour l'honneur de l'humanité un Orateur plus éloquent que moi, entreprît de les détromper?

Le Défenseur des Richesses, après avoir rendu la justice qu'il croyoit due à la Concorde, à la Noblesse, à l'Honneur, dont il ne prétendoit en aucune sorte diminuer le prix, et après avoir regretté ces temps heureux que la Poésie nous vante, où l'inégalité des biens n'ayant point encore établi l'inégalité des conditions, tout l'Univers étoit comme une seule Famille; commença par prouver que le Monde étant fait comme il est, sans fortune, l'éclat du sang le plus illustre, n'est pas de grand usage. Il peignit avec beaucoup d'agrément ces Gentilshommes Campagnards, qu'une pauvreté aussi dure et moins glorieuse que celle des Romains, force de suspendre leur épée au seul arbre qui se trouve dans leur petit champ, qu'ils labourent eux-mêmes, non pas avec des mains victorieuses et accoutumées à dresser des Trophées, mais avec des mains enchaînées par l'indigence, des

mains

ainsi qui ne peuvent manier d'autre fer que celui des
vils instrumens de leur travail, qui ne connoissent
d'autres Ennemis que les Habitans de l'Air et des For-
êts, auxquels elles font une guerre, plus conduite par
le besoin que par le plaisir.

Mais, dira t'on, qui empêche ces ames guerrieres
de suivre l'ardeur qui les anime, et de chercher la
gloire au milieu des hazards? Le Champ de la victoire
n'est-il pas ouvert à tout le monde? L'ingénieux Ora-
teur montra qu'on ne pouvoit y paroître avec hon-
neur, si l'on n'y paroissoit avec des Richesses. La
pauvreté, dit il, ravilit la Noblesse jusque dans les
bras de la Victoire . . . Le pauvre est obligé de mou-
rir dans la foule; il faut acheter le droit de mourir
avec quelque distinction. Il ajoûta que la Noblesse sans
bien est encore plus à charge qu'elle n'est honorable.
Quand on porte un grand nom, c'est une de honte n'avoir
pas de quoi le soutenir. On voudroit quelquefois pou-
voir s'en défaire pour en prendre un moins connu et
moins illustre, qui donnât droit de vivre dans la mé-
diocrité, . . Il fit entendre les reproches des Créan-
ciers à ceux, qui malgré le défaut de moyens,
s'obstinent à égaler la dépense à la qualité.

Après avoir montré avec sa naïveté ordinaire que
sans l'apui des Richesses l'honneur n'est guere
plus respecté dans notre siècle, qu'il le fut dans
celui des deux Satyriques Romains, dont il cite
plusieurs traits brillans sur ce sujet; il passe à l'u-
nion, et il demande d'abord si elle peut subsister
dans une Famille pauvre. La misere, dit-il, aigrit
les esprits, elle inspire je ne sçais quelle ferocité; elle
nous ôte une certaine joye, compagne aimable de la
douceur . . . En un mot, on n'est jamais de plus mau-
vaise humeur que quand on est broüillé avec la fortune.
Il représenta ensuite avec beaucoup de vivacité
la vertu souveraine des Richesses pour adoucir une
épouse

épouse chagrine , pour réduire un enfant mutin ; la douleur des parens qui voyent croître sous leurs yeux des enfans aussi favorisés par la Nature , que disgraciés par la fortune. *Quelles semences de vertus sont-ils contraints de négliger ! . . . Il faut les faire vivre avant que de leur apprendre à vivre en honnêtes gens. Sont-ils vicieux, indociles, et même devenus audacieux par le besoin ? Le moyen de reprimer leurs transports violens ? Après avoir épuisé les menaces , aura-t-on recours aux larmes ? Mais pour entendre leur langage , il faut être tendre et sensible ; les larmes ne parlent qu'au cœur , et quand une fois on leur a résisté , on est capable de leur résister toujours , &c.*

Il s'agissoit de prouver dans la seconde Partie que la fortune est un bien qui renferme le mérite et les avantages de tous les autres biens. L'Orateur le fit avec confiance et avec esprit ; c'est tout ce qu'il falloit. Il prétendit que la Fortune donne tout en donnant des Richesses , et s'attachant plus particulièrement au Sujet de la Cause , il dévelopa fort agréablement toutes les industries d'un Riche pour s'anoblir. *Qu'il achette quelque grosse Terre , biens Seigneuriale ; qu'il en fasse porter le nom à quelqu'un de ses heritiers ; qu'il fasse faire quelques légers changemens aux Titres qu'il trouvera dans les Archives ou qu'il sçaura déterrer ailleurs ; qu'il recherche quelque Alliance distinguée , ou plutôt qu'il se fasse rechercher par quelque Membre de la haute Noblesse déchu de ses biens. Qu'enfin si dans sa Famille il se trouve quelque Sujet de mérite , on l'avance dans l'Epée ou dans la Robe ; voilà ce qu'on appelle une Famille illustrée ; encore trente ans , c'est une Famille illustre. Puis s'égayant sur le Gentilhomme de fortune : Je m'arrête , dit-il , dans une des plus belles Places de Paris ; j'y vois passer un Equipage brillant , un train lesté , un cortège magnifique ; je m'informe quel est ce Seigneur ;*

On m'instruit de son nom, je suis tenté de rire; je blazonne ses Armes et je me demande à moi-même, quelle main audacieuse a osé ici tracer des Couronnes et des Armoiries pour un homme qui ne devoit tout au plus porter dans ses Armes qu'une tige de Champignons en champ de sable, le tout surmonté d'une Couronne de Cinquant, et soutenu par deux Chimères pour supports? . . . Taisons-nous, reconnoissons l'Ouvrage de la Fortune; c'est elle, qui de sa main toute puissante, y a tracé l'image de ses faveurs. Elle veut nous apprendre qu'elle peut, quand il lui plaît, anoblir ses Favoris, &c.

Le jeune Orateur ne fut pas plus embarrassé à prouver que les Richesses renferment tous les avantages de l'union. Car enfin quels sont ces avantages? On est, dit-on, heureux et content quand on est uni, et ne l'est-on pas quand on est riche? L'argent est un antidote salutaire qui guérit de tous les chagrins domestiques, ou s'il ne guérit pas toujours des procès de famille, dont il est la source féconde, au moins est-il vrai que c'est quelquefois un moyen efficace pour avoir gain de cause. Du reste si l'on ne vit pas bien avec ceux que la Nature nous a donné pour amis, la Fortune nous en donne d'autres, que nous choisissons nous-mêmes, et à qui nous sommes toujours sûrs de plaire, tant que nous serons riches, &c.

Quand à l'honneur, il montra fort ingénieusement que les Richesses, qui ne sont que le fruit d'un sage économie, (telles que furent celles que Chrysarque avoit introduit dans sa Famille,) renferment aussi tout le mérite et les avantages de l'honneur et de la probité. Car, dit-il, le plus sublime effort de la vertu, c'est de pouvoir s'enrichir sans crime. Il conclut, en priant de faire attention que sans les Richesses de Chrysarque, ni la Noblesse, ni l'union, ni l'honneur de la Famille ne lui pourroient fournir

fournir les moyens de construire les Mausolées ordonnés par le Testateur, ce que ce seroit une injustice criante de refuser la première place parmi les Bienfaiteurs au principal Auteur des bienfaits.

V. PLAIDOYER, pour *Eugene*, Hérédier
d'*Ariste*.

L'Hérédier intervenant, *M. Bouillierot*, s'exprima par ses soupirs encore plus que par ses raisons. Il demanda l'érection du principal Mausolée à la gloire de celui qui en décernoit à tant d'autres, c'est-à-dire à la gloire de son cher Oncle, Testateur. Son désintéressement qui l'engageoit à s'explure par une clause expresse du Testament, de l'honneur qu'il procuroit à ses Ancêtres, selon l'Orateur, ne devoit point nuire à son droit. *La vertu n'est jamais plus digne de récompense, que quand elle la recherche moins.*

A ce titre de bienséance, le Suppliant en ajouta d'autres de convenance et de reconnaissance. *Ne convient-il pas, dit-il, qu'on illustre la mémoire d'un cœur généreux, dont les bienfaits tendent à illustrer celle des Grands-Hommes, et qu'il participe à l'immortalité de gloire que sa libéralité leur assure ? &c.* Il promit que son Discours se sentiroit du désordre de son esprit, et que la seule douleur parleroit pour lui.

Une de ses principales raisons fut, que le Testateur, en ordonnant l'érection des Mausolées, avoit moins prétendu honorer les Morts, qu'instruire et animer les vivans, et qu'il rassembloit conséquemment en lui seul tout le mérite des services qu'avoient rendus à la Famille les grands Personnages dont il éternisoit la gloire. Cette raison fut mise dans un grand jour par l'exemple sensible d'un homme

Homme de distinction qui auroit promis une récompense considérable à tous ceux qui, dans une République, se signaleroient par quelque énorme attentat, et auquel on devroit incontestablement décerner un suplice plus rigoureux qu'aux scélérats qu'il auroit mis en œuvre; d'où le Suppliant conclut qu'il ne falloit pas être moins équitable à récompenser la vertu dans Ariste, qu'à punir le crime dans l'Auteur de tant de forfaits.

Sur ce qu'en jugeant Ariste digne d'un Mausolée pareil à ceux qu'il faisoit ériger, on pouvoit encore balancer si ce Monument qu'on lui destineroit, méritoit l'emplacement le plus distingué, le Neveu héritier s'écria d'une manière fort pathétique. *Ab! Mrs, si les Mânes de ces grands Hommes, dont il prétend décorer la mémoire, pouvoient revivre et parler en cette Assemblée, ne conspireroient-ils pas à vous demander la première place pour leur généreux Bienfaiteur? aucun d'eux pourroit-il souffrir qu'on délibérât sur la préséance?... Mais ne seriez-vous pas surpris de voir un seul de leurs Défenseurs la disputer, cette préséance, à leur commun Rémunérateur? Le voudroient-ils? L'oseroient-ils? Et s'ils l'osoient, la reconnoissance ne re- clameroit elle pas? &c.*

L'Orateur fit remarquer en passant, que sa demande étoit d'autant plus désintéressée, qu'il ne pouvoit en obtenir l'effet, sans s'engager dans une dépense considérable, dont le Testament d'Ariste le dispensoit en termes formels; que cependant il ne falloit point s'étonner qu'il sollicitât un Arrêt pour l'érection d'un Monument qu'il pourroit faire élever de lui-même et à ses frais, sans avoir besoin de recourir au ministère de la Justice; vû que si ce Tombeau n'étoit qu'un simple effet de la bonne volonté, il ne seroit pas, à beaucoup près, aussi honorable à l'illustre Mort, qu'étant l'ouvrage d'une

H. Ordonnance

Ordonnance Juridique. On pourroit dire , c'est affection ; et il constera dans les siècles à venir que c'est mérite authentiquement reconnu , justement honoré , solennellement récompensé. Il conclut en assurant les Juges , que s'ils daignoiént ratifier la Requête par leurs suffrages , ils jouïroient infailliblement d'une double satisfaction ; l'une , de voir leur Jugement applaudi par les Parties même intéressées ; l'autre , de procurer quelque adoucissement à la tristesse d'un malheureux , qui sans cela seroit inconsolable. Ce Discours parut touchant , sans'intéressoit pas moins le cœur , que les autres divertissoient l'esprit.

Examen de la Cause.

M. de Voyer, fils aîné de M. d'Argenson, du Palais Royal, après avoir balancé les preuves alléguées par les Exposans , comme le feroit un Avocat Général , les réduisit à trois Points remarquables , sur lesquels sa décision , en qualité de Juge , devoit être appuyée. 1°. La gloire d'une Famille. 2°. Son bonheur. 3°. La durée de cette gloire et de ce bonheur, furent les principes qu'il établit pour base du Jugement qu'il alloit prononcer. Ensuite il examina avec beaucoup de justesse et de solidité lequel des biens proposés par les Orateurs , renferme le plus ces trois avantages.

Comme cet Examen est un tissu de pensées et de réflexions fort serrées , une telle précision ne donne presque nulle prise à un Extrait ; ce qu'on pourroit transcrire , feroit regretter ce qu'on seroit obligé d'omettre. Ainsi nous nous contenterons de rapporter seulement les termes dans lesquels le Jugement est conçu, avec le Dessein et l'Ordonnance des cinq Mausolées.

JUGEMENT

SEPTEMBRE 1738. 305

JUGEMENT.

« Ordonnons que l'on construise un vaste Edifice en forme de Rotonde, dont la voûte soit soutenue par de grandes Colonnes d'Ordre Corinthien, ornées de canelures, à chapiteaux décorés de leur double rang de feuilles et de leurs huit Volutes; que cet Edifice soit contigu à la Chapelle du Château, laissé par Aristé à son Neveu; et que les Mausolées soient disposés entre les Colonnes dans l'ordre suivant.

« Nous décernons la première place à Philotime; dont le zele actif et discret a sauvé l'honneur de la Famille; et dans ce Jugement nous ne craignons point d'être désavoués de tout ce qu'il y a de gens d'honneur. A qui doit plus appartenir la place d'honneur, qu'à l'Honneur même? Parmi les biens naturels, nul ne peut et ne doit l'emporter sur l'honneur; c'est l'ame d'une Famille illustre; sans lui point de gloire, point de bonheur pour elle. Autant et mieux vaudroit qu'elle fût éteinte ou anéantie, &c.

« Ainsi voulons que le Mausolée de Philotime soit le premier objet qui se présente aux regards de ceux qui entreront dans ce superbe Edifice. Que là, sur un Mausolée de Marbre blanc, s'élève la Statue de Philotime; qu'elle foule au pied la tête de la Calomnie terrassée; qu'au-dessus de la tête de cette même Statue, vole la Renommée, embouchant sa Trompette, ornée d'une banderolle flottante, sur laquelle soient gravés ces mots, *A l'Honneur noblement vengé.*

« Nous assignons la seconde place à Polemide; à la valeur duquel sa Famille est redevable de sa Noblesse. A ce titre est attachée une espece de gloire, et qui plus est, une perpétuité de gloire,

H ij qui

33 qui ne se trouve dans aucun des biens suivans.
 33 Sans doute quelques gens entêtés de la préémi-
 33 nence , qu'ils croyent dûe à leur qualité , seront
 33 jaloux de la préférence que nous avons donnée
 33 à l'Honneur ; mais qu'ils allient l'un à l'autre ,
 33 qu'ils soient tout à la fois hommes d'honneur et
 33 hommes de naissance ; à ce prix nous leur répon-
 33 drons du premier rang . . . Nous croyons plus
 33 devoir à la vertu , par où Polemide a mérité la
 33 Noblesse , qu'à la Noblesse même qu'il a méritée.

33 Voulons qu'à la droite du premier Mausolée
 33 soit placé son Tombeau de Porphyre , sur lequel
 33 s'élève sa Statuë Equestre en Bronze ; que la Vic-
 33 toire lui tienne sur la tête une Couronne de Lau-
 33 rier, et que le Génie de la Guerre lui présente un
 33 Ecusson , sur lequel soient gravées les Armes de
 33 sa Famille anoblíe par ses Exploits.

33 Nous adjugeons la troisième place à Irenedore,
 33 dont l'aimable humeur et l'esprit de conciliation
 33 a rétabli la concorde dans la Famille. Si cette
 33 union domestique n'a ni le lustre ni la perpétuité
 33 de la Noblesse , ni même l'éclat éblouissant d'une
 33 grande fortune , elle a d'ailleurs un grand avan-
 33 tage , c'est l'heureuse tranquillité qu'elle procure
 33 à une Maison. Un bonheur si charmant , mérite
 33 bien notre estime et nos recherches. Il est juste
 33 que toutes les voix s'unissent en faveur d'un
 33 Bienfait , qui a réuni tous les cœurs. Au gré
 33 de la Sagesse , un bonheur sans éclat est préféra-
 33 ble à un éclat sans bonheur.

33 Le Tombeau que nous destinons au pacifique
 33 Irenedore , sera simple et sans ornement , com-
 33 me doit l'être celui d'un homme modeste, enne-
 33 mi du faste et du luxe. Il fera face au Mausolée de
 33 Polemide. On y verra son Buste , vers lequel la
 33 Discorde enchaînée jette des regards furieux ,
 pendant

pendant que la Paix le regarde d'un œil de com-
plaisance , et lui montre une branche d'Olivier ,
Symbole de la Concorde.

Nous pardonnera-t'on de ne donner que la
derniere place aux Richesses parmi les avantages
d'une Famille ? Que de suffrages contraires au
nôtre ! Mais enfin quelque idée de gloire et de
bonheur que l'opinion commune ait attachée aux
biens de la fortune , nous croyons devoir plutôt
déférer à la raison , qu'au caprice du vulgaire.
Il faut bien que cette gloire et ce bonheur ne
soient pas essentiellement attachés aux Richesses,
puisqu'on voit tous les jours des Riches sans bon-
heur et sans gloire

Cependant comme les Richesses procurent de
vrais agrémens à une Famille , et comme elles
fournissent les moyens de construire les Mausolées
dont nous reglons la structure ; il est juste
que celui de Chrysarque soit des plus magnifi-
ques , et que sa splendeur le dédommage de la
derniere place que nous lui assignons au bas de
l'Edifice funebre. Voulons qu'on lui eleve une
belle Pyramide de la matiere la plus précieuse ;
que l'or et l'argent brillent dans tous les accom-
pagnemens ; que d'une Corne d'abondance sor-
tent des trésors qui se répandent sur toutes les
parties de ce superbe Monument , et qui fassent
douter à tous ceux qui le verront , s'il n'a point
été bâti par les mains mêmes de la Fortune.

Avons-nous donc oublié l'Héritier intervenu ;
et n'aurons-nous aucun égard à la Requête qu'il
nous a présentée en faveur de son cher Oncle
Ariste ? La Justice ne nous permet pas de laisser
sans récompense un si généreux Testateur , ni
un si reconnoissant Légataire. Nous craindrions
d'affliger celui-ci , en refusant à celui-là ce que

» mérite sa qualité de commun Bienfaiteur. Quoi-
 » que nous ne le nommions que le dernier, nous
 » réservons à son Mausolée un emplacement glo-
 » rieux, qui semble lui donner le premier rang.

- Ordonnons que son Tombeau soit placé au
 » milieu des quatre autres, et de l'Edifice où ils se-
 » ront érigés ; qu'il ne soit que peu élevé de terre,
 » tant afin qu'il soit un peu conforme à la dernière
 » volonté du Testateur, qu'afin que sa hauteur ne
 » dérobe pas l'aspect des autres Mausolées. La Figure
 » d'Ariste sera couchée sur ce Tombeau, comme
 » sur un Lit de parade. Sur les quatre angles seront
 » assises les quatre Vertus éplorées, auxquelles il a
 » fait dresser des Monumens par sa disposition
 » Testamentaire. A son chevet s'élèvera un Marbre,
 » sur lequel le Génie de la Reconnoissance, sous
 » la forme d'Eugene, Neveu Légataire, mettra
 » cette Inscription, *A la memoire d'Ariste, glorieux*
 » *Conservateur de la gloire de ses Ayeux.*

Tous les jeunes Orateurs réussirent parfaitement,
 et leur maniere de prononcer parut aussi différente,
 que les Sujets qu'ils traitèrent.

M. d'Argenson, Défenseur de la Noblesse, en
 plaida la Cause avec beaucoup de dignité.

M. Dange du Fay, parla pour l'Union domesti-
 que, avec toute la grace imaginable.

M. Duché, défendit l'Honneur avec une élo-
 quence pathétique.

M. Logette, plaida pour les Richesses, avec la
 plus aimable naïveté.

M. Rolland Boüillerot, prononça son Discours
 pour le Testateur, avec beaucoup de sentiment.

M. de Voyer d'Argenson prononça le Jugement
 avec toute la maturité d'un Juge, égayée par les
 agrémens de la jeunesse.

La Séance fut terminée par des Complimens
 aussi vrais que gracieux, faits par le Juge aux
 Orateurs.

Nous

SEPTEMBRE. 1738. 1655

Nous sommes forcés de renvoyer au mois prochain la Description des Tableaux, et autres Ouvrages de Sculpture, exposés dans le grand Salon du Louvre.



SPECTACLES.

L'Académie Royale de Musique continuë tous jours les représentations de la Comédie Ballet du *Carnaval et de la Folie*, et prépare l'Opera de *Tancrede* de M. Campra, pour être donné dans le mois prochain.

Les Comédiens François répètent actuellement une Comédie nouvelle en trois Actes, avec trois Divertissemens, sous le titre du *Rajeunissement inutile*, qu'on doit donner incessamment.

Ils ont remis au Théâtre depuis peu la Comédie du *Menteur*, de Pierre Corneille, que le Public revoit avec grand plaisir.

Cette Comédie, dont on a toujours fait tant de cas, prouve que l'illustre Corneille ne réussissoit pas moins dans le comique que dans le sérieux. On a remarqué pourtant qu'elle n'est pas de son invention. C'est une Pièce en partie traduite, dit M. Baillet, et en partie imitée de *Lopé de Vega*, ou plutôt de Jean d'Alarcon. Corneille dit lui-même, que le sujet lui semble si spirituel et si bien tourné, qu'il eût voulu avoir donné les deux plus belles Pièces qu'il ait jamais fait, et qu'il fut de son invention. Il l'a réduit à notre usage, et dans nos regles; mais on trouve qu'il s'est beaucoup relâché de son aversion pour les *à parte*, n'ayant

H iij

pa

pu s'en dispenser , sans lui faire perdre une partie de ses beautés.

Du vivant de l'Auteur , cette Pièce étoit jouée par les Srs de la Grange , la Tuillerie , de Villiers , Hauteroche , Poisson , et par les Dlls Raisin , Angelique , de la Grange , et Dennebaut.

Cette Pièce n'avoit pas été reprise depuis la grande perte que le Théâtre François a faite de l'illustre *Baron* , qui malgré la disproportion de son âge avancé pour remplir le Personnage d'un Ecolier de Droit , faisoit sentir toutes les beautés de ce caractere.

Aujourd'hui les Personnages de *Dorante* , de *Criton* , d'*Alcippe* , de *Philiste* , et de *Geronte* , sont remplis par les Srs Grandval , Armand , Dubreüil , le Grand et la Torilliere , et par les Dlls la Mothe , Connell Quinault et du Bocage.

Les mêmes Comédiens ont aussi remis au Théâtre *Le Sicilien , ou l'Amour Peintre* , Comédie-Ballet de Moliere , en un Acte en prose.

On veut que cette Pièce soit toute tissuë de Vers non rimés de six , de cinq , et de quatre pieds. Ce qui a fait dire , que la Prose de Moliere en général , est empoulée , poétique , remplie d'expressions précieuses , et toute pleine de Vers.

C'est une Pièce d'intrigue , dont le dénouement a quelque ressemblance avec celui de l'Ecole des Maris , du moins par raport au voile qui trompe *Don Pédre* dans le Sicilien , comme il trompe *Sganarelle* dans l'Ecole des Maris. La finesse du Dialogue , et la peinture vive de l'amour dans un Amant Italien , et dans un Amant François , font le principal mérite de cette Pièce qu'on n'avoit pas reprise depuis la retraite du Sr Quinault l'aîné , qui jouoit le principal Rôle d'*Adraste* , lequel est rempli aujourd'hui par le Sr Quinault du Fresne son frere.

SEPTEMBRE. 1738. 2057.

frere. Les Rôles d'*Haly* et de *D. Pedro* sont joués par les Srs Armand et Duchemin. Les Diles Gaus-
sin et du Bocage remplissent ceux d'*Isidore* et de
Climène.

Nous sommes obligés, faute de place, de ren-
voyer au prochain *Mercur*, l'Extrait de la Comé-
die du *Consentement forcé*, qui se soutient toujours
au Théâtre François.

Le 11. Septembre, les Comédiens Italiens don-
nerent une petite Comédie nouvelle en Vers et en
un Acte, suivie de deux Divertissemens. Cette
Pièce, qui a pour titre *L'Ecole du Temps*, est de la
composition de M. Pesselier, et son premier Ou-
vrage pour le Théâtre Italien. Il a été reçu du
Public avec un applaudissement général. Nous avons
du même Auteur une autre Comédie en Vers et en
un Acte, intitulée *La Mascarade du Parnasse*,
qu'on trouve imprimée chés Prault le Pere; nous
en avons donné un Extrait circonstancié dans le
Mercur d'Août 1737. page 1827. Nous parlerons
plus au long de celle qu'on annonce ici.

Le 6. Septembre, l'Opera Comique donna une
Pièce nouvelle d'un Acte, intitulée *le Neveu su-
posé*, suivie d'une autre remise au Théâtre, qui a
pour titre *La Bazoche du Parnasse*, Piece en Vau-
devilles, avec un Divertissement Pantomime intitulé
Les Rivaux de Campagne.

Le 14. on donna une petite Pièce nouvelle à la
suite de celles dont on vient de parler, qui a pour
titre *le Souffleur*, en un Acte, en Vaudevilles,
avec un Divertissement de Chants et de Dan-
ses, très-bien executé.

Le 21. on donna encore une Pièce nouvelle inti-
tulée *le Magasin des Choses perduës*, précédée de
celles dont on vient de parler. H. v.



NOUVELLES ETRANGERES.

LETTRE de Constantinople du 12. Juillet

1738.

LE 13. Avril le Grand Visir arriva à Andrinople, et y fit son entrée : il reçut le même jour la nouvelle de la prise d'Uzitza, et des Lettres du Palatin de Kiovie contenant des assurances, que la République de Pologne observeroit inviolablement ses Traités avec la Porte.

Le 16. le Grand Visir aprit qu'un Corps de Troupes Ottomanes, sous les ordres de Arslan Mehemet Pacha, après avoir brûlé Parakim, avoit chassé 800. Impériaux qui défendoient sur les bords de la Morave un Poste convenable aux Turcs pour jetter un Pont sur cette Riviere; et qu'ils y avoient trouvé huit Pièces de Canon, quelques Mortiers, et des munirions de guerre, dont ils s'étoient rendus maîtres.

Le Grand Visir pendant son séjour à Andrinople a fait des largesses extraordinaires aux Troupes, qu'il faisoit exercer à tirer de l'Arquebuse en sa présence, donnant quatre sequins à ceux qui touchoient au but, et deux sequins à ceux qui en aprochoient.

On aprit le 20. que le Prince Ragotzy avoit fait son Entrée à Viddin le 13. Avril; que le Séraskier Ayvas Mehemet Pacha l'avoit traité splendidement sous ses tentes, et lui avoit fait présent à l'issue du dîné de 60. Hongrois, qui joints à ceux qu'on lui avoit déjà donnés à Constantinople, et à ceux qui

sont

sont venus le joindre par Chokzim , sont en tout un Corps d'environ trois cent hommes.

Le 22. Avril on décapita au milieu d'Andrinople deux Prêtres Ragusoï , établis à Philippopoli , dont on avoit intercepté des Lettres , écrites à diverses personnes , dans lesquelles ils parloient du Gouvernement d'une manière peu mesurée ; un jeune homme , porteur de ces Lettres , avoit été décapité quelques jours auparavant.

Le même jour , le Grand Visir reçut des Lettres de Achmet, Pacha de Babilone , qui l'informoient, que des Ambassadeurs du Schah Nadir , ci-devant Thamas Kouli-Kan , étoient en route pour se rendre à Constantinople , et qu'on presumoit que c'étoit pour offrir à Sa Hauteffe la médiation de leur Maître , et même faire des propositions de Paix entre la Porte et la Russie. Ces Ambassadeurs s'appellent , l'un , Mehemet Raham Khan, l'autre , Nazur Alac Khan ; ils courent la poste sur 125. chevaux.

Le 28. le Grand Visir partit d'Andrinople , et le lendemain le Kapigilar Kiassy du G. S. arriva au Camp , et en repartit avec des ordres pour la défense des frontieres du côté des Moscovites.

Le 4. May , le Grand Visir fit son Entrée à Philippopoli , et le 8. il arriva à Sophie , où il séjourna jusqu'au 4. Juin , pour faire donner l'herbe aux chevaux. Pendant le séjour que le Grand Visir a fait à Sophie , il s'est principalement appliqué à faire exercer les Canoniers et les Bombardiers ; ayant fait construire sur le penchant de la montagne , qui domine la plaine de Sophie , des Forteresses , dont il a fait faire le siège par ses Troupes , auxquelles il a continué de faire des largesses.

Le 16. on reçut au Camp du Grand Visir la nouvelle , que Ayvas Mehemet Pacha ayant jeté

Hvj un

un Pont sur le Danube à Viddin , s'étoit avancé à la tête de 20 mille hommes vers Orsova; que Tos et Moustaza Pacha , qui commandoient l'avant-garde, s'étoient emparés de cette partie de la Ville qui est du côté de la Valachie que 1200 Allemands qui défendoient ce Poste avoient fait une vigoureuse défense ; que leur Commandant avoit donné un coup d'épée à Moustaza Pacha , mais que le Selictar , ou Ecuyer de ce dernier , avoit fendu en deux le Commandant Allemand d'un coup de sabre ; que les Officiers subalternes n'avoient pu soutenir longtemps l'effort des Turcs , qui étoient au nombre de 6 mille ; que les Allemands avoient été passés au fil de l'épée , et que ceux qui avoient pris le parti de se jeter dans le fleuve , pour tâcher de passer à l'Isle d'Orsova , avoient été faits prisonniers par les Turcs , qui étoient dans de petits Bâtimens , qui suivoient l'Armée Turque , remontant le Danube. Ces Nouvelles ajoutoient , que Ayvas Mehemet Pacha alloit entreprendre le siège de l'Isle d'Orsova , et avoit déjà fait dresser à cet effet des batteries , sur une élévation qui domine cette Isle ; on lui envoya le même jour quelques Combaragis ou Bombardiers en poste.

Le 26 il fut résolu dans un Conseil de Guerre que le Grand Visir iroit à Nissa , et partirait dans huit jours.

Le 30 on aprit que les Allemands avoient abandonné une petite Isle , qui est au-dessus d'Orsova, après avoir démoli les fortifications qui y étoient , et encloué le canon , et que Illimich Pacha , s'étoit emparé de ce Poste.

Le 1 Juin on aprit que Moustaza Pacha s'étoit emparé de Moadié , ayant accordé une Capitulation honorable à 2000 Allemands qui défendoient ce Poste , d'autant plus important pour les Turcs , que

la gorge des Montagnes dont Moadié est la clef, est le seul endroit par où les Allemands pouvoient, du Bannat de Temeswar venir au secours d'Orsova.

Le 4. le Grand Visir partit de Sophie ; il arriva le 9. à Nissa , où il fit son Entrée , et fut salué de 136. coups de canon. Guentech Aly Pacha Seraskier, et Achmet Pacha Kuprugly , Gouverneur particulier de Nissa , ci-devant Kaïmacan , et dont le G. Visir étoit le Kiaya , ou Lieutenant , vinrent au devant de ce premier Ministre à une lieue de Nissa.

Le 11. il fut donné des ordres à Harslam Pacha, de faire construire un Pont sur la Morave , et on prit tous les Mulets de l'Armée pour faire transporter des provisions de guerre et de bouche de ce côté-là.

Le 16. la viande ayant manqué au Camp , et le Kassabachi qui a le soin de la fournir , ayant prétendu que le Defterdar , ou Tresorier ne lui avoit pas donné l'argent nécessaire , ce dernier fut déposé , exilé à Sarlucy , et ses biens confisqués. Yousouph Effendy son Commis fut fait le même jour Defterdar , et prit sur le champ la place de son maître.

Le 17. il fut lu dans un Conseil de Guerre , des Lettres de Ayvas Mehemet Pacha , portant qu'il avoit fait construire des Radeaux pour faire une descente sur l'Isle d'Orsova ; mais que pour l'exécution de ce dessein , il avoit besoin d'un renfort , de peur que les Allemands ne vinssent tomber sur son Camp quand il l'auroit affoibli par les Troupes qu'il destinoit à faire une descente sur l'Isle. Il fut déterminé qu'on séjourneroit encore quelque temps à Nissa, et qu'on enverroient du renfort à ce Pacha.

Par des Lettres du Camp, du 25, on apprend que les Turcs se sont rendus maîtres de Hassan Pacha Palanka, et que du côté de la Valachie, Mehemet Pacha ayant eu connoissance, qu'un Corps de Troupes Allemandes, que l'on fait monter à 8000. hommes, s'avançoit dans le dessein de secourir l'Isle d'Orsova, détacha d'abord Tos Pacha avec 2000. hommes, pour les aller reconnoître; que ce Corps fut ensuite renforcé par quelques Troupes, qui sous la conduite de Moustaza Pacha, s'avancèrent jusqu'à la portée de deux coups de mousquets, des Imperiaux; que ceux-ci se croyant les plus forts firent la moitié du chemin et leur première décharge, que les Turcs essuyèrent sans tirer; et que ces derniers ayant quitté leurs armes à feu, tomberent le sabre à la main sur les Imperiaux avec tant de fureur, qu'ils les renverserent et les obligerent de prendre la fuite: cette action a été suivie de la prise de Sebeth et de Logos, dont les Turcs se sont rendus les maîtres.

D'autres nouvelles portent, que Ayvas Mehemet Pacha désespéroit de pouvoir s'emparer de l'Isle d'Orsova, ayant éprouvé, que les eaux du Danube étoient trop rapides, pour que les Radeaux qu'il avoit fait construire, pussent aborder l'Isle; il auroit fallu pour cela, que les Radeaux descendissent de plus haut que de l'endroit où ils ont été construits. On ajoûte que le G. Visir a résolu d'aller à Fetislam, et d'y jeter un Pont pour entrer dans le Bannat de Temeswar.

Un Vaisseau arrivé en ce Port le 9. de ce mois de retour de la Crimée, a apporté la nouvelle, que le Général Lasci étoit en marche vers cette Presqu'isle, tenant la même route que l'année passée, et conduisant à la suite de son Armée 20. mille Familles de Cosaques, qu'il prétend établir dans la

Crimée,

Crinée, avec leurs femmes et leurs enfans; qu'indépendamment de la Flotille qui cotoye la Mer de Zabache, pour fournir à son Armée les provisions nécessaires; il étoit précédé d'une autre Flotille qui avoit ordre de prendre les devans pour former les Magasins des provisions nécessaires dans le Lieu où doit se faire la descente; que cette Flotille a été rencontrée par celle du Capitan Pacha, qui s'est emparé de 24. Prames chargées de biscuit; que le reste des Bâtimens Moscovites s'étoient réfugiés dans une Anse, avoient mis leurs canons à terre, et formé des bateries, malgré lesquelles le Capitan Pacha se flatoit de détruire toute cette Flotte. La Personne qui a été expédiée au G. Visir pour lui aposter cette nouvelle, a été revêtuë du Caftan.

*EXTRAIT d'une Lettre écrite de Smirne
le 18. Juillet 1738.*

LE Seigneur a trouvé bon d'ajouter aux Fleaux de Peste, de tremblement de Terre, d'Incendie, auxquels ce Pays-ci est sujet, celui de Sary, *Bey Oglou*, fameux Rébelle, qui s'est rendu maître de presque toute la Natolie, et qui est venu à la fin du mois de Mars dernier, faire contribuer la Ville de Smirne. Depuis ce temps-là, maître absolu de la campagne, il nous tient continuellement en échec et sous les armes. L'Histoire de ce Rébelle est trop longue pour vous la déduire ici. Je vous dirai seulement que cet homme, âgé de 28. ou 29. ans, ayant commencé sa révolte avec 60. ou 80. hommes, se trouve aujourd'hui à la tête de 7. à 8000. hommes aguerris et déterminés, avec lesquels il semble braver la Cour Ottomane. La Porte a envoyé contre lui *Ghianour Oglou Achmet Bacha*.

Pacha , pour le réduire ; mais on lui a donné si peu de forces , qu'il y a un mois que ce *Pacha* est campé sous les murailles de Smirne , sans sçavoir ce qu'il doit entreprendre. Il attend pour se mettre en campagne , que le *Pacha* d'Ourfa , qui vient à son secours avec 7000 hommes de Troupes , soit arrivé : encore doute-t-on qu'avec ce renfort il puisse rien faire contre les Rebelles , lesquels , après avoir abondamment fourni leurs Magasins , ont brûlé tout le reste de la moisson. Vous jugez bien, M. que nous nous ressentons infiniment de tous ces desordres ; le Commerce est absolument interdit dans Smirne , & la disette s'y introduit peu à peu. Les Caravannes ont été jusqu'ici si maltraitées par les Rebelles , que personne n'ose aller ni venir ; l'argent est tout-à-fait disparu dans la Place , et les Banqueroutes sont fréquentes.

R U S S I E.

ON mande de Petersbourg du commencement du mois dernier , que peu de jours après que l'Armée se fut mise en marche pour s'approcher du Dniester , les Partis que le Comte de Munich avoit envoyés à la découverte , lui rapportèrent que les ennemis qui n'avoient paru que par Détachemens , depuis qu'ils avoient été obligés d'abandonner les bords de la Kodima , s'avançoient en ordre de bataille pour l'attaquer , & que le 19. dans le temps que la première colonne de l'Armée venoit de passer la Rivière de Savrana , ce Général aprit qu'ils n'étoient éloignés de lui que d'environ une lieue. Il fit faire alte aussi-tôt aux Troupes ; et jugeant que celles qui lui restoient , suffisoient pour soutenir les efforts des Turcs , il ne se mit point en peine de rapeller celles qui étoient de l'autre côté de la Rivière.

Vers.

Vers une heure après midi , les ennemis attaquèrent les Cosaques du Tanais et de Zaporog , lesquels formoient un Corps de près de 3000. hommes , et qui étant campés sur une hauteur à un quart de lieu de l'Armée , s'étoient formés un retranchement de leurs chariots, selon leur coutume. La plupart des Cosaques mirent pied à terre , et ils firent plusieurs décharges de mousqueterie ; mais leur grand feu ne put empêcher que les Turcs ne s'avancassent assés près pour engager avec eux le combat au sabre & à la bayonette.

Alors le Comte de Munich , qui , dès qu'on avoit aperçu les Turcs , avoit fait revenir au Camp les Gardes avancées et les Fourageurs , & avoit assemblé les Piquets , détacha de son Armée quelques Troupes d'Infanterie et de Cavalerie , avec deux pièces de campagne , pour soutenir les Cosaques. M. de Wilbau , qui commandoit ce Détachement , étant allé se poster à leur droite , pendant que le Brigadier Général Schipoff s'avançoit à leur gauche , l'arrivée de ce renfort déterminâ les ennemis à se retirer dans des bois , de l'autre côté desquels ils débouchèrent peu après , pour aller s'emparer d'une hauteur sur laquelle ils se rangerent en bataille.

Comme on ne douta point qu'ils n'eussent dessein d'en venir à une action générale , le Comte de Munich fit sortir du Camp les Gardes à cheval et à pied , les Cuirassiers , et plusieurs Régimens d'Infanterie et de Dragons , sous les ordres du Lieutenant Général Gustave de Biron , et il donna ordre au Baron de Lowendal de s'avancer avec l'artillerie. Ces Troupes auxquelles s'étoient joints les Piquets & les Réserves , se rangerent devant le Camp sur une ligne , dont l'aîle droite s'étendoit vers le Camp des Cosaques , & la gauche étoit appuyée par

un ruisseau. Elles furent attaquées par les Turcs , qui tâchèrent en même temps de forcer le quartier où commandoit le Général Romanzoff. Les ennemis furent repoussés de tous côtés , et l'artillerie fut si bien servie qu'on leur tua beaucoup de monde. Ils tentèrent sur les cinq heures une nouvelle attaque , mais elle n'eut pas plus de succès que les deux premières ; & ils furent enfin obligés de se retirer , après avoir fait une perte considérable.

Voici les particularités qu'il y a eu dans l'action du 3. Août entre les Troupes Moscovites & celles du Grand Seigneur , dans laquelle les premiers ont remporté l'avantage.

Le 31. Juillet , l'armée ayant passé les défilés des Montagnes , où la Rivière de Savrana prend sa source , elle continua sa marche pour aller attaquer le Seraskier de Bender , qu'on croyoit avoir passé le Dniester avec toutes les Troupes qui sont sous ses ordres. Le lendemain , deux Seigneurs Polonois chargés de Lettres du Palatin de Kiovie pour le Comte de Munich , se rendirent au Camp , & quelques-uns des Cavaliers Polonois , qui leur servoient d'escorte , rapportèrent qu'ils avoient appris sur la route , que le Seraskier de Bender étoit encore de l'autre côté du Dniester , & qu'il n'y avoit de ce côté-ci du Fleuve , qu'un Corps d'environ 30000. hommes des Ennemis.

Le Comte de Munich fut informé le même jour par ses Espions , que le Sultan de Bialogrood commandoit ce Corps , qui étoit composé de 20000. Tartares , & de 10000. Turcs , que le Seraskier de Bender lui avoit donnés , parce que ce Sultan avoit refusé de passer le Dniester , s'il n'étoit soutenu par un Détachement de l'armée Ottomane. Les Espions ajoutèrent que ce Sultan étoit campé à quatre lieues des Moscovites sur le bord de la Rivière

Siere de Molokisch , & qu'il avoit dessein de les attaquer le jour suivant , lorsqu'ils sortiroient des Bois pour entrer dans la plaine.

Sur cet avis le Comte de Munich se disposa au combat , & il fit marcher toute la nuit une partie de l'Armée avec l'Artillerie de campagne , pour pouvoir gagner la plaine avant la pointe du jour. Plusieurs Partis des Tartares s'avancerent jusqu'à la portée du fusil , mais dès que les Cosaques se détachèrent pour leur donner la chasse , ils se retiroient , desorte qu'on ne put leur faire aucun prisonnier , ni rien apprendre des mouvemens des Ennemis.

Le 2. Août , on découvrit encore quelques-uns de leurs Partis ; et les Cosaques de Migorod en ayant attaqué un , ils tuerent plusieurs Tartares , en firent un prisonnier , qui confirma le rapport fait la vei le par les Espions. Comme les Troupes , auxquelles le Comte de Munich avoit fait prendre les devans , n'avoient pu encore être jointes par le reste de l'Armée qui , conduisant les munitions , ne marchoit que fort lentement , il leur envoya ordre de suspendre leur marche , et de ne point s'éloigner de la lisiere du bois , de crainte que , si elles s'avançoient trop dans la plaine , elles ne fussent envelopées par les Tartares.

Il arriva le lendemain avec la troisième division de l'Armée au Camp , dans lequel ces Troupes avoient passé la nuit ; et ayant été averti vers les dix heures du matin de l'ap proche des ennemis , il détacha , pour les reconnoître , les Cosaques du Tanaïs , qui ayant rencontré un de leurs Partis , l'attaquèrent , tuerent 40. hommes , enleverent 40. chevaux et un Drapeau , et firent huit prisonniers , du nombre desquels étoient un Lieutenant et un Enseigne des Janissaires.

Ces Prisonniers déclarèrent que le Sultan de Bia-logrood , étant instruit que le Comte de Munich n'avoit avec lui qu'une partie de ses Troupes , s'avançoit pour l'attaquer , et qu'il étoit accompagné de Wely Pacha et de Mehemet Kirsas , deux des Officiers Généraux de l'Armée Ottomane , les plus distingués par leur valeur et par leur habileté. Le Comte de Munich ne jugea pas que cette nouvelle dut l'empêcher de continuer sa route vers le Dniester , et il écrivit pour marcher vers ce Fleuve. Il n'en étoit plus qu'à trois quarts de lieuë , lorsqu'on aperçut les Ennemis rangés en bataille dans une plaine entre les Rivières de Molokisch et de Belakischa. Aussi tôt l'avant-garde , commandée par le Quartier-Maître Général Fermer , et composée de sept Régimens d'Infanterie , d'un Regiment de Hussards , de 2000. Cosaques et des Calmouques de Tschugnewisch , forma par ordre du Comte de Munich un Bataillon carré , & alla occuper une hauteur d'où l'on pouvoit découvrir aisément tous les mouvemens des Ennemis. Il détacha en même temps le Prince Antoine Ulrich de Beveren , qui , avec trois Régimens d'Infanterie , un de Dragons , & plusieurs Compagnies de Grenadiers , alla se poster à la gauche de M. Fermer , & il le fit soutenir par la troisième division , à la tête de laquelle étoit le Lieutenant Feldt-Maréchal Charles de Birton. Le Général de Lewenwolde s'avança à la droite avec 4000. hommes.

Vers une heure après midi , les Ennemis firent divers mouvemens , afin que le Comte de Munich , incertain de l'endroit par lequel ils avoient dessein de l'attaquer , ne sût de quel côté il devoit porter ses principales forces ; & quelque temps après ils fondirent avec beaucoup d'impétuosité sur l'aile gauche que commandoit le Prince Antoine Ulrich de

Le Beveren. Tous les efforts qu'ils firent pour enfoncer cette aîle , furent inutiles ; & après être revenus plusieurs fois à la charge sans avoir pu l'entamer , ils se retirèrent avec une perte considerable. Le mauvais succès de cette attaque ayant jeté quelque desordre parmi leurs Troupes , et le Comte de Munich ayant remarqué que plusieurs de leurs rangs commençoient à s'ébranler , il marcha contre eux avec toutes les Troupes qui n'avoient point encore combattu. Lorsqu'il fut à une certaine distance , il fit faire plusieurs décharges d'artillerie , qui leur tuèrent beaucoup de monde , & comme ils n'avoient point d'Artillerie , ils prirent le parti d'abandonner le Champ de Bataille , et de repasser le Dniester.

Le Prince Antoine Ulrich de Beveren s'est fort distingué dans cette action , aussi-bien que le Comte de Crafford , & l'Adjudant Général Ulitz a eu un cheval tué sous lui à côté du Comte de Munich. Avant le combat , l'Armée avoit manqué d'eau pendant deux jours ; & si les Ennemis l'eussent attaquée plutôt , les Moscovites épuisés par la soif & par la lassitude , auroient eu peut-être beaucoup de peine à leur résister.

Les derniers avis du 6. Août , portent que sur la nouvelle de la marche des Moscovites , le Sultan de Bialogrood passa la Riviere de Molokisch , derriere laquelle il s'étoit retiré après l'action du 3 , & il alla occuper des hauteurs qui étoient à la gauche de l'Armée , et au pied desquelles elle défiloit. Comme par les mouvemens que firent les Tartares , on jugea qu'il se disposoit à prendre les Moscovites en flanc , le Comte de Munich fit alte , afin de donner le temps aux différentes divisions de l'Armée de se rassembler , et ayant fait faire un mouvement aux Troupes , il présenta le front aux Ennemis après avoir

avoir pris des mesures pour couvrir les vivres et les bagages.

Vers les dix heures du matin , un Corps de Tartares descendit dans la Plaine , et attaqua l'aîle gauche , composée des Troupes qui avoient formé l'arrière garde pendant la marche ; un autre Corps des Ennemis chargea en même-temps l'aîle droite, mais ce dernier Corps fut d'abord repoussé par les Hussards et par les Cosaques. Les Tartares perdant l'espérance de réussir par des attaques divisées, prirent le parti de réunir toutes leurs forces en une seule attaque , et de tâcher de rompre l'aîle gauche. Pour cet effet le Sultan de Bialogrood fit défiler toutes ses Troupes de ce côté , et il vint fondre sur les Moscovites , avec une si grande impétuosité , que les Cosaques du Tanais eurent beaucoup de peine à soutenir ses premiers efforts.

La présence du Comte de Munich , qui se transporta à l'endroit de la principale attaque , ranima leur courage , et s'étant ralliés , ils obligèrent le Sultan de Bialogrood de reculer à son tour.

Avant qu'ils retournassent à la charge , le Major Général Philosophow , que le Comte de Munich avoit posté derrière eux avec quatre Régimens pour garder les bagages, et qui par leur retraite, étoit resté à découvert , fut attaqué par les Tartares , mais ceux-ci furent bien-tôt réduits à songer à se défendre eux-mêmes , lorsque les Dragons soutenus par trois Régimens d'Infanterie et par plusieurs Compagnies de Grenadiers, marcherent au secours du Major Général Philosophow.

Pendant le Combat , l'Artillerie de campagne fit un feu continuel sur les Ennemis, qui se retirèrent à quatre heures du soir , du même côté d'où ils étoient venus. Il mirent le feu dans la Campagne , mais sans beaucoup d'effet , parce que l'herbe étoit
forte

Fort mouillée à cause de la grande abondance de pluie qui étoit tombée les jours précédens.

Les Troupes demeurèrent pendant une heure sur le Champ de Bataille, et dans le temps qu'elles se dispoisoient à se remettre en marche, les Ennemis reparurent et attaquèrent une seconde fois les Cosaques et les Calmouques, qui étoient postés devant la seconde et la troisième division; ils ne furent pas plus heureux que dans leur première attaque; ils furent repoussés de toute part, et à huit heures ils disparurent entièrement. L'Armée marcha alors pour aller camper sur le bord du Dniester.

Un Courier arrivé de Crimée, a rapporté que le Feldt-Maréchal Lesci, en marchant vers Crim, avoit rencontré un Corps considérable de Turcs et de Tartares, qui avoit voulu lui disputer le passage d'un défilé; que les Cosaques d'Ukraine, lesquels étoient à l'avant-garde, avoient eu de la peine à résister au premier effort des Ennemis; mais que cinq Régimens de Dragons et les Cosaques du Tanaïs les ayant promptement secourus, les Ennemis avoient été obligés de se retirer, et qu'on les avoit poursuivis pendant près de deux lieues. Ces derniers ont perdu dans cette action plus de 3000. hommes; du nombre desquels sont quelques-uns de leurs principaux Officiers. On leur a enlevé huit Etendarts, et on a fait prisonniers plusieurs Turcs de distinction, et un des Murses des Tartares.

Le Feldt-Maréchal Lesci, assure la Czarine qu'il n'y a eu que 400. hommes de tués et environ 200. de blessés du côté des Moscovites. L'Alteman Maschuklin, qui commandoit les Cosaques du Tanaïs, a été trouvé parmi les morts, et le Major Général Spiegel a été blessé d'un coup de Sabre à la joue.

ALLEMAGNE.

L'Empereur, qui avoit appris que les Turcs avoient levé le blocus qu'ils avoient mis devant Szrinia, reçut le 12. du mois passé des Lettres par lesquelles le Comte Esterhasi, Ban de Croatie, lui rend compte des mesures qu'il a prises pour secourir ce Poste.

Selon les Lettres de ce Lieutenant Feldt-Maréchal, quelques Espions lui ayant donné avis que l'Artillerie des Assiégeans étoit mal gardée, il résolut de la faire enlever, et pour cet effet ayant détaché le Major Petrowizki, avec 500. hommes d'Infanterie et 50. Cuirassiers, il envoya ordre au Commandant d'un Corps de Troupes campé sous Costaniza, de faire marcher 1000. hommes vers un endroit où le Major Petrowizki devoit les attendre, et d'où il devoit marcher avec ce renfort pour attaquer les Ennemis.

Le soir, le Comte Esterhasi se mit aussi en marche avec ses Troupes, afin de soutenir le Major Petrowizki, et il ordonna à quelques Compagnies de Hussards de prendre les devans, et d'aller occuper des hauteurs qui étoient à la vûe du Camp des Turcs. Pendant la marche il fit tirer plusieurs coups de fusil, qui ayant été entendus par les Ennemis, leur firent soupçonner qu'on avoit surpris quelques-unes de leurs Gardes avancées, et que le Comte Esterhasi vouloit les attaquer. Incertains du nombre des Troupes Impériales, ils se retirèrent avec d'autant plus de précipitation, que voyant paroître sur les hauteurs les Hussards détachés par le Comte Esterhasi, ils crurent que c'étoit lui-même qui arrivoit avec ses Troupes. On dit qu'ils ont laissé dans leur Camp plusieurs pièces de Canon et beaucoup de munitions de guerre,

Le

Le Grand Duc de Toscane ayant eu encore quelques accès de fièvre , il fut saigné le 15. et les Médecins lui ont conseillé des prendre les Eaux de Spa.

Ce Prince a envoyé à la Duchesse Douairière de Lorraine deux des Drapeaux pris sur les Turcs dans l'action près de Méadia.

On mande de l'Armée , que le Comte de Konigseg reçût avis le 10. du mois passé , que les 250. hommes , auxquels il avoit ordonné de tâcher de se jeter dans Orsova , y étoient entrés , et que le Chevalier Campitelli y avoit conduit un Convoy , consistant en quatre Barques chargées de munitions. Le Détachement de Troupes Ottomanes , qui étoit dans l'Isle de Borez , a laissé passer ces quatre Barques , et les deux Saïques dont elles étoient escortées , croyant que c'étoient des Bâtimens Turcs.

Lorsque les Ennemis s'aperçurent que ce Convoy prenoit la route d'Orsova , ils détachèrent trois petits Vaisseaux pour s'en emparer , mais le Chevalier Campitelli en coula deux à fond.

On a appris depuis que le 15. à la faveur d'un Broüillard , le Séraskier de Widdin avoit surpris et emporté par escalade , le Fort de sainte Elizabeth , qui est vis-à-vis d'Orsova , et que le Gouverneur de cette Place avoit capitulé le 17. parce que les maladies ayant enlevé la plus grande partie des Soldats de la Garnison , il ne lui restoit pas assés de Troupes pour faire une plus longue résistance.

On a appris en dernier lieu que la Garnison qui a défendu Orsova , arriva le 29. à Vipa'anka , et que de 2000. hommes dont elle étoit composée , elle a été réduite à 750. Les articles de la Capitulation , que le Séraskier de Widdin lui a accordés , n'ont pas été rendus publics , mais on assure qu'elle est sortie de la Place avec Armes et Bagages et que les Assiegeans ont permis au Gouverneur d'amme-

ner deux Pièces de Canon. On regrette beaucoup un train considerable de grosse Artillerie que le Comte de Konigseg avoit fait conduire à Orsova, quelque temps avant que les Ennemis en eussent formé le blocus, et qui étoit destiné au Siege de Widdin.

Ce Général a mandé à l'Empereur, que les Turcs ne se seroient pas rendus si-tôt maîtres d'Orsova, si les Eaux du Danube, en diminuant considérablement, ne leur eussent procuré les moyens de franchir les bancs de sable dont cette Ville est environnée, et de donner un assaut général au Corps de la Place.

Sur les bruits que les Turcs pourroient entreprendre le Siege de Belgrade, on met cette Place en état de faire une longue résistance; on en a renforcé la Garnison, et on travaille avec toute la diligence possible à en augmenter les Fortifications. Les Ouvriers qui y sont employés, ont trouvé en fouillant dans la terre, plusieurs Figures de Divinités, et une grande quantité de Médailles Grecques et Romaines.

Trois cent cinquante hommes de la Garnison de Brood, ont fait une course dans la Bosnie Turque, et ils y ont pillé plusieurs Villages, mais ayant eû l'imprudence de revenir par le même chemin, ils ont été coupés par un détachement des Troupes du Pacha de Bosnie, et les Ennemis les ont presque tous taillés en pieces.

Le Bailliy du Village de Ratz'na, ayant été convaincu d'avoir servi d'Espion aux Turcs, il fut pendu le 25. Août dernier à Semendria.

On apprend de Dresde, qu'Elizabeth de Meckelbourg Gustraw, veuve de Henri, dernier Duc de Saxe Mersebourg, mort le 28. Juillet dernier, mourut

ut à Dobriluck le 25. Août suivant, et que le 31. le Roy de Pologne, Electeur de Saxe, prit le deuil pour la mort de cette Princesse, qui étoit fille du Duc Gustave Adolphe de Meckelbourg Gustraw, et qui étoit âgée de 69. ans, 11. mois et 12. jours, étant née le 13. Septembre 1688.

Aussi-tôt après qu'on eut reçu à Dresde la nouvelle de la mort de la Duchesse Douairiere de Mersebourg, S. M. envoya prendre possession du Comté de Speremberg, dont cette Princesse jouissoit par son Contrat de Mariage.

ITALIE.

LE Cardinal Aquaviva, chargé des Affaires du Royaume des deux Siciles, à la Cour de Rome, eut le 8. du mois passé une Audience du Pape, et il remercia S. S. au nom du Roy des deux Siciles, de la Bulle de la Croisade qu'elle a accordée à S. M. Sic. pour le Royaume de Sicile.

Le peu de succès des représentations que les Religieuses d'un Monastere de Viterbe avoient faites au sujet d'un Bâtiment qu'on élevoit dans leur voisinage, et qui doit ôter une partie de la vûe à leur Maison, les détermina sur la fin du mois passé à en sortir, ayant la Prieure à leur tête, et à chasser par force les Maçons et les autres Ouvriers. Elles ont dépêché à la Cour de Rome, pour obtenir l'absolution des Censures qu'elles ont encouruës en violant les Loix de la Clôture.

NAPLES.

LE 3. Août, le Roy et la Reine se rendirent à l'Eglise Métropolitaine, où L. M. entendirent la Messe, célébrée par le Cardinal Archevêque de
i ij cette

cette Ville, lequel fit ensuite la cérémonie de revêtir le Roy du Collier de l'Ordre de S. Janvier.

Leurs Majestés se sont rendues plusieurs fois au commencement du mois passé à la Foire qui s'est tenue à l'occasion de leur Mariage, dans la Place du Château neuf, où l'on avoit construit plusieurs galeries couvertes, dont les boutiques formoient un très-beau spectacle, tant par la maniere dont elles étoient ornées, que par la variété et le prix des Marchandises dont elles étoient remplies. La Reine prenant beaucoup de plaisir à cette Foire, le Roy a ordonné qu'elle durât jusqu'au 10.

Un Domestique, que le Commandant du Château S. Elme avoit congédié, lui tira dernièrement un coup de pistolet, dans la Ville où il passoit en Carosse, mais il le manqua. Le Gouvernement a fait arrêter cet Assassin, qui s'étoit réfugié dans l'Eglise de la Conception des Religieuses Espagnoles.

Une Galiotte d'Alger, sur laquelle étoient vingt-quatre Turcs, ayant jetté l'ancre au commencement du mois passé, derriere une Anse près du Parage de Mazara, sur la Côte de Sicile, douze Turcs descendirent à terre, et ils enleverent une femme et un enfant, mais plusieurs Paysans, que les cris de la femme attirerent, les poursuivirent jusqu'à leur Bâtiment, dont ils s'emparèrent, et ils firent les 24. Turcs Esclaves.

Entre les Turcs qui étoient demeurés à bord de la Galiotte, on a reconnu quatre Renégats, dont il y en a un de Naples, un de Palerme, et deux de Trapani. Ce Bâtiment a été conduit dans le dernier de ces Ports, et on prétend que c'est le même qui a pris, il y a quelques mois, dans la Mer de Sicile, la Felouque sur laquelle étoit l'Archidiacre de l'Eglise Métropolitaine de Genes, et deux Nobles Genoïs de ses parens.

Le Comte de San Istevan ayant reçu le 13. Août un Courier, par lequel il aprit que S. M. C. l'avoit créé Grand d'Espagne de la première Classe, sous le Titre de Duc de San Istevan, & ce nouveau Duc étant allé sur le champ donner part au Roy de cette nouvelle, & lui demander la permission de se démettre des Emplois qu'il possédoit en cette Cour, S. M. a accordé la Charge de Grand-Maître de sa Maison au Duc de Sora, celle de son Grand Ecuyer au Prince de Stigliano, & celle de Grand-Maître de la Maison de la Reine, au Prince Don Barthelémy Corsini, Viceroy de Sicile.

E S P A G N E.

LA grande quantité de fausses Espèces d'or & d'argent, qui ont été répandues depuis quelque temps dans le Public, causant un préjudice considérable au Commerce, le Gouvernement a donné ordre de faire des perquisitions exactes pour découvrir les faux Monnoyeurs, & on en a arrêté plus de cinquante, tant à Madrid, que dans les Villages voisins. Trois Chariots ont à peine suffi pour porter à la Monnoye les Espèces fausses qu'on a trouvées chez ces faux Monnoyeurs.

G R A N D E B R E T A G N E.

ON écrit de Londres, que le Roy se promenant seul dans les Jardins du Château de Kensington, des personnes inconnues lui remirent un Libelle contenant plusieurs invectives scandaleuses contre sa Personne et contre le Gouvernement.

Le sieur Forman, Auteur de l'Ouvrage périodique intitulé *le Deyly Post*, ayant inséré dans cet Ouvrage des traits dont la Cour de France a sujet

2078 MERCURE DE FRANCE

de se plaindre , le Comte de Cambis , Ambassadeur de S. M. T. C. a demandé qu'on réprimât la licence de cet Auteur.

Les obstacles qui retardoient l'accommodement de la Cour d'Angleterre avec celle de Madrid , ayant été levés , le Roy signa le 9. de ce mois les articles dont M. Keene , son Ministre en Espagne , est convenu avec le Marquis de la Quadra , & qui doivent servir de base à un nouveau Traité entre les deux Puissances.

Depuis la ratification de ces Articles , S. M. a envoyé ordre dans tous ses Ports , de suspendre la levée des Matelots & les autres préparatifs de guerre.



F R A N C E.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE premier de ce mois , on célébra , avec les cérémonies accoutumées , dans l'Eglise de l'Abbaye Royale de S. Denis , le Service solennel qu'on s'y fait tous les ans pour le repos de l'ame du feu Roy Louis XIV. et l'Evêque de Lescar y officia pontificalement. Le Prince de Dombes , le Comte d'Eu , le Duc de Penthièvre , & plusieurs Seigneurs de la Cour y assisterent.

Le Comte de Vaulgrenant , ci-devant Ambassadeur du Roy en Espagne , a été nommé par S. M. son Ministre Plenipotentiaire auprès de la Czarine.

Le Comte de la Marck , que le Roy a nommé depuis quelque temps son Ambassadeur Extraordinaire

naire auprès du Roy d'Espagne, a pris congé de S. M. & il doit partir incessamment pour se rendre à Madrid.

Le Roy a donné le Gouvernement de Salins, dans le Comté de Bourgogne, au Comte de la Motte-Houdancourt, Lieutenant Général des Armées de S. M. & celui de Mezieres, qu'avoit le Comte de la Motte-Houdancourt, a été accordé par le Roy au Chevalier de Saumery, Exempt des Gardes du Corps.

S. M. a accordé la place de Conseiller d'Etat d'Espagne, vacante par la mort du Marquis de Bonnac, au Marquis de Fenelon, Ambassadeur de S. M. près de la République de Hollande.

Le 9. de ce mois, Mrs du Pan, Buisson, Musart & Thelusson, Envoyés Extraordinaires de la République de Geneve, eurent leur Audience publique de congé du Roy, & ensuite de la Reine, de Monseigneur le Dauphin & de Mesdames de France. Ils furent conduits à ces Audiences par le Chevalier de Saintot, Introduceur des Ambassadeurs, qui étoit allé les prendre dans les Carosses du Roy & de la Reine; & après avoir été traités par les Officiers du Roy, ils furent reconduits à Paris dans les Carosses de leurs Majestés avec les cérémonies accoutumées.

Le Roy partit du Château de Versailles le 22. de ce mois, & S. M. arriva le même jour a Fontainebleau, où la Reine se rendit le 24. Monseigneur le Dauphin y arriva le 25.

Le 8. Septembre, Fête de la Nativité de la Vierge, on chanta au Concert Spirituel du Château des
I iij Thuilleries.

Thuilleries, un très-beau Motet de M. de la Lande, qui fut suivi d'un *Concerto* à trois Chœurs de M. de Mondonville. Le sieur Barriere executa ensuite une Sonate de sa composition sur le Violoncelle, laquelle fut suivie d'un Air Italien, chanté par la Dlle Bourbonnois, & du *Te Deum*, Motet à grand Chœur, avec Timballes & Trompettes, dont l'exécution fut très-aplaudie.

Le 30. Août, M. de Blamont, Sur-Intendant de la Musique du Roy, fit chanter au Concert de la Reine à Marly, le Prologue & le premier Acte de son Ballet Héroïque des *Fêtes Grecques & Romaines*, dans lequel les Dlls Romainville, Rameau, Huquenot & Mathieu, & les sieurs d'Angerville & Jelliot, chanterent les principaux Rôles.

Le 3. & le 10. Septembre, on concerta les autres Actes, avec celui de *la Fête de Diane*, ajouté en 1733. à cet Opera, dont les deux principaux Rôles furent remplis par la Dlle Petitpas et par le sieur Jelliot. Le dernier Concert fut terminé par une Cantatille du même Ballet, chantée avec beaucoup de succès par la Dlle Huquenot.

Le 13. on executa le Prologue & le premier Acte du Ballet des *Caracteres de l'Amour* du même Auteur; les principaux Rôles furent chantés par les Dlls Romainville, Godoneche, Deschamps & Huquenot, & par les sieurs Dubourg & Benoît. Ce Concert fut executé au mieux & fit beaucoup de plaisir.

Le 15. 17. & le 20. la Reine entendit en Concert l'Opera de Proserpine, dont les Rôles furent très-bien remplis par les Dlls Romainville, Mathieu, d'Egremont & Deschamps, & par les sieurs d'Angerville, Guedon & Dubourg.

EXTRAIT

EXTRAIT d'une Lettre écrite de Vienne en Dauphiné , le 2. Septembre 1738. au sujet du retour de S. E. M. le Cardinal d'Auvergne en cette Ville.

L'Arrivée de M. le Cardinal d'Auvergne en cette Ville , où il n'étoit pas venu depuis sa Promotion au Cardinalat , y a causé une joye universelle ; S. E. étoit partie de Lyon en bateau , & comme elle s'aprochoit de nos murs , on commença à la saluer par un grand nombre de boîtes , qu'on avoit placées près du Convent de S. Antoine. A la descente du bateau le concours du Clergé , de la Noblesse & du Peuple , qui venoit de tous les côtés avec empressement , fut si grand , qu'il ne fut pas possible à S. E. de se servir d'aucune voiture pour se rendre au Palais Archiepiscopal. En traversant à pied les rues , qui étoient bordées par la Bourgeoisie sous les Armes , elle eut encore la douce satisfaction de voir une nouvelle foule de Peuple , qui ne pouvoit se lasser de lui marquer son contentement par les démonstrations de la joye la plus vive.

Arrivé à son Palais sur les trois heures après midy , ce Prélat si chéri , fut d'abord harangué avec beaucoup d'éloquence & de dignité par le Doyen de la Cathédrale , à la tête du Chapitre ; les autres Corps vinrent successivement s'acquitter du même devoir , & le reste de la journée se passa à recevoir les visites & les Complimens des principaux Habitans.

La nuit étant venuë , tous les differens quartiers de la Ville parurent comme en feu , par une Illumination générale , où chacun tâcha de se distinguer. On avoit pratiqué vis-à-vis de l'Archevêché une Illumination particuliere avec des Lampions ,

I v qui

qui figuroient ces mots, *Vive le Cardinal d'Auvergne* ; & cette Illumination fut accompagnée d'un Feu d'artifice , qui fut parfaitement bien executé.

Les Communautés Religieuses , qui ont leur Monastere sur la hauteur , en avoient aussi artistement illuminé toutes les façades , ce qui formoit un coup d'œil des plus charmans ; enfin tout le monde généralement s'est empressé à signaler sa joye , & il ne seroit pas possible d'en décrire toutes les Démonstrations , qui ont duré presque toute la nuit , mais on peut dire que la source de cette joye étant dans le cœur , elle ne cessera qu'avec la vie de nos Habitans.

*REPONSE à une Lettre écrite de Salins,
au sujet de la Pension d'Alfort.*

Vous demandez , Monsieur , si un Enfant de treize à quatorze ans ; qui sçait à peine lire & écrire , pouvroit encore profiter des instructions que l'on donne dans la Pension d'Alfort , instructions dont on a vû le détail dans le Mercure du mois de May dernier.

Il ne faut , M. pour vous répondre , que mettre ici un article que je retranchai de mon premier Memoire , parce que je ne le crus pas nécessaire , & sur tout parce que je voulois abreges ; j'espere que vous en serez satisfait ; le voici.

Bien des jeunes gens , pour avoir quitté trop tôt les études , ou pour les avoir négligées dans l'enfance , se trouvent ensuite extremement foibles sur toutes les parties de la Litterature. Il leur prend quelquefois envie de réparer cette perte des premieres années , mais ils n'en trouvent pas toujours les moyens. On les recevra volontiers dans la nouvelle Pension , & l'on tâchera de rapprocher en leur faveur tout ce qu'il

qu'il y a de plus utile dans les Sciences ; on les remettra d'abord sur les voyes de la Grammaire, & on leur fera voir, tant en François qu'en Latin, les Auteurs les plus propres à fournir des Notions exactes sur la Morale, le Droit, la Physique ; on les exercera sur toutes les Sciences Historiques, sur l'Arithmétique & la Géométrie, sans négliger la perfection de la lecture & de l'écriture, que l'on cultivera toujours avec soin. C'est pourquoi l'on ose dire que de tels Sujets passeront utilement chés nous deux ou trois années. Je suis, &c.

Au reste, le Plan qu'on a vû de cette nouvelle Pension, n'est pas un simple Projet, comme quelques-uns l'ont cru ; il s'agit d'un Etablissement qui subsiste & qui est commencé depuis quelque temps à Alfort, au-dessus du Pont de Charenton, à une bonne lieue de Paris. On peut s'adresser à Paris, à M. de Villeneuve, chés M. l'Abbé Marin, Clerc ordinaire de la sainte Chapelle ; dans le Cour du May, au Palais.



M O R T S.

LE 3. May dernier, Gui Antoine de *S. Simon*, Seigneur Marquis de Courtomer, Haut Justicier de Gasprée, Comte de Montreuil-Bonin, Seigneur de la Motte-Fouqué, Montgoubert, &c. Châtelain de Pescoux ; mourut dans son Château de Courtomer, Diocèse de Séez en Normandie, âgé de 42. ans. Il avoit été reçu de minorité Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem au Grand Prieuré de France le 21. Mars 1700. Il fut fait au mois de Novembre 1715. Enseigne des Gardes du

Lvj Corps

Corps de feuë Madame la Duchesse de Berri ; il en devint depuis Lieutenant , et ensuite Capitaine par Brevet du premier May 1719. Il obtint aussi dans le même temps un Brevet de Mestre de Camp de Cavalerie. Après la mort de Jacques Antoine de S. Simon , Marquis de Courtomer , son frere aîné , Colonel du Régiment de Soissonnois , arrivée au mois de Juin 1724. sans posterité , il quitta la Croix de Malthe. Il étoit fils de Claude Antoine de Saint Simon , Marquis de Courtomer , mort le 14. Octobre 1705. âgé de 52. ans , et de D. Jeanne de Caumont de la Force , morte le 8. May 1716. et il avoit été marié le 20. Décembre 1715. avec Dame Marie-Magdeleine de S. Remy , fille et unique héritiere de feu Jean-Jacques de S. Remy , Marquis de Cossé , Seigneur de la Motte-Fouqué , Montgoubert , &c. et de D. Marie-Therese de Montgommery. Il en a laissé trois enfans , deux fils , et une fille. L'aîné des fils , âgé de 11. ans , est Pensionnaire au Collège des Jésuites à Paris ; et le cadet , âgé de 4. ans , est Chevalier de l'Ordre de S. Jean de Jerusalem.

On n'a pu annoncer cette mort dans les précédens Mercurés , n'en ayant été informé que par un Memoire nouvellement envoyé.

Le 25. Août Louis Fouquet , Marquis de Belle-Isle , Baron de Villars , Seigneur de Pomay , mourut à Paris , âgé de 77. ans , trois mois. Il étoit troisième et dernier fils de Nicolas Fouquet , Vicomte de Vaux , et de Melun , Marquis de Belleisle en Mer , Ministre d'Etat , qui avoit été Surintendant des Finances , et Procureur Général du Parlement de Paris , mort le 23. Mars 1680. et de Dame Marie - Magdeleine de Castille de Villemareuil , morte le 12. Décembre 1716. âgée de 83. ans. Le Marquis de Belleisle avoit épousé D. Catherine-Agnès

S E P T E M B R E. 1738. 1089

Agnès de Levis, morte le 12. Juin 1729. à l'âge de 69. ans, fille de **Charles de Levis**, Comte de **Charlus**, Lieutenant Général pour le Roy au Gouvernement de **Bourbonnois**, et de **D. Louise de Beaux-ones**. Il en laisse **Louis-Charles-Auguste Fouquet de Belleisle**, Comte de **Gisors**, d'**Andely**, **Vernon**, et **Lihous**, Chevalier des Ordres du Roy, Lieutenant Général de ses Armées, Gouverneur de la Ville et Citadelle de **Metz**, et du **Pais Messin**; **Louis-Charles-Armand Fouquet**, Chevalier de **Belleisle**, Maréchal de Camp, de la Promotion du 24. Février dernier; **Marie-Anne-Magdeleine Fouquet de Belleisle**, mariée avec **Marc-Antoine Valon**, Baron de **Montmain**, et de **Grosbois**, en **Bourgogne**; et **Marie-Magdeleine Fouquet de Belleisle**, veuve depuis le 18. Juillet 1732. de **Louis Marquis de la Vieuville**.

Le nommé **Guissant**, Habitant de la Paroisse de **Rubertre**, dans le **Perche**, y est mort le 25. Août âgé de 110. ans.

Le 27. **Jean-Baptiste de Johanne de la Carre**, Comte de **Saumery**, Gouverneur de **Salins** dans le Comté de **Bourgogne**, ci-devant Lieutenant Général au Gouvernement d'**Orleanois**, & Premier Maître d'Hôtel de feu la Duchesse de **Berri**, & autrefois premier Guidon de la Compagnie des **Gendarmes de la Garde du Roy**, mourut à **Paris**, dans la 74. année de son âge, étant né à **Chambord**, le 29. Mars 1665. Il étoit second fils de **Jacques de Johanne de la Carre**, Marquis de **Saumery**, Maréchal des Camps & Armées du Roy, Gouverneur, & Bailli de **Blois**, & Capitaine du Château & Parc de **Chambord**, mort le 4. May 1709. à l'âge de 37. ans, & de **Catherine Charron de Menars**; & il avoit épousé au mois de **Janvier** 1683. **Marie-Magdeleine de Lissavide**, morte le 9. Septembre 1723.

2266

Âgée de 55. ans. Elle étoit fille de Louis de Lissarvide, Commissaire ordinaire des Guerres au Département de Dauphiné, & de Denise Oudart. Il en avoit eu plusieurs enfans, dont il reste entr'autres, Alexandre-François de Johanne de la Carre, Comte de Saumery; Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis, ancien Officier de Vaisseaux du Roy, & Alexandre de Johanne, Chevalier de Saumery, Exempt des Gardes du Corps du Roy, & Mestre de Camp de Cavalerie, Il est parlé de la Famille de Johanne dans un grand nombre des précédens Mercurcs, mais entr'autres dans celui du mois de May. 1726. p. 1068. & suivantes, où l'on a inséré un ample Mémoire généalogique.

Le même jour, Pierre *Rossignol d'Anneville*, ci-devant Envoyé du Roy auprès des Princes d'Allemagne, & ensuite à Genes, mourut à Paris, âgé d'environ 67. ans.

Le même jour, D. Rose-Charlotte-Marie *Senant*, épouse de Philibert François Thiroux, Seigneur de Gerseuil, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris, & l'un des Régisseurs de la Ferme générale des Postes de France, mourut d'une maladie de poitrine à Paris, âgée de 32. ans. Elle étoit fille de Jacques Senant, de la Ville de Nantes en Bretagne, Seigneur de Gravelles, & de Marie Deschamps.

Le premier Septembre, Jean-Louis *d'Usson*, Marquis de *Bonnac*, Seigneur du Pays souverain de Donezan, &c. Conseiller d'Etat d'Epée, Chevalier d'Honneur au Parlement de Toulouse, Lieutenant de Roy Commandant pour Sa Majesté dans la Province de Foix, Gouverneur des Châteaux d'Usson & de Querigut, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis & de S. André de Russie, Maréchal des Camps & Armées de Sa Majesté mourut

mourut à Paris d'une attaque d'apoplexie, âgé d'environ 66. ans. Il étoit originaire du Pays de Foix, & d'une ancienne Noblesse, ses ancêtres y ayant été fort puissans, & possédé des Emplois considérables. Le feu Roy lui ayant connu beaucoup de talent pour les Négociations, le nomma son Envoyé extraordinaire dans diverses Cours d'Allemagne : d'abord auprès du Roy de Suede, en 1701. dans le temps que ce Prince étoit avec son Armée en Pologne, puis auprès du Roy Stanislas de Pologne, qu'il reconnut au nom du Roy en cette qualité, & qu'il suivit à l'Armée jusqu'à ce que ce Prince, après la Bataille de Pultava, fut obligé de sortir de Pologne : dans ce temps-là le Marquis de Bonnac ayant demandé la permission de retourner en France, le Roy la lui accorda, & il y arriva au commencement de 1710.

En 1711. Sa Majesté le choisit pour aller en Espagne, en qualité d'Envoyé Extraordinaire, afin d'engager le Roy d'Espagne à établir par des Pleins-pouvoirs le Roy son Ayeul, son Plénipotentiaire, pour lier la négociation de la Paix, qu'on avoit entamée avec la Cour d'Angleterre; le Marquis de Bonnac réussit parfaitement bien dans cette commission, qui étoit très-difficile, par l'indisposition où étoit alors la Cour d'Espagne depuis les Négociations de *Gertrudemberg*; il dépêcha deux jours après son arrivée à Madrid un Courier au Roy, qui portoit le Plein-pouvoir du Roy son Petit-fils, que l'on souhaitoit.

Sa Majesté le nomma, pendant qu'il étoit encore en Espagne, à l'Ambassade de Constantinople; il ne partit qu'en 1716. & il arriva en cette Ville dans le mois d'Octobre de la même année. Il sut si bien ménager l'esprit des Ministres de la Porte, qu'il y fut dans une très-grande considération pendant les
neuf

neuf ans que dura son Ambassade. Il y avoit alors trente ans qu'on sollicitoit la permission de réparer la grande voûte du principal Dôme de l'Eglise du S. Sepulchre de Jerusalem, qui tomboit en ruine, sans pouvoir l'obtenir. Le Marquis de Bonnac eut le bonheur d'y réussir malgré la superstition religieuse des Turcs, qui défend de réparer les Eglises des Chrétiens, & malgré les intrigues des Grecs Schismatiques qui s'y oposoient, & qui continuoient de faire des présens considerables aux Grands de la Porte pour empêcher cette réparation. Dès qu'elle fut achevée, le Marquis de Bonnac détermina le Grand Seigneur à envoyer une Ambassade solennelle au Roy, & fournit à l'Ambassadeur un Vaisseau pour le transporter en France. Cette Ambassade est la premiere que nos Rois ayent reçu des Empereurs Ottomans, & eut cela de particulier, que le Grand Seigneur ayant fait une chose très-agréable au Roy, en ce qui concernoit l'Eglise du S. Sepulchre, & pour laquelle le Sultan étoit en droit d'attendre des remerciemens, M. de Bonnac en fit faire à S. M. par S. H. & cela par une Ambassade solennelle. Cette Ambassade fut le sujet d'une très-belle Médaille frappée pour le Roy, dont la gravûre se trouve dans le Mercure d'Août 1722. p. 144

L'Ambassade du Marquis de Bonnac à la Porte Ottomane fut distinguée par un autre Evenement considerable. La confiance qu'avoient en lui le Grand Seigneur, & le Czar de Moscovie, qui étoit encore aigri par la Paix forcée qu'il avoit été obligé de conclure avec les Turcs, sur les bords de la Riviere de Prout, fit que ces deux Puissances le choisirent pour Ministre Médiateur, à l'occasion des troubles de Perse, & de l'invasion que le Czar avoit faite dans quelques Provinces de ce Royaume.

me ; il s'engagea à cette Médiation en qualité de Plénipotentiaire du Roy , & il eut le bonheur de la terminer à la satisfaction des deux Parties & avec l'approbation du Roy. Il obtint du Grand Seigneur à cette occasion une magnifique Pelisse de Martre Zibeline , & en même temps l'Audience de congé de Sa Hauteffe ; honneurs qui n'avoient été accordés à aucun autre Ambassadeur de France avant lui. Le Czar d'un autre côté l'honora du Collier de son Ordre de S. André , & le Roy lui permit de l'accepter & de le porter. La Médiation de la France entre la Porte & la Moscovie , est le sujet d'une autre Médaille frappée pour le Roy , & gravée dans le Mercure d'Octobre 1726. pag. 209. avec un Article qui regarde le Ministre Médiateur , &c.

Sa Majesté l'honora aussi à son retour de Constantinople , d'une Lettre par laquelle Elle l'associe à son Ordre du S. Esprit ; le Roy le nomma ensuite à l'Ambassade de Suisse , pour laquelle il partit dans le mois de Novembre 1717. ; & quelques années après , le Roy , toujours content de ses Services , lui accorda un Brevet de Conseiller d'Etat d'Epée ; mais les incommodités dont il fut attaqué en Suisse , l'obligerent à demander la permission de venir passer quelque temps en France pour s'y rétablir , il y arriva dans le mois d'Octobre 1736. & voyant que sa santé étoit toujours foible , il se démit de cette Ambassade entre les mains de Sa Majesté , neuf mois après.

Le Marquis de Bonnac laisse une veuve , fille du Maréchal Duc de Biron , & dix enfans , dont il y a 6. garçons , l'aîné desquels , appelé le Marquis d'Usson , âgé de 21. ans , est Capitaine dans le Régiment de Touraine Infanterie.

Nous profitons de cette occasion pour constater un Fait historique , qui est entièrement à la gloire du

du Roy , & à l'honneur de la Nation , lequel n'est
touché ci-dessus qu'en passant ; sçavoir que l'Ambassade
solemnelle de Mehemet Effendi , envoyé
au Roy par le G. S. en l'année 1721. avoit pour
principal objet de venir assurer S. M. qu'en conséquence
de son intervention , & de la Protection dont elle veut bien
honorer les Religieux Latins de Jerusalem , S. H. avoit d'abord
donné tous les commandemens nécessaires , pour faire les
importantes réparations dont il s'agissoit , & qu'enfin
tous ces ouvrages se trouvoient heureusement & parfaitement
achevés.

La preuve la plus autentique qu'on puisse donner
de ce fait , se trouve dans les Lettres mêmes dont
l'Ambassadeur de la Porte fut chargé pour le Roy ,
l'une du G.S. l'autre du Grand Visir Ibrahim Pacha,
son Gendre , Lettres dans lesquelles il n'est parlé
d'autre chose. M. le Marquis de Bonnac quelque
temps après son retour de Constantinople , voulut
bien nous accorder une Copie de ces Lettres , dont
il avoit négocié le sujet & l'expédition. Les Copies
sont écrites par l'un de ses Secrétaires , qui nous
les remit par son ordre avec une Lettre du 16. Octobre
1727.

Deplus , il paroît par un Ouvrage * public , imprimé
en 1726. dont nous avons parlé dans le Mercure de
Fevrier 1727. qu'à l'occasion de l'arrivée du Marquis
de Bonnac au Port de Toulon , revenant de Constantinople ,
il fut composé une Inscription par ordre des Consuls de
cette Ville , laquelle fait expressément mention du sujet
de l'Ambassade de Mehemet Effendi à la Cour de

* INSCRIPTIONES ad res notabiles spectantes , &c.
Authore D. Henrico Ferrand Tolonensi , &c. in-
4°. 1726.

France.

SEPTEMBRE. 1738. 209

France , & cette Inscription étoit destinée pour ,
avec quelques autres du même Auteur , composées
sur des Faits historiques , orner la Salle de l'Hôtel
de Ville. Voici l'Inscription.

JOANNI LUDOVICO D'USSON

MARCHIONI DE BONNAC

Agminis Ductori

LUDOVICI XV. Bizantii Legato

Religione & Commercio protectis ,

Instaurata Sancti Sepulchri

Fornicis per Oratorem Mehemet Effendâ

Rege certiore facto ,

Novis honoribus à Turcarum

Et Russio Imperatoribus ornato ,

Legatione novem annorum.

Feliciter peracta ,

Consules & Civitas Tolonensis

Poni C C.

ANNO M. DCC. XXV.

Le 11. Septembre, Barthelemi-Robert Drouet ,
Seigneur de Basancour, Châteauperre, &c. Greffier
en chef Criminel du Parlement de Paris, depuis
1735. Secrétaire du Roy, Maison Couronne de
France & de ses Finances, depuis 1736. Bailli,
Juge ordinaire, Civil, Criminel, & de Police du
Bailliage Royal de Meudon, & ci-devant Greffier
de la Chambre de la Tournelle Criminelle, mou-
rut âgé d'environ 47. ans. Il laisse deux fils, dont
l'aîné n'a que douze ans, & une fille en bas âge.

Nombre

2092 MERCURE DE FRANCE

Nombre des Baptêmes , Mariages , Enfans Trouvés, & Morts de la Ville & Fauxbourgs de Paris, pendant l'année 1737. sçavoir :

Baptêmes,	19767
Mariages,	4158
Enfans Trouvés,	2914
Morts,	18292
Maisons Religieuses Hommes & Filles ,	386 } 18678
Partant le nombre des Baptêmes de l'année 1737. excède celui des Morts de l'année 1737. excède celui de 1736. de	
Le nombre des Baptêmes de l'année 1737. excède celui de 1736. de	890
Celui des Mariages est augmenté de	168
Celui des Morts est diminué de	222
Celui des Enfans Trouvés est augmenté de	233



ARRÊTS NOTABLES.

ARRÊT du Parlement au sujet des Moulins à Eau, &c.

On vient de juger en la Grand'Chambre du Parlement, le Procès qui y étoit pendant depuis plusieurs années, entre les Propriétaires des Maisons du Pont au Change et Mad. et Mesdiles le Cocq, comme ayant repris l'instance au lieu de défunt M. le Cocq, Maître des Requêtes Honoraire, en présence de Mrs les Prévôt des Marchands et Echevins de cette Ville, au sujet des Moulins sur Bâteaux qui sont près le Pont au Change, appartenant à Mad. et Mesdiles le Cocq.

Les

Les Propriétaires des Maisons du Pont au Change avoient présenté leur Requête au Parlement, tendante à ce que les Moulins sur Bateaux, qui étoient à l'issuë des Arches du Pont au Change, fussent éloignés de 20. toises du Pont, avec défense de les attacher aux anneaux, mais seulement à des pieux qui seroient plantés en la Riviere; leurs Moyens étoient que le feu pouvoit prendre à ces Moulins, soit par la négligence des Meuniers, soit par l'Incendie d'autres Bateaux, comme il en est arrivé plusieurs sur la Riviere, et que cela causeroit l'Incendie de toutes les Maisons du Pont; que ces Moulins nuisoient à la Navigation et étoient cause que les Trains de bois venoient heurter contre les Arches; que l'effort des Moulins qui tiroient contre le Pont, pouvoit l'ébranler et en déranger les Piles et on prétendoit qu'il y avoit en effet quelques dégradations au Pont, enfin que les Moulins empêchoient de puiser de l'eau dans les Maisons vis-à-vis desquelles ils étoient placés.

Les Propriétaires des Moulins soutenoient, au contraire, que tous ces inconveniens étoient chimériques, ils faisoient valoir l'utilité de ces Moulins, et représentoient que si on les obligeoit d'éloigner leurs Moulins, ils ne pourroient presque plus travailler, parce que l'eau n'a de force qu'à la sortie des Arches.

Cependant par un premier Arrêt rendu à l'Audience en 1734. il fut ordonné que par provision et sans préjudice du droit des Parties au principal, en attendant qu'il en fut autrement ordonné par la Cour, les Moulins seroient descendus à six toises du Pont, ce qui fut exécuté.

Et par un second Arrêt définitif, rendu le 30. Juillet 1738. au raport de M. L'Abbé Lorenchet, il a été ordonné que les Moulins demeureront à la distance

tance de six toises du Pont, et néanmoins on a permis aux Meüniers de les attacher aux anneaux de fer qui sont scellés dans les piles du Pont; à l'égard des réparations que l'on prétendoit qui étoient à faire au Pont, il a été ordonné que le Pont seroit vu & visité.

EDIT du Roy, portant suppression de tous les Offices de Contrôleurs Clercs-d'eau. Donné à Versailles au mois de May 1738. Registré en Parlement le 12. Août suivant.

DECLARATION DU ROY, qui fixe le nombre des Juge et Consuls de la Ville d'Amiens. Donnée à Versailles le premier Juillet 1738. Registrée en Parlement le 19. dudit.

ARREST du même jour, qui proroge pour un an, à comper du 15. Octobre prochain au 15. Octobre 1739. l'exemption des droits portée par l'Arrêt du 23. Septembre 1732. sur les Bleds et Légumes qui seront transportés des Provinces des cinq grosses Fermes, dans les Provinces réputées Etrangères; et des Provinces réputées Etrangères, dans celles des cinq grosses Fermes.

APPROBATION.

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier, le *Mercure de France* du mois de *Septembre*, & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris, le premier Octobre 1738.

HARDION.

TABLE

T A B L E.

P IECES FUGITIVES. L'Illusion des Plaisirs ,	
<i>Ode</i> ,	1883
Réponse d'un Avocat, aux Questions de Droit ,	
proposées , &c.	1888
Ode imitée d'Horace , &c.	1896
Essai sur l'Histoire du Nivernois , &c.	1899
Le Cotentin , <i>Ode</i> ,	1906
Examen Historique sur les Jeux de hazard, &c.	1908
Portrait de l'Opinion , <i>Ode</i> ,	1925
Lettre au sujet des Cryptes ou Chapelles souterraines , &c.	1929
La Peine du Talion , <i>Poëme</i> ,	1933
Memoire sur les Machines Hydrauliques, &c.	1937
Madrigal ,	1956
Remarques & Réponse sur un Mémoire au sujet de la figure de la Terre ,	1957
Déclaration ,	1965
Lettre sur quelques Sujets de Litterature ,	<i>ibid.</i>
Epigramme ,	1985
Lettre au sujet des Pierres de foudre ,	1986
Enigme , Logogryphes , &c.	1988
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS ,	
&c.	1991
Mizirida , Princesse de Firando ,	1994
Nouveaux Amusemens , &c.	1997
Matiere Médicale , &c.	2002
Oraisons Funebres , &c.	2004
Livres des Pays Etrangers ,	2006
Programme de l'Académie de Bordeaux ,	2007
Avis sur les Cadrans Solaires ,	2009
Avis sur le grand Dictionnaire Géographique de Bruzen la Martiniere , &c.	2011
	<i>Prospectus</i>

<i>Prospectus d'une Collection de Lampes antiques,</i> &c.	2013
Extrait d'une Lettre au sujet de quelques Catalo- gues de Livres , &c.	2016
Livres nouveaux , publiés à Rome , &c.	2019
Estampes nouvelles , &c.	2020
Nouvelle Mappemonde de M. de Gourné ,	2022
Chanson notée ,	2024
Extrait des Plaidoyers & autres Exercices , faits au College des Jésuites ,	2025
Examen de la Cause & Jugement ,	2050
Spectacles. Le menteur , le Sicilien , &c.	2055
Nouvelles Etrangères , de Constantinople , de Smir- ne , &c.	2058
Russie , & Allemagne ,	2064
Italie & Naples ,	2075
Espagne & Grande-Bretagne ,	2077
France , Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.	2078
Extrait d'une Lettre de Vienne en Dauphiné , au sujet du retour du Cardinal d'Auvergne ,	2081
Réponse à une Lettre au sujet de la Pension d'Al- fort , &c.	2082
Morts , &c.	2083
Arrêts Notables ,	2092

Faute à corriger dans ce Livre.

P Age 2019. ligne 20. il , ôtez ce mot.

La Chanson notée doit regarder la page 2024

*Ames de l'ouvroir la page
des Dantes 2241*

MERCURE

DE FRANCE,

¹
DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1738.



A PARIS,

Chés { GUILLAUME CAVELIER,
 ruë S. Jacques.
 La Veuve PISSOT, Quay de Conty,
 à la descente du Pont Neuf.
 JEAN DE NULLY, au Palais.

M. DCC. XXXVIII.

Avec Approbation & Privilege du Roy



A V I S.

L'ADRESSE generale est à Monsieur MOREAU, Commis au Mercure, vis-à-vis la Comédie Française, à Paris. Ceux qui pour leur commodité voudront remettre leurs Paquets cachetés aux Libraires qui vendent le Mercure, à Paris, peuvent se servir de cette voye pour les faire tenir.

On prie très-instamment, quand on adresse des Lettres ou Paquets par la Poste, d'avoir soin d'en affranchir le Port, comme cela s'est toujours pratiqué, afin d'épargner, à nous le déplaisir de les rebuter, & à ceux qui les envoient, celui, non-seulement de ne pas voir paroître leurs Ouvrages, mais même de les perdre, s'ils n'en ont pas gardé de copie.

Les Libraires des Provinces & des Pays Etrangers, ou les Particuliers qui souhaitent avoir le Mercure de France de la premiere main, & plus promptement, n'auront qu'à donner leurs adresses à M. Moreau, qui aura soin de faire leurs Paquets sans perte de temps, & de les faire porter sur l'heure à la Poste, ou aux Messageries qu'on lui indiquera.

PRIX XXX. SOLS.



MERCURE

DE FRANCE,

DÉDIÉ AU ROY.

OCTOBRE. 1738.

PIECES FUGITIVES;
en Vers et en Prose.

LA COLIQUE.

O D E.



BOULEAU cruel, impitoyable ,
Hydre prête à me dévorer ,
A quelle torture effroyable ,
Colique , viens-tu me livrer ?

Faut-il qu'une innocente vie ,
Sans cesse à ta rage asservie
Succombe enfin sous ton effort ?

A ij Ou,

2096 MERCURE DE FRANCE

Ou , par quelque affreux sacrilège ,
Suis-je indigne du privilege
De mourir d'une seule mort ?



A peine je vis la lumiere ,
Que j'éprouvai tes traits perçans ;
Barbare , tu fus la premiere
Pour qui j'eus un corps et des sens.
A peine je commençai d'être ,
Que la Parque me fit connoître
Les maux qui m'étoient destinés ;
Et ma fin qui sembloit prochaine ,
Montra de quels doigts l'inhumaine
Filoit mes jours infortunés.



Inéxorables Euménides ,
Dont la main fatale aux pervers ,
Va poursuivre leurs parricides
Sur le Trône et dans les Deserts ;
Au prix de ce Monstre funeste ,
Vos Serpens , la terreur d'Oreste ,
Rendoient ses regards assurés ;
Et les feux que vous allumâtes
Au sein des Turnus , des Amates ,
Causoient des transports modérés.



Quel

Quel bras contre moi se déploie ?
 Quel Dieu s'arme contre mes jours ?

Mes flancs deviennent-ils la proie
 Ou des Corbeaux ou des Vautours ?
 Dans la douleur qui me possède ,
 Je ne connois plus de remede
 Que les cris et le désespoir ;
 Et mettre un frein à leur licence ,
 Est tout ce que ma patience
 Ose entreprendre et croit pouvoir.



Acheve , homicide Furie ,
 Poursui l'objet de ton courroux ,
 Sur ce qui me reste de vie
 Epuise tes traits et tes coups.
 Que ta dure persévérance
 Hâte enfin, pour ma délivrance,
 Le fatal ciseau d'Atropos !
 Mais après des tourmens sans nombre ;
 Daigne au moins respecter mon ombre ;
 Ne viens plus troubler mon repos.



A iij. SUITE



*SUITE de l'Examen Historique sur les Jeux
de Hazard, &c.*

Les Jeux des Tales ou des Dez, ceux des Piles ou Balles, et ceux des Astragales ou Osselets, tous exprimés en général sous le terme d'*Alea*, sont les plus anciens Jeux de hazard que les Grecs et les Romains nous aient fait connoître ; Suetone dans la Vie de l'Empereur Claude, dit que ce Prince dans sa jeunesse avoit composé un Traité du Jeu des Dez, qu'il aimoit passionément ; et Seneque, en plaisantant sur sa mort, par une imitation de la Fable des *Danaïdes*, représente cet Empereur occupé dans les Enfers à mettre des Dez dans un Cornet percé, pour continuer à se récréer à ce Jeu.

Chaque Jeu joué avec des Astragales, avoit ses Astragales ou pièces agissantes, à lui en propre, taillées d'une forme particulière, soit que ces pièces fussent d'yvoire, de bois, de pierre, ou de métal ; ces distinctions de formes étoient d'autant plus nécessaires, que ces pièces dans beaucoup de Jeux, n'étant point chargées de Lettres alphabétiques, ni de points numéraires, comme les Tales, où les Piles à facettes, les Joueurs n'auroient pu, que mal-aisément,
se

se ressouvenir de la marche que chacune d'elles devoit faire , et par conséquent leur attention auroit été plus gênée dans l'action , sans le secours de ces différentes formes , qui rapelloient le souvenir de la manœuvre de chaque Jeu ; ces manœuvres se faisoient sur des *Planispheres* , *Tables* , ou *Tabliers* , divisés par Cases, d'un nombre déterminé pour chaque Jeu , à proportion de celui des Pièces , faites pour y agir : le plus ancien Tablier qui nous soit connu , est l'*Echiquier* , qui tient son nom de la disposition de ses Cases , qui ordinairement sont de deux couleurs opposées l'une à l'autre ; & les plus anciennes Pièces qui se soient placées dessus , sont les *Calculi* , et les *Latroni* ; celles-ci eurent ce nom de ce qu'elles étoient taillées en forme de petits Soldats, destinées pour en enlever d'autres , et faire ainsi l'action de Larrons. Les *Calculi* étoient des pierres plates , dont souvent on se servoit pour compter et calculer , d'où elles eurent leur nom , qui a été changé en celui de *Dames* , d'où l'Echiquier a été appelé *Damier*.

Dans la basse Latinité , les termes de *Latrones* , et de *Miles* étoient synonymes pour désigner un Homme de Guerre ; c'est ce qui paroît par tous les vieux Glossaires : les *Frances* en arrivant dans les Gaules , et avant

Aiiij qu'on

qu'on leur eût distribué des Terres à titre de Fiefs , pour leur tenir lieu de solde militaire , ne vivoient que de rapines : on a sur cela l'histoire du Soldat que tua Clovis , sur ce qu'il ne vouloit pas restituer , ou plutôt qu'on restituât un Vase sacré pris dans l'Eglise de Rheims , de peur que cela ne diminuât son droit de capture ; il est donc naturel que des pièces faites pour servir de Jeux à des Soldats , et ayant la forme de ces Soldats , ayent été apellées *Latrunculi*, et ensuite , *Pions* , *Champions* , & *Cavaliers* , pour montrer que l'action de ces pièces étoit de se ravir les unes les autres , comme des Soldats qui en font d'autres prisonniers à la Guerre.

Les Jeux de hazard ont donc toujours été des images de la Guerre ; comment la chose ne seroit-elle pas , puisque indépendamment de l'action du Jeu , la passion qui s'y joint , fait ressembler deux Joïeurs à deux Champions , qui en combattant , avancent ou reculent , selon que chacun y est forcé par la Victoire , Divinité aussi inconstante que la Fortune et le Hazard ? C'est dans les Armées que les premiers de ces Jeux ont pris naissance ; les Guerriers furent forcés de les inventer , pour se préserver de l'ennui dans l'oisiveté des longs campemens. On prétend que *Palamede* , fils de *Nauplius* ,
inventeur

Inventeur de plusieurs choses pendant le Siége de Troye , le fut aussi des premiers Jeux de hazard qui se jouèrent sur l'Echiquier , et que par cette invention , il eut dessein de décrire les combats arrivés pendant ce long Siége entre les Grecs et les Troyens ; ceux-ci secondés des *Amazones* ; sous la conduite de leur Reine *Panthesilée* ; et que ce fut la raison pour laquelle les pièces servant à jouer sur cet Echiquier , furent appellées les unes *Dames* , à cause de ces *Amazones* , et les autres *Pions* , pour marquer les Champions contre lesquels ces Héroïnes eurent affaire ; mais sans être obligé de recourir à l'industrie d'un seul homme pour la découverte des Jeux en question , ne devoit-on pas plutôt convenir , que cette découverte est l'ouvrage du temps , et de la réflexion de plusieurs personnes ? J'ai montré que c'est l'art de la Divination qui a produit les pièces avec lesquelles on a joué d'abord à ces Jeux , et c'est le besoin d'amusement qui a fait trouver aux Guerriers , les premiers Tabliers qui ont servi à y jouer , s'étant avisés de se faire de ces Tabliers avec leurs Boucliers.

Des Soldats qui vouloient jouer ensemble , renversoient un Bouclier , s'asseyoient autour , et rouloient dedans leurs cubes , ou leurs osselets ; on sçait que sur ces Boucliers

A v se

se voyoient des marques propres à faire reconnoître les personnes à qui ils appartenoient ; des Soldats qui auroient eu sur leurs Boucliers des échiquetées ou des Carreaux ; plaçoient dessus des Pions de deux couleurs , et les faisoient courir et caracollet les uns après les autres , selon les regles qu'ils se prescrivoient , rendant une de ces deux couleurs ennemie de l'autre.

D'autres Soldats qui auroient eu des Boucliers partagés par des lignes diversement tirées , et formant des Etoiles , des Angles , des Escarboucles , et des Gironnées , plaçoient aussi des Pions de deux couleurs , ou de deux formes différentes sur ces rayes , en convenant que pour gagner , il falloit qu'un certain nombre de Pions d'une même couleur , se trouvât rangé de la maniere que l'on convenoit , sur une de ces lignes , malgré l'opposition de la partie contraire.

Tous ces Jeux se sentirent d'abord de la nouveauté de leur invention ; ils étoient des plus simples ; ce n'est que par une suite de réflexions faites par ceux qui ont cherché à les amplifier , pour les rendre d'une plus difficile execution , et gêner d'avantage , qu'on les a rendus tels, que sont à présent les plus sçavans Jeux de hazard dont nous faisons usage.

Le Jeu des Dez joué dans le Tablier en cassette ,

cassette , qui s'appelle par onomatopée *Tric-trac* , n'a pas été , sans doute , du temps des Romains dans la perfection où il est à présent ; c'est à force d'être joué par des Gens d'esprit , qu'il a acquis sa perfection. De même les autres Jeux de hazard , appelés *Blanches* , *Roulettes* , *Marelles* , et *Echets* , inventés par les Orientaux , et connus des Grecs et des Romains , doivent aux révolutions d'un grand nombre de siècles , et au génie des différens Peuples qui les ont pratiqués et perfectionnés , l'état où ils sont à présent. On trouve dans les Oeuvres de M. Sarrasin, une Dissertation assés curieuse sur ce Jeu des Echets , qui nous vient certainement de l'Orient. Les Arabes qui , sous le nom de Maures , conquièrent l'Espagne , l'aporterent dans ce dernier Pays , et il s'y est mis en vogue par la convenance qu'il a avec l'humeur sérieuse et flegmatique des Espagnols : les Partisans de ce Jeu le trouvent admirable , par les leçons de Morale qu'il donne à ceux qui y font attention , et qui toutes tombent sur le néant des grandeurs humaines , sur l'inconstance , et la vicissitude des choses de la Terre , sur les suites fâcheuses des Guerres , et sur les autres maux auxquels les hommes sont assujettis ; tant que les Pièces de ce Jeu sont debout ; elles ont des prérogatives d'actions conformes aux quali-

A vj. rés.

tés qu'elles portent ; les plus élevées , quand elles s'ébranlent , arrêtent , chassent , et dissipent celles qui sont d'un moindre titre ; mais , peu-à-peu , toutes sont renversées , et après la partie , remises pêle-mêle , le Roy avec ses Sujets dans le meme Sac , sans distinction ; tel est le sort des Grands , que la Mort confond avec les Petits. Si cette moralité eut occupé l'esprit de Montagne , elle auroit achevé de le dégoûter du Jeu des Echets , qui déjà ne lui plaisoit pas trop ; il disoit que ce Jeu n'étoit pas assés Jeu , et qu'il exerçoit trop sérieusement. Il y a cependant long-temps qu'il tient le premier rang sur tous les Jeux de son espece ; et malgré l'abandon où il semble tomber de jour en jour , il n'y auroit tout au plus que le Jeu du *Trictrac* qui pourroit lui disputer cette prééminence , ces deux Jeux méritant véritablement d'être plutôt apellés Jeux sçavans et d'esprit , que simplement Jeux de hazard.

La Bibliotheque Orientale de M. d'Herbelot , peut fournir beaucoup de choses propres à servir à l'Histoire de ces deux Jeux.

A l'égard des Blanques et Roulettes , celles qui se jouient avec des balles qui tournent circulairement dans des rénures ou des canaux avant que d'arriver aux cases où elles s'arrêtent , sont d'invention Grecque , en imitation , à ce qu'on prétend , du Labyrinthe

the de Crete , Ouvrage de l'ingénieux Dédale ; et j'aurois donné au Jeu de l'Oye une semblable imitation , si j'eusse trouvé la preuve qu'il a été renouvelé des Grecs , ainsi que le porte son titre.

J'ai montré ci-devant , que les Pièces qui servbient aux Jeux de hazard, étoient souvent les mêmes que celles qui sont destinées pour tirer le sort , ou avoient la même forme ; les inventeurs de ces Jeux les choisirent telles , dans l'intention de faire intervenir le Destin et la Fortune dans la pratique de ce qu'ils inventoient ; et ces Pièces ayant souvent la forme d'hommes , ou d'animaux , il n'est pas étonnant que quelques unes d'elles aient été prises par nos Modernes pour des Divinités , sur ce qu'ils se sont aperçus , que par le respect que les Anciens leur portoient, et le soin qu'ils prenoient à les conserver , les tenant cachées dans l'intérieur de leurs maisons , ils devoient reconnoître en elles quelque pouvoir Divin. Les *Theraphimes* conservés avec tant de soin dans la famille d'Abraham ; les *Lares* et les *Penates*, dont chaque Famille parmi les Payens étoit si bien pourvûë, tous ces Marmots qualifiés aujourd'hui de Dieux domestiques, n'étoient que ces Pièces ; chaque Famille s'en approprioit d'une configuration particuliere , pour en faire ses Oracles les plus ordinaires , et ils passaient
des

des Peres aux Enfans, de génération en génération. *Rachel* n'emporta les *Theraphimes* de son Pere *Laban*, que pour empêcher que, par l'usage que l'on en pouvoit faire; on ne reconnût le Lieu où elle fuyoit avec *Jacob*. Si les *Lares*, et les *Penates* avoient été autre chose que des instrumens propres à tirer au sort, pourquoi les Payens, si soigneux de conserver les noms de chacun des Dieux, qu'ils reconnoissoient comme tels, ne nous auroient-ils pas conservé plus en détail les noms de ces *Penates*, sans se contenter de les confondre sous une dénomination générale, comme ils ont fait? C'est une preuve qu'ils ne les regardoient ni comme des Dieux, ni comme des Génies bienfaisans, mais seulement comme des figures par le moyen desquelles ils prétendoient s'instruire de l'avenir; et malgré le respect qu'ils avoient pour elles, ils s'en servoient pour se divertir, sans penser que dans cette action il y eût la moindre profanation: il est vrai que cela n'arrivoit pas communément; un homme superstitieux se scroit fait une peine de tirer le sort avec des osselets uniquement destinés à servir à jouer, quoique ceux-ci eussent souvent la forme des Dieux les plus accredités, ou fussent chargés de l'attribut désignatif de quelques-uns de ces Dieux, ainsi que les osselets sacrés. Ce que je vais

dire.

dire sur les Cartes à jouer , qui sont depuis assés long-temps les instrumens qui fournissent à l'exécution de plus de differens Jeux de hazard , me servira d'une espece de preuve pour ce que j'avance.

Ces Cartes portoient autrefois empreints sur elles les Portraits de toutes les Divinités reconnuës dans le Paganisme , de maniere qu'on auroit pu apeller le premier des Jeux qui s'est joué avec des Cartes , le Jeu des Dieux , & comme on ne voit point que , malgré ces peintures respectables qui paroissent sur elles , on s'en soit servi pour aucune sorte de divination , il faut croire que les Anciens n'employoient guere à ces opérations les Pieces faites pour jouer. On a vû ci-dessus que tous Jeux de hazard s'exprimoient par le terme générique d'*Alea* , & quiconque voudroit présentement exprimer en Latin les jeux qui s'opèrent par le moyen des Cartes , ne le pouvant faire que par ceux de *Folium lusorium aleatorium* , cela pourra commencer à persuader que l'usage de ces Cartes est plus ancien qu'on ne le croit , & qu'elles peuvent même aller d'antiquité d'origine avec les Dez & les Osselets employés aux autres Jeux apellés *Lusorium aleatorium* ; pour moi , mon sentiment est que les Cartes ont été connuës sur le déclin de l'Empire de Rome , que

ce furent les conquêtes poussées bien avant dans les Indes , qui firent que les Cartes , inventées par les Chinois , furent apportées dans la Syrie & dans l'Egypte , où l'on en faisoit avec du papier de ce dernier Pays , composé de la plante *Papyrus* , & bien que ce que j'avance ne puisse être appuyé par des Passages d'Auteurs de ces temps-là , on pourroit attribuer ce silence au peu d'Ecrivains qui ont paru dans le déclin de l'Empire Romain , & au bouleversement même de cet Empire , qui fit perdre la connoissance de beaucoup de nouvelles Découvertes , qui existoient lors de ce bouleversement. Les Nations du Nord qui le causèrent , ayant honte de leur ignorance & de leur barbarie , pour rendre ces défauts moins remarquables , semblèrent prendre à tâche de détruire tout ce qui pouvoit montrer le génie supérieur au leur , qu'avoient eu ceux qu'elles se soumettoient , & ainsi ces invasions , qui causerent la perte presque totale des Sciences & des Arts , causa aussi celle des Jeux de hazard , & puisqu'il est certain que ce fut là la cause qui fit oublier en Europe les Jeux d'Echets & de Trictrac , qui nous sont ensuite revenus de l'Asie , cela a pu de-même faire perdre le souvenir que les Cartes eussent été connues à Rome ,

Les

Les Asiatiques, qui, les premiers connurent les Cartes, les distinguoient, ainsi que nous faisons encore, en simples ou blanches & en figurées; sur celles ci paroissoient les Portraits de leurs Dieux & de leurs Héros, & sur les blanches, ne paroissoient que les Caracteres Hiéroglyphiques, qui servoient autrefois d'Ecriture, & ce sont ces mêmes Caracteres qui se remarquent encore sur nos Cartes blanches d'à présent; les Chinois ont en Hiéroglyphes propres à exprimer leurs pensées, des figures de Cœurs, de Piques, de Careaux & des fleurs à peu près semblables aux Treffles; l'altération que le temps auroit pu apporter dans ces Figures, est peu de chose; les Romains conserverent ces Cartes blanches dans leurs mêmes figures, & aux figurées ils en joignirent d'autres, chargées des Portraits de quelques-uns de leurs principaux Dieux, Empereurs & Impératrices, faisant paroître ceux-ci sur des Chars de Triomphe, d'où sont venus les termes de Triomphe, d'Impériale & de volte, usités en joignant aux Cartes pour la dénomination de deux anciens Jeux, & exprimer la victoire complete que l'on peut remporter avec ces Cartes, en imitation de ces victoires totales qui soumettoient une Nation entiere aux Romains, & faisoient mériter le Triomphe au Général qui les emportoit.

Il ne faut pas douter que les Sarraïns & les Grecs du bas Empire , n'ayent connu les Jeux des Cartes , mais ils s'y exerçoient moins qu'à ceux des Echets & des Dez ; nous devons aux Maures qui conquièrent l'Espagne , le Jeu de l'Ombre ; ils fixerent les couleurs qui se voyent sur les Cartes , qui sont deux rouges & deux noires , en imitation des couleurs dont ils se distinguoient en combattant , partagés par *Quadrilles* dans les Tournois Galans qu'ils donnoient en faveur des Dames ; & les François qui voyagerent en Orient & en Espagne depuis le douzième siecle , en rapporterent la connoissance de ces Cartes & des Jeux qui se jouoient avec ; mais comme , jusqu'au temps de Charles VI. ils furent assés occupés , tant à ces Guerres Etrangères , qu'à celles qui s'éleverent intestinement dans l'Etat , outre que les Jeux d'exercice de corps , tels que les Tournois , Carousels & Ballets Militaires & Galans , les amusoient assés , quand quelques intervalles de Paix leur donnoient le loisir de songer à se divertir , & comme ce n'est qu'à mesure que le goût pour ces Exercices s'est perdu , que celui pour les Jeux de hazard s'est augmenté ; il faut donc descendre jusques au Regne de Charles VI. & même après , pour voir l'usage des Cartes bien établi , & ce fut alors

alors qu'on leur donna la forme , & qu'on
 les mit dans l'arrangement où elles sont ;
 pour cela on commença à multiplier les Ca-
 racteres ou marques qui se voyent sur les
 Cartes blanches , ce qui fut jugé nécessaire ,
 afin de leur donner des valeurs différentes ,
 & par là les rendre propres à plus de sortes
 de Jeux ; & à l'égard des Cartes figurées ,
 on en ôta les Portraits des Dieux du Paga-
 nisme qui y pouvoient être restés , & néan-
 moins pour conserver , par le moyen des
 figures qu'on résolut d'y mettre , le souve-
 nir que ces Cartes avoient été en usage chés
 toutes les Nations les plus célèbres , on y
 figura les Portraits des plus grands Rois &
 Capitaines , & des plus illustres Reines ou
 Femmes qui eussent paru dans chacune de
 ces Nations ; c'est pour cela qu'on y voit le
David , la *Rachel* , l'*Esther* & la *Judith*
 des Hébreux , la *Pallas* & l'*Hector* des
 Troyens , l'*Alexandre* des Grecs , le *César*
 des Romains , le *Charles-Magne* des Fran-
 çois & des Allemahs , l'*Argine* des Anglois ,
 l'*Ogier* des Danois ; & pour *Poton* & la *Hy-*
re , ce sont deux braves Capitaines François ,
 qui vivoient au temps où l'arrangement , dont
 je parle , fut donné aux Cartes .



ODE Imitée d'HORACE. *Aequam
memento, &c.*

Songez à conserver, quand le sort vous outrage;
Cette égalité d'ame à qui, chés l'Homme sage,
S'unit toujours la paix;
Modéré dans les biens que le sort vous envoie;
Aux excès dangereux d'une insolente joye
Ne vous livrez jamais.



Car vous mourrez enfin; vous mourrez, cher Dellie;
Soit que dans votre cœur l'âpre mélancolie
Ait regné chaque jour,
Soit qu'en bûvant souvent vous l'ayez combattu;
Couché sur le gazon et joyeux à la vue
De ce riant séjour.



Là, joignant leurs Rameaux par un mélange sombre,
Le Pin, le Peuplier, nous offrent sous leur ombre
Un azile charmant;
Là, de son lit oblique une Onde claire & pure
Parcourant les détours avec un doux murmure,
S'enfuit incessamment.



Tandis que les trois Sœurs, l'occasion & l'âge;
D'un

D'un plaisir innocent , vous permettent l'usage ,
Que n'en jouissez-vous ?

Faites-nous apporter de votre vin d'élite ,
Des Roses , de ces fleurs qu'on voit périr si vite ,
Les parfums les plus doux.



Vous quitterez ces biens , dont l'éclat nous impose ;
Ces Arbres , ce Palais , cette Maison qu'arrose
Le Tibre de ses Eaux ;
Vous les quitterez , dis-je , & sans reconnoissance ;
Un heureux Heritier aura la jouissance
Du fruit de vos travaux.



Soyez riche , & sorti de la plus noble Race ;
Soyez pauvre & n'ayez qu'une origine basse ,
L'un & l'autre est égal ;
Ce corps sera privé du souffle qui l'anime ,
Et vous aurez vécu , pour être la victime
Du Tyran infernal.



Tôt ou tard , nous irons à la même demeure ;
Un jour , du vase affreux , qu'on remue à toute heure ,
Notre Arrêt doit sortir.
Nous serons tous conduits dans la fatale Barque ,
A l'éternel exil , dont le plus grand Monarque
N'a pu se garantir.

LETTRE



LETTRE sur le titre de Mercure de France , et sur l'antiquité des fenêtres de verre dans le Royaume.

C E n'est pas sans quelque peine , Mrs , que je vois continuer certaines manières de parler , dans le langage commun , et que malgré le long temps qui s'est écoulé depuis que vous avez abandonné l'ancien nom que l'on donnoit au Mercure , pour lui donner celui de *Mercure de France* , je vois encore en usage cet ancien nom dans des Affiches publiques. Il me paroît cependant que vous ne pouviez pas donner à votre Recueil un Titre plus convenable que celui de *Mercure de France*.

Ceux qui s'appliquent aux Singularités contenues dans nos anciens Historiens , y auront remarqué , que non seulement les Gaulois ont révééré particulièrement Mercure , mais même que les Franks observoient quelques usages relatifs à cette ancienne Divinité profane. Ils n'ont qu'à ouvrir Gregoire de Tours , au Liv. VII. Ch. 32. et ils y trouveront une mention expresse de ces Baguettes ou Roseaux consacrés , que portoient les Ambassadeurs , selon l'usage des Franks : *Virga consecrata juxta Ritu*

Ritum Francorum. La Note du Pere Ruinart sur cet Endroit, nous fait remarquer que c'étoit un Caducée, et que les Ambassadeurs Grecs en portoient. Je n'examinerai point si les Francs avoient tiré cet usage de la Cour de Constantinople, comme il paroît qu'ils en tirerent quelques-uns. Je finirai simplement ce Préambule en applaudissant de nouveau au Frontispice de votre Journal, où est représenté le Bâton consacré entre les mains de Mercure, avec ce Titre : *Mercurus de France.*

Vous y fournissez, Mrs, toutes sortes de Nouvelles ; j'y ai singulièrement remarqué la franchise avec laquelle un Picard inconnu relève ce que vous avez rapporté comme sorti de la plume de M. Juvenel. *Il est certain,* dit ce dernier, dans une Dissertation Historique sur les Manufactures, imprimée dans le Mercure de Mars dernier, page 476. *il est certain que le Verre dont on faisoit depuis longtemps de fort beaux Ouvrages, n'a été employé aux Vitres que par les Modernes, et que c'est une invention des derniers siècles.* L'Anonyme de Picardie, s'est contenté de citer un Endroit de Gregoire de Tours, pour prouver que les Fenêtres des Eglises étoient fermées de Verre, dès le temps de cet Historien. Il auroit pu en rapporter plusieurs. Cet Auteur, par exemple, raconte dans son premier Li-
vre

vre de la Gloire des Martyrs, comment un Voleur étant entré la nuit dans une Eglise de la Touraine, et n'y ayant rien trouvé à prendre, s'avisa d'emporter les Vitres pour faire de l'argent du Verre qu'il en tireroit ; qu'étant en effet passé de-là dans le Berry, et y ayant rendu ce verre en une espece de pâte, par le moyen du feu, il le vendit à des Marchands. Gregoire parlant de l'Eglise d'où venoit ce Verre, dit : *Fenestras ex more habens quæ vitro lignis incluso clauduntur*. Remarquez qu'on ne se servoit pas encore de plomb pour enchâsser le verre, mais que c'étoit dans le bois que le vitrage étoit renfermé, comme on l'a fait depuis en quelques Eglises de l'Ordre de Cîteaux du douzième et du treizième siècle.

Outre l'Endroit du Livre des Miracles de S. Julien ; que l'Anonyme de Picardie a rapporté, on voit dans le même Livre au Chapitre 27. une mention expresse du vitrage de S. Julien de Brioude, que le Tonnerre brisa. De plus, dans son Livre *de la Gloire des Confesseurs*, au Chapitre 96. le même Historien remarque que le corps de S. Aubin, Evêque d'Angers, reposoit dans le fond d'une Eglise qui étoit garni de vitrages : il appelle ce fond, *Viream absidem* : c'est ce que nous apellons le fond du Chœur, et Chevet de l'Eglise, ou la Chapelle du fond de l'Eglise.

S. Oüen,

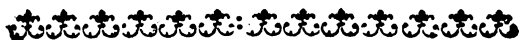
S. Oüen , Evêque de Roüen , fait aussi mention dans sa Vie de S. Eloy , d'un grand Vitrage qui étoit dans l'Eglise où ce Saint avoit été inhumé. Il écrivoit ceci au septième Siècle. Ce fut quelque temps après que les Anglois firent venir des Vitriers de France , pour aprendre d'eux à fermer de verre les Fenêtres de leurs Eglises , comme on peut le voir dans Bede , et dans les Actes des Evêques d'York.

M. Juvenel auroit pu consulter également les anciens Ecrivains Italiens , tels qu'Anastase le Bibliothécaire , et Leon d'Ostrie ; il auroit aussi trouvé chés eux quelque mention de Fenêtres de verre. (a) S'il aime cependant mieux , que sans le renvoyer aux Anglois , ni aux Italiens , je me renferme dans les Témoignages de l'Antiquité , qui regardent la Ville et l'Eglise de Paris , je lui citerai le Poëte Fortunat de la fin du VI. Siècle , qui parle des Fenêtres de verre de l'Eglise de Paris , dans la Description Poétique qu'il a faite de cette Eglise.

(a) Je ne prétens pas faire passer ici en revue les Textes raportés ou indiqués par le Glossaire de M. Du Cange , mais en ajouter seulement quelques-uns qu'il a oubliés. Par exemple , celui du Sermon de Saint Odon de Cluny sur l'Incendie de l'Eglise de S. Martin de Tours , où il est fait mention de Murailles vitrées , ou de Vitrages garnis de pierres précieuses.

L'art de faire des vitrages pour les Fenêtres fut si fort perfectionné dans la suite, qu'on ne s'en servit pas simplement pour fermer les Fenêtres des Eglises, mais encore pour les orner : c'est ce qui parut par les Peintures que l'on employa sur la matière du Verre. L'Abbé Suger s'étend fort au long dans le Livre qu'il a écrit de son Gouvernement, sur les Vitrages de l'Eglise de S. Denis, qu'il fit faire au douzième Siècle. Il y marque ce qui y étoit représenté, et rapporte les Vers qu'il y fit mettre. Le Moine Guillaume, qui composa l'Eloge de Suger après sa mort, (a) nous apprend qu'il avoit aussi fait faire un Vitrage très-magnifique dans l'Eglise Cathédrale de Paris : *Nonne indicerem evidens est liberalitatis ejus eximia, in Ecclesia Parisiensi illud ex vitro opus insigne?* Il y a six cent ans que Suger fit faire ces Ouvrages. Il s'est écoulé six siècles depuis ce temps-là. Il semble qu'un espace de temps si considérable ne s'accommode point du Titre de moderne. Mais si M. Juvenel prétendoit que le douzième siècle n'est pas assez éloigné de nous pour être appelé l'*Ancien temps*, au moins ne refusera-t'il pas ce nom au siècle de Gregoire de Tours et de Fortunat, puisqu'il s'en est écoulé onze depuis qu'il est passé.

(a) Cet Eloge est à la fin de l'Histoire de l'Abbaye de S. Denis par Dom Felibien, parmi les Preuves.



A M. le Curé de Norville.

O Vous , dont l'innocence pure
 Déteste les lâches forfaits ,
 Vous , qui ne connûtes jamais
 Que la bonne foi , la droiture ,
 Infortuné Ducastillon ,
 Vous , que depuis six mois l'injuste calomnie
 Livre aux horreurs d'une obscure prison ,
 Loin du commerce de la vie ;
 Ami , ne craignez plus cette noire furie ,
 Qui versoit sur vos jours un dangereux poison ;
 Et qu'en secret arma le Démon de l'envie ;
 Ne craignez plus ses traits présomptueux ;
 En vain elle veut vous poursuivre ;
 Reconnu sage & vertueux ,
 Vous allez commencer à vivre.
 Votre sort enfin va changer ;
 Thémis , de son Trône suprême
 Vous sourit & vient elle-même
 Briser vos fers & vous venger.

Y G *** de C ***

A R *** , ce 12. Août 1738.

B ij LETTRE

LETTRE écrite par M. le Beuf , à
M. D. L. R. au sujet du Doute proposé
dans le Journal de Verdun du mois de
Septembre 1738. *touchant la situation du
Montmirail , où il est parlé de la réconci-
liation de S. Thomas de Cantorbery avec
Henry II. Roy d'Angleterre.*

Comme c'est vous , Monsieur , qui
m'avez averti de l'invitation qui m'étoit
faite dans le Journal de Verdun , de répon-
dre au doute proposé par une Personne de
Nogent-le-Rotrou , j'ai cru que vous ne se-
riez pas fâché de lire la Réponse que je
viens d'y faire.

Je suis surpris qu'on ait pu mettre en dou-
te si le Montmirail où le Roy de France
Louis VII. & Henry II. se trouverent pour
traiter de leurs Affaires communes, & où saint
Thomas de Cantorbery, se rendit aussi pour ce
qui le regardoit, a été Montmirail au Perche,
& qu'on demande si ce n'est pas plutôt à
Montmirel, en Brie, que se fit cette entrevûe.

Il est vrai que la Brie étoit plus à portée
de S. Thomas , qui demouroit alors à Sens ,
c'est-à-dire, en 1168. Il pouvoit en connoî-
tre une partie , aussi-bien que le Diocèse de
Soissons , où ce dernier Lieu est situé. Son

Histoire

Histoire marque qu'il alla à Soissons pour se recommander à Dieu dans l'Eglise de Notre-Dame, à l'exemple des Champions de son temps, qui veilloient quelques nuits dans la Chapelle de la Croix, où reposoit le Corps de S. Drausin. Mais les intérêts du Roy d'Angleterre ne demandoient point qu'on attirât alors ce Prince si avant dans le Royaume de France : et il étoit plus convenable, que l'entrevûe se fît dans les confins de la Normandie, dont Henry étoit Seigneur. Montmirail, que les uns placent au Maine, d'autres au Perche Goüet, est assés de ces côtés-là. Ainsi la raison de convenance est pour ce Montmirail, & non pour celui de la Brie.

Mais si nous ouvrons les Ecrivains du temps même de l'événement, que nous apprennent-ils ? Jean de Sarisbery, Evêque de Chartres, écrivant à Barthelemi, Evêque d'Oxford, dit que ce fut à Montmirail, au Pays Chartrain, que Henry se rendit le jour de l'Epiphanie, et y prêta hommage au Roy de France. *Illustris Rex Anglia, licet saepe solemniter & publicè jurasset, se in hominum Christianissimi Regis ulterius quoad viveret non rediturum, saniori concilio acquiescens propositum mutavit & in proximo Epiphaniorum die apud Montem-mirabilem in Pago Carnotensi ad memoratum Regem supplex accessit, se, liberos, terras, vires, & thesauros expo-*
B iij nens.

nens , universa contulit in arbitrium ejus. Jean parle ensuite de ce qui regardoit S. Thomas. Le témoignage d'Heribert , de Bosaham , Clerc du saint Prélat , n'est guere moins formel pour ce qui regarde la détermination du Montmirail. Après avoir raporté ce qui se passa dans la Conférence qui y fut tenue , il dit que le lendemain S. Thomas partit de ce Château, & qu'étant arrivé le même jour à Chartres , un grand nombre de personnes accourut pour le voir , & que quelques-uns le montrant aux autres , disoient tout haut : *Tenez , voilà cet Evêque qui ne voulut pas trahir hier les intérêts de Dieu pour aucune considération ;* l'Historien ajoute qu'étant parti de Chartres , il se rendit promptement à Sens.

En voila , ce me semble , plus qu'il ne faut , pour faire taire ceux de Montmirel en Brie , qui attribueront à leur Ville l'honneur d'avoir reçu les deux Rois ci-dessus nommés , & pour assurer la chose à l'autre Montmirail. Ainsi je compte que l'Anonyme de Nogent-le-Rotrou , qui s'y interesse par la simple raison du voisinage , me sçaura bon gré des deux garants que je lui fais connoître , s'il les ignoroit. Le premier est fort connu. Le second est l'un des quatre Ecrivains des Actions de S. Thomas , sur les Memoires desquels le Pere Loup, Augustin,

a donné au dernier siècle la Vie du saint Archevêque, *Lib. 2. Cap. 26.* Gervais de Dorobern, parle aussi de la Conférence de Montmirail, mais sans circonscire la situation de ce Lieu. *Historicor. Angl. T. 1. ad. an. 1169.*

M. l'Abbé Fleury, place dans le Maine le Montmirail en question. Je le crois plutôt du Perche. Constamment il n'est pas du Diocèse du Mans. La Carte du Diocèse de Blois, gravée en 1706. le met à l'extrémité de ce Diocèse, dans le Doyenné du Perche, qui fait partie de l'Archidiaconné de Dunois. Or comme le Diocèse de Blois est un démembrement de celui de Chartres, on voit par là pour quelle raison Jean de Sarisbery a dit Montmirail situé *in pago Carnotensi.* Il ne me reste plus qu'un scrupule sur le récit d'Heribert; c'est que je trouve la journée de Montmirail à Chartres bien forte pour une journée d'hyver. Mais peut-être ne faut-il, pas prendre si fort à la lettre le terme d'*hier*, qui est chés cet Historien, ou bien il faut dire qu'il étoit tout-à-fait nuit quand ceux de Chartres se trouverent à l'arrivée du saint Archevêque.



ODE SUR L'AMITIÉ.

QU'un autre plein du feu qu'Apollon seul
inspire ,
Celebre de l'Amour le chimerique Empire ,
Ou dans le Champ de Mars qu'il sème la terreux
A la seule Amitié je consacre mes Rimes ;
Qui peut mériter mieux les éloges sublimes ,
Qu'on prodigue à l'orgueil, au crime, à la fureur



Dans les siècles heureux de Cybele & d'Astrée ;
On la voyoit jadis triomphante , adorée ,
Du bonheur des Mortels être le doux lien ;
La Paix , l'heureuse Paix , sa sœur inséparable ;
Etoit pour les Humains la source intarissable
Des plaisirs innocens , du véritable bien.



Du séjour redoutable , où gronde le Tonnerre ;
Les Dieux voyoient regner les Vertus sur la Terre ;
Ils admiroient alors l'ouvrage de leurs mains ;
Les cœurs chastes et purs , à l'Amitié fidèles ,
Jouissoient sans remords des délices nouvelles
Qui pouvoient faire aux Dieux envier leurs destins



La

Le sordide intérêt , pere de l'avarice ,
 Dans le siecle suivant enfanta l'artifice ,
 Que suivirent bien-tôt la Guerre & les forfaits ,
 Déjà tout est rempli de troubles & d'alarmes ,
 On aiguise le fer & l'on forge des Armes ,
 Et jusque dans les Cieux on attaque la Paix.



Si vous êtes encor sensibles à nos peines ,
 Oh ! vous Dieux immortels ! venez rompre nos
 chaînes ,
 Et vengez la vertu par nos mains mise aux fers.
 Mais déjà je la vois, sous ses Drapeaux rangées
 L'Amitié , la candeur mille fois outragées ,
 Reçoivent des Mortels les hommages divers.



Dans une Isle fertile , où Cerés révérée,
 Fut d'un Peuple chéri si long-temps adorée ,
 Elle a pu d'un Tyran arrêter la fureur.
 Damon tu vas périr ; Pytias du suplice
 Dispute à son ami l'horreur & l'injustice ;
 Le Tyran étonné , frémit de sa rigueur.



Un courage indompté , la suprême puissance ;
 Les honneurs immortels & l'heureuse abondance
 Brillent entre les dons que nous tenons des Dieux.

B. v. Ces

2126. MERCURE DE FRANCE

Ces célestes présens , dignes de notre envie ,
N'ont pu faire jamais le bonheur de la vie ;
L'Amitié de leurs dons est le plus précieux.



Alexandre paroît , il fait taire la Terre ;
Tout tremble à son seul nom ; il lance le Tonnerre ;
Il brise des Persans & le Sceptre et les Dieux.
Je le vois tout sanglant dans les Plaines d'Arbelles ;
A son joug il soumet cent Nations rebelles ;
Il ne lui manque enfin qu'un ami vertueux.



Que dans vos amitiés la vertu , non le vice ,
Soit le lien sacré qui toujours vous unisse.
Sur la seule vertu fondez votre bonheur ;
Je hais ces liaisons , que le vice cimente ,
Que le crime entretient , que la débauche aug-
mente ;
L'union des méchans doit toujours faire horreur.



Pollux aimoit Castor , mais le destin sépare
Le fils de Jupiter de celui de Tyndare.
La constante amitié sçait descendre des Cieux :
Pollux n'a point d'Autels que Castor ne partage ,
Il se montre par-là plus que par son courage ;
Digne du rang suprême où l'élèvent les Dieux.



EnAc

Enflé de ses succès un vainqueur intrépide ,
 Fait voler la terreur & la guerre homicide ,
 Des Colonnes d'Hercule au bord du Tanais ;
 Le cours de ce Torrent ne trouve point d'obstacles
 L'audace & le hazard font de pareils miracles ,
 Mais la seule vertu peut faire des amis.



C'est toi qui le premier , ô mon cher ...
 Des plus parfaits amis le plus parfait modele ;
 M'as fait dans l'amitié goûter mille plaisirs .
 Les délices des sens , les voluptés passées ,
 Excitent des remords & troublent nos pensées ,
 Mais l'amitié n'est point sujette aux repentirs.

EXERCICES au College des Quatre Nations.

LE Lundi 11. du mois d'Août dernier ,
 On représenta sur le Théâtre du College
 Mazarin , pour la distribution des Prix ,
Sigismond , ou *La Vie est un songe* , Tragédie .
 Le Théâtre , le Parterre et l'Amphithéâtre
 formoient un coup d'œil qui méritèrent seuls
 d'être vûs , et qui attirèrent l'admiration des
 Spectateurs. On représenta dans la première
 Cour du College ; cette Cour forme une
 B. vi. quarre

quarré long : dans l'un des bouts , c'est-à-dire du côté de la Bibliothèque , on y dresse tous les ans un très-grand Théâtre ; il a paru très-bien décoré cette année : à l'autre bout de la Cour , est un très-grand Amphithéâtre élevé de trente pieds de haut , les Ecoliers sont placés sur cet Amphithéâtre , et sur d'autres , rangés sur les deux aîles de cette Cour : au milieu est un Parterre qui fait un très-bel effet. Tous les ans l'Assemblée est très-nombreuse. Cette année elle le fut encore plus. M. le Cardinal de Polignac l'honora de sa présence ; plusieurs Membres de l'Académie Française , et d'autres Personnes de toutes conditions s'y trouverent. On fut également frappé et de la beauté de la Pièce , et de la manière dont les Acteurs la rendirent. M. *Gaubier* remplissoit le Rôle du *Roy*, M. *Duchêne* celui de *Sigismond*, M. *Garnard*, celui de *Crotalde*, Gouverneur de *Sigismond*, M. *Chevallier* celui de *Rodolphe* , vieux Seigneur , M. *Ducros* celui d'*Astolphe* , Chef des Conjurés , M. *Thierry* celui d'*Haber* , autre Chef des Conjurés.

Ils jouèrent tous avec une intelligence qui n'est pas commune à des jeunes gens de leur âge ; ce qui a fait dire à un des grands Maîtres de l'Art , qu'il n'y en avoit pas un qui ne méritât en particulier d'être aplaudi ; mais M. *Duchêne* qui faisoit le principale Rôle ,
s'en

En acquitta avec une grace , une précision et une finesse que l'on admireroit dans ceux qui en font profession. Le réveil de Sigismond fit un spectacle muet, qui seul valoit une belle Tragédie.

Le Sujet de cette Pièce , qui est de pure invention , est tiré d'une Tragédie Espagnole. Le voici tel qu'il nous a été donné dans le Programme qui en a été distribué. Un Oracle avoit prédit au Roy de Pologne, Pere de Sigismond , qu'il verroit son Fils regner en sa place ; le Pere , pour détourner l'effet de l'Oracle , fait publier la mort de son Fils le jour même de sa naissance , et fait enfermer cet Enfant dans une Tour affreuse, située sur un Rocher , au milieu des Bois. Il lui donne cependant un Gouverneur , et lui recommande de cacher avec soin son origine. Sigismond sort enfin de cette Tour et devient Roy. *La Scene est en Pologne.*

Dans le premier Acte , le Théâtre représentoit une Tour affreuse environnée de Bois et de Rochers ; le Roy étant à la chasse, perce jusques dans le Bois où il avoit ordonné qu'on enfermât son Fils. La vûe de cette Tour , rapelle en son cœur les sentimens de la nature. Sigismond enchaîné se plaint aux Dieux de la rigueur de son sort.

O sort impitoyable !

Quoi ! ne verrai-je point la fin de mes tourmens ?

Ne

Ne vous laissez-vous point de mes gémissemens ?
Dieux qui me punissez d'un crime que j'ignore, &c.

Il prend le Roy pour un Etranger , il lui fait
le récit de ses malheurs.

Hélas ! si la pitié dans mon sort t'interresse ,
Dis-moi , si tu le sçais, dis-moi, par quelles Loix
Me vois-je enseveli dans l'horreur de ces Bois ?
Les Dieux et les Mortels m'ont-ils voüé leur haine ?
Dois-je toujours traîner cette odieuse chaîne ? &c.
Ne pourrai je jamais sçavoir quel fut mon Pere ?
Tu frémis , tu conçois jusqu'où va ma misere.
Mais comment de ses bras a-t-on pu m'arracher ?
Pourquoi jusqu'en ces lieux n'ose-t'il me chercher ?

Crotaldè , Gouverneur de Sigismond , ordonne que l'on se saisisse de cet homme qui a eu la hardiesse de s'entretenir avec son Prisonnier. Il reconnoît le Roy , il est étonné de le voir en ces lieux ; le Roy lui apprend qu'il veut remettre son Fils en liberté , et le faire connoître pour l'Héritier de Pologne. Crotaldè croit devoir informer le Roy du penchant à la cruauté qui se déclare dans Sigismond , le Roy se croit coupable de la férocité de son Fils , il ordonne qu'on lui donne un somnifere , et que pendant son sommeil on le transporte dans le Palais. Il espere que la présence de son Fils empêchera

chera les effets de la conjuration qu'il appréhende.

Au second Acte , le Théâtre représentoit un Palais ; on voyoit dans le fond un Pavillon dont les rideaux étoient fermés , et sous lequel étoit Sigismond endormi.

Astolphe et Haber qui avoient conspiré pour détrôner le Roy , sont surpris d'apprendre que Sigismond est dans le Palais par ordre du Roy. Astolphe est au desespoir de ce que la conjuration a manqué.

Fatale ambition , vains desirs de grandeur ,
Vous à qui j'immolai repos , devoir , honneur ,
Deviez-vous me parler , devois-je vous entendre ?

Haber l'exhorte à ne point perdre courage.

Le Roy suivi de Crotalde , de Rodolphe , des Principaux de la Cour , et du Peuple , leur déclare qu'il a fait revenir son Fils , qu'il va éprouver son génie , et qu'il souhaite qu'il regne après lui , s'il se montre digne du Trône. Il ajoute :

Faire regner la Paix , en maintenir les Loix ,
C'est le desir du Ciel , c'est le devoir des Rois.
Un Prince est à ses yeux innocent ou coupable ,
Selon qu'il rend son Peuple heureux ou misérable.

Les Seigneurs de sa Cour s'attendrissent au discours du Roy.

En

1132 MERCURE DE FRANCE

En cet instant , pour moi que le Trône a de charmes !

Sujets que je chéris , je suis sûr de vos cœurs ;
Sans eux le rang suprême a-t'il quelques douceurs ?

Sigismond se réveille , il est surpris de se voir entouré d'une Cour brillante , on lui présente son casque et une épée. Crotalde se jette aux pieds de Sigismond , il lui annonce qu'il est Fils du Roy. Sigismond veut le tuer , parce qu'il a osé retenir en prison le Fils de son Souverain. Rodolphe arrête Sigismond , et lui reproche sa cruauté ; Sigismond ne peut souffrir les remontrances de Rodolphe et le tue. Le Roy s'élève contre la barbarie de Sigismond. Sigismond est ravi de revoir cet Etranger à qui il a parlé dans son désert , il lui apprend qu'il est Fils du Roy. Le Roy se fait connoître pour son Pere et son Roy. Sigismond devient furieux contre son Pere , de la dureté qu'il a eue de le faire élever dans une prison. Le Roy s'excuse sur l'Oracle. Sigismond menace de se venger. Le Roy ordonne que l'on renferme son Fils , qu'on lui donne un second somnifère , et que pendant le sommeil on le remette dans la Tour. Astolphe et Haber se promettent de profiter de cette circonstance pour détrôner le Roy.

Au troisième et dernier Acte , le Théâtre repré-

représentait la même Tour du premier Acte.
On voyoit Sigismond endormi et Crotalde
auprès de lui. Crotalde ordonne à Sigismond
de se lever ; Sigismond est surpris de se re-
trouver dans les fers.

Sort barbare !

Que vois-je ? qu'ai-je vu ? je frémis , je m'égaré ;
Quoi ! je suis dans les fers ? O trop fatal réveil ! &c.

Le sommeil ne fermoit pas mes yeux ;
Quel démon m'a remis dans ces horribles Lieux ?

Il prend cependant pour un songe ce qui
s'est passé dans le Palais du Roy. Il raconte
à Crotalde ce qu'il a cru voir. Crotalde repro-
che à Sigismond son penchant à la cruauté.

Ce réveil favorable

T'arrachoit à l'horreur d'un projet execrable ,
Au meurtre , au parricide , ah ! qu'en ouvrant les
yeux ,

Ces fers même devoient te sembler précieux ;
Et qui n'eût préféré ta prison , ta misere ,
Au Trône des Césars souillé du sang d'un Pere ?

Sigismond seul réfléchit sur ce que Cro-
talde vient de lui dire , il a horreur de lui-
même.

Ciel , ouvre-moi les yeux et te laisse fléchir ;

Jé ne puis résister au trouble qui m'accable ;

Appren

2134 MERCURE DE FRANCE

Apprens-moi si je suis innocent ou coupable ?

Ah ! l'on ne ressent point pour un songe imposteur

Ce trouble... ou ce remord qui déchire mon cœur.

Je veillois... je veillois ! je suis donc parricide ?

Ma fureur en vouloit à mon Pere , à mon Roy.

Astolphe et Haber à la tête des Conjurés ,
attaquent la Garde de Sigismond , enchaî-
nent Crotalde , et présentent leurs respects
à Sigismond comme à leur Roy.

Sortez d'un indigne esclavage ,
Grand Prince , et recevez un légitime hommage :

Sigismond :

Peuples , que faites-vous ? mes noirs emportemens
Ont-ils pu mériter vos applaudissemens ?

Crotalde enchaîné paroît devant Sigis-
mond. Il lui représente l'énormité du crime
des Conjurés ; combien il est horrible d'at-
tenter à la vie de son Pere et son Roy.

Souviens-toi , *lui dit-il* , que ton Roy t'a donné la
naissance ;

Crains le remord que traîne un grand crime après
soi ;

Songe que sans vertu c'est peu que d'être Roy.

Lorsque par les forfaits on monte au rang suprême ,

On porte peu de temps le sacré Diadème ;

Le front d'un criminel ne peut le soutenir ,

Et

Et ses propres Sujets s'arment pour le punir , &c.

Vous vous troublez , que vois-je ? Ah Sigismond
souponne !

Mes vœux sont exaucés.

Le Roy s'avance , Crotalde profite de cet
instant pour achever de gagner le cœur de
Sigismond.

Ah ! Prince , en regnant sur vous-même ,
Montrez-vous à ses yeux digne du rang suprême ;
Il est un sûr moyen pour vous venger , Seigneur ,
Bientôt votre vertu va vous livrer son cœur.
Faites-lui voir ce Fils nourri dans l'esclavage ,
Suivant d'un Peuple ingrat le sacrilège hommage.
Qu'il gémissé à son tour d'avoir fait vos malheurs.
Seigneur , vous m'écoutez , je vois couler vos
pleurs.

Le Roy paroît devant son Fils , et lui offre
sa tête ; Sigismond se plaint à son Pere de la
rigueur de son éducation.

Falloit-il dans les Bois m'élever en Sauvage ?
Hélas ! loin de former ce funeste dessein ,
Au milieu de ta Cour , dans ton auguste sein ,
M'accablant de bontés et non pas de misère ,
Il falloit me montrer à connoître mon Pere.

Pour

1136 MERCURE DE FRANCE

Pour empêcher ton Fils d'attenter sur ton rang,
Il falloit l'enchaîner par les liens du sang.

Comment méprisas-tu la voix de la nature ?

Malgré ta cruauté j'écoute son murmure ;

Elle triomphe enfin de mon farouche cœur.

Il se jette à ses pieds.

O mon Pere ! ô mon Roy !

La vertu du Fils attendrit le Pere , le Roy
lui donne la Couronne , Sigismond la refuse,
le Roy ordonne à son Fils de la prendre
Sigismond l'accepte.

Seigneur , vous le voulez , je n'ose m'en défendre ;
Lorsque vous ordonnez c'est à moi de me rendre.

Par ma voix désormais , Seigneur , vous parlerez ;

Je donnerai les Loix , mais vous les prescrirez.

à Crotalde.

Et toi , dont la vertu du crime me dégage ;

Ne m'abandonne pas , acheve ton ouvrage.

Par tes sages avis , Crotalde , rends ton Roy

Digne d'être estimé des Mortels tels que toi.

Sigismond ordonne qu'on enchaîne Astolphe ; le Roy obtient la grace d'Astolphe ; Astolphe au desespoir , se tue ; on va couronner Sigismond.

Cette Tragédie fut suivie d'un Prologue ;
qui seul valoit une Pièce. C'étoit une espee
de

de Critique de la Tragédie qu'on venoit de représenter ; et l'on y annonçoit la Comédie des Captifs que l'on alloit jouër. M. *Chauvet* y faisoit le Rôle principal ; il s'en acquitta d'une maniere si comique et si naturelle , que le fameux la Torilliere n'auroit pu faire mieux. Il faisoit dans la Comédie des *Captifs* le Rôle de *Geta* , Esclave d'Hegion. M. *Duchêne* représentoit *Hegion* , Pere de *Philopemen* , et Frere de *Micion*. M. *Chevallier* , *Micion* , Frere d'Hegion. M. *Gamard*, *Tindare*, Esclave de *Philocrate* et Fils de *Micion*, M. *Thierry*, *Philocrate*, Captif. M. *Ducros* , *Aristophonte* , autre Captif. Tous ces Mrs se signalerent , et surprirent autant dans le Comique que dans le Tragique ; ils eurent l'agréable satisfaction de voir pleurer un grand nombre de Spectateurs ; et M. *Duchêne* , et surtout M. *Chauvet* , celle de les faire éclater de rire.

Le Sujet de cette Comédie est tiré de *Plaute*. Le voici tel qu'il a été donné dans le Programme.

Hegion , Pere de *Philopemen* , croit que son Fils est dans la captivité ; il se sert de ce prétexte pour faire le commerce de Captifs ; il achete *Aristophonte* , *Philocrate* et *Tindare* , Esclave de *Philocrate*. *Tindare* prend le nom de *Philocrate* , pour retirer son Maître de captivité. *Aristophonte* , Ami de *Philocrate* ,

Philocrate , découvre à Hegion que Tindare l'a trompé. Hegion menace Tindare de le faire mourir. Micion , Frere d'Hegion , est indigné du procédé et de la barbarie de son Frere ; il reconnoît son Fils dans Tindare. Il donne la liberté à ces trois Captifs.

L'Auteur dit dans le Programme , qu'en craignant de ne pouvoir rendre les beautés de Plaute , il a mieux aimé traiter ce Sujet d'une façon nouvelle , que de risquer de défigurer cet admirable Original. Dans Plaute , c'est Philocrate qui oblige Tindare son Esclave à se sacrifier pour lui. Dans cette Comédie , c'est Tindare qui , malgré Philocrate , se sacrifie pour son Maître. Il est très-fort à souhaiter que les Anciens ne soient jamais autrement défigurés.

Premier Acte. Aristophonte s'entretient avec Geta sur le malheur de la captivité. Geta lui apprend qu'Hegion vient d'acheter deux nouveaux Captifs ; l'un se nomme Philocrate , et l'autre Tindare , son Esclave. Aristophonte dit à Geta qu'il est intime ami de Philocrate. Micion reproche à Hegion son Frere le commerce qu'il fait de Captifs. Hegion s'excuse sur le désir qu'il a de tirer son Fils de l'esclavage. Il fait venir Philocrate et Tindare. Tindare sous le nom et avec les habits de Philocrate , se plaint de se voir chargé de chaînes. Micion sur la phisio-
nomie

nomie de ce Captif, répond que l'on peut compter sur sa parole. Tindare prie Hegion de lui permettre de s'entretenir sans témoins avec Philocrate, qu'il dit être son Esclave. Hegion prend toutes ses sûretés, et leur accorde cette grace. Tindare découvre à Philocrate qu'il a pris son nom pour avoir occasion de le tirer de la captivité. J'ai, dit-il, imaginé de faire croire à Hegion que son Fils est captif chés votre Pere; je lui proposerai de vous envoyer négocier l'échange. Philocrate admire la générosité de Tindare, qui s'expose à tout pour le délivrer de la captivité; il est surpris de trouver des sentimens aussi généreux dans un Esclave. Tindare lui découvre qu'il est né libre, que l'Esclave avec lequel il avoit été vendu à son Pere, lui avoit appris en mourant qu'il l'avoit dérobé en sortant du berceau, qu'il lui avoit remis un bracelet de sa mere, que la mort avoit terminé ses jours dans le temps qu'il alloit lui nommer ses parens. Geta vient annoncer à Philocrate et à Tindare qu'Hegion commence à s'inquiéter de la longueur de leur conversation; il les exhorte à ne pas s'exposer à sa mauvaise humeur, et à ses emportemens, capables de tout.

Acte II. Philocrate qui vient d'apprendre quel est le caractère d'Hegion, ne veut pas consentir à la généreuse résolution de Tindare.

dare. Tindare lui apprend qu'il n'est plus dans son pouvoir de traverser son dessein , qu'il en a fait secretement informer Hegion , et qu'Hegion le puniroit d'avoir voulu le surprendre. Hegion ravi d'avoir appris par Geta, que son Fils Philopemen est chés le Pere de Philocrate, dit à Tindare qu'il va écrire à son Pere. Tindare lui propose plutôt d'envoyer à Elide Philocrate. Hegion qui craint de perdre cet Esclave , a de la peine à se rendre à cette proposition. Tindare le persuade, en lui remettant entre les mains un Bracelet , enrichi de pierreries. Philocrate paroît affligé de quitter Tindare ; il supplie Hegion de le traiter comme il voudroit qu'on traitât son Fils. Il promet à Tindare de ne jamais oublier ce qu'il vient de faire. Tindare l'exhorte à partir promptement. Hegion dit à Tindare , qu'il sçait qu'il a connu à Elide Aristophonte , qu'il veut bien leur permettre de se voir ; qu'il a donné ordre à Geta de l'amener. Tindare qui craint , avec raison , qu'Aristophonte n'aille tout découvrir , fait entendre à Hegion qu'Aristophonte est sujet à tomber dans des égaremens terribles ; que ces accès cependant lui laissent d'assés longs intervalles ; Hegion est surpris du discours de Tindare , et ne laisse pas de convenir à la fin qu'il a remarqué je ne sçais quoi dans ses yeux. Aristophonte remercie

Hegion

Hegion de la grace qu'il lui fait , en lui permettant de revoir son cher ami Philocrate. Il est étonné de voir Tindare si magnifique. Il lui demande des nouvelles de Philocrate. Hegion croit qu'Aristophonte commence à tomber dans ses égaremens. Aristophonte parle si sensément et si clairement , qu'Hegion reconnoît qu'il a été trompé. Il fait mettre Tindare dans un cachot , et s'en va au Port, chercher Philocrate.

Acte III. Aristophonte est au désespoir de l'effet qu'a produit son indiscretion. Pour l'en consoler , Geta lui dit qu'Hegion ne s'en prend point à lui. Aristophonte prie Micion d'obtenir la grace de Tindare. Micion donne ordre à Geta de le faire venir. Micion embrasse Tindare , et lui donne les louanges que mérite sa générosité. Hegion revient du Port , irrité. Comme il avoit ordonné que l'on enfermât Tindare dans un cachot , il est surpris de le trouver avec son Frere. Micion lui dit que c'est lui qui l'a fait venir ; qu'il n'a pu se persuader qu'il eût donné des ordres aussi injustes contre un Captif , dont il envie les sentimens. On apporte à Hegion une Lettre de son Fils Philopemen. Philopemen mande à son Pere qu'il n'est point Captif , qu'il n'est sorti de chés lui , que pour se mettre à l'abri de sa sévérité. Philocrate qui a appris au Port ,

C

qu'He-

qu'Hegion étoit venu l'y chercher , et le péril que court Tindare , vient pour le secourir. Hegion est ravi de le recouvrer. Philocrate apprend à Hegion que Tindare est né libre , qu'il n'est plus son Captif , que le Bracelet qu'il en a reçu , est sa rançon. Hegion montre à Micion ce Bracelet. Micion est surpris de découvrir le Portrait de sa Femme. Il demande à Tindare de qui il tient ce Bracelet. Il reconnoît son Fils dans Tindare. Micion embrasse son Fils. Philocrate et Aristophonte prennent part à la joye de Micion , et au bonheur de Tindare. Hegion demande à Micion un dédommagement pour ce Bracelet. Micion achete Philocrate et Aristophonte , et leur donne la liberté. Il prend Philopemen pour son second Fils. On va souper chés Micion.

Immédiatement après cette Pièce , M. Duchêne s'adressa à l'Assemblée , et dit :
 » Messieurs , ce n'est plus Hegion qui parle ,
 » la Comédie est finie ; mais celui qui en
 » nous faisant jouër la Pièce des Captifs ,
 » a cherché à nous donner une juste idée de
 » la vertueuse amitié , exige de notre reconnaissance , que tous les Acteurs se jurent
 » en votre présence une amitié inviolable ,
 » tant que la vertu regnera sur eux. Embrassons-nous ; (tous les Acteurs s'embrassèrent , ce qui fit un spectacle très-touchant ,
 » auquel

» auquel tous les Spectateurs furent sen-
 » sibles :) promettons-nous de nous aimer
 » autant que nous serons vertueux, et soyons
 » assés vertueux pour nous aimer toujours.
 » Faisons dire au Public, lorsqu'il parlera de
 » l'un de nous: *Il a des mœurs, il a des senti-*
mens; c'est un des Acteurs de la Comédie des
Captifs.

Ces deux Pièces eurent tant de succès,
 que Son Altesse Serenissime Madame la
 Duchesse du Maine souhaita les voir repré-
 senter par les mêmes Acteurs. Elles furent
 jouées à Sceaux le Dimanche 24. Août
 dernier.

A la fin de l'Epilogue que nous venons
 de transcrire, M. Gamard prit la parole
 après M. Duchêne. » Ajoutez, lui dit-il,
 » de cette Comédie, qu'elle eut le bonheur
 » d'être représentée sur un Théâtre où les
 » plus grands talens se sont disputés tant
 » de fois la gloire d'amuser une Princesse,
 » qui les possédant tous, se plaît à les
 » voir briller dans les autres, daigne les
 » animer par ses regards, et les perfec-
 » tionner par la justesse de ses réflexions...
 » Mais où vais-je m'engager? Un Eloge
 » si grand ne peut être l'ouvrage d'un Eco-
 » lier. Ah! si trop foibles encore, notre
 » voix ne peut s'élever assés pour chanter
 » ses Vertus, publions ses rares bontés;

Cij » et

» et que demain, en célébrant sa Fête, on
 » nous voye animés de transports de recon-
 » noissance, qui fassent voir que si nous ne
 » sçavons pas encore les exprimer digne-
 » ment, du moins nous sçavons les sentir.

S. A. S. parut extrêmement satisfaite du jeu
 des Acteurs, et du mérite des Pièces. Il est à
 souhaiter que l'approbation d'une Princesse
 aussi éclairée, puisse engager l'Auteur à en
 faire de nouvelles, et à cultiver le talent sin-
 gulier de ces jeunes gens. Ils y puiseroient des
 mœurs qu'il leur est important d'acquérir, ou
 de conserver, et le Public y goûteroit une
 Morale d'autant plus utile, qu'elle est assai-
 sonnée de tous les agrémens que l'esprit peut
 lui fournir.



LE CHANGEMENT DE LISIS,

CANTATE

à mettre en Musique.

DAns ce réduit obscur d'un bois sombre &
 tranquille,
 A l'ombre d'un Cyprès, la charmante Lisis,
 Fatiguoit les Echos d'une plainte inutile
 Sur l'infidélité du volage Tircis;
 Berger ingrat, s'écrioit-elle,

1 Que

Que je connoissois mal les détours des Amans !
 Qui l'auroit cru , qu'écoutant tes sermens ,
 Je n'écoutois qu'un infidele ?
 Tu me jurois , perfide , un ardeur éternelle ,
 Et dès que tu t'es vû triomphant et vainqueur ,
 Tu ne m'as plus montré qu'une indigne froideur.

Amantes , qu'on veut surprendre ,
 Fuyez les discours flatteurs ;
 Craignez qu'un moment trop tendre
 Ne triomphe de vos cœurs :

L'homme le plus estimable ,
 En amour est séducteur ;
 Et l'Amant le plus aimable ,
 N'est qu'un aimable trompeur.

C'est ainsi que Lisis , de sa flâme trahië ,
 De maux déjà passés , se fait des maux présens ;
 Dans ses Antres profonds , d'une voix attendrie ,
 L'Echo repete au loin ses lugubres accens.

L'Amour l'entend , & d'un aîle légère
 Il fend les Airs , abandonne Paphos ,
 Et pour calmer les pleurs de la Bergere ,
 Il vient , & lui parle en ces mots :

Cessez , jeune Beauté , de répandre des larmes ,
 Cette douleur , ces cris sont superflus ,
 C-iiij Votre

Votre Berger soupire après de nouveaux charmes ,
Et l'ingrat ne vous entend plus.

Quittez une vaine tendresse ,
Fatale au repos de vos jours ,
Pour triompher de sa faiblesse ,
Faites de nouvelles amours.

Vous êtes dans l'âge de plaire ;
Vos beaux yeux savent tout charmer ;
Suivez un conseil salutaire ,
Et cessez de vous allarmer.
Quittez , &c.

Il dit : & vers Cythere à l'instant il s'élance ,
Un trait part de son Arc & vient fraper Lisis ;
Quel changement soudain ! que son cœur est surpris !
Elle abjure sa flâme & rit de sa constance ,
Son amour à ses yeux n'est plus qu'extravagance ,
Elle oublie à l'instant l'infidèle Berger ,
Reprend sa gayeté naturelle ;
Et Lisis autrefois plaintive Tourterelle ,
N'est plus qu'un Papillon, qui se plaît à changer.

Sur votre persévérance ,
Beau Sexe , il faut peu compter ;
Plus l'Amour a d'apparence ,
Et plus il laisse à douter.

Il sied bien d'être volage
 Pour un Berger inconstant :
 Mais à l'Amant le plus sage
 On vous en voit faire autant.

Sur votre persévérance ,
 Beau Sexe , il faut peu compter ;
 Plus l'Amour a d'aparence ,
 Et plus il laisse à douter.

Barbery.

*****:*****

*LETTRE de M. d'Arnaud, à Madame
 de B * * * , en lui envoyant les Elemens de
 Newton.*

LA Prose comme les Vers , ne suffisent pas , Madame , pour vous marquer ma reconnoissance ; le sentiment n'ayant point d'autres interpretes , j'ai cru qu'il étoit de mon devoir de vous remercier dans les deux genres , ainsi je serai toujours excusable , de quelque façon que je m'exprime ; comme je craindrois d'exposer mes foibles Ouvrages à votre critique , je vous envoie à leur place ceux de M. de Voltaire. Le mérite de ce sublime Auteur vous est assés connu , il vient de donner une nouvelle Edition de sa Traduction des Elemens de Newton. Ce

C iiij Livre

Livre renferme des vérités philosophiques , qui sont peintes avec les couleurs les plus expressives & en même-temps les plus naturelles ; Descartes & Mallebranché , sont quelquefois maltraités par l'Auteur Anglois ; c'est à vous , Mad. de décider lequel des deux mérite d'être suivi ; tous deux ont fait des fautes. Descartes peut s'être trompé dans ses Tourbillons , & Newton dans ses Calculs à l'infini. Il faut avoier cependant que la Géometrie est la Science la moins susceptible d'hypothèses ou de sophismes ; la diversité des Angles , des Lignes , la Section de leurs parties , ce sont des vérités distinctes & qui ne font point illusion ; un Géomètre voyage sur la Terre avec sûreté , & découvre de nouveaux objets , à mesure qu'il avance , tandis qu'un Physicien s'égare souvent dans le Labyrinthe de la Nature , & va attendre dans la Lune qu'une nouvelle hypothèse le transporte dans Saturne, ou le promene de Ciel en Ciel. Au reste , Mad. Newton est entré dans une carrière que Descartes lui a ouverte ; il a fallu que ce dernier ait sondé les abymes de la Nature , pour que l'autre évitât d'y tomber ; voilà , je crois , ce qui pourroit excuser le Philosophe François , s'il étoit répréhensible ; tout ce qu'on peut assûrer c'est que Descartes & Newton sont tous deux hommes & tous deux grands hommes.

hommes. Pour égayer cette Lettre , il faut que je vous raporte un trait , à propos de Newton.

On dit (je crois le fait très-véritable ,)
 Que du Dieu de Paphos repoussant tous les traits ,
 Newton , de votre Sexe ennemi redoutable ,
 Philosophe toujours ; ne fut homme jamais ;
 Ah ! si l'Amour eût emprunté vos traits ,
 Ces yeux où brillent mille charmes ,
 Ces graces , cet esprit & ces apas secrets ,
 Qui de ce Dieu sont les plus fortes Armes ;
 Si l'Enfant de Cypris vous avoit ressemblé ,
 On auroit vû Newton devenir homme ;
 Comme Vénus vous méritez la Pomme ,
 Comme Paris , pour vous il eût brûlé.

Voilà , Mad. l'obligation que votre Sexe vous auroit euë , si Newton fût venu dans ce siecle-ci , l'homme n'auroit point gâté le Philosophe , & je crois qu'on peut réunir l'Amour avec la Géometrie ; ce n'est point un Paradoxe que j'avance , tous ceux qui vous verront sentiront la vérité de ces paroles ; le Système de l'Attraction , que Newton nous a donné , devient intelligible tous les jours. Si vous l'adoptez , Mad. ne doutez pas que les Connoisseurs ne se rangent de votre côté. J'ai l'honneur d'être , &c.

A. Montalais le 3. Septembre 1738.

C. V. L'E



LE PARNASSE,

*A M. de Voltaire, en le remerciant d'un
Exemplaire de sa Henriade, qu'il a envoyé
à l'Auteur.*

ERrant ces jours passés au pied du double Mont,
Ainsi que par hazard beaucoup de Rimeurs font,
Je contemplois l'admirable Fontaine,
Dont la Liqueur divine échauffe nos esprits,
Et dont jamais ne furent bien épris
Des Chapelains, le cerveau, ni la veine;
D'Instrumens & de voix un bruit mélodieux,
M'éveillant tout à coup, me fit croire sans peine
Que je n'étois pas loin de l'Empire des Dieux;
Je prêtai, tout surpris, une oreille attentive,
Et du docte Bassin abandonnant la Rive,
Je gagnai le Vallon, puis d'un pied chancelant,
Je grimpai le Côteau, doucement, sans mot dire;
Et bien m'en prit, car l'austere Satyre
Qui fait sa ronde en ce Pays charmant,
Eût à coup sûr puni mon insolence.
Sur le Côteau voisin je vis prendre séance
Aux aux aux
Et ces Messieurs, malgré leur suffisance,
Loin du sommet se trouvoient rejetés;

Je me plaçai , pour ouïr l'harmonie ;
 Bien-tôt après j'entrevis Apollon ,
 Qui mêloit à la Symphonie
 Les accords de son Violon ,
 Et tel qu'un Dieu qui dicte ses Oracles ,
 Du Parnasse François exaltoit les Miracles.
 J'étois ravi , quand j'aperçus soudain ,
 A ses côtés les Muses & les Graces ,
 Faire Chorus, Melpomène à la main
 Tenoit Cinna , Zaire , les Horaces ,
 Le Cid , Œdipe , Athalie & Brutus ,
 Maximien , Phédre , Essex , Manlius ,
 Et sur chacun de ces fameux Volumes
 Entonnoit , à son gré , mille éloges divers ;
 Les Pinceaux les plus fins, les plus sçavantes plumes,
 N'ont jamais surpris l'Univers
 Par de si beaux Portraits , par de si doctes Vers ;
 Chacune des neuf Sœurs y tenoit sa partie ,
 Chacune y triomphoit , & toutes en ce jour
 Voyoient leurs Favoris couronnés tour-à-tour.

A la divine mélodie

Le Pinde entier joignoit sa voix et ses accens ;
 Etoit-ce trop pour une telle Fête ?
 Apollon lui-même à leur tête ,
 Les animoit par ses tons ravissans ;
 Mais ce Dieu, dans l'éclat de sa magnificence,
 Quelque temps par ces mots leur imposa silence ;
 C. vj ; Cher.

Chers Habitans de ces beaux Lieux ,
 C'est assés chanter la victoire
 De tant d'Ecrits si précieux ,
 Gravés au Temple de Memoire ;
 Préparez vos Crayons fameux ,
 Pour immortaliser la gloire
 D'un Ouvrage plus merveilleux .
 France , que ton bonheur sera digne d'envie !
 De ton sein est sorti ce chef-d'œuvre étonnant ,
 Je vois un Soleil éclatant ,
 De ta stérilité réparer l'infamie .
 Respectables Auteurs de Grece & d'Italie ,
 Milton, le Tasse , & vous, Virgile Portugais , *
 Dont par tout l'Univers la gloire se publie ,
 De son génie admirez tous les traits .
 Et toi , de tes Sujets le Vainqueur & le Pere ,
 Henry , l'honneur & l'exemple des Rois ,
 L'Histoire , en recueillant tes celebres Exploits ,
 Ne rendoit à ton nom qu'un hommage vulgaire ;
 Il lui manquoit un plus brillant honneur .
 Désormais un Homere à nos vœux favorable ,
 Par un prodige aussi grand que flateur ,
 Rendra de tes vertus la mémoire adorable ,
 Et par lui seul enfin tes augustes bienfaits
 Seront dans tous les cœurs sûrs de vivre à jamais .
 C'est lui-même, c'est lui , dont la divine audace

* *Le Camoëns*

En

En tous genres d'Ecrits va bien-tôt exceller ;
 Trop digne de ces temps , où sur notre Parnasse
 L'o u i s. sçait la faveur au mérite égal.
 Il dit ; de ses accens les Vallons retentirent ;
 Les Instrumens divins tout à coup s'entendirent ,
 Aux éloges du Dieu le Pinde répondit ,
 Et Pégase joyeux par son vol aplaudit.



*RE'PONSE à l'Auteur de la Suite de la
 Défense de l'Eglise de Troyes, [à Paris chés
 Charles Osmont 1738.] sur ce qu'il a écrit
 contre l'Auteur du Doute proposé aux Sça-
 vans , au sujet des Auteurs des Annales de
 S. Bertin , imprimé dans le Mercure de
 Décembre 1736.*

LA joye , Monsieur , que j'ai ressentie
 du don que vous avez bien voulu me
 faire d'un Exemplaire de votre nouvel Ou-
 vrage , a été promptement changée en amer-
 tume , en voyant que ce même Ouvrage a été
 écrit en partie contre mon doute au sujet
 des Auteurs des Annales de S. Bertin. Je
 n'aurois jamais soupçonné que cet Ecrit au-
 roit pu vous déplaire ; j'aimois à penser qu'il
 obtiendrait votre suffrage , puisque mon in-
 tention en le composant , a été de soutenir la

la Sainteté de l'Evêque Prudence , pour laquelle vous combattez si courageusement.

Cependant , si vous en êtes cru , je me suis bien écarté de la fin que je m'étois proposée ; loin d'être le défenseur du saint Evêque , j'en suis l'adversaire ; loin d'avoir voulu concourir avec vous , je n'ai fait qu'affoiblir la défense que vous en avez faite.

J'avois que j'ai été surpris au-delà de l'imagination de me voir si défiguré : j'ai cherché à découvrir les raisons qui vous ont soulevé , et qui m'ont rendu si méconnoissable à vos yeux. A force d'y avoir rêvé , je crois les avoir pénétrées.

Vous avez craint , M. que si vous reconnoissiez S. Prudence pour Auteur de la troisième partie des Annales de S. Bertin , vous n'eussiez un suffrage de moins en faveur de la fameuse Décision du Pape Nicolas I. Cette appréhension est marquée en plusieurs endroits de votre Ouvrage. Il est vrai qu'en faisant cette reconnoissance , vous n'avez plus que S. Prudence pour garant de ce Jugement du Pape. Que s'ensuit-il de-là ? Ce témoin , quoiqu'unique , ne suffit-il pas pour affirmer , que la chose est extrêmement vraie , puisqu'il l'a écrite ? Tout reclame en faveur de cette vérité. Le procédé même d'Hincmar en fournit une preuve. La Lettre qu'il écrivit à Egilon Archevêque de Sens ,

SUR.

sur laquelle vous insistez avec tant de raison, (*Pag. 71. & seq*) porte un témoignage de la passion qu'il avoit de faire supprimer ou changer ce Jugement, sur lequel il cherchoit à jeter du doute; il le prie d'en parler au Pape, et de lui représenter qu'il est nécessaire de le réformer, crainte du scandale qu'il pouvoit produire dans l'Eglise. Si Egilon eût réüssi, Hincmar n'auroit pas manqué de publier son triomphe sur les toits; il en auroit fait arrêter un Decret au Concile de Troyes, qui se tint dans ce temps là, et auquel il assista. Le Lieu même du Concile l'invitoit à le faire; la mémoire de S. Prudence lui étoit plus présente que par tout ailleurs; ne l'ayant point fait, il en résulte que ses remontrances furent inutiles, et que le Decret subsista tel que S. Prudence l'avoit écrit; d'où l'on peut conclure, *ab actu ad posse*, le Decret subsiste, donc il a été rendu, donc S. Prudence n'en a point imposé en l'insérant dans ses Annales.

De cette façon, l'objection que l'on vous fait n'est rien au fond. Mais quand elle auroit quelque force, tous les circuits que vous prenez ne pourroient pas vous en garantir; car des deux témoignages que vous voulez maintenir, sçavoir celui de S. Prudence et celui de l'Annaliste, le dernier ne peut exister que dans l'imagination: vous êtes.

êtes forcé de convenir , ou que le S. Evêque a écrit en entier la troisième Partie des Annales de S. Bertin , dans laquelle cette Décision est rapportée , ou qu'un autre Ecrivain l'a copiée d'après lui ; en l'un et l'autre cas , il est toujours l'Auteur primitif et unique de la nouvelle de ce Jugement prononcé par le Pape : desorte que mon système , ou plutôt celui de M. Fleury , dont je ne suis qu'un foible écho , ne vous enleve point d'attestation, puisque, dans la vérité, il n'y en a qu'une, qui soit positive.

Un autre objet vous a encore indisposé contre mon doute : vous avez été fâché d'entendre S. Prudence condamner non seulement la doctrine attribuée à Gottescalc , mais aussi sa personne. La distinction que vous faites ici de la personne de Gottescalc et des Ecrits qu'on lui attribuoit , est imprévûe pour moi : elle n'est point dans le texte de S. Prudence ; ces deux objets y sont confondus ; je les ai transportés de même dans ma Dissertation ; je ferai ensorte de me justifier plus amplement sur cet article dans la suite de ma Lettre.

Telles sont les ombres qui vous ont déçu , au point , que vous m'avez montré comme votre adversaire, tandis qu'en effet j'ai voulu vous servir de second.

Je suis mortifié d'être dans l'obligation de
me

me défendre ; mais je ne puis laisser subsister les impressions desavantageuses que vous avez prises contre moi : pour les détruire , j'ai à vous faire voir que je n'ai point été l'adversaire de la sainteté de l'Evêque Prudence ; que je n'ai point attaqué votre Défense de l'Eglise de Troyes. Quand j'ai laissé entendre que S. Prudence a condamné Gottescale dans le fait et dans le droit , je n'ai parlé que d'après lui. Je répondrai ensuite à quelques autres objections plus particulières , que vous avez faites contre mon doute.

Bien loin d'avoir attaqué la mémoire de S. Prudence , et le culte qui lui est rendu depuis plusieurs siècles par l'Eglise de Troyes, j'ai presque toujours joint le titre de *Saint* à son nom, en parlant de lui dans ma Dissertation. Si j'avois eu intention de répandre des nuages sur sa sainteté , j'aurois évité ce terme , qui détruit lui seul tout ce que j'aurois voulu dire au contraire. Que demandiez-vous de plus à un Séculier , occupé à examiner un point historique , dans des vûes simplement littéraires ? Puisque j'ai conservé le respect qui lui est dû , en quoi donc vous ai-je paru contraire à sa sainteté ? Je vous prie de me le faire voir.

Loin encore d'avoir songé à écrire contre votre Ouvrage , j'ai dit tout au commencement.

ment de ma Dissertation , que j'avois examiné les Annales de S. Bertin , à cause de votre Défense de l'Eglise de Troyes. La Préposition à cause , offre un sens opposé au mot contre. C'est donc de gayeté de cœur , que vous m'avez imposé une intention toute contraire à ce que j'ai fait. Non-seulement je n'ai point eu dessein de vous être contraire ; cet état auroit été trop indifférent : j'ai fait plus , je vous ai fourni des argumens invincibles , dont vous pouviez battre ceux qui multiplient les adversaires de S. Prudence , en rapportant contre sa Doctrine les dépositions de plusieurs témoins contemporains. Si ces témoins étoient réels , ils formeroient , surtout parmi la multitude , un violent préjugé contre sa memoire. J'ai senti qu'il étoit plus vrai , et plus avantageux pour vous , de n'avoir qu'un ennemi en tête , que le combat deviendrait plus égal ; je vous ai mis dans cette situation , en démontrant , à n'en pouvoir douter , que l'Archevêque Hincmar , et l'Auteur de la quatrième Partie des Annales de S. Bertin , dont les adversaires de S. Prudence font deux personnages differens , sont un seul et même Auteur. Cette proposition est si évidemment établie , que celui qui voudrait la révoquer en doute , chercheroit à se cacher le jour à midi.

J'ai fait réflexion depuis à la Note du

Livre.

Livre de S. Prudence contre Scot , qui est dans la Bibliothèque de l'Abbaye d'Hautvillers , Note qui désigne qu'il y a du danger à lire les Ecrits de Prudence ; j'ai pensé que cette Abbaye étant dans le Diocèse de Rheims, de la dépendance d'Hincmar , choisie par lui pour y renfermer Gottescale , il aura peut-être écrit lui-même , ou bien il aura dicté cette Note injurieuse : cela est d'autant plus vraisemblable , qu'elle est conçue en termes fort aprochans de ceux dont il s'est servi ailleurs contre S. Prudence. Il mande dans la Lettre qu'il écrit à Egilon , Archevêque de Sens » Que l'on dit que Gottescale a plusieurs fauteurs , comme il » a eu le Seigneur Prudence , ainsi que ses » Ecrits le font voir , *sicut Scripta ipsius testantur*. Les termes de la Note sont les mêmes que ceux-là. » Ce Livre , dit-elle , » dont Prudence est Auteur , doit être lu » avec précaution , parce qu'il n'a pas pensé » catholiquement sur quelques Dogmes Ecclésiastiques , ainsi que ses autres Ecrits le » font voir , *sicut alia ejus Scripta demonstrant*. Cette ressemblance d'expressions , découvre que c'est le même qui a écrit à Egilon , et qui a fait la Note du Livre manuscrit d'Hautvillers.

Ces observations n'auroient point nui à la défense de votre cause ; maniées par vous , elles.

elles auroient acquis un nouveau degré d'autorité : peut-être qu'en marchant par la route que j'avois ouverte , la dispute seroit plus éclaircie qu'elle ne l'est ; du moins les trois témoins , dont les Jésuites , Auteurs des Mémoires de Trévoux , se font un rempart , seroient réduits à un : les deux autres auroient disparu.

J'ai donné à entendre , que S. Prudence avoit réprouvé Gottescalc dans sa Personne et dans ses Ecrits. Vous , M. vous prétendez au contraire, (*P. 28.*) que les textes que j'ai cités ne prouvent point » qu'il ait » condamné le sentiment de Gottescalc , mais » seulement celui qu'Erigène lui attribuoit. Après quoi vous ajoutez (*P. 29.*) » que » vous ne sçavez point comment j'ai pu » confondre les deux Questions , et pourquoi » j'ai conclu des paroles de S. Prudence , qui » condamnent la mauvaise Doctrine attribuée » à Gottescalc , qu'il a aussi condamné sa » Personne.

J'ai cherché cette conclusion dans mon doute ; je ne l'ai vûë nulle part , du moins exprimée formellement. Mais puisque vous m'y faites penser , voyons si j'aurois eu raison , ou non , de parler ainsi. Je n'emploierai dans cette discussion , que les paroles de S. Prudence , afin que vous n'ayez point de témoignage étranger à récuser.

Considerez

Considerez , je vous prie , le dédain , ou plutôt le mépris avec lequel il parle de la Personne de Gottescale , dès la Préface de son Livre contre Scot. » Je vais repousser , » lui dit-il , toutes les impudences et tous » les blasphêmes que vous proferez contre » la grace gratuite de Dieu , et sa justice inflexible , dans le Livre pervers que vous avez » répandu contre tous les Catholiques , sous » le nom d'un certain Gottescale ; *Libro..... quem sub nomine cujusdam Gottescalci , adversus omnes Catholicos effudisti.*

L'explication littérale de ces paroles , montre , que S. Prudence sépare d'abord la Personne de ce certain Gottescale , des Catholiques ; il s'irrite de ce que Scot les confond avec lui. Gottescale , et ses opinions font une Secte à part , qui n'est point celle des Catholiques. On ne peut rien de plus précis que ce Passage contre Gottescale. Vous l'avez expliqué , M. dans la Vie de S. Prudence , (P. 35.) en un sens bien différent ; votre explication , qu'il me soit permis de vous le dire , ne me paroît pas soutenable. M. du Saulsay , dans son Martyrologe , avoit pris l'esprit de ces paroles , mais il l'avoit un peu trop étendu. Vous conviendrez de tout cela , si vous prenez la peine d'y faire une nouvelle attention.

L'autre Passage , duquel vous appuyez la distinction

distinction du droit et du fait, est celui où Prudence parlant du sentiment sur la prédestination au bien et au mal, tel que Scot l'attribuë à Gottescale, lui dit : *Hoc utrum, vel quare dixerit, ipse viderit*. Vous concluez de ces paroles, (P. 27. 28.) que S. Prudence n'est jamais entré dans la question de fait, par rapport à Gottescale.

Mais nous venons de voir qu'il lui a refusé place parmi les Catholiques. A la vérité, ces dernières paroles offrent d'abord un doute, s'il avoit dit, ou s'il n'avoit pas dit ce que Scot lui attribué, *Utrum, vel quare dixerit, ipse viderit*. Mais puisque S. Prudence ne dénie point positivement qu'il ne l'ait pas dit, il laisse à entendre, qu'il y avoit plus lieu de croire qu'il l'avoit dit : si la particule *utrum*, marque un doute, le *quare dixerit* est positif. L'aparence du doute vient de ce que S. Prudence, dans ce temps, n'avoit peut-être lu qu'en abrégé le Livre de Gottescale, comme je vais le remarquer tout-à-l'heure ; c'est pour cela, que sans examiner plus particulièrement le fait sur lequel il a prononcé sans ambiguïté, dès le commencement, il se contente de réprover encore ici sa Doctrine, en disant : » C'est à lui de voir s'il la tient, » et pourquoi il la tient ; pour la mienne, la voici, &c.

Or la Doctrine de S. Prudence étant différente

rente de celle qu'il croyoit que Gottescale souûtenoit , donc il l'abandonne cette Doctrine , donc il prononce indirectement sur la personne de Gottescale , en ne déniaut point qu'il ne la tient pas. Car s'il avoit cru qu'il n'avoit pas avancé ce que Scot lui alléguoit , pourquoi n'auroit il pas dit affirmativement ? Scot n'est qu'un imposteur , Gottescale n'a point dit cela , ses sentimens sont ceux des Catholiques , je pense comme lui.

En vérité , M. si ce ne sont pas là les conséquences naturelles , et le sens véritable des paroles de S. Prudence , il faut donc croire qu'il n'y avoit que mystere et déguisement dans tout ce qu'il écrivoit alors ; il sera donc vrai de dire , qu'il s'est envelopé dans des termes équivoques et captieux. Vous sentez de quelle consequence seroit une semblable pensée , pour maintenir sa sainteté aux yeux des hommes ; permettez que je vous demande pourquoi vous faites de sa cause , celle de Gottescale ; il est visible que c'est à quoi vous tendez dans tous vos Ecrits à son sujet. Pensez-vous qu'il ne puisse être au Ciel , ayant abandonné la Doctrine de Gottescale dans sa Personne ? Je prévois qu'un jour vos adversaires vous demanderont sur cette Question , un oui , ou un non précis. Pour lors la cause que vous défendez sera en compromis , plus qu'elle

qu'elle ne l'a jamais été. L'Eglise de Troyes, que vous défendez, n'a point mis cet illustre Evêque au nombre de ses Saints, pour avoir épargné ou condamné la personne de Gottescale, mais pour avoir employé toute sa vie à soutenir la Doctrine de S. Augustin. *Pro vindicandâ S. Augustini Doctrinâ. . . totô Episcopatus sui tempore laboravit.* Par ces paroles elle vous a montré le chemin qu'il falloit suivre dans sa défense, et non pas choisir celui sur lequel on rencontre Gottescale à chaque pas; la route est scabreuse et glissante, vous aurez peine à arriver, ou plutôt vous n'arriverez jamais.

S. Prudence se défend encore plus fortement qu'il n'avoit fait, de tenir et de défendre l'hérésie nommée par Scot *Gotescalcienne*, d'un nouveau nom: *Hanc heresim nec tenemus, nec defendimus.* Ce sont ses paroles, vous n'en disconvenez pas; mais vous vous arrêtez à tamiser, si cela se peut dire, le reste de ce qu'il dit en ce même endroit; vous voulez insinuer qu'il avoit peine à attribuer à Gottescale, l'hérésie à laquelle Scot avoit donné le nouveau nom de *Gotescalcienne*, et qu'en parlant ainsi, il faisoit entendre, qu'il la regardoit comme imaginaire: du moins il paroît que c'est là votre pensée.

Toutes ces distinctions sont bien subtiles;
et

et bien détournées pour un Saint, et surtout dans ces temps-là. Avant que de lui imputer ces detours, il faudroit que du haut des régions célestes il déclarât qu'il a envelopé son sentiment dans des expressions ironiques, et qu'il n'avoit point intention de dire simplement, que les opinions de Gottescalc, qu'il ne vouloit ni soutenir, ni défendre, étoient si nouvelles, que, pour cela même, Scot les avoit désignées par un mot nouveau; et qu'au lieu de dire *l'Hérésie de Gottescalc*, il avoit imaginé un nom adjectif, en l'appellant *l'Hérésie Gottescalcienne*, *quam Gottescalcanam novo vocabulo nuncupat*. Assurément cette explication frappera tout homme qui ne sera point prévenu.

Ce que j'ai tiré des Récapitulations, confirme tout le reste. Là, S. Prudence impute à Gottescalc, qu'il est le chef et la source de l'Hérésie; il la nomme lui-même *Hérésie Gottescalcienne*. Ce terme n'est plus nouveau, ni ironique. L'Hérésie ne lui est pas attribuée seulement, elle est la sienne, elle lui est propre, et à tous ceux qui pensent comme lui.

Je pourrois produire le témoignage d'Hincmar, qui a avoué dans la quatrième Partie des Annales de S. Bertin, que *Prudence avoit été opposé pendant quelque temps à Gottescalc*; *Prudentius ante aliquot annos Gottescalco Prædesti-*

D *narianum*

nam restiterat. Mais comme je me suis interdit tout témoignage étranger, je me renferme dans les seuls Passages tirés des Réfutations de S. Prudence; ils sont assés clairs et assés précis, pour montrer qu'il ne s'est pas contenté de rejeter les opinions que l'on attribuoit à Gottescala; mais aussi qu'il le regardoit dès lors bien plutôt comme en étant coupable, que comme ne les ayant pas avancées. Cependant vous m'avez reproché d'avoir cité des textes qui ne prouvent point qu'il l'a condamné, et que conséquemment j'ai avancé sans preuve (P. 25.) que la troisième Partie des Annales de Saint Bertin, s'accordoit avec ce qu'il avoit écrit ailleurs contre lui.

Je conviendrai, s'il le faut, que les expressions des Annales au sujet de Gottescala, sont plus vives, que celles qui sont prises de l'Ecrit contre Scot; mais au fond elles reviennent au même, les raisons de cette plus grande vivacité, les voici, si je ne me trompe. Prudence, au temps qu'il écrivoit contre Erigene, n'envisageoit la dispute qu'en elle-même, comme vous l'avez observé, et non point par rapport à Gottescala, dont par conséquent il ne devoit parler qu'en passant, et sans trop s'y arrêter. Il lui suffisoit d'avoir déclaré qu'il ne soutenoit et ne défendoit nullement ses sentimens. D'ailleurs j'ai déjà dit qu'il n'avoit

peut

peut-être lu les Ecrits de Gottescalc que par
 extrait dans le Sommaire que Scot en rapor-
 toit ; cela est possible , les Livres étoient
 rares , et difficiles à avoir. S. Prudence le dit
 de celui même de Scot : *Visum est Librum*
ejusdem Scoti ; si qua sorte inveniri posset, dili-
genti curiositate perquirere . N'ayant donc vû
 qu'en abrégé le Livre de Gottescalc , il en
 parla d'abord avec moins de chaleur et de
 feu ; mais quand il composa la troisième
 Partie des Annales de S. Bertin , il l'avoit lu
 sans doute en entier ; il avoit entendu plu-
 sieurs fois l'Archevêque de Rheims et celui
 de Mayence , lui reprocher une Doctrine
 qu'il avoit réprouvée ; c'est pourquoi il em-
 ploya dans ses Annales des termes plus forts ,
 plus précis qu'il n'avoit fait jusqu'alors.

Faisons , s'il vous plaît , une  deux ob-
 servations nouvelles sur les paroles de l'An-
 naliste : Il blâme Gottescalc d'avoir répandu
 des opinions très-contraires à la Foi , surtout
 sous le nom de Prédestination , *præcipue sub*
nomine Prædestinationis . Or c'est précisément
 sur l'article de la Prédestination , que Pru-
 dence déclare en écrivant contre Scot , qu'il
 réprouvoit l'*Hérésie Gottescalcienne* . Cette
 ressemblance de sentimens sur le même ar-
 ticle , est parlante ; il s'ensuit qu'il y a entre
 S. Prudence et l'Annaliste une uniformité
 merveilleuse , qui démontre que c'est le mê-

me Auteur qui a composé les Réfutations & les Annales.

De cette conformité de sentiment contre Gottescala dans l'un et l'autre Ecrit de Saint Prudence, il naît encore une consequence, laquelle n'est pas indifferente dans votre dispute. Les Jésuites, Auteurs des Mémoires de Trévoux, vous alleguent qu'Hincmar a reproché à S. Prudence d'avoir résisté à Gottescala dans un temps, et de l'avoir défendu dans un autre : mais puisqu'il paroît par ces deux Ouvrages, qu'il a toujours pensé de même, il s'ensuit qu'il n'a point varié ; car s'il eût changé en faveur de Gottescala, il auroit retouché ses Annales, qui ne parurent vraisemblablement qu'après sa mort ; il en auroit effacé le monument de sa réprobation, qu'il a gravé ; puisqu'il l'a laissé subsister ; donc il n'a point varié, donc le reproche qui lui en est fait par Hincmar n'est point fondé.

Au reste, ce que je dis qu'il n'avoit lu l'Ouvrage de Gottescala en entier, que quand il rédigea ses Annales, n'est qu'une conjecture assez vraisemblable, laquelle peut être d'une certaine consequence dans votre dispute sur la chronologie de ses Ecrits, que vous, M. et les Auteurs des Mémoires de Trévoux, cherchez à fixer chacun à son avantage.

Il me reste à répondre à quelques objections plus particulières , que vous avez formées contre les preuves que j'ai employées , pour faire voir que la troisiéme Partie des Annales de S. Bertin a été composée par S. Prudence. Plusieurs Sçavans ont déjà embrassé mon opinion. Vous , M. le premier , vous n'en doutiez que très-peu , lors que vous composâtes sa Vie , où vous dites au Chapitre de ses Ouvrages : » Hincmar nous » apprend que S. Prudence a fait des Annales » des Rois de France. Il en rapporte un Fragment ... C'est tout ce qui nous reste de » cet Ouvrage , si on ne dit avec M. Fleury , » que ce sont les Annales qui sont connues » à présent sous le nom de S. Bertin , à cause » du Monastere où elles ont été trouvées. Quelques lignes après vous ajoutez : » La » suite des Annales d'Eginhart (qui font la seconde partie de celles de S. Bertin) » est » peut-être l'Ouvrage de notre Saint , qu'un » inconnu a continué jusqu'à l'an 882.

Quand vous parliez ainsi , vous panchiez beaucoup à croire ce qu'aujourd'hui vous voulez rejeter absolument. L'adverbe *peut-être* , dont vous vous servez , vaut presque une affirmation en cet Endroit.

M. l'Abbé Lebeuf , si versé dans la connoissance de notre Histoire ancienne , a publié une Lettre touchant mon doute , qu'il a

D iij changé

changé en certitude par des preuves auxquelles je n'avois point pensé ; il est encore en état d'en fournir de nouvelles. M. l'Abbé Goujet a aussi adopté mon sentiment dans sa sçavante Dissertation, qui lui a mérité l'année dernière le Laurier de l'Académie. Après lui, M. l'Abbé des Fontaines a avoué dans ses Observations (Lettres 137. 142.) qu'avant què d'avoir lu ma Dissertation, il s'étoit trompé sur les véritables Auteurs des Annales. Ces suffrages me font trop d'honneur : je crois pouvoir me flater d'avoir rencontré juste, puisque ces Mrs ont approuvé et confirmé ce que j'avois avancé.

L'Idée que vous donnez des Annales en question dans le premier Article de votre Ouvrage, n'offre rien de nouveau, ni de particulier ; vous paraissez seulement embarrassé dès le premier pas. » Il ne faut point » regarder, dites-vous, l'Annaliste de Saint » Bertin comme un simple Compilateur..... » quoiqu'il n'ait fait que copier des Auteurs qui l'ont précédé, et qui ont écrit longtemps avant lui.

Quelle qualité aura-t-il donc cet Annaliste, puisqu'il n'a fait que copier ? Le plus fin Logicien auroit peine à se tirer du mauvais pas, où ce raisonnement précipite. Qui dit Compilateur en ce sens, dit Copiste, c'est tout un.

A la suite de cette Proposition, vous vous jettez à l'écart sur l'Histoire et sur le devoir des Historiens. Rien de plus vrai que ce que vous dites en cet endroit. Un Historien qui recueille des Faits épars, pour les réunir ensuite en corps d'Histoire, leur donne une nouvelle vie par l'adoption qu'il en fait : mais celui qui copie seulement ceux qui ont écrit avant lui, n'est compté pour rien ; on ne fait de cas que de l'original, lui seul captive la confiance ; ceux qu'il ne guide point ne sont d'aucune autorité ; tel est le partage et le lot des Annalistes ; ainsi tout ce que vous avez dit des Historiens n'a aucune application avec le prétendu Annaliste de S. Bertin, qui n'est qu'un être imaginaire, un simple Scribe, et non un Auteur particulier, comme vous voulez le faire croire : pour en être dissuadé, il ne faut qu'examiner comment il a formé le Volume qui porte le titre d'Annales de S. Bertin. Un homme voulut autrefois avoir un Volume de l'Histoire de France ; il n'étoit pas question alors d'aller le chercher chés les Libraires : il fut obligé, pour contenter sa curiosité, de transcrire les Annales que vous nommez *de Loisel*, à la suite desquelles il copia celles d'Eginhar, et tout de suite celles de Prudence, et d'Hincmar ; enfin à force d'écrire, il vit naître sous sa plume le Manuscrit dont il s'agit.

D iij Les

Les Religieux de ce Monastere ont publié depuis peu de temps une belle Dissertation sur l'origine et l'ancienneté de leur Abbaye ; voici comme ils ont parlé de leur Livre ; j'en tirerai quelque consequence. » Les Annales de Saint Bertin , disent-ils , recueillies par Duchêne , ne contiennent point l'Histoire de l'Abbaye de S. Bertin mais seulement une Histoire générale des Gestes de nos Rois , depuis l'an 741. jusqu'en 881. » elles portent pour titre : *Portiuncula incipit de Gestis Regum Francorum* On les appelle *Annales de S. Bertin* , selon les uns , parce qu'elles sont l'Ouvrage d'un Religieux de S. Bertin ; selon d'autres , parce qu'elles ont été trouvées dans la Bibliothèque de l'Abbaye , où elles se conservent aujourd'hui.

Il paroît par ces paroles , que les Religieux de l'Abbaye ne regardent point ce Volume comme l'ouvrage d'un de leurs Confreres : si quelques-uns le croient , ce sont des Etrangers , qui sont moins instruits qu'eux de ce qui en est ; d'où il résulte , qu'en effet ce Volume ne porte que par cas fortuit le nom de S. Bertin , et seulement parce qu'il a été trouvé dans la Bibliothèque de l'Abbaye. Son titre , *Portiuncula incipit de Gestis Regum Francorum* , annonce que ce n'est point l'Ouvrage d'un Auteur original ,
comme

comme je viens de le dire ; car s'il l'étoit , il auroit dit *Portiunculam incipio de Gestis, &c.* Il annonce encore que le Scribe n'a eu dessein que de transcrire une portion du corps entier des Gestes de nos Rois , qui étoient connus de son temps ; vous voyez bien maintenant qu'il ne mérite point d'être décoré du titre d'Auteur , et que tout ce que vous avez écrit à son sujet dans plusieurs pages , croulé par le fondement , puisqu'il n'a fait que copier l'Ouvrage de quatre Auteurs differens. Passons à une autre Objection. » Il n'est pas vrai , dites-vous (*P. 13.*) que Saint Prudence parle de Gottescalc , comme l'Annaliste de S. Bertin.

J'ai répondu plus haut à cette dénégation ; j'ai prouvé leur parfaite conformité , je ne me répéterai point sur cet article.

Vous convènez » que S. Prudence vivoit » au temps que se sont passées les choses » qu'il raportoît dans ses Annales.

De-là je tire deux Conclusions. Il est donc vrai qu'il a composé des Annales , et que dans ces Annales il a écrit les Evenemens de son temps. Pourquoi donc ne pas reconnoître que la troisième Partie des Annales de Saint Bertin est son ouvrage , puisqu'elle en a tous les caracteres ? En disconvenir , dans la seule vûe de doubler les Auteurs , c'est vous donner la torture bien inutilement.

D.v Vous :

Vous demandez que je prouve que S. Prudence étoit en état en 836. de se trouver, comme Ecclésiastique, aux Assemblées du Royaume. (*P. 15.*) Vous ajoutez ensuite :
 » Il est certain qu'il n'étoit pas encore Evê-
 » que en cette année.

La preuve qu'il étoit en état d'assister en 836. au Parlement de Thionville , se tire de ce qu'il avoit été attaché à la Cour fort longtemps , comme il le dit dans sa Lettre à son Frere , (*Mabil. Anat. tom. 4.*) et de ce qu'il étoit Ecclésiastique : les simples Abbés ont toujours en place aux Assemblées générales ou particulières du Royaume et du Clergé. Comme je n'ai point dit qu'alors il fut Evêque , je ne sçais pourquoi vous avez voulu faire croire que j'étois tombé dans cette faute de chronologie.

S'il se rencontre de la différence dans l'Orthographe des Livres imprimés de S. Prudence , elle ne vient que des Copistes , ou des Editeurs plus ou moins attentifs. Celui qui a fait la copie du Manuscrit de S. Bertin étoit versé dans ce genre d'étude ; il sçavoit qu'il faut conserver l'orthographe dans la vérité et dans la pureté du Manuscrit ancien que l'on copie. Ainsi votre observation ne détruit point la conséquence que j'ai tirée de cette orthographe étrangère.

Ma mémoire ou ma plume a pu me tromper

per sans miracle, au sujet du nom de *Guehilon* ou d'*Egilin*, Archevêque de Sens; (P. 16.) ce nom de plus ou de moins n'affoiblit point le reste de ma preuve.

Vous dites que si Prudence avoit été l'Auteur des Annales, il y auroit marqué qu'il avoit assisté aux Conciles de Paris et de Soissons, aux années 847. 849. 853. d'autant que l'Annaliste a fait le récit de choses beaucoup plus indifférentes.

On ne peut rendre raison au vrai du silence d'un Historien sur certains Faits; on conjecture quelquefois, mais conjecturer, n'est pas prouver absolument: Je n'ai point prétendu fonder mon sentiment sur ce que S. Prudence n'a pas dit, mais sur ce qu'il a dit. Ses omissions marquent des ménagemens ou de l'oubli, et ne prouvent point qu'il ne soit pas l'Auteur du reste de l'Ouvrage. D'ailleurs M. l'Abbé Lebeuf m'a fait observer, que dans l'Imprimé il y a une lacune à l'année 849. on ne peut deviner sur quoi elle tombe, sans avoir consulté auparavant le Manuscrit.

Vous voulez me faire dire en un Endroit, (P. 33.) que Prudence écrivoit ses Annales à mesure que les Faits arrivoient. Pardonnez-moi, M. si je dénie que je l'aye dit: il est aisé de voir si j'en ai parlé. Au contraire, par la façon dont elles sont faites, j'ai tou-

D. vi. jours

jours eu dans la pensée , qu'il falloit que S. Prudence les eût rédigées après coup , et sans un grand soin ; car dans le tout elles sont écrites d'un style négligé , et d'un goût de gazette , racontant quelquefois des Faits bien vulgaires. La Partie de celles d'Hincmar est supérieure à celles-là , pour le génie et pour le fond des Faits , et la manière de les rendre : les conséquences que vous voudriez tirer d'un raisonnement que je n'ai point fait , tombent donc d'elles-mêmes.

Voilà , M. si j'ai bien lu , à quoi se réduisent toutes vos objections les plus fortes. Elles ne répondent pas au bruit que vous faites contre moi dans votre Préface : mais non , vous ne me quittez pas encore , le pauvre Auteur du Doute se retrouve chargé de nouveau à la page 102. » Il s'est encore » trompé , dites-vous , quand il a écrit que » l'Historien de la Vie de S. Prudence a mis » sa mort au 6. d'Avril , *parce que* l'Annalis- » te de S. Bertin en parle à la suite d'un Eve- » nement arrivé les derniers jours de Mars.

Me faire parler ainsi , c'est me prêter un raisonnement peu conséquent : mais si vous voulez y faire une nouvelle attention , vous verrez que j'ai observé de faire imprimer en parenthèse et en lettres italiques la citation de la Vie de S. Prudence , afin qu'elle ne fit qu'une Note entièrement séparée du Texte ;
desorte

desorte que la Note sert à confirmer ce que j'ai dit, que sa mort étoit arrivée au commencement d'Avril, le *parce que* est une preuve pour moi, et non pour vous.

Ce dernier Trait, et tous les autres que j'ai relevé, sont l'effet de la préoccupation qui vous a fait apercevoir dans ma Dissertation ce qui n'y étoit point, et qui vous a caché ce qui y étoit. Je viens de la rétablir dans son véritable point de vûe; j'espere maintenant que l'amour de la vérité vous engagera à me rendre justice; et à reconnoître que vous l'aviez luë à travers des nuages qui vous en ont couvert totalement le fond et la forme.

Je finis ma Lettre en vous priant de vous ressouvenir, que c'est par force que je me suis défendu contre vous. Je hais les scènes et les disputes litteraires, dont la suite ordinaire est moins de persuader les esprits, que de les diviser; ce que je redoute, autant que je desire vous marquer les sentimens avec lesquels j'ai l'honneur d'être, &c.

A Paris ce 3. Octobre 1738.



BOUQUET



B O U Q U E T

*A M. Turgot , Prévôt des Marchands ,
pour le jour de S. Michel.*

Voici le jour de votre Fête ,
Où chacun vient couronner votre tête
De mille & mille fleurs ;
C'est fort bien fait. Mais , vous offrir des cœurs
Respectueux , sinceres ;
Hélas ! peut-être , il n'en est gueres :
Il en est un du moins , que je connois très-bien ,
Ne le refusez pas , cher Turgot , cest le mien.

L'Abbé de Po. . . .



EXPOSITION DE TABLEAUX ,
*Sculptures & autres Ouvrages de Mrs les
Peintres , Sculpteurs & Graveurs de l'Académie Royale , établie à Paris , sous la protection du Roy.*

LE 18. Août, on fit l'ouverture du grand Salon du Louvre, où cette Académie fit un pompeux étalage de Tableaux, &c. exposés à l'admiration & à la critique du Public, qui y est allé en foule jusques & compris le 10. Septembre, que

Le Sallon a été fermé. Cette Exposition avoit été ordonnée , selon l'intention du Roy , par M. Orry , Ministre d'Etat , Contrôleur Général des Finances , Directeur Général des Bâtimens , Jardins , Arts & Manufactures de S. M. & Vice-Protecteur de l'Académie. Le succès a été complet pour l'honneur des Beaux-Arts en général , & pour la gloire des illustres Membres de l'Académie en particulier, dont les Ouvrages ont produit tout l'effet qu'on pouvoit attendre de leurs rares talens & de leurs sçavantes études ; Ouvrages , dis-je , également propres à éclairer les jeunes Eleves , à leur échauffer l'imagination & à leur donner cette émulation si nécessaire pour le progrès des Arts & pour faire naître & perfectionner le goût à ceux qui ont assés de lumière naturelle pour être sensibles à leurs attraits.

Les Gens de l'Art & les Curieux ont marqué tout l'empressement & toute la satisfaction possible ; on a remarqué même quantité de nouveaux Amateurs , & de personnes de goût de tous états , quantité de Gens de distinction & même d'illustres Amatrices , fruit de ces sortes d'Expositions. On sçait qu'il y en eut une très célèbre (& c'est la première) dans la grande Galerie du Louvre en 1699. Une autre au même lieu en 1704. La troisième se fit en 1724. dans le Sallon qui a toujours servi depuis à cette Exposition , qui fut si bien & si abondamment orné il y a un an. Mais nous faisons toujours des vœux avec tous les Connoisseurs qui s'intéressent véritablement à la gloire des Beaux-Arts , pour que ces sortes d'Expositions , dont le Public s'empresse de profiter avec tout l'amour & toute la gratitude possible , & qu'il attend avec ardeur comme une Fête établie * par l'usage , soient placées dans leur ancien

* L'Exposition de 1704. fut donnée par l'Académie
Manoir

Manoir, c'est-à-dire, dans la grande Galerie du Louvre, où les grands Ouvrages en peinture & les Tableaux de Chevalier, ainsi qu'en Sculpture, les Groupes, les Statuës, les Bas-Reliefs, &c. sont également éclairés, sont placés avec le même avantage, & vûs plus agréablement par les Spectateurs, qui sont plus en état de porter un jugement solide, sans crainte de se tromper ou d'être séduits en voyant un Ouvrage mal éclairé, placé à contre jour, dans une encoignure, trop ou pas assés élevé. Dans ce Lieu favorable par son heureuse exposition, toutes les places sont presque égales, & les Spectateurs n'ont rien à désirer pour leur entière satisfaction. A l'égard des Artistes, ils n'ont autre chose à craindre, sinon qu'un voisin incommode ne les obscurcisse, mais cet inconvénient n'en est pas un, il est même bon pour l'avancement des Arts, que l'Auteur d'un Ouvrage que le Public n'aura pas approuvé, ne puisse pas dire, j'étois mal placé, mal éclairé, &c. tels & tels l'ont été plus favorablement. La magnifique Galerie dont nous parlons, pour le dire en passant, à cent dix toises de long, & dix-sept Trumeaux de chaque côté, entre les croisées. Tous les Ouvrages de Sculpture étoient placés dans les embrasures de ces croisées.

Nous nous sommes assés étendus l'année dernière sur les avantages de ces sortes d'Expositions, nous aurions même pu étendre nos réflexions plus loin, & ajouter que l'Académie veut bien de temps en temps rendre une espece de compte au Public de ses travaux, & faire voir les progrès des Arts qu'elle cultive, en manifestant au grand jour les Ouvrages de ses illustres Membres, dans les di-

mie, comme Fête publique, à l'occasion de la Naissance du premier-Duc de Bretagne.

VEES.

vers genres qu'elle embrasse , afin que chacun subisse le jugement des gens éclairés , réunis dans le plus grand nombre , & qu'il reçoive le tribut de louanges & de censures qu'il mérite , en encourageant les vrais talens & en réprimant la fausse gloire de ceux qui ne sont pas encore assez développés , & qui , fiers d'avoir d'illustres Confreres , se croient souvent aussi habiles qu'eux , & négligent leur Art. Mais arrêtons-nous ; l'Académie dont les lumières sont sans bornes , sçait mieux que personne , que la trop grande indulgence , comme la trop grande sévérité , sont également contraires au progrès des Arts. Encore une reflexion.

Le Public gémir aussi dans ces Expositions publiques ; & la gloire des Artistes qui ont excellé , en est plus grande , en ce que la plupart des Tableaux , sur tout ceux des bons Maîtres , ne sont pas plutôt hors du Chevalet , qu'ils sont enlevés par des Etrangers , qui nous en privent pour toujours , ou placés dans les Cabinets des Curieux à Paris & dans les Provinces , & dérobés , non seulement aux yeux du Public , mais très-souvent inaccessibles aux Artistes & aux Amateurs , par la difficulté qu'il y a à en pouvoir jouir.

Dans le Catalogue que nous allons donner , nous n'avons pas cru devoir garder d'ordre , ni marquer aucun rang de préférence sur les Maîtres ni sur leurs Ouvrages. Au reste , persuadés que qui loue trop , ne loue point , nous ne ferons ici aucun éloge marqué , moins encore de Censure. Nous serons simplement l'Echo du Public , & sur tout des Gens de goût , en rapportant , avec une extrême attention & sans aucune complaisance , ses sentimens en peu de mots pour abréger , & l'impression que les meilleurs Ouvrages ont faite sur lui ; & pour désigner à nos Lecteurs ceux qui auront produit ces heureux

reux effets , nous les marquerons d'une Aſterique, c'eſt-à-dire d'une eſpece d'Etoile, en cette maniere *.

CATALOGUE des Tableaux, &c.
exposés dans le grand Salon du Louvre.

DE MM. DE TROY, Professeur, Ecuyer, Chevalier de l'Ordre de S Michel, Directeur de l'Académie de France à Rome. 1. *La Toilette d'Esther*, Tableau de dix pieds en quarré 2. *Le Couronnement d'Esther, de 12. pieds de large, sur 10. de haut. Ces deux grands Morceaux ont été trouvés très-dignes de la réputation de l'Auteur.

COYPEL, ancien Professeur, Ecuyer, Premier Peintre de M. le Duc d'Orleans. 1. *Armide, qui fait détruire par les Génies Infernaux, le Palais qu'elle leur avoit fait élever pour s'y enfermer avec Renaud & les Plaisirs, grand Tableau en largeur.

2. Jeune Veuve devant son Miroir, oubliant le passé & prenant des arrangemens pour l'avenir, Tableau de Chevalet. 3. Armide, qui prête à poignarder Renaud, cede aux tendres sentimens qu'elle conserve pour ce Héros. La Suite de l'Amour rit de la colere de l'Enchanteresse, & celebre d'avance le triomphe de ce Dieu. 4. *Une jeune Asiatique, tenant d'une main une bougie & de l'autre une Lettre, qu'elle semble lire avec attention. On a été confirmé, en voyant ces Ouvrages, du génie abondant, Poétique & varié de M. Coypel, & de l'art avec lequel il a su allier le plus grand Cothurne avec le Brodequin.

DULIN, ancien Professeur. 1. La Réception de l'Ambassadeur de la Porte, avec son fils & sa Suite, par M. le Blanc, Ministre de la Guerre, à l'Hôtel Royal des Invalides, où ce Ministre présente les premiers Officiers de l'Hôtel, qui en for-

ment

ment le Conseil. Les Figures qui composent ce Sujet , sont ressemblantes & faites d'après Nature.

PARROCEL. 1. *Bataille de Cavalerie, donnée en Italie 2. *Autre Bataille où les Allemans défont les Turcs. 3. Cavalier sur un Air de Manege pour assouplir un cheval. 4. Autre de même grandeur, au passage, air de Manege, &c. Ces Tableaux ont attiré un très-grand nombre de Spectateurs; il seroit trop long d'en rapporter ici les éloges.

CHRISTOPHE, Adjoint à Recteur. 1. Jeune Esclave assis, frapé par ses Camarades, & son Défenseur qui retient les coups qu'on lui porte. 2. Descente de Croix. 3. Son Pendant, représentant la Résurrection. 4. Petite Bacchanale d'Enfans, l'un étant sur une Chevre, accompagné de ses Camarades, & l'autre qui est tombé avec son Tambour de Basque.

DE LA TOUR. 1. *Portrait en Pastel de M. Restout, Professeur de l'Académie, dessinant sur une Portefeuille. 2. Celui de Mad. de . . . , habillée avec un Mantelet Polonois, réfléchissant, un Livre à la main. 3. Celui de M. Mansard, Architecte. 4. *Madlle de la Boissiere, ayant les mains dans un Manchon, appuyée sur une fenêtre. On a été non-seulement frapé de la ressemblance parfaite de tous ces Portraits, mais encore de l'imitation naïve & vraie, de ce que la Nature présente aux yeux de plus agréable. En ce genre on ne croit pas que l'Art puisse aller au-delà.

OUDRY. 1. *Silene, barboüillé de Mures par la Nimphe Eglé, en Bas-Relief de Bronze. 2. *Chasse du Cerf. 3. *Petit Paysage d'après Nature, avec des Animaux sur le devant. 4. Autre petit Paysage où paroît une grosse Tour, d'après Nature. 5. Chasse où paroît le Roy; dans le fond du Tableau, un Cerf, qui tient contre les Chiens sur les Rochers de

de Franchard, dans la Forêt de Fontainebleau, fut d'après Nature, par ordre du Roy, pour être exécuté en Tapissierie. 6. *Paysage, où l'on voit un grand Pont, des Vaches & des Moutons sur le devant. 7. Pot à Oglie, un Faisan & Groupe de Gibier, posé sur un Tapis de Turquie. Ce laborieux Artiste soutient & augmente dans ces Ouvrages la grande réputation dont il jouit.

NATOIRE, Professeur. 1. *Bacchanale, forme carrée. 2. Les trois Graces, qui enchaînent l'Amour, Tableau chantourné. 3. *Bacchus, à qui un Enfant verse à boire, accompagné de Silène & de deux Bacchantes. M. Natoire se montre dans ses derniers Ouvrages, plus que jamais, le digne Elève de FRANÇOIS LE MOINE, qui a cultivé ses heureux talens.

DES PORTES, le Père. 1. Petit Tableau représentant du Fruit & du Gibier. 2. Autre de même sujet. 3. Autre, où l'on voit encore des Fruits & du Gibier. 4. Autre, même sujet, & un bout de Bas-Relief. 5. *Tableau, représentant les Fleurs, les Fruits & le Gibier du Printemps. 6. Autre, même sujet, & Pendant. 7. *Voiture chargée de Canes à Sucre & autres Fruits des Indes, tirée par deux Taureaux, deux Nègres qui portent un Hamac, couvert d'un riche Tapis. Il y a dans le Paysage un Moulin à Sucre, beaucoup d'Oiseaux, Arbres, Plantes, Fleurs & Fruits des mêmes climats. Ce riche Tableau a été fait pour le Roy, & sera exécuté en Tapissierie aux Gobelins. 8. Des viandes prêtes à mettre en broche, comme Perdrix rouges & grises, deux Lapreaux & un Faisan piqué, le tout rangé dans un bassin sur une table, deux Chapons bardés & un Rouge, au-dessus un carré de Mouton, un quartier d'Agneau, des Bigarades dans un panier, & au bas, des Poires de bon chrétien. 9. *Tigre de

de la grande espece, qui attaque un Cheval rayé, tel qu'on en voit aux Indes, sur le derriere un Rhinoceros & une Gazelle : au bas, des Tatous ou Armadilles, un grand Aibie, dont le fruit est de la Casse, beaucoup d'Oiseaux, Poissons, Plantes, &c. Nous ne ferons pas d'autre éloge de M. des Portes, la grande perfection de ses Ouvrages le loue assés.

CHARDIN. 1. Garçon Cabaretier, qui nettoye son Broc. 2. *Servante qui écuré une poêle sur un Tonneau, faisant Pendre au précédent. 3. Jeune Eleve, assis, taillant son Crayon, appliqué à regarder le Dessin qu'il copie. 4. *Jeune Ouvriere, sur une chaise de paille, travaillant en Tapissierie, interrompant son Ouvrage, ses regards fixés sur le Dessinateur. 5. Jeune Ecolier assis par terre, qui dessine sur un Portefeuille, vû par le dos. 6. Autre Ouvriere en Tapissierie, qui choisit de la laine dans son panier. 7. *Jeune Personne impatiente de cacheter une Lettre avec la lumiere qu'on lui apporte. 8. *Ecolier apuyé sur une table, ayant une attention singuliere à voir tourner un Toton. Ce Peintre, exact imitateur de la simple Nature, jusqu'aux moindres circonstances, & dont les Tableaux, qui parurent de lui au dernier Sallon, lui ont fait une grande réputation, a été encore plus généralement goûté cette année.

D'ANDRÉ BARDON. 1. Les Pelerins d'Emaüs, petit Tableau. 2. Vierge assise sur des nuées, tenant l'Enfant Jesus, grand Tableau ceintre. Il est destiné pour l'Eglise des Missions Etrangeres.

LE CHEVALIER SERVANDONI. 1. Tableau d'Architecture. 2. *Autre de même. 3. Sujet d'Architecture & de Paysage. Personne n'ignore les grands talens de cet Artiste pour la Perspective & les grandes compositions.

TOCQUE. 1. Portrait de M. Stienmart, Peintre de

de l'Académie, & Garde des Tableaux du Roy. 2. *Celui de Mad. Harant, en coëffure & en Mantelet. 3. De M. Babo. 4. *De M. Rinduel, le jeune, Hollandois, tenant un Livre de Musique. 5. De M. Pitre, apuyé sur un Livre. 6. De M. Villemain, Président au Présidial de Chartres. Tous ces Portraits ont été vus avec un applaudissement général & très-éclatant pour l'habile Peintre.

DE LA JOUE. 1. Concert Champêtre, Tableau chantourné. 2. Devant de Cheminée ceintre, Urne avec des Enfans qui portent une Mappemonde, sur Péminence le Cheval Pégaze.

LAMY. 1. Latone, allaitant Apollon & Diane. 2. *Christ, mis au Tombeau par Joseph & Nicodème. 3. Apollon avec Issé. 4. Mercure amoureux d'Hersé.

DE LYEN. 1. Portrait de Mad. de la Haye, en Liseuse. 2. De M. de la Haye, son Epoux, en Astrologue. 3. De M. de Solmaquier, en Chasseur.

GALLOCHE, Professeur. 1. *Adonis qui quitte Vénus pour aller à la Chasse, grand Tableau en hauteur. M. Galloche confirme par cet Ouvrage la réputation qu'il s'est si justement acquise par tant d'autres.

COLLIN DE VERMONT, Adjoint à Professeur. 1. Moïse ordonnant à Aaron, de la part du Seigneur, de ferrer dans l'Arche la mesure d'un Gomore plein de Manne, pour laisser aux Israélites le souvenir de la nourriture que Dieu leur avoit donnée dans le Désert.; grand Tableau ceintre.

AVED. 1. Portrait de M. l'Abbé de . . . , en pied. 2. De Mad. Loys. 3. *De Mad. de Varenne, en Liseuse. 4. *De M. Rousseau Poète illustre du siècle. 5. De l'Abbé Berger, apuyé sur un Livre. Ces Ouvrages ont été généralement applaudis & estimés des Connoisseurs.

CARLO

CARLO VAN LOO, Professeur. 1. Vénus à sa Toilette, Dessus de porte chantourné. 2. *La défaite de Porus par Alexandre, grand Tableau ceinturé. 3. *L'Amitié de Castor & Pollux! La réputation de cet habile Maître est au-dessus des louanges qu'on pourroit lui donner.

BOUCHER, Professeur. 1. *Vénus qui descend de son Char, s'appuyant sur Cupidon, pour entrer au Bain, Tableau chantourné. 2. *L'Education de l'Amour par Mercure. 3. Les trois Graces qui enchaînent l'Amour, Dessus de porte chantourné. Les grands talens de M. Boucher sont généralement connus, le feu & l'élégance de ses compositions & les graces de son Pinceau n'échappent à personne.

DELOBEL. 1. *Sujet Allégorique de la réunion de la Lorraine à la France, sous le Regne de Louis XV. & le Ministère de S. E. M. le Cardinal de Fleury. La Description de ce Tableau a paru imprimée. 2. Petite Esquisse, représentant des Buveurs. 3. Portrait d'une Dame avec son enfant, jouant de la Serinette. 4. De M. Huquier, Graveur. 5. Femme qui dort, tenant des Pavots; Dessus de porte en travers. 6. Son Pendant de même grandeur, représentant une femme à qui un Amour apporte une Colombe.

AUTREAU. 1. Portrait de M. Procope, apuyé sur une table. 2. Ovals, représentant les sieurs Slodz, freres, Sculpteurs.

DUMONS. Lucrece, Tableau en hauteur.

NATTIER. 1. *Portrait en pied du Chevalier d'Orleans, Grand-Prieur de France, commandant sur un Port de Mer. 2. *De Madlle de Rohan, fille du Prince de Guimenée, mariée au Marquis de Crevecœur, sous la forme d'Hebé. 3. *Madlle de Canisy, Epouse du Marquis d'Antin, tenant une Perruche. 4. M. Nattier, lui-même, avec les attributs

188 MERCURE DE FRANCE

tributs de la Peinture. 5. Son Epouse , avec les attributs de la Musique, tous deux ovales. Ce Peintre s'est toujours extrêmement distingué par les graces de son Pinceau.

GEUSLAIN. 1. Portrait de M. Peller , Avocat au Conseil & ancien Echevin , en Robe de cérémonie. 2. M. Bourdelin , Docteur Régent & Doyen de la Faculté de Médecine de Paris. 3. Mad. Pouffinet, tenant un Livre de Musique. 4. M. Chopard , cy-devant Premier Valet de Chambre du Duc de Chartres , tenant une Flûte Allemande.

HUILLIOT. 1. Bustes de Bacchus , où l'Amour, qui prend son parti , le couronne de Mirthe , lui ayant pendu son Carquois au col , un grand Surtout à trois gradins , sur lesquels on voit des Vases de Pierres précieuses , enrichis de Bas-Reliefs & de divers Fruits d'Italie. Le Brandon de l'Amour s'éteint dans la Coupe de Bacchus, &c. 2. La Fable du Cocq & de la Perle dans le fumier 3. Trophée de Chasse , en hauteur.

FRANCISQUE MILET. 1. Gens qui passent dans une Barque. 2. Figures & Animaux. 3. Paysage représentant un Repos. 4. Figures d'Animaux , très-petit Tableau. 5. Paysage & Pêcheurs. 6. Arrivée de Chasseurs.

LANCRET. 1. Danse Champêtre dans une Isle. 2. *Concert Champêtre. 3. *Le Gascon puni. 4. La Femme avare & le Galant Escroc 5. Le Faucon. 6. Les Troqueurs , Sujets tirés de la Fontaine. Ce Peintre pourroit mieux qu'un autre , se passer d'éloges. Ses Ouvrages lui en ont assez attiré , mais le Public , qui saisit aisément & goûte avec avidité tout ce qui sort de son Pinceau, nous sçauroit mauvais gré de ne pas applaudir , avec tous les Curieux, à ses compositions galantes , legeres & ingénieuses.

CHAVANNE. 1. Un Soleil levant. 2. Un Soleil couchant.

couchant. 3. Paysage avec Figures & Animaux 4. Bergers avec leurs Troupeaux.

ALLOU. 1. Portrait de M. Raguener, peint d'une maniere pittoresque. 2. Celui de M. Burgo. 3. De M. Mercier, en bonnet, & de profil. 4. De M. Dailly, Architecte, tenant un Livre; on voit sur une table un Compas & autres Instrumens de Géométrie. 5. De M. Ferrand, Avocat au Parlement, en Robe. 6. De Mad. Deschamps; elle donne de l'herbe à brouter à un Lapin. 7. De M. Deschamps, en Solitaire, tenant un Livre. 8. De M. de Bierne, en Juge Consul.

BOIZOT. 1. Dessus de porte, représentant l'origine de l'Amour, exprimé par une belle Personne, qui, avec le secours d'un Verre ardent, allume le flambeau de Cupidon. 2. Vénus qui désarme l'Amour. 3. L'Education de l'Amour par Vénus & par Mercure. 4. L'Amour piqué par une Abeille. 5. Tableau représentant l'Architecture, & son Pendant, représentant la Sculpture.

TREMOLIERES, Adjoint à Professeur. 1. Bain de Diane, Esquisse. 2. Triomphe de Galatée sur les Eaux, autre Esquisse. 3. * Tableau représentant la Comédie. 4. L'Hymen d'Hercule & d'Hebé, enchaînés par l'Amour avec des Guirlandes de fleurs. 5. * Vénus embrassant l'Amour. 6. * Dessus de Porte chantourné, représentant la Musique, & son Pendant, représentant la Poësie. Nous nous sçavons très-bon gré de la Prophétie que nous fîmes l'année passée, avec tous les Spectateurs, en parlant des talens de ce jeune Peintre, le Public vient de la confirmer par le goût fin & délicat qu'il a trouvé dans ses Ouvrages.

RESTOUT, Professeur. 1. * Abdolonyme, qui paroît devant Alexandre en habit Royal. 2. Gageure de Phébus & de Borée, pour ôter le Manteau du
E Voyageur.

Voyageur. Sujet tiré de la Fable. 3. * Saint Pierre guérissant le Boiteux à la porte du Temple. 4. Dispute de Minerve & de Neptune, au sujet de la Ville d'Athenes. 5. * Neptune & Amphitrite. Ce Peintre né pour les vastes compositions & les grands Sujets, non-seulement digne Eleve, mais Emule & Neveu de l'illustre Jean Jouvenet, n'a pas besoin d'éloge.

COURTIN. 1. Les deux Fils du Grand-Prêtre Aaron, qui, pour avoir pris du feu étranger dans leur Encensoir, furent tués d'un coup de foudre par l'Ange, envoyé de Dieu, lorsqu'ils alloient encenser l'Autel des Parfums; Aaron exprimant sa douleur, reçut ordre de Moïse sur le champ de ne les point pleurer, mais de les laisser pleurer au Peuple. 2. Christ en Croix, & Soldats troublés.

JEURAT, Adjoint à Professeur. 1. Repos de Diane. 2. Départ d'Achille pour aller venger la mort de Patrocle.

MASSE. Jeune Bacchante, jouant avec des Enfans.

JOUVENET. 1. Portrait du Commandeur Solar, Ambassadeur de Sardaigne, en habit de velours cramoisi, galonné d'or, avec une Armure. 2. l'Abbé du Rouget, Aumônier de la feuë Duchesse de Berry.

ALLEGRAIN. Payſage avec Figures & Animaux.

DROUAI. Plusieurs Portraits en Miniatures, renfermés sous une glace, & dans la même bordure, qui ont reçu bien des applaudissemens.

BOUCHARDON, Sculpteur. 1. * Portrait en Buste de Marbre blanc, sans draperie, traité dans le vrai goût de l'antique. 2. Modèle en Terre cuite, pour une Fontaine publique. On y voit un Triton & une Néréide, couchés aux côtés d'un Hippopotame, Animal monstrueux du Nil. 3. * Autre, représentant cet Enfant dont Plin^e fait mention; qui avoit

sc

se a privoiser un Dauphin du Lac Lucrin, & l'avoit accoutumé à le porter sur son dos depuis Baye jusqu'à Pouzzole, où cet Enfant alloit tous les jours. La réputation de M. Bouchardon, également fameux par son Ciseau & par son Crayon, ne seroit pas beaucoup augmentée, quand nous dirions ici que ses Ouvrages sont toujours généralement goûtés des Connoisseurs les plus difficiles & les plus délicats.

LE MOINE, fils. 1. *Hercule couché, tenant des Pommes des Hesperides. 2. *Tête de Vieillard, en Terre cuite. 3. *Portrait de la Comtesse de Feuquieres, fille de Pierre Mignard, Premier Peintre du Roy, aussi en Terre cuite. Les Connoisseurs du premier ordre, goûtent toujours de plus en plus les Ouvrages de ce jeune Artiste, qui jouit déjà d'une grande réputation très-bien méritée.

ADAM, l'aîné, Adjoint à Professeur. 1. *Buste de Terre cuite, dans le goût de l'antique. 2. Jeune Nymphé, badinant avec un Cigne, à qui elle donne un Poisson. 3. *Bas-Relief, moulé en plâtre, qu'on exécute en Bronze pour une des Chapelles de Versailles, représentant Ste Adelaïde, Impératrice, faisant son dernier adieu à S. Odilon, Abbé de Clugny, 4. *Figure bronzée de ronde-bosse, en Terre cuite, qui représente le Pape S. Grégoire, donnant sa Bénédiction au Peuple.

ADAM, le cadet. 1. *Modele en plâtre, de ronde-bosse, représentant Prométhée, attaché sur le Mont-Caucase, dévoré par un Vautour. Ce n'est pas d'aujourd'hui que ces deux habiles Sculpteurs se distinguent dans leur Art; les Ouvrages qui viennent de sortir de leurs mains, confirment le jugement favorable qu'on a porté de ceux qu'on voit d'eux à Versailles, à S. Cloud & ailleurs.

LA DATTE, Sculpteur. 1. S. Paul, en ronde-bosse

E ij

bosse , Modele de Terre cuite. 2. Autre de même , représentant Judith , tenant la tête d'Holopherne. 3. *Le Martyre de S. Philipe, Bas-Relief en plâtre; on doit l'exécuter en Bronze pour la Chapelle du Roy. 4. S. François Xavier , Modele en Terre cuite.

VINACHE , Sculpteur. 1. Figure moulée en plâtre , de la proportion de deux pieds , représentant Ajax , qui se donne la mort pour n'avoir pu obtenir les Armes d'Achille. 2. Le Satyre Marcias , prêt à être écorché , qui s'efforce de rompre ses liens , Esquisse en Terre cuite. 3. Autre Esquisse , représentant S. Jérôme qui frappe sa poitrine.

VANDERVOORT , Sculpteur. Vierge , assise sur des Nuées , tenant l'Enfant Jesus à côté d'elle.

LEPICIER , Graveur, Secrétaire & Historiographe de l'Académie. 1. *Portrait de M. Orry , Contrôleur Général des Finances , d'après M. Rigaud. 2. Thalie , chassée par la Peinture , Sujet Allégorique d'après M. Coypel. 3. *Sujet tiré de Dom Quichotte , d'après le même , &c.

THOMASSIN , Graveur. 1. *Diogene , qui a trouvé l'homme qu'il cherchoit , d'après M. Autreau le Pere. 2. L'Homme assujetti au travail , d'après le Feti.

On voyoit dans le même Sallon les Œuvres diverses en Gravure de Mrs Tardieu , Moireau , Larmessin , Aveline , Surugue , &c.

On a du expliquer l'Enigme & les Logogryphes du Mercure de Septembre par , une *Lettre missive* , *Sonnet* , *Logogryphe* , *Calamus* , *Hirundo vel Hirudo* , & *Musca*. On trouve dans le second Logogryphe , *Orge* , *Lyre* , *Ré* , *Gloire* , *Pole* , *Horloge* , *Lie* , *Oeil* ; & dans le cinquième , *Musa* & *Mus*.



E N I G M E.

Tout en naissant je meurs, & mourant pour
 éclore,
 Je suis & ne suis plus, & je revis encore ;
 En revenant toujours, je ne reviens jamais ;
 Je meurs, c'est pour toujours, & toujours je renaïs ;
 Tout & rien est à moi ; je donne comme j'ôte ;
 Je fais & détruis tout, mais ce n'est pas ma faute ;
 C'est mon destin ; par moi les plus profonds secrets
 Sont pénétrés ; mon cours abolit les forfaits ;
 Quelquefois je fléchis une Beauté cruelle,
 Mais quelquefois aussi je la rends infidelle :
 Du vice & des vertus je deviens le tombeau ;
 Et plus souvent encor je leur sers de flambeau ;
 On ne pourroit sans moi faire aucune entreprise ;
 Le Sage sçait mon prix & le sot me méprise ;
 Les plus heureux Mortels sont tous maîtres de moi ;
 Ce n'est qu'aux malheureux que je donne la loi ;
 Le Scelerat, sans moi, ne peut faire son crime ;
 Le Poète sans moi ne peut trouver sa rime :
 Devinez qui je suis, Lecteurs embarrassés ;
 Vous ne pouvez sans moi, c'est vous en dire assés.

Par M. l'Abbé Pagés.

E iiij LQ.



LOGOGRAPHIE.

A Mlle V.

I Ris , pour votre ajustement
 Je vous suis toujours nécessaire ,
 Et mon parfait attachement
 Eut toujours le don de vous plaire.
 Si des sept pieds , qui font mon nom ,
 Vous faites la dissection ,
 Vous trouverez un Fleuve , un Prophete , une Ecorce ,
 Qui conserve du vin & le goût & la force ;
 Pieuqe que l'on tend aux Poissons ,
 Pour les prendre par hameçons ;
 Un meuble de Toilette ; une Ville de France ;
 Ce que l'homme sur lui porte dès son enfance ;
 Deux Papes ; certain nom ; symbole de blancheur ;
 Lien ou ligature , utile au Laboureur ;
 Ce qui forma jadis une sainte Couronne ;
 S'il m'en vient une , Iris , d'abord je vous la donne.

*Par M. Desnoyers , Lieutenant Particulier
 en la Prévôté d'Estampes.*

A U T R E.

N On , jamais je n'e valus rien ;
 Je remplis néanmoins les Humains d'allegresse ;
 Mais.

Mais je suis une Enchanteresse ,
Dont les faveurs souvent perdent l'homme de bien ;
Cruellement empoisonnées ,
Elles donnent la mort aux âmes les mieux nées.

Je suis un Monstre dangereux ;
J'ai sept pieds , treize enfans , dont cinq , pleins de
malice ,
Ne respirent que maléfice ,
Et rendent , s'il se peut , les hommes malheureux ;
De les connoître il est facile ,
Quoique de les aimer il soit très-difficile.

Vous trouverez, en combinant ,
Un petit animal de couleur assés grise ,
Que nul homme ne prise ,
Qui livre assaut surtout aux Pauvres , à l'Enfant.
Le deuxiême craint la lumiere;
Et les Loix plusieurs fois ont fait mourir son Pere.

Le troisième , plus doucement ,
Fait entrer son poison dans les corps qu'il assiège ;
On n'aperçoit pas son manège ;
Et pour surprendre mieux , dans son commence-
ment ,
Foiblement il attaque l'homme ;
Mais s'enflant par progrès , il étouffe , il assomme.

Les deux autres , non moins méchans ,
E iiiij De

De genre different , quoique de même espece ,
 Sans compassion , sans politesse ,
 Vont partout desoler les Fermes et les Champs.
 Le reste de ceux-ci differe ;
 Et chacun dans son genre est meilleur que sa mere.

On voit , en cherchant de nouveau ,
 Deux animaux à plume , et fort amis de l'homme ,
 Aimés dans Paris , comme à Rome.
 Un Bâtiment en trompe , et souvent en berceau ,
 Duquel la figure est concave ,
 Et qui pour l'ordinaire est placé dans la cave.

Plus , une espece de pivot ,
 Sur qui roule sans cesse une grande Machine.
 Un Fleuve qui fut la ruine
 D'un jeune audacieux , qui passa pour un sot.
 Un Vase d'un frequent usage ,
 Propre à mettre de l'eau , du vin , ou du laitage.

Il sort encore de mon sein ,
 Une chose par qui la chambre est garantie
 Du froid , du chaud , et de la pluie ,
 Des Vents et des Voleurs. Et l'autre ? un terme
 enfin
 Usité dans l'Architecture ;
 Et qui des Bâtimens embellit la structure.

AUTRE.

A U T R E.

A Utant entêté qu'une Mule ;
 Je veux te faire voir mon nom.
 Lecteur ; souffre , non sans scrupule ;
 Qu'il soit contraire à la raison.
 Mon nom françois , chose bien surprenante ;
 Contient trois noms latins de bête différente.
 Celui d'un Animal aussi fin que voleur ;
 Celui d'une Bête cruelle ;
 Celui d'un timide Coureur.
 Je paroïs à tes yeux. Peux-tu l'avoir plus belle ?

L O G O G R Y P H U S.

U Rbes , Rura colo , Pagos , charissime Lector ,
Scinde caput , mens est , ora superna , locus.
 Sex è septenis pedibus mōx elige solers ;
Scriptor divini pradicor eloquii.
 Nunc quinque insumas , sermo mavortius adsum ;
Cum totidem , in Cœlis pareo multicolor.
 Admittas totidem , me cernis in arbore cuncta ;
Tres tantum capias , fœmina nulla patet.

Par Duchemin , Musicien à Angers.



EV NOU-



NOUVELLES LITTÉRAIRES

DES BEAUX ARTS.

VERSION DU NOUVEAU TESTAMENT selon la Vulgate , Par le P. *Amelote* ; nouvelle Edition revûë et corrigée ; avec Aprobation de M. l'Archevêque de Paris. 1738. 2. vol. in-12. *A Paris* , chés la Veuve *Mazieres* , et J. B. *Garnier* , Imprimeurs-Libraires de la Reine , rue S. Jacques , à la Providence.

EXPLICATION de la Regle de S. Benoît, adressée à un Monastere, où l'on suit la Mitigation ; en quoi elle consiste , et à quoi la Regle oblige. *A Paris* , chés Pierre *Witte* , rue Saint Jacques , à l'Ange Gardien , près S. Yves ; et *Henry* , rue de la Harpe , au coin de la Place de Sorbonne. 1738. in-12. de 602. pages , sans la Préface , et la Table des Matieres.

MUSE MILITAIRE , ou quelques Pièces fugitives , tant en Vers qu'en Prose , composées par un Officier. Brochure in-12. de 19. pages. *A Paris* , chés *Dupuis* , dans la Grand'-Salle du Palais , au S. Esprit. Le prix est de 10. sols. 1738.

L'Auteur

L'Auteur promet de donner la suite tous les huit jours , suivant l'accueil que le Public fera à cette premiere Feuille.

DISCOURS sur les objets , qui peuvent exciter l'émulation , dans la Profession d'Avocat. *Brochure in-8. A Paris, de l'Imprimerie de Jacques Guerin, Quai des Augustins.* M.DCC. XXXVIII.

Une courte Epître , et fort bien tournée , adressée aux jeunes Avocats , précède le Discours dont il est ici question ; on trouve dans ce Discours de fort bonnes choses. Nous en toucherons quelques Endroits.

» Combien d'Hommes Illustres , dit l'Au-
 » teur , se sont élevés d'eux-mêmes à la plus
 » haute réputation ? Qui ne sçait que le
 » Titien n'eut pour Maître qu'un Peintre au-
 » dessous du médiocre ? que le Cor-
 » rege , né et nourri dans la solitude , fut
 » encore moins redevable à l'instruction
 » d'autrui ? cependant quelle gloire se sont-
 » ils acquis l'un et l'autre ?

Il cite ensuite l'Exemple de Démosthène : il parle de l'extrême infortune de ce célèbre Orateur , de la gloire qu'il acquit , et des objets qui exciterent son émulation : il finit cet Endroit par ces mots , » Il est des génies
 » supérieurs, qui sentent que rien de leur est
 » impossible , et en général il n'est point
 Evj. » d'obstacle

» d'obstacle que ne puisse vaincre celui qui
 » est animé du désir de se faire un nom.

Ce que l'Auteur ajoute peut regarder tous les hommes en général , du côté de l'émulation.

» Heureux , dit-il , celui dont l'imagina-
 » tion est hardie , vive , agissante , et qui a
 » la noble ardeur de vouloir s'élever à la
 » gloire ! Ces violens transports , qui nous
 » portent à souhaiter de la réputation , sont
 » des préjugés avantageux , qui annoncent
 » qu'on la méritera un jour. Tout Homme
 » qui n'aspire pas à se faire un nom , n'ex-
 » cutera jamais rien de grand. Quand on mar-
 » che avec nonchalance , et avec froideur
 » dans la carrière qu'on a embrassée , on
 » souffre toutes les peines , tous les dégoûts
 » de sa Profession , sans en avoir l'honneur ,
 » ni la récompense ; il faut par de grands ob-
 » jets donner de l'ébranlement à l'ame.
 » Nous devons , autant qu'il nous est possi-
 » ble , comme le dit un des plus grands
 » Hommes de l'Antiquité,* nous devons, dis-
 » je , toujours nourrir notre esprit au grand ;
 » le tenir plein et enflé d'une certaine fierté
 » noble et généreuse ; surtout bannissons la
 » trop grande méfiance ; elle est une lan-
 » gueur de l'ame , qui l'empêche de prendre
 » l'essor , et de se porter avec rapidité vers la
 » gloire ; elle est , par rapport aux talens , ce
 » que le froid est pour la terre , elle les gêne,

* Longin.

» elle les étouffe ; elle empêche d'entrevoir
 » ce qu'on est , et de sentir ce qu'on pour-
 » roit être un jour : mais la rosée du matin
 » est moins utile aux fleurs, que l'émulation ne
 » l'est aux talens ; elle les met en liberté , et
 » elle les fait éclore : vive et féconde source
 » du mérite, par elle, des esprits médiocres at-
 » teignent et surpassent souvent la hauteur
 » des génies les plus sublimes, &c. .

Ce Discours est bien écrit , plein de feu
 et d'imagination : peut-être le trouvera-t-on
 trop court ; reproche obligeant pour l'Au-
 teur, qui auroit pu s'étendre d'avantage ;
 mais on n'est pas en droit d'exiger de lui
 plus qu'il n'a voulu nous donner.

MOYENS de conserver le Gibier par la des-
 truction des Oiseaux de rapine , et les Ins-
 tructions pour y parvenir.

TRAITE' de la Pipée , Chasse amusante et
 divertissante , très convenable aux Dames.
*Un Vol. in-12. d'environ 100. pages. A Pa-
 ris , chés la Veuve Prud'homme , au Palais , à
 la Bonne Foi couronnée. M. DCC. XXXVIII.*

On se tromperoit si on prenoit ce petit
 Livre pour un de ces Ouvrages frivoles , au-
 jourd'hui fort multipliés , où l'on n'apprend
 rien , et qu'on ne lit jamais deux fois. Celui-
 ci , outre l'amusement de la lecture, ensei-
 gne un Art aussi agréable qu'utile ; la con-
 servation

servation du Gibier n'est pas en effet une chose indifférente ; et l'exercice de la Pipée peut d'ailleurs occuper agréablement les Personnes les plus sérieuses , dans les temps destinés au délassement de l'esprit. Ce Livre , au reste , ne pouvoit être publié dans une saison plus convenable , que celle où nous sommes , puisque , selon les Principes de l'Atiteur , Chap. 12. p. 64. c'est le temps le plus avantageux pour faire la Pipée avec grand succès.

PROJET de l'Edition des Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres , traduites en François.

Il y a long-temps que le Public desire une Traduction Française des Transactions Philosophiques de la Société Royale de Londres ; et il est fort étonnant que personne jusqu'à présent ne l'ait entreprise. Tous les Sçavans de l'Europe estiment beaucoup ce Recueil , ils le citent dans leurs Ouvrages ; et les Journaux François et Etrangers en ont toujours parlé avec les plus grands éloges.

Les Mémoires de la Société Royale de Londres , renferment non seulement des Recherches très-profondes et très-sçavantes , sur toutes les parties des Mathématiques , de la Physique , de l'Histoire Naturelle et de la Médecine ,

Médecine , mais encore des Dissertations fort curieuses sur les Belles Lettres , sur la Chronologie et sur l'Histoire.

La Société Royale d'Angleterre a commencé à publier cet Ouvrage en 1665. et depuis , elle l'a continué presque sans relâche. Le Recueil entier monte présentement à 40. Volumes in-4°. la plupart fort épais.

La multiplicité des Volumes , et l'estime générale des Anglois pour cette Collection , ont déterminé successivement plusieurs Membres de la Société Royale , à en faire un Abregé. M. Lowthorp a, le premier, formé ce dessein ; il a donné l'Abregé des Transactions Philosophiques depuis 1665. jusqu'en 1700. et son Ouvrage en trois gros Volumes in-4°. a été très-bien reçu. Depuis M. Lowthorp , plusieurs personnes ont travaillé , à l'envi , à continuer l'Abregé depuis 1700. jusqu'en 1720. et depuis 1720 jusqu'en 1733. Mais les Abregés faits par ces Continuateurs , ne sont , à proprement parler , que des choix de Pièces imprimées en entier ou en partie. Tous ces differens Abregés ont été traduits en Italien , et ont eu plusieurs Editions.

Il auroit peut-être paru plus commode de donner une Traduction de l'Abregé , que de l'Ouvrage même ; mais quand on fait une pareille entreprise , il la faut faire de la manière la plus utile : il n'y a pas de doute qu'on

qu'on n'eût appris beaucoup dans l'Abregé ; mais ce n'est point l'Ouvrage ; quand on veut avoir recours aux Mémoires des Membres de la Société Royale , on ne peut les lire et les citer que dans les Transactions Philosophiques.

Il faudra beaucoup de temps pour donner cette belle Collection ; mais on tâchera de dédommager l'attente du Public par l'exactitude de la Traduction , et par la beauté de l'Edition : on a lieu d'espérer le succès d'un pareil Ouvrage fait avec soin , et pour lequel on suit un Plan, arrêté sous les yeux du Chef de la Magistrature du Royaume , également versé dans tous les genres de Littérature et dans toutes les Sciences.

On donnera incessamment au Public deux Volumes des Transactions Philosophiques.

Le premier, contiendra la Table Chronologique depuis 1665. jusqu'en 1735. inclusivement , la Table par ordre de matieres , et la Table par noms d'Auteurs. Ce Volume sera d'environ 800. pages ; à la tête, il y aura une Préface Historique pour tout le Recueil.

Le second Volume sera de 550. pages et plus ; il renfermera la Traduction des années 1735. et 1736. les dernières qui aient paru en Angleterre , et sera chargé d'un grand nombre

nombre de Planches gravées.

On s'est assujetti pour la forme de ces Volumes aux Mémoires de l'Académie Royale des Sciences , imprimés au Louvre. On a mis dans chaque page le même nombre de lignes et la même marge ; on a choisi de beaux caracteres , et on a employé le meilleur Papier.

Pour rendre l'Edition plus belle , on a fait graver , d'après les desseins de M. Bouchardon , un Frontispice , plusieurs Vignettes et des Lettres grises.

Quoique ces deux Volumes soient presque tout-à-fait imprimés , ils ne paroîtront qu'après la S. Martin , afin que le Papier des Gravûres , qui sont toutes tirées , et celui de l'impression , ayent le temps de sécher , et qu'ils ne maculent point.

Le prix sera de 12. liv. pour chaque Volume en blanc.

Quelque attention que l'on ait eu de choisir de bon Papier pour un Ouvrage si important , les Connoisseurs sçavent que toutes les feuilles ne sont pas de la même beauté , et que toutes les Epreuves des Gravûres ne sont pas de la même force , c'est pourquoi on donnera la liberté de choisir les Epreuves les plus parfaites , et les meilleures feuilles d'impression , à ceux qui voudront donner six livres de plus pour ces deux Volumes
seulement.

seulement ; on leur en tiendra compte sur le sixième Tome de l'Ouvrage , qui paroîtra en 1740. et pour lequel ils ne donneront que six livres au lieu de 12 ; on leur délivrera une Reconnoissance des six livres données d'avance , et on promettra de leur en tenir compte.

Ceux qui retireront de bonne heure leurs Exemplaires , auront l'avantage de prendre ceux qui leur paroîtront les plus beaux.

Les Epreuves choisies , le Papier d'élite , et la Reconnoissance du Libraire , seront paraphés par le Censeur Royal , qui approuve l'Ouvrage.

*EXTRAIT d'une Lettre de M. D. L. R.
écrite à M*** au sujet d'un nouvel Ouvrage
de M. de Voltaire.*

VOUS sçavez, Monsieur, le jugement précipité que quelques Personnes ont porté des *Elemens de la Philosophie de Newton* , mis à la portée de tout le monde par M. de Voltaire , imprimés à Amsterdam chés J. Desbordes 1738. 1. vol. in-8. de 399. pages , avec des Figures, et plusieurs Vignettes et Fleurons allégoriques , gravés en taille-douce.

Les uns , prévenus mal à propos , ont condamné le Livre , sans doute sans l'avoir
apro-

aprofondi , peut-être sans l'avoir lu. D'autres, trompés par une infinité de fautes d'impression , qui rendent le sens de l'Auteur absolument inintelligible , en plusieurs endroits , (l'Editeur de Hollande n'ayant pas même placé comme il faut les Lettres qui renvoyent aux Figures ,) ont jugé que cet Ouvrage étoit bien éloigné d'être *à la portée de tout le monde*, comme le titre l'annonce.

Ceux-ci , déroutés de la maniere qu'on vient de le dire , sont beaucoup plus excusables que les premiers ; et c'est principalement en leur faveur que M. de Voltaire vient de faire réimprimer ce Livre à Londres avec toute l'exactitude possible , et avec d'amples Eclaircissemens , qui le mettront enfin *à la portée de tout le monde* , de ses Censeurs, même les plus rigides. Cette nouvelle Edition , dont le titre est : *ELEMENS de la Philosophie de Newton , donnés par M. de Voltaire , nouvelle Edition , 1. vol. in-8°. A Londres. M. DCC. XXXVIII.* , est augmentée d'un Chapitre concernant le Flux et Reflux , imprimé dans les Journaux de Londres : on y a joint une Table des Chapitres , et une autre des principales Matieres.

Toute prévention et toute consideration particuliere mises à part, quelque Systême de Physique qu'on embrasse , il faut convenir , M. qu'on a bien des obligations à l'Auteur ,
de

de nous avoir donné les Elemens de la Philosophie de Newton : tout Homme, tant soit peu intelligent , et qui pense d'une certaine maniere , doit être curieux de se mettre au fait du Systême de ce grand Philosophe.

Vous ne vous attendez pas , M. sans doute , de trouver ici un Extrait de ce Livre , ce qui pourroit excéder les bornes d'une Lettre ; je crois d'ailleurs qu'il est inutile de vous en dire d'avantage, pour vous exciter à le lire avec empressement. Je ne dois pas oublier de vous dire , qu'il est orné au commencement d'une Epître en Vers, adressée à Madame la Marquise du Chastelet, cette Dame illustre, l'honneur de son Sexe, qui joint aux graces de la Nature, le sçavoir le plus solide, le plus éclairé, et le goût le plus exquis. Je m'assûre que vous serez content de la précision de cette Lettre , et de la maniere dont elle est versifiée. L'Auteur y peint la Philosophie , surtout celle de Newton , avec les couleurs les plus aimables ; ensorte , M. qu'à la seule lecture de cette belle Epître , on auroit presque envie de devenir tout de bon Newtonien.

Cette Philosophie , au reste , a peut-être une vertu attractive , qui captive tous ceux qui l'étudient avec quelque application. Mais quelques - uns prétendent que cette vertu sent un peu les qualités occultes des Péripatéticiens

tériens. Je n'oserois hazarder là-dessus mon jugement, du moins par écrit; il ne m'appartient pas d'ailleurs de prononcer sur une matiere, disputée entre des Cartesiens et des Newtoniens illustres, et d'un égal mérite : *Non nostrum est tantas componere lites.*

J'ai toujours l'honneur d'être, &c.

A Paris le 20. Septembre 1738.

GÉNÉALOGIE *Historique de la Maison Royale de France, exposée dans des Cartes Généalogiques et Chronologiques, tirées des meilleurs Auteurs, avec des Explications Historiques, et les Armoiries différentes de chaque Branche. 2. Vol. in-4. à Paris 1738. chés Le Gras, au Palais, Giffart et Briasson, rue S. Jacques, Chaubert, à l'entrée du Quai des Augustins, du côté du Pont Saint Michel, Lamefle, rue vieille Bouclerie, la Veuve Pissot, Quai de Conty.*

L'Avertissement qui est à la tête de ce Volume, suffit pour en donner une juste idée. L'Auteur s'exprime en ces termes.

Si l'n'y a pas grand mérite de travailler sur des matieres, où l'on ne peut être, pour ainsi dire, que l'écho des autres, c'en est cependant un pour l'Ouvrage, si l'Auteur a

pro-

profité des lumières et des découvertes de ceux qui l'ont précédé , pour le rendre plus utile, ou plus intéressant. On ose se flater que le Public trouvera ces deux avantages réunis dans ce Volume. Tout le monde reconnoît l'utilité des Cartes Généalogiques et Chronologiques : j'ai mis toute mon attention pour les rendre aussi claires qu'exactes ; et, gardant un juste milieu entre ces gros Volumes, que peu de personnes lisent, et ces Abregés qui ne sont propres que pour des Enfans , j'ai fait choix des Faits les plus intéressans , pour en composer les Eloges Historiques des Rois et des autres Princes sortis de la Maison de France ; desorte que l'on aura en même temps un Abregé de l'Histoire de France, et une Généalogie complète de la Maison Royale , que l'on devroit toujours faire aller ensemble , à cause des secours mutuels qu'elles se prêtent.

Ce qui fera prendre un autre intérêt à ce Volume , ce seront les augmentations considérables , qu'il y a par raport aux deux premières Races , et qui n'ont point été données jusqu'à présent dans un même corps. On y trouvera une nouvelle Branche de la Race Carlienne dans les Comtes d'*Andechs* et Ducs de *Meranie* , dont la Généalogie a été éclaircie et prouvée dans la Dissertation d'un Sçavant d'Allemagne , laquelle

parut

parut en 1734. L'heureuse découverte d'une Chartre de Charles le Chauve , faite par D. Vaissette, et D. de Vic , Auteurs de la nouvelle Histoire Générale de Languedoc , ayant éclairci un Point important de notre Histoire, sçavoir , l'origine du fameux *Eudes* Duc d'Aquitaine , qui est prouvé descendre en ligne masculine , d'un Fils puiné du Roy Clotaire , m'a fourni le Plan magnifique d'une nouvelle Généalogie des *Mérovingiens*. La Posterité du Grand *Clovis* ne s'éteignit point , comme on l'a cru jusqu'à présent , dans la Personne de l'infortuné *Childeric* III. Elle subsistoit encore , lors du malheur de ce Prince , dans les *Ducs d'Aquitaine* , desquels sortirent depuis les Comtes de *Bigorre* , les Ducs de *Gascogne* , et les Vicomtes de *Bearn* : et si elle cessa de regner en France, par l'élection de *Pepin*, elle en fut, en quelque sorte, dédommée d'ailleurs. Appelée au-delà des *Pyrenées* , elle y fonda un nouveau Royaume , et réunit enfin sous sa Domination , tous les Etats Chrétiens d'Espagne , dont une partie , sçavoir le Portugal, vint par alliance à une Branche cadette de la troisième Race , qui le possède encore ; & l'autre après avoir été gouvernée par les Maisons de Bourgogne , de Barcelone et d'Autriche , est tombée dans une autre Branche de la Race Capétienne ; desorte que par

une

une révolution admirable d'Evenemens, la troisième Race se trouve aujourd'hui en possession de tous les Etats qui sont au-delà des Pyrénées qu'avoit eus la première, dont elle descend d'ailleurs par femmes. C'est ce que l'Auteur démontre dans la XXII. Carte Généalogique, par laquelle on voit comment les trois Races se trouvent réunies en la Personne d'Henri IV.

Quelque rapport que ce Volume semble avoir avec l'Histoire Généalogique de la Maison Royale de France, et des Grands Officiers, donnée par le P. Anselme, il en est cependant aussi différent par le style que par la forme; et si l'un a eu une approbation universelle, on peut dire que l'autre la mérite, et qu'il sera reçu avec plaisir, surtout de la part de ceux qui ne veulent pas se charger d'un gros Ouvrage, et qui sont bien aises de joindre à l'Histoire de France, la connoissance de la Généalogie de la Maison Royale. C'est en leur faveur que l'on vendra séparément ce Volume, qui est la suite des Généalogies Historiques, dont les deux premiers parurent en l'année 1736.

LES FAUSSES CONFIDENCES, Comédie en Prose et en trois Actes, de M. de *Marivaux*, représentée sur le Théâtre Italien. *A Paris*, chés *Prault* le Pere, Quai de Gêvres, au Paradis.

Les

Les Représentations de cette Pièce , qui a été remise au Théâtre le mois de Septembre dernier, ont été généralement applaudies.

DESCRIPTION D'UNE CATALEPSIE HISTORIQUE. Par M. de la Mettrie, Docteur en Médecine. *A Rennes*, chés la Veuve de P. A. Garnier, Imprimeur-Libraire, Place du Palais, à la Bible d'or, et à Paris, chés Prault, Fils, Quai de Conty. 1737. Brochure in-12. de 12. pages.

HISTOIRE ROMAINE de Tite-Live, contenant l'Histoire de la seconde Guerre Punique ; traduite en François par M. Guerin, ancien Professeur d'Eloquence dans l'Université de Paris. 3. Volumes in-12. 1738. *A Paris*, chés Louis Dupuis, rue S. Jacques, à la Fontaine d'or.

INSTRUCTIONS sur les Dimanches et les Fêtes en général, et sur toutes celles qui se célèbrent dans le cours de l'année. Vol. in-12. Prix 2. liv. *A Paris*, chés Ganeau, Libraire, rue S. Jacques, vis-à-vis S. Yves, à S. Louis.

LES RUSES DE GUERRE de Polyon, Orateur à la suite de la Cour des Empereurs Marc Aurele et Vercin ; Ouvrage divisé en
F huit

huit Livres , où l'on trouve en abrégé les Faits les plus mémorables de tous les Grands Capitaines de l'Antiquité , et de quelques Femmes Illustres , traduit du Grec en François par D. P. A. L. R. B. D. L. C. D. S. M. avec les Stratagèmes de *Frontin* , de la traduction de *Nicolas Perrot d'Ablancourt* , enrichie de nouvelles Notes ; 2. Volumes in-12. Prix 5. liv. *A Paris* , chés *Ganeau* , Libraire , rue S. Jacques.

LETTRES HISTORIQUES ET GALANTES , de Mad. *Dunoyers* , contenant différentes Histoires , Avantures , Anecdotes curieuses et singulieres , revûës , corrigées et augmentées d'un sixième Tome , avec une Table des Matieres à chaque Volume , qui manquoit aux Editions précédentes. *A Paris* , chés la Veuve *Ganeau* , Libraire , rue S. Jacques , aux Armes de Dombes. Elle vend le sixième Volume séparément , en faveur de ceux qui ont l'Edition en cinq Volumes.

ESSAIS D'EXHORTATIONS devant et après l'administration du très-saint Viatique , avec quelques Exhortations avant et après l'administration des Sacremens de Baptême , de l'Extrême-Onction , du Mariage , et divers Motifs et Actes pour la consolation des Malades

lades et des Mourans, *in-8.* par le P. *Campmas*, Prêtre de l'Oratoire, imprimés à Toulouse. *A Paris*, chés Gabriel-Charles *Breton*, rue S. Victor, près Saint Nicolas du Char-donnet.

DISSERTATION HISTORIQUE sur les Eaux Minerales de Provins, par le Sr N. B * * C. R. *A Provins*, chés Louis *Michelin*, Imprimeur-Libraire de la Ville et du College. 1738. Brochure de 72. pages.

L'Auteur, qui est un Chanoine Regulier de l'Hôpital de Provins, avertit qu'il n'a entrepris cet Ouvrage que pour la satisfaction des Curieux, qui recherchent inutilement des Exemplaires du Traité composé sur cette matiere, par Pierre le Givre, Docteur en Médecine, nâtif de Charly, en Champagne, dont les différentes Editions sont épuisées depuis long-temps.

Il le divise en quatre Chapitres. Le premier contient l'Histoire de la découverte de ces Eaux, faite d'abord en 1648. dans la Prairie, entre l'Abbaye des Dames Cordelières et les Fossés de la Ville, par M. Michel Prévôt, Médecin, nâtif de Donne-Marie en Montois, alors établi à Provins. Le second Chapitre traite de la nature de ces Eaux et de leur vertu. L'Auteur, après avoir avancé dans le premier Chapitre, page 10.

F ij que

que toute la Province trouve encore autant de soulagement dans ces Eaux froides , que dans celles de Forges , et qu'elles ne leur sont point inférieures en vertu ; après avoir dit encore à la page 15. que le Sr le Givre fit connoître qu'elles égalent et surpassent même toutes les autres Eaux du Royaume, par leur bonté , il continuë à leur donner la même préférence sur les Eaux de Spa , de Forges , de Pougues , de Château-Thierry , d'Auteuil , de Passy , d'Ancosse , et de Sainte Reine ; par la raison , dit le Sr le Givre , qui écrivoit vers le milieu du dernier siècle , que l'on n'a pas encore découvert de Fontaine ferrugineuse et alumineuse , dont la Mine soit si abondante , si fine et si épurée , qu'en celle qui porte le nom de *Sainte Croix* , ni dont le mélange des principaux Minéraux avec l'Eau soit si exact. Son utilité est encore plus sensible à Provins qu'ailleurs , à cause que les Coliques néphrétiques y sont assés fréquentes , aussi bien que la Gravelle : elles y guérissent , dit-il , ces maladies *tutò , citò & jucundè*. Le temps de les prendre est le mois d'Août.

Le troisième Chapitre est sur le régime qu'il faut observer en prenant les Eaux de Provins : ce qu'il est bon de lire dans l'Ouvrage même , où l'Auteur répète plusieurs fois , qu'elles ont plus de vertu sur le lieu , que transportées bien loin. Le

Le quatrième enfin contient une Listè des Personnes qui ont été guéries par ces Eaux depuis l'an 1651. jusqu'en 1663. où finit le Catalogue dressé d'abord par le Sr le Givre. M. Billate dit en finissant , que depuis cette année jusqu'en 1738. les Eaux de Provins n'ayant rien perdu de leurs vertus médicinales , n'ont par cessé d'être salutaires aux Malades de l'un et de l'autre sexe, mais que, les Particuliers n'étant pas venus à sa connoissance , il ne peut les nommer. Le Libraire prie ceux qui auront quelque chose à ajoûter à ce Livre , de le lui adresser , pour instruire le Public , et encourager de plus en plus la Posterité.

RÉCHERCHES sur la maniere d'inhumér, dès Anciens , à l'occasion des Tombeaux de *Civaux* en Poitou. Par le R. Pere B. R. Prêtre de la Compagnie de Jesus. *A Poitiers , chés Jacques Faulcon , 1738. in-12. de 180. pages , se vendent à Paris , chés Martin , rue S. Jacques.*

Cet Ouvrage est dédié à M. Le Nain , Intendant de Poitiers , par les ordres duquel l'Auteur dit l'avoir entrepris. Il se plaint dans sa Préface de la négligence où sont restés mille Philologues touchant les anciennes Sepultures des Chrétiens. » Si leur curiosité, » dit-il , avoit été la même sur les Sépultures

F iij » res

» res Chrétiennes , que sur les Cérémonies
 » funebres de l'Antiquité Payenne , ils nous
 » auroient sans doute mis à portée de devi-
 » ner sans peine ce qu'on a long-temps et
 » inutilement cherché sur les Tombeaux de
 » Civaux. Mais , ajoute-t-il , c'est la manie-
 » ordinaire de bien des Sçavans : abîmés
 - » dans l'Antiquité la plus obscure , la plus
 » éloignée , et occupés à la dévoiler aux yeux
 » de l'Univers ; ils n'ignorent eux-mêmes ,
 * et ne laissent ignorer aux autres que ce qui
 » les touche tous deux de plus près : leur
 » Pays , leur Religion , leur Siècle , ses Eve-
 » nemens , son génie , ses modes et ses
 » mœurs , ces frivoles objets sont étrangers
 » pour eux. Rome , la Grece , la Perse , la
 » Chaldée , est leur Patrie ; les Césars , les
 » Alexandres , les Arsacides , les Seleucides ,
 » sont leurs Rois ; la Fable , leur Théologie ;
 * les Olympiades , leur Siècle ; leurs coutu-
 » mes , leurs usages , les mœurs tracées dans
 » l'Odyssée et l'Illiade.

Il cite ensuite les Traités d'Onu-
 phre *Panorneus* , et celui de M. Sponde ,
 mais comme insuffisans sur la matiere , qu'il
 a entrepris d'examiner. Ce Traité est
 fort méthodique : et comme il n'est pas or-
 dinaire dans ces sortes d'Ouvrages d'y voir
 employer les titres de *Proposition* , *Démon-
 stration* , *Corollaire* , l'Auteur s'excuse à la fin
 de

de sa Préface , en disant : » Je me flate
 » qu'en faveur de l'obscurité de la matiere ,
 » et la nécessité où je suis , de proceder avec
 » précaution , le Lecteur excusera l'air sec ,
 » géométrique et compassé , qui regne dans
 » tout le cours de cet Ouvrage.

Tout le commencement de cette Disser-
 tation consiste à prouver, que les Tombeaux
 qu'on voit à Civaux , au nombre de plusieurs
 milliers , ne sont point du temps du Paga-
 nisme , n'ayant été ni à l'usage des anciens
 Gaulois , ni à l'usage des Romains. C'est ce
 qui l'oblige d'entrer dans un grand détail
 des Sepultures Payennes pour en faire sentir
 la difference. On a cru dans le Poitou, que ces
 Tombeaux contenoient les corps de ceux
 qui furent tués en 507. dans la Bataille où
 Clovis resta victorieux d'Alaric. L'Auteur
 détruit cela dans sa quatrième Proposition ,
 et il prouve que la Bataille fut donnée vers
 les bords du Clin , et non sur ceux de la
 Vienne, où Civaux est situé. Il prétend aussi
 que ces Tombeaux ne sont pas les Monu-
 mens d'aucune autre Bataille , ni les suites
 d'un Campement d'Armée. Dans la seconde
 Partie , il prouve que ces mêmes Tombeaux
 ne sont autre chose que les Monumens d'un
 ancien Cimetiere de Chrétiens. Il y fait une
 longue énumération des Endroits où il sçait
 que l'on trouve de semblables Tombeaux ;

et ensuite il répond aux objections que l'on pourroit faire contre son système, en prétendant qu'un si vaste Cimetiere ne convenoit pas à un petit Village , tel que Civaux.

La lecture de ce Livre nous a remis à l'esprit certaines petites Brochures imprimées à Dijon, il y a environ vingt-cinq ans , touchant un pareil amas de Cercueils de pierre , que l'on a vûs autrefois à Quarrée , proche Avallon, en Bourgogne , sur lequel M. Moreau de Mautour a aussi écrit quelque chose. (a) On peut voir pareillement ce qui s'en lit dans la Continuation des Mémoires de Litterature et d'Histoire , au Tome III. (b) Les Tombeaux de Civaux y passent en revûe , comme ceux de plusieurs autres Lieux dont le R. Pere R. ne parle point.

Mais pour finir l'Extrait du Livre imprimé à Poitiers, les Lecteurs y verront avec plaisir les Observations que l'Auteur a ajoutées depuis la page 156. jusqu'à la fin, sur le *Campus Vocladensis* , où se donna la Bataille entre Clovis et Alaric. Il est cependant vrai qu'elles conduisent à ne rien assûrer sur le Lieu de cette Bataille. Il veut qu'on se borne à croire qu'elle a été donnée sur les bords du Clin , à trois lieuës où environ au-dessus

(a) *Mémoires de l'Académie des Belles Lettres.*

(b) *A Paris chés Simart 1727.*

ou au-dessous de Poitiers , et non pas à Voüillé , qui est trop éloigné de la Riviere de Clin. Quant au nom de *Vouglé* , il assure qu'il est inconnu dans le Pays.

DISSERTATION sur plusieurs Circonstances du Regne de Clovis , & en particulier sur l'antiquité des Monnoyes de nos Rois , & de celles qui portent le nom de Soissons , laquelle a remporté le Prix dans l'Académie Françoisse de Soissons en l'année 1738. Par M. le Beuf, Chanoine & Sous-Chantre d'Auxerre. *A Paris , chés J. B. Delespine 1738. in-12. de 100. pages.*

Quoique nous n'ayons pas encore rendu compte de la Dissertation que M. l'Abbé le Beuf a donnée au Public cette présente année , touchant l'état des Sciences depuis la mort de Charlemagne jusqu'à celle du Roy Robert , à cause de la multiplicité de Pièces qui nous ont été envoyées , nous croyons cependant devoir faire connoître celle-ci , d'autant plus qu'elle est imprimée séparément , & qu'elle n'est point jointe dans un Recueil de differens Ecrits , comme celle dont il nous reste à parler.

Sur le premier Article proposé par l'Académie de Soissons , qui étoit , *Si Clovis eut une demeure fixe à Soissons* , l'Auteur accorde à cette Ville d'avoir été la Demeure ordi-

F v naire.

naire de ce Prince , jusqu'après la Bataille donnée contre Alaric en 507. auquel temps Clovis vint demeurer à Paris. Il prouve que sa résidence ne fut point à Rheims , & qu'il n'y fut que pour son Baptême. Que S. Remi même venoit à Soissons , où se proposoit d'y venir dans le besoin. L'Auteur qui paroît avoir beaucoup voyagé dans le Pays Soissonnois , fait remarquer dans une Note , que dans un Canton de ce Pays-là , qui est sur l'ancienne route de Paris , à l'entrée de la Forêt *Cotia* , on appelle l'Epouse du Roy Clovis du nom de *Sainte Crehaulte* , ce qui marque une très-ancienne prononciation vulgaire , & que c'est depuis bien des siècles qu'on a parlé d'elle dans le Soissonnois , d'où on ne la vit sortir qu'à regret.

La seconde Question étoit , *Si Clovis eut sur la partie des Gaules conquise, une autorité aussi indépendante des Romains , qu'il l'avoit sur les Francs.* L'Auteur prétend qu'oui ; & que s'il y eut un Traité entre l'Empereur Anastase & Clovis , ce fut comme de Couronne à Couronne , sans qu'il y eut aucune Soumission de la part de Clovis , & que même ce ne put être qu'en vertu d'un des Articles de ce Traité , que Clovis fut honoré du Titre de Consul , & en reçut les marques. Les Peuples conquis par Clovis , se ressentirent aussi de cette indépendance de leur

leur Prince; ce fut en ce que Clovis n'e souffrit pas qu'on fit dans les Gaules aucune exaction pour l'Empereur, & que ce qui se devoit pour lui-même étoit peu de chose, que les Gaulois souhaiterent de tout leur cœur l'avoir pour Maître. Deux Endroits de Gregoire de Tours, mettent ces Faits en évidence.

Quant au troisieme Article, qui roule sur les Impositions, sçavoir, *Si Clovis en leva sur les Gaulois, et si les Francs en furent exempts*, M. L. prouve que les Gaulois continuerent de payer à Clovis ce qu'ils payoient auparavant au Fisc Imperial; que ce Prince sut se concilier les esprits de toute la Nation, en admettant les Gaulois parmi ses Officiers; & même que ces Gaulois se chargeoient de faire les recouvrements des levées, qui étoient d'autant plus faciles à acquiter, que chacun avoit été laissé maître de son bien; de même qu'il l'étoit auparavant. Les Francs n'avoient que le nom de Barbare; ils avoient l'esprit et le cœur Romain, comme le dit un Evêque de ce siècle-là, dont l'Auteur rapporte les termes. Mais ces mêmes Francs ne furent pas exempts de tributs, ainsi que plusieurs l'ont cru, sur le fondement du nom de Franc. L'Auteur apporte pour le prouver, l'exemple des Eglises, qui n'en furent pas exemptes, à moins qu'elles n'eus-

Fvj. sena

sent eu sur cela un privilege special ; ce qui paroît par le Concile d'Orleans de l'an 511. Il avouë qu'il y eut un grand nombre de Franks compris dans cette exemption : mais un Article des anciens Capitulaires , fait voir qu'il y en avoit qui payoient la Capitation : & un Endroit du VII. Livre de Gregoire de Tours , suppose qu'il y en eut un grand nombre d'affranchis des tributs , le gros de la Nation ne l'étant pas par elle-même : enfin, par un autre Texte du même Historien ; il semble que ces tributs dans lesquels étoient compris les Franks , étoient ceux qui se levoient sur les fonds de Terres , tandis que les Gaulois-Romains payoient outre ceux-là, des Droits de Doüane & de Péage.

Il étoit naturel que l'Article des Monnoyes fût lié à celui des Impôts. L'Académie de Soissons a demandé en quatrième lieu , *Si nous avons des Médailles de Clovis et de ses Prédecesseurs Rois des Franks ? Quelles étoient leurs Monnoyes , et si les anciens Soissonois en avoient de particulieres ?* M. L. assure que Bouteroüe a hazardé dans son Livre des Monnoyes bien des choses suspectes , voulant faire honneur à Clovis d'avoir fait battre Monnoye , & assignant même les occasions auxquelles telles & telles Pièces furent battues. M. le Blanc lui paroît raisonner plus juste , cependant il ne le suit point , en ce qu'il

qu'il reconnoît que quelques Pièces peuvent représenter ce Prince. Il suit le sentiment de M. l'Abbé du Bos ; & il ne croit pas que nous ayons de Pièces de Clovis , ni des autres qui l'ont précédé. Il soutient que ces Princes ne se servirent que des Monnoyes Imperiales : en effet on n'en trouva point d'autres dans le Tombeau de Childeric, à Tournay. Quant à celles d'or , qui sont d'un Clovis , Roy , il dit qu'elles sont de Clovis II. ou de Clovis III ; qu'il est inutile de chercher des Pièces d'or de nos Rois avant Theodebert ; que Procope y est formel ; que le tiers de Sol d'or , où on lit le nom d'un Theudemmer , Roy , n'est pas de Theodemmer , Fils de Richimer , mais d'un Roy des Suèves , en Galice , qui envoya au sixième siècle beaucoup d'or & d'argent d'Espagne au Tombeau de S. Martin à Tours ; & que le nom de *Conno* qu'on y lit , doit être le nom d'une Ville d'Espagne.

M. le Beuf n'oublie aucune des preuves qui suposent que la Monnoye que Clovis eut entre les mains & dans ses trésors , consistoit en des Pièces Romaines : cet Article est fort étendu. Le nombre de ces Especes n'étoit pas alors si multiplié , ni si nécessaire dans le commerce , parce qu'on négocioit souvent l'or & l'argent au poids : l'Auteur en apporte plusieurs exemples. Il finit son

Ouvrage

Ouvrage par les Monnoyes Françoises où se trouve le nom de SUESSIONIS ou de SOECIONISI ; il fait voir qu'elles ne peuvent être que du temps des descendans de Clovis , lorsque la barbarie fut devenue plus grande : qu'elles ont été battuës véritablement à Soissons, sous un Monétaire, nommé *Betton* ; & que celle qui porte le nom du même Monétaire , avec ces mots EXONA FICI , a du être battuë , non à Essone, proche Corbeil , au Diocèse de Paris , mais à Vic, sur Aîne , où *Betton* avoit aussi une Fabrique , ayant été aussi facile d'alterer ainsi les mots , *AXONA VICI* , que de SUESSIONIS en faire SOECIONISI.

La Veuve *Ganeau* , rue S. Jacques , va mettre sous Presse les *Mémoires Historiques et Politiques des Rois des deux Siciles de la Maison de France*. Cet Ouvrage renferme les Evenemens les plus interessans de l'Histoire de Naples , depuis la Fondation de la Monarchie par les Princes Normands , jusques & compris le Mariage de Don Carlos.

PROSPECTUS de l'Histoire générale & particulière des Finances, in-4^o. dressée sur les Pièces authentiques , & dédiée à M. le Contrôleur Général. Par M. du Frêne de Francheville.

Dans le dessein que l'Auteurs'est proposé de donner au Public un Corps Historique des Finances ; ne pouvant mettre au jour toutes les Parties de cet Ouvrage

Ouvrage à la fois , il lui étoit difficile d'en choisir pour essais , qui fussent plus propres à faire connoître son dessein , que celles qu'il a publiées les premières.

L'une de ces Parties contient *l'Histoire des Droits de Sortie et d'Entrée du Tarif de 1664. depuis leur Origine.* Et l'autre , *celle de la Compagnie des Indes , avec ses Titres de Concessions et de Priviléges.*

Dans la première de ces deux Histoires , on voit l'Etablissement et la Perception d'une vingtaine d'Impositions différentes , créées successivement sur les Marchandises , depuis plus de quatre siècles ; réunies par M. Colbert en 1664. pour la facilité du Commerce , & rectifiées encore depuis sur les mêmes principes : tous ceux qui ont lu cet Ouvrage , n'ont pas été moins satisfaits de son exactitude , que de l'immensité des recherches dont l'Auteur l'a enrichi.

La seconde est d'un autre genre : L'Auteur y joint à l'Histoire abrégée d'une Compagnie célèbre , les différens secours qu'elle , ou les autres plus anciennes , dont elle a pris la place , ont reçûs de la Bonté de nos Rois. On y voit surtout leurs Priviléges , par rapport aux exemptions des Droits , non seulement du Tarif de 1664. mais de beaucoup d'autres Impositions , dont on donnera aussi l'Histoire par la suite.

Ainsi l'Auteur fait connoître au Public par ces deux Ouvrages , en quoi consistera le Corps Historique qu'il a entrepris de faire paroître : le Public y verra que l'Auteur , non content de traiter à fond *la Règle Générale* , entre encore dans le détail de toutes les *Exceptions* ; & qu'il distingue l'une de l'autre , pour répandre sur tout son Ouvrage , la lumière , l'ordre , l'exactitude & la précision qu'il demande,

Les

Les differens Volumes dont un *Ouvrage* est composé , sont ordinairement marqués par I. II. III. IV. &c. Plusieurs raisons ont empêché de suivre cette méthode : La premiere & la plus importante , est que les diverses Parties des Finances , quoique réunies par l'Auteur sous un Titre général & commun , n'ont point de liaisons entre elles. Ne sera-ce pas d'ailleurs un avantage & une facilité pour ceux qui ne voudront point acheter toutes les Parties de l'Histoire des Finances , que de trouver celles dont ils auront besoin , comme *isolées* , & d'en pouvoir faire emplette , sans que les Volumes ressemblent à des Livres dépareillés ?

Les deux Parties que l'Auteur a mises les premieres au jour , ne tiennent pas , à la vérité , le même rang dans les Matieres de l'Ouvrage ; au contraire, l'Histoire de la Compagnie des Indes en est une des dernieres : mais quand l'Auteur ne se seroit pas cru obligé de les prendre pour essai , à cause de l'idée parfaite qu'elles pouvoient donner du reste de l'Ouvrage , il s'y seroit encore déterminé volontiers , dans la seule vûe de faire voir que , sans s'astreindre à l'ordre des Matieres , il les traitera indifferemment, à mesure qu'elles seront prêtes, à moins que des considerations particulieres ne l'obligent à quelque préférence , comme il est arrivé à ces premiers Volumes.

On trouve dans ces Volumes (& c'est ce qui n'est pas encore indigne de remarque , par rapport à la préférence qu'on leur a donnée ,) on y trouve , dis je , des renvois qui indiquent , par avance , la plupart des Matieres qu'embrasse le Corps Historique des Finances ; ainsi on peut dire qu'ils renferment l'Analyse de tout l'Ouvrage : Ces matieres sont ,

* *L'Histoire générale des Fermes du Roy, par l'ordre*

des Baux , avec la collection des mêmes Baux.
(Cette Histoire est citée dans celle du Tarif de 1664. tom. 1. pp. 2. 7. 8. 10. &c. & dans celle de la Compagnie des Indes , p. 125.) * *Sous presse.*

L'Histoire générale des Finances , par Regnes.
(Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. p. 4.)

L'Histoire des Tailles , (Ibid.) à cette Histoire est jointe celle du *Taillon , de l'Ustensile , de l'Equivalent , & tout ce qui regarde les Receveurs Généraux des Finances.*

L'Histoire particulière des Droits de la Ferme des Aydes. (Ibid.)

L'Histoire particulière des Droits de la Ferme des Gabelles. (Ibid.)

L'Histoire des Péages. (Ibid.) Cette Histoire est jointe à celle des *Droits de la Ferme des Domaines de France & de Navarre.*

L'Histoire des Droits compris dans l'Ordonnance de 1681. (Id. p. 5. tom. 2. p. 391.) ensemble celle des *Octrois de Villes. (Id. tom. 1. pp. 4. 8.)* & de la *Ferme du Tabac. (Hist. de la Compagnie des Indes , p. 125)*

* *L'Histoire de la Compagnie des Indes. (Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. pp. 6. 725. &c. tom. 2. pp. 305. 355. 441. 490. 554. 736. &c. Imprimée.*

L'Histoire des Compagnies des Indes Occidentales. (Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. p. 6. tom. 2. pp. 124. 180. 209. 218. 225. 239. 274. 292. 372. 441. 554. 674. 740. 750. &c. Hist. de la Compagnie des Indes , pp. 33. 140. 368. 388. 417. 427. 586.) ensemble celle des *Droits du Domaine Royal d'Occident. (Ibid. p. 125.)*

L'Histoire des Compagnies du Nord , de l'Afrique & du Levant. (Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. p. 6. tom. 2. p. 277. Hist. de la Compagnie des Indes , p. 588.) On voit dans cette Histoire celle du *Droit*

de

de Vingt pour cent sur les Marchandises du Levant.

L'Histoire des Manufactures particulieres Royales, & autres ; Privilégiées. Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. pp. 6. 13. 197. 459. 522. &c. tom. 2. pp. 261. 392. 431. 483. 564. 615. 746. 779. 792. 794. &c.

L'Histoire, en forme de Commentaire, de l'Ordonnance de 1687. (Id. tom. 1. pp. 9. 166. 185. 205. &c.).

L'Histoire des Droits éteints, supprimés ou alienés. (Ibid.) pp. 9. 12.

L'Histoire des Charges & Offices. (Ibid. p. 13.) On voit dans cette Histoire celle du Droit annuel & des Parties Casuelles.

L'Histoire des Privileges accordés aux Nations Etrangères en France, & des Impositions particulieres auxquelles elles y sont sujettes. (Ibid. p. 56. Id. tom. 2. p. 468.) On y voit l'Histoire du Tarif de 1699. pour les Hollandois ; de l'Arrêt du 6. Septembre 1701. pour les Anglois, &c. & celle de l'ancienne Boëte aux Lombards.

L'Histoire des Privileges & Exemptions des Droits du Roy. (Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. pp. 166. 185. 601. &c. tom. 2. pp. 520. 523. 621. 674. &c.) Les Privileges & Exemptions, sont ce que l'Auteur appelle dans l'Histoire des Finances, les Exceptions. On y voit * l'Histoire des Foires & Marchés du Royaume, & des Privileges accordés aux Négocians qui les fréquentent. * Sous presse. Ces Privileges étant communs aux Sujets du Roy & aux Etrangers, l'Histoire en a été séparée de celles des Privileges accordés en particulier aux uns & aux autres. Ainsi ces Exceptions forment comme trois Parties, dont la premiere contient les Privileges particuliers des Sujets du Roy, à la tête desquels est l'Histoire du Droit de Confirmation, Joyeux Ave-
ment.

ment & autres Finances , qui se payent au Roy pour en obtenir la Confirmation. Du nombre de ces premiers Privileges , sont entre autres , ceux des Manufactures, & ceux des Compagnies Françaises, établies pour le Commerce des Indes, &c. Mais ces Articles ont été cités plus haut , comme formant les deux premières Parties de l'Ouvrage, ou y étant nommément indiqués.

* *L'Histoire des Droits de Sortie & d'Entrée du Tarif de 1664.* * *Imprimée*, ensemble celle * *des Entrepôts & Transits*, créés en même temps que ce Tarif. (*Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. p. 184. &c. tom. 2. p. 2. Hist. de la Compagnie des Indes, p. 83.*) *Sous presse.*

L'Histoire des Droits Locaux dus dans les Cinq Grosses Fermes. (*Hist. du Tarif de 1664. tom. 1. p. 475.*)

L'Histoire de la Forme des Poudres & Salpêtres. (*Ibid. p. 782.*)

L'Histoire de la Doüane de Lyon & de celle de Valence. (*Id. tom. 2. p. 564.*)

* *L'Histoire de la Constablie, du Convoi & du Courtoage de Bordeaux.* (*Ibid.*) * *Sous presse.*

L'Histoire de la Coutume de Bayonne, partagée entre le Roy & M. le Duc de Grammont. (*ibid.*)

L'Histoire des Monnoyes de France. (*Hist. de la Compagnie des Indes, p. 125.*)

L'Histoire des Loteries. (*Ibid.*) Cette Histoire est jointe à celle des Rentes & des Tontines.

A toutes ces Parties du Corps Historique des Finances , qui sont indiquées dans l'Histoire des Droits du Tarif de 1664. ou dans celle de la Compagnie des Indes; il ne reste qu'à ajouter celles qui ne l'ont pas été ; mais qui sont en petit nombre , en comparaison de celles-là.

Comme les Fermes du Roy forment pour le revenu,

venu , une des principales portions des Finances , elles tiennent aussi dans leur Histoire , une place des plus considerables : L'Auteur entend par ces Fermes , les *Gabelles* , les *Aydes* , les *Domaines* , le Privilege exclusif de la vente du *Tabac* , et les *Traites* ou *Cinq Grosses Fermes* :

L'Histoire générale de ces Fermes , par les *Baux* , et les particulieres , par les *Droits* , des *Gabelles* , *Aydes* , *Domaines & Tabac* , sont indiquées ci-dessus.

Une partie de celle des *Traites* y est aussi indiquée , sçavoir , dans l'*Histoire des Droits compris dans l'Ordonnance de 1681.* les Droits sur l'*Etain* ; les Droits de Sortie sur les Vins transportés par la *Champagne & la Picardie* ; les Droits sur les *Toiles* ; l'*Abord & la consommation* sur le *Poisson* , & le Droit de Fret sur les *Vaisseaux Etrangers*. Dans l'*Histoire des Compagnies de l'Afrique & du Levant* , le Droit de Vingt pour cent. Dans l'*Histoire de l'Ordonnance de 1687.* le Droit d'*Acquit & la Régie* des *Cinq Grosses Fermes* : Dans l'*Histoire des Privileges accordés aux Etrangers ; & des Impositions particulieres auxquelles ils sont sujets* ; le Tarif de 1669. l'Arrêt du 6. Septembre 1701 , &c. L'*Histoire des Droits de Sortie & d'Entrée du Tarif de 1664.* Dans l'*Histoire des Droits Locaux des Cinq Grosses Fermes* , le Péage de *Peronne* ; la Subvention ; le Tablier de la *Rochelle* ; & quelques autres : L'*Histoire des Doüanes de Lyon & de Valence* ; celle de la *Constablie* , du *Convoi & du Courtage de Bordeaux* ; & celle de la *Coûtume de Bayonne*.

Les autres Droits des *Traites* qui restent à indiquer , sont ceux de *Foraine & Domaniale* , dus dans les Provinces & Départemens de *Languedoc* , *Provence & Arzac* , & differens Droits Locaux qui s'y levent conjointement , comme le *Denier Saint Andre* ,

André, en Languedoc ; le *Poids & Casse de Marseille*, *Table de Mer*, *Drogueries & Epiceries*, *l'ingtain de Carene*, *Ecu par quintal d'Alun*, *Deux pour cent d'Arles*, & *Liard du Baron*, en Provence ; la *Traite de Charente* ; la *Prévôté de Nantes* ; les *Ports & Havres* ; & les *Brioux* ; les *Droits de Sortie & d'Entrée du Roussillon* ; & enfin ceux de la *Flandres & du Hainaut François*.

A toutes ces Matieres , il faut-encore ajouter la *Ferme des Postes & Messageries*, séparée des autres Fermes dont on vient de parler ; & finir cette indication , par la *Capitation*, le *Dixième* & les *Quatre sols pour livre*.

Il n'est pas possible de marquer au juste de combien de Volumes le Corps Historique des Finances sera composé ; mais sur une énumération aussi étendue , il n'est personne qui ne juge que le nombre n'en soit très-considerable.

Quelque vaste que paroisse cette carrière , l'Auteur ose dire qu'il en a déjà fourni la plus grande partie , en disposant au moins les deux tiers de ses matériaux. Il ne parle pas des soins qu'il s'est donnés depuis plus de dix ans , pour les recueillir : si les premiers essais qu'il présente au Public , peuvent ne pas déplaire , il se tient amplement récompensé de toute la peine des préparatifs.

Il est fort éloigné pourtant , d'avoir la présomption de penser qu'il possède par lui-même tout ce qui lui est nécessaire , pour porter cet Ouvrage à sa perfection ; c'est pourquoi il prie ceux qui pourront y contribuer , de vouloir bien l'aider de leurs lumieres ; il aura pour eux la même reconnaissance & la même docilité , qu'il a eue pour ceux qui ont déjà bien voulu lui accorder cette grace. On aura la bonté de s'adresser à Paris , chés *Debure l'aîné*, Libraire , Quai des Augustins , du côté du Pont St. Michel , à S. Paul. 1738.

L'Origine

L'Origine de la Maison de France a été traitée si diversement par les Auteurs, qu'on n'a eu jusqu'ici au-delà de Robert le Fort, Bisayeul de Hugues Capet, que des conjectures. Les uns ont rapporté cette Origine à S. Arnoul, Tige de la Maison Carlienne; d'autres, aux Rois Mérovingiens; d'autres, à Vitikind, Duc de Saxe. En dernier lieu, plusieurs ont fait Robert le Fort, Fils de Conrad, Comte d'Altorf, et ce sentiment sembloit prévaloir. M. le Marquis de S. Aubin, dans un Traité qu'il va donner des Antiquités de la Maison de France, réfutera toutes ces opinions, et établira par plusieurs preuves nouvelles, et entr'autres par le témoignage du Roy Robert II. Fils de Hugues Capet, que la Maison de France est issuë des Souverains qui regnoient en Lombardie, il y a plus de mille ans.

QUESTION.

On prie les Personnes d'esprit & de Litterature; de s'appliquer à décider si l'Envie et la Jalousie sont une même chose, et si ce sont deux Passions différentes, en quoi elles ressemblent, et en quoi elles different, et laquelle des deux est la plus dangereuse à la Société.

RÉPONSE à la Question de Droit proposée dans le second Volume du Mercure de Juin 1738.

On demande Si une Femme qui s'est remariée en secondes Noces, ayant des Enfants du Mariage précédent, peut disposer comme de son propre Heritage, d'une Maison sise à Paris, réputée Conquêt de la Communauté d'entre-elle & son premier Mari, par une
Clause

Clause expresse de leur Contrat de Mariage passé dans toutes les formes, attendu que par le Partage fait après le décès du Mari, des Biens de la Communauté, elle a repris cette Maison, qui auparavant lui étoit propre, & pris moins sur les autres Biens. Ou si au contraire elle est tenue de la réserver à ses Enfans du premier lit, quoiqu'elle leur ait donné en la place des Biens à proportion de sa valeur, parce qu'elle a dû être considérée comme un Conquêt fait avec leur Pere.

Pour donner sur cette Question une solution certaine, il n'est, je crois, besoin que d'examiner si la Clause du Contrat de Mariage qui répute conquêt de la Communauté la Maison en question, et qui doit avoir son entière execution, a eu, par rapport aux Enfans du premier lit, tout l'effet qu'elle devoit naturellement produire.

Je ne pense pas qu'il fût permis d'en douter, si lors, ou si l'on aime mieux, après le partage des Biens de la Communauté, ils eussent reçu des deniers propres de leur mere une somme qui leur eut tenu lieu de cette Maison, puisqu'ils se trouveroient avoir de son vivant le prix ou la valeur d'un Bien qu'ils ne pouvoient esperer qu'après sa mort, conjointement avec les enfans du second lit, ce qui seroit l'effet le plus avantageux que cette clause auroit pu avoir pour eux. De maniere dans ce cas, que comme elle auroit dès-lors toute son execution, la fiction cesseroit, la Maison en question qui étoit réputée conquêt, reprendroit sa premiere nature de Propre, et la mere se trouveroit affranchie de la sujétion de n'en pouvoir disposer; ce qui me paroît d'autant moins permis de révoquer en doute, que si l'on admettoit le contraire, la stipulation portée par le Contrat de Mariage produiroit en faveur des Enfans du premier lit (ce qu'elle n'a jamais eu pour objet) un double avantage, dès
l'instant

l'instant qu'ils profiteroient de la somme qu'ils auroient reçue de leur Mère pour le prix de cette Maison, et qu'elle leur reviendrait encore après son décès.

Mais il n'en est pas ici de même ; la Mère s'est seulement contentée de reprendre sa Maison , et de prendre moins sur les autres Biens conquêts : or le choix qu'elle en a fait préférablement à tous autres Biens de la Communauté , n'a pas dû causer le moindre préjudice aux Enfans du premier lit. Elle n'eut jamais pu disposer comme de ses Propres, des Biens qu'elle auroit pu avoir au lieu de cette Maison. Elle eut été tenue, comme conquêts de les leur réserver ; il n'en peut être autrement de la Maison qu'elle a prise en la place , qui étant réputée telle par une clause expresse du Contrat de Mariage d'entre elle et son premier Mari, ne pourroit cesser de l'être , qu'autant qu'elle la leur auroit cédée pour ce qu'elle pouvoit valoir, des Biens différens de ceux qui composoient la Communauté. Puisqu'enfin suivant un Arrêt du 4. Mars 1697. rendu conformément aux Conclusions de M. Daguesseau , lors Avocat Général , il a été jugé que les meubles même devoient être conservés aux Enfans du premier lit , et que le survivant qui convoloit en secondes Noces, ne pouvoit en disposer à leur préjudice.

Par M. Robert le jeune de Monfort Lamaury

La Suite des Portraits des Grands Hommes & des Personnes illustres dans les Arts & dans les Sciences , se continuë toujours avec succès chez *Odieuvre*, Marchand d'estampes, Quai de l'Ecole. Il vient de mettre en vente, de la même grandeur, **GERARD AUDRAN**, Graveur ordinaire du Roy, **Conseiller**

Conseiller en son Académie Royale de Peinture & Sculpture, né à Lyon, mort le 25. Juillet 1703. âgé de 61. ans, modelé par A. Coizevox, & gravé par N. Dupuis.

ANNE DE LA VIGNE, née à Vernon, morte à Paris en 1684. peinte par Ferdinand, & gravée par G. F. Schmidt.

Les Curieux seront bien aises d'apprendre que le *Se Gersaint*, Marchand, Pont Notre-Dame, qui depuis quelques années s'est fait une habitude d'aller en Hollande dans la belle Saison, pour y recueillir des Curiosités, en est revenu depuis peu avec une récolte assés considérable: il met actuellement en ordre toutes ces Raretés, & se prépare à en faire une Vente à l'amiable le 24. Novembre 1738. Il s'est mis sur le pied, à la maniere de Hollande, de recevoir chés lui les Curieux, pour examiner tranquillement, & faire choix avant la Vente, de ce qui pourroit leur convenir: il espere que chacun trouvera à se satisfaire dans le genre qui peut faire l'objet de sa curiosité. Ceux qui ont du goût pour les Productions de la Nature, y verront des Coquillages d'un beau choix, des Minéraux, des Madrepores & Plantes marines; des Insectes conservés dans la liqueur, des Agates arborisées, grandes & petites, des plus singulieres & des plus parfaites, propres à être montées en Bagues, & à orner des Tabatieres & autres Ouvrages, ainsi que des Cornalines, &c. Ceux qui ont du goût pour les Ouvrages de l'Art, y verront avec plaisir plusieurs beaux Tableaux des plus grands Maîtres Flamands & Hollandois, tels que Rubens, Teniers, Vauvremens, Berghem, Rimbrant, Corneille Polemburg, Bartholomé, &c. des Boîtes, Coffrets & autres Ouvrages singuliers d'ancien Laque rouge & noir, du

G Japon;

Japon ; des Pagodes singulieres, & de forme bizarre & piquante ; enfin un grand nombre d'autres Curiosités, dont il n'est pas possible de donner ici le détail, & dont la vûe satisfera beaucoup plus, que la description que l'on pourroit en faire.

Le Sieur de *Carville* avertit le Public, qu'il montre l'Histoire, la Géographie, le Blazon, & que sa demeure est rue Sainte Marguerite, près l'Abbaye S. Germain, chés M. Barroche, au juste *Marchand*, au second Appartement.

Le 24. Septembre, le célèbre *Herman Boerhave*, Docteur & Professeur en Médecine, Président du College de Chirurgie, & Associé de l'Académie Royale des Sciences de Paris, & de la Société Royale de Londres, mourut à Leyde, âgé de 70. ans. Un génie vaste & pénétrant, aidé d'une étude assidue de la Nature, l'avoit conduit à des découvertes qui rendront son nom recommandable, tant qu'on cultivera la Physique & la Médecine.

Le sieur *Baradelle*, Ingénieur pour les Instrumens de Mathématique, donne avis qu'il vient de construire un septième Cadran Vertical qui s'oriente sans le secours de la Boussole, pour Bordeaux, Libourne, la Force, Issignac, Auxillac, Figeac, S. Flour, le Puy, Valence, Briançon, Turin, Chiers, Asti, Bibbio, & tous leurs Environs. On a mis aux deux côtés de ce Cadran deux Echelles qui contiennent les douze mois de l'année, de cinq jours en cinq jours, ainsi il sera facile de trouver par proportion le point qui doit répondre au jour courant, il y a un cordonnet de soye, qui est toujours dans le centre du Cadran, avec une petite perle qui roule au long, afin de l'ajuster au jour du mois, on

à pratiqué une pinule qui se couche & se leve lorsqu'on veut faire usage du Cadran ; la pinule étant levée , on expose le tranchant de ce Cadran au Soleil , & l'on fait ensorte que l'ombre de la pinule soit exactement le long de la ligne marquée dans la partie supérieure ; alors la petite perle qui come au long de la soye, qui se trouve toujours verticale, par le moyen d'un petit plomb qui est attaché au bout , fait que la perle marque l'heure cherchée. Ce Cadran se leve & se baisse à toutes les heures du jour , comme fait le Soleil sur l'horison ; quoiqu'on ait indiqué ce Cadran pour Bordeaux & toutes les Villes jusqu'à Turin & au-delà , il peut servir autour de la surface de la Terre , en suivant le parallele du Globe ; comme un quart ou un tiers de degré ne peuvent faire aucune difference sensible, il peut servir également pour les endroits suivans :

F. de Médoc.	Cahors.	Gap.	Albe.
Bourg.	Fons	Ambrun.	Saluces.
Castres.	Issignaux.	Grenoble.	Carmagniole.
Rions.	Romans.	S. Jean.	Casal.
Sarlat.	Die.	Suse.	Aqui.
Genes.	Parmes.	Modene.	Reggio.

Ce Cadran a la propriété comme les six autres, qui sont , Paris , Lyon , Brest , Dijon & Tours , Roüen , Amiens , il font connoître l'heure du lever & du coucher du Soleil par la seule opération dont on se sert pour leur usage. Exemple , pour sçavoir l'heure du lever ou du coucher du Soleil le 20. Mars ou le 23. Septembre , temps des Equinoxes du Printemps & d'Automne , lorsque l'on a ajusté la petite perle sur le 20. Mars ou le 23. Septembre , l'on fait venir la soye perpendiculairement sur la ligne , d'où partent les heures du matin, qui est d'aplomb au centre du Cadran , & qui est parallele aux derniers six mois, la perle indiquera que le Soleil se levera et se couchera

couchera à six heures , ainsi des autres quantièmes du mois ; le prix est de deux livres. Sa demeure est toujours à Paris , *Quai de l'Horloge du Palais , à l'Enseigne de l'Observatoire , vis-à-vis les grands degrés de la Rivière.*

Remede contre la Rage.

Le Curé de Bouchamp , près de Craon , Diocèse d'Angers , mort en 1728. & ses prédécesseurs , ont débite pendant 80. ans à vingt sols la prise , un Remede pour la Rage , dont la réussite n'a jamais été réputée douteuse dans le Pays. Après la mort de ce Curé , un Vicaire du voisinage trouva le temps & le moyen de feuilleter un vieux Registre de l'Eglise Paroissiale de ce Lieu , & y trouva la recette du Remede , qu'il copia. Ce Vicaire étant venu depuis en la Paroisse de la Lorie , a communiqué la même Recette à M. Constantin , qui en est Curé , & qui a fait un très-grand nombre d'épreuves , toujours avec succès , ce qui l'a déterminé à rendre ce Remede public. Le voici. Il faut agiter & dissoudre dans un verre d'eau ce que peut contenir un dé à coudre , de Cristal Mineral en poudre très-fine & autant de Sel Policreste ou Glaser , & le faire prendre à jeun au Malade , qui ne doit manger que deux heures après. Les plus blessés & les plus effrayés de la morsure , repèteront le Remede tous les matins pendant 8. ou 9. jours. Ce Remede opère encore le quatrième & le cinquième jour de la blessure comme le premier & le second. Quant aux blessures elles se traitent comme des playes simples , après les avoir lavées d'abord & frottées avec de l'eau salée & avec du sel commun en poudre. Extrait de la Lettre originale de M. Constantin , communiquée par M. Geoffroy

Le

Le sieur *Denielles*, ancien Chirurgien de l'Hôtel de Ville de Paris, continuë toujours la composition de son Remede fondant, pour la guérison des Ecrouelles, que l'on prend tous les jours jusqu'à l'entiere guérison, sans alterer la santé ni le tempérament; il ne convient pas aux Poulmoniques. La dose du Remede n'est que de la grosseur d'un grain de Poivre. Il purifie la masse du sang, fond les glandes de la gorge, aussi-bien que celles du Mé-santere. Ce Remede peut être transporté dans les Provinces & aux Pays Etrangers. Le sieur *Denielles* compose aussi un autre Remede pour la guérison des Dartres, qui est souverain pour ces sortes de maladies. Les Personnes de Province qui voudront faire usage de ces deux différens Remedes lui pourront écrire, en affranchissant leurs Lettres. Sa demeure est rue du *Martrois*, vis-à-vis la Paroisse de S. Jean en Greve à Paris.

M. *Chycoineau*, Conseiller d'Etat, & Premier Médecin du Roy, ayant été informé de la guérison de plusieurs personnes de considération, par les Remedes composés depuis plus de 40. ans par Mad. de l'Estrade, a bien voulu, pour l'utilité & le soulagement du Public, donner son Approbation pour les debiter; sçavoir, une Eau contre les Dartres vives & farineuses, Boutons, Rougeurs, Taches de rousseurs, & autres maladies de la Peau & un Baume blanc en consistance de Pommade, qui ôte les cavités & les rougeurs après la petite Vérole, les taches jaunes, le hâle, &c. Ces Remedes se gardent tant que l'on veut & peuvent se transporter partout. Les Bouteilles de cette Eau sont de 2. 3. 4. 6. livres & a-dessus, selon la grandeur. Les Pots de Baume blanc sont de trois livres dix sols, & les demi de 35. sols. Mad. de l'Estrade demeure à Paris, rue de la Comédie

Françoise , chés un Grainetier , au premier Apartement. Il y a une Affiche au-dessus de la porte.

Le sieur *Courtois* , qui , après avoir étudié & pratiqué la Chirurgie dès sa plus tendre jeunesse & pendant beaucoup d'années , chés divers Maîtres de réputation , & pour la partie qui concerne les Dents , chés les Dentistes les plus experts , entr'autres chés *M. Fauchard* , a été reçu Maître à S. Côme , & demeure rue & à côté de la Comédie Française , près du Lion d'argent.

Il s'est fort appliqué aux Opérations de la bouche , tant pour ôter & remettre des Dents , les nettoyer , redresser , égaliser & embellir , que pour fabriquer & attacher un Dentier supérieur ou inférieur , ou tous les deux ensemble.

On trouvera chés lui les Poudres , les Eponges fines , les Racines préparées , les Opiats nécessaires pour l'entretien des Dents , & sur tout une Eau , dont les effets sont souverains pour les raffermir , pour guérir les gencives , &c.



A I R.

Sombre Boccage , où regne une profonde
paix ,

Que votre solitude auroit pour moi de charmes !

Si mon aimable Iphis sous vos ombrages frais ,

Loin des tristes soucis , du trouble & des al-
larmes ,

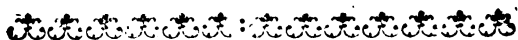
Daignoit

ASTORIA, OREGON AND
TIDEWATER, WISCONSIN

Daignoit se rendre un jour à mes vœux pour
jamais.

Y * * *, de Cressy.

A Roien le 31. May 1738.



S P E C T A C L E S.

LE 13. Août, les Comédiens François donnerent une petite Comédie nouvelle en Prose & en un Acte, intitulée, le *Consentement forcé*, de la composition de M. Guyot de Merville, Auteur de la Tragicomédie d'*Achille dans l'Isle de Scyros*; représentée au mois d'Octobre de l'année dernière sur le même Théâtre.

A C T E U R S.

Orgon,	le Sr Duchemin.
Lisimon,	le Sr Dubreuil.
Cleante, fils d'Orgon,	le Sr Grandrac.
Clarice, femme de Cléante,	la Dlle Gaussin.
Toinette, Suivante de Clarice,	la Dlle Quinault.

Nous n'aurions pas différé si long-temps à satisfaire la curiosité de nos Lecteurs par l'Extrait de cette Piece, si nous ne nous étions flatés de porter cette satisfaction plus loin par quelques détails que l'impression de cet Ouvrage nous auroit fourni. La

G iiij Piece

Piece n'ayant pas encore parû imprimée; nous réduit à la nécessité de n'en donner qu'un simple Argument, dans lequel nous suivrons l'ordre des Scenes.

L'Action Théatrale se passe à Auteuil près de Paris, dans la Maison de Lisimon, qui ouvre la Scene avec Cléante, son Ami, fils d'Orgon & Epoux de Clarice. Cléante prie Lisimon, ami de son Pere, de lui rendre un service auprès d'Orgon, qui a beaucoup de confiance en lui; il lui apprend pour la premiere fois, qu'il s'est marié à l'insçu de son Pere, que son aimable Epouse est d'un très-bonne famille, qu'elle est doüée de mille qualités, qui la lui rendent chere; mais qu'elle n'est pas riche. Lisimon convient avec lui que ce défaut de bien étoit une raison plus que suffisante pour empêcher Orgon de donner son consentement à ce mariage, parce qu'il est assés avare; Cléante prie Lisimon de ménager une conversation entre son Pere & sa nouvelle Epouse, ne doutant point qu'elle ne lui paroisse digne de son aveu; mais il souhaite que ce soit sans qu'elle se fasse connoître; Lisimon consent à cet innocent stratagème & dit à Cléante qu'il la fera passer pour sa niece. Cléante est charmé de cet expédient & va chercher sa chere Clarice qui l'attend à la porte de sa maison; Clarice entre avec Toinon, sa Suivante; elle rend

rend graces à Lisimon de l'interêt qu'il veut bien prendre à leur hymen ; Orgon arrive chés Lisimon , son ami ; après quelques paroles sur sa situation présente , il aperçoit Clarice , dont la beauté lui donne d'abord dans les yeux ; il demande à Lisimon qu'elle est cette aimable Personne ; c'est ma niece ; lui répond Lisimon ; Orgon lui demande la permission de l'embrasser ; mais à peine s'approche-t'il de Clarice , que , soit par accident , soit par affectation , elle se trouve mal ; Toinon l'emmene. Orgon est très-fâché d'un accident qui est venu si mal à propos ; il se plaint à Lisimon du mariage que Cléante , son fils , a contracté sans son consentement ; Lisimon veut envain calmer sa colere contre un fils qui lui a toujours paru vertueux ; le Vieillard irrité n'entend point de raison sur ce mariage & prétend le faire casser ; Clarice revenue de son indisposition , vraie ou supposée , paroît & prie Orgon d'excuser son indisposition , qu'elle attribue à des traits de ressemblance qu'elle a trouvés entre Orgon & son Pere ; elle dit à Orgon qu'il lui paroît plus ému qu'il n'étoit quand elle a eu l'honneur de le voir ; j'en ai bien raison , répond Orgon , je viens de parler à Lisimon du manque de respect d'un fils qui vient de se marier à mon insçu ; Clarice prend occasion de là d'excuser son Fils , pourva-

dit-elle , qu'il n'ait pas fait un choix indigne de lui ; Orgon lui répond que ce choix est des plus condamnables , puisqu'il a épousé une fille sans bien ; Clarice ne convient pas avec lui que ce soit là faire un mauvais choix , & que si cette nouvelle Epouse est vertueuse , elle lui apporte en dot le plus précieux trésor qu'on puisse souhaiter dans une Epouse ; Orgon ne se rend pas à tout ce que Clarice lui peut dire de plus persuasif ; il convient qu'elle a beaucoup d'esprit ; mais qu'elle plaide une trop mauvaise cause ; Lisimon le laisse avec sa niece , prétextant sa sortie de quelques ordres qu'il a à donner. Orgon prie Clarice de ne lui pas déguiser la véritable cause de son indisposition , lui disant qu'il ne se prête point à cette prétendue ressemblance avec son Pere. Clarice a beau lui protester que c'est l'unique raison ; il se persuade qu'elle s'est renduë amoureuse de lui dès la première vûë , par un effet de sympathie qu'on ne sçauroit expliquer. Il s'aperçoit que Toinon les écoute ; il demande à cette curieuse Suivante la raison de son insolence ; Toinon lui avouë de bonne foi que c'est par un esprit de curiosité très-ordinaire à son sexe ; Clarice se retire sous prétexte de quelques affaires. Orgon empêche Toinon de suivre sa Maîtresse ; il lui demande encore

pourquoi

pourquoi elle les écoutoit. Toinon en donne toujours la même raison ; je ne prends pas le change , lui répond Orgon ; c'est que Clarice vous a déclaré les sentimens qu'elle a pour moi , & cette confiance vous a portée à voir quels seroient les progrès de cette passion naissante. Toinon ne sçait que répondre à un discours si peu attendu & dont elle sent toute l'extravagance ; Orgon rentre pour aller achever de s'éclaircir avec Clarice même , qu'il ne trouve pas aparamment , puisqu'elle vient rejoindre Toinon presque aussi-tôt que cet amoureux Vieillard est sorti. Toinon instruit sa Maîtresse de sa nouvelle conquête , dont elle se doutoit déjà depuis sa dernière conversation avec Orgon ; elles se retirent toutes deux à l'approche d'Orgon & de Lisimon. Orgon parle à ce dernier le même langage qu'il a parlé à Clarice & à Toinon. Il lui demande sa niece en mariage ; Lisimon lui dit qu'il y consent , pourvu que sa niece y consente elle-même ; n'en doutez point , lui dit le crédule Vieillard. Lisimon voyant venir Clarice , le laisse avec elle. Orgon parle à Clarice en Amant heureux ; elle lui fait entendre qu'elle a pour lui l'estime la plus parfaite ; dites l'amour le plus tendre , lui répond Orgon , je sçais ce que signifie le mot d'estime dans la bouche d'une Fille aussi modeste que vous.

l'êtes. Clarice ne sçachant plus comment se tirer d'affaire , lui dit qu'elle auroit pour lui toute la tendresse de cet amour dont il lui parle , si elle étoit encore maîtresse de son cœur , mais que ce cœur est engagé à un autre & qu'il l'est d'un nœud indissoluble , puisque c'est par la chaîne de l'hymen. Orgon est très-fâché de ce dernier incident , qui lui paroît sans remede. Clarice le prie de la protéger auprès de son oncle , à qui elle a fait un mystere de son mariage ; Orgon lui promet de l'y servir avec toute l'ardeur d'un homme qui l'aime encore , malgré l'inconvénient qu'elle vient de lui déclarer. Clarice se retire voyant aprocher Lisimon ; Orgon lui renouvelle la promesse qu'il vient de lui faire.

C'est ici l'objet où toutes les Scenes précédentes aboutissent. Orgon déclare à Lisimon que sa niece est mariée ; Lisimon affecte une colere prête d'éclater ; Orgon défend Clarice avec toute l'ardeur possible ; Lisimon , après avoir long-temps combattu , lui dir qu'il a très-mauvaise grace de vouloir qu'il pardonne à sa niece , lui qui ne veut pas pardonner à son Fils qui se trouve dans le même cas que Clarice ; ce n'est pas la même chose , lui répond Orgon ; Clarice vient au milieu de cette contestation ; Orgon persiste dans son sentiment , & Lisimon

ne

ne veut pas démordre du sien ; ce dernier dit à sa prétendue niece , que quoiqu'il soit très-justement irrité de ce qu'il vient d'aprendre, il veut bien lui faire grâce , pourvu qu'Orgon pardonne en même-temps à son fils ; Clarice presse Orgon avec des termes si pathétiques , qu'il consent à approuver le mariage de son Fils , pourvu que Lisimon consente à celui de sa niece ; tout étant arrêté , Cléante vient ; il se jette aux pieds de son Pere & lui présente sa nouvelle Epouse dans la personne de Clarice.

EXTRAIT de la Tragédie de Sennachérib, & du Ballet intitulé, le Portrait de la Nation Françoisé, représentés au College de LOUIS LE GRAND, à Paris le . Août 1738.

LA fin principale de ces sortes de Spectacles est l'utilité même des Acteurs qu'on y employe ; par les differens Personnages qu'on leur fait faire , on les dispose de loin à ceux qu'ils auront un jour à soutenir sur le Théâtre du Monde , soit à la Cour , soit dans l'Epée, soit dans la Robe. On tâche sur tout de les former à celui d'honnête homme, qui leur est d'autant plus nécessaire, que leur naissance leur assure des rangs plus élevés & des Emplois plus importants. On s'y propose encore de les corriger d'une certaine

tainne timidité propre à leur âge, qui, entretenue par le silence & l'inaction, dérobe souvent dans la suite au Public des talens rares & utiles ; & de leur donner cet air d'aisance & d'honnête liberté, qui distingue & caractérise, pour ainsi dire, l'Homme de Condition. Au reste ces Exercices publics ne sont pas tellement dirigés à l'avantage des Acteurs, qu'on n'y ait égard au plaisir des Spectateurs ; mais ce plaisir n'est point frivole, on s'applique à le rendre instructif. Le vice n'y paroît point sous des couleurs empruntées, plus capables de le rendre aimable, que d'en inspirer de l'horreur ou du mépris ; on l'y fait voir avec les caracteres qui lui conviennent, & qui sont propres à le rendre odieux. On s'étudie particulièrement à precautionner la nombreuse & florissante Jeunesse qu'on élève dans ce Collège, contre les passions & les défauts qu'elle peut avoir à craindre pour la suite.

Nous commencerons par donner l'Extrait de la Tragédie ; elle est de la composition du R. Père *Porée*, Jésuite, l'un des Professeurs de Rétorique, aussi bien que le Ballet qui lui servoit d'intermède. Voici le Sujet de la Piece, tel qu'il se lit dans le Programme imprimé.

Sennachérib, Roy des Assyriens, ayant perdu devant Jérusalem 185000. hommes ;

tue 3

tués dans une nuit par la main d'un Ange, retourna à Ninive plein de fureur & de confusion. Il crut que ce malheur lui étoit arrivé parce que son Dieu Tutelaire étoit irrité. Tandis qu'il songeoit à se le rendre favorable, il fut immolé aux pieds de son Idole par ses deux fils aînés Adramelech & Sarsar, 45. jours après la défaite de son Armée.
Livre 4. des Rois. Chap. 19. Tob. Chap. 1.

Ainsi s'accomplit la Prophétie faite par Isaye au Roy Ezéchias, environ deux mois auparavant. *Isaye, chap. 37.*

La Tradition des Hébreux, rapportée par S. Jérôme, est que Sennachérib vouloit immoler ses deux fils pour fléchir son Dieu par ce Sacrifice; que ceux-ci le prévirent & lui portèrent les coups qu'il leur destinoit.

Nous supposons, comme il est vraisemblable, que Sennachérib vouloit fléchir son Dieu, pour tenter une seconde fois la conquête de Jérusalem.

La Scène est à Ninive, dans le Palais du Roy.

ACTE PREMIER.

Sennachérib, à son réveil, rapelle le souvenir de l'affreux spectacle que lui a offert quarante-cinq jours auparavant son Armée défaite en une nuit devant Jérusalem. En vain Tharbanès, Général des Troupes Assyriennes, (que l'on suppose être le Frere de Rabsacès, connu dans les saintes Ecritures par ses

ses blasphêmes) en vain ce Général tâche de calmer l'esprit du Monarque. Ce Prince se livre à ses fureurs , & fait mettre aux fers tous les Hébreux qui sont dans Ninive , pour les immoler aux Mânes de ses Soldats , jusqu'à ce qu'il puisse leur offrir un plus grand nombre de victimes , quand il sera maître de Jérusalem. Il se propose d'en faire incessamment le Siege , malgré les remontrances de son Général. Une seule chose l'embarrasse , c'est de trouver le moyen de se réconcilier son Dieu Tutelaire , qu'il croit irrité. Il ordonne qu'on lui en apporte la Statuë , qu'il a dessein de faire marcher à la tête de son Armée au milieu de ses Eten-dârs. Assirâddon , son troisième fils ; qui a vû charger de chaînes Anaël , jeune Israélite , élevé auprès de sa personne , vient demander sa liberté. Le Roy la lui accorde , dans la vûë de se faire instruire par ce jeune Hébreu , sur la nature du Dieu qui protege Jérusalem. Anaël lui en dit assés pour lui faire abandonner le projet de son expédition. Mais ce Monarque ambitieux est incapable de suivre un bon conseil. On lui apporte en cérémonie l'Image de la Divinité , qu'il honore d'un culte particulier. Prosterné aux pieds de son Idole , il fait vœu de lui offrir un Sacrifice , qui surpasse tous ceux qui ont jamais été offerts au Dieu d'Israël , sur quoi Ostanés , Grand-Prêtre , lui promet la conquête de Jérusalem.

ACTE II.

Adramelech & Sarasar , Fils aînés de Sennachérib , arrivent des Provinces , où ils ont été solliciter des Troupes Auxiliaires pour prendre Jérusalem. Le Roy leur fait jurer une haine immortelle aux Hébreux. Après quoi il leur déclare qu'il veut associer l'un d'eux à l'Empire , pour gouverner le Royaume.

Royaume en son absence, tandis que l'autre l'accompagnera dans son expédition. Tharbanés fait entendre que l'Armée est prête à marcher. Sennachérib avant que de partir, veut s'assurer de la protection de son Dieu par un Sacrifice propitiatoire. Anaël, qu'il a mandé, l'instruit sur le genre des Victimes qu'on offre au Dieu des Hébreux. Il n'oublie pas l'immolation de la Fille de Jephthé, ni les préparatifs du Sacrifice d'Isaac, fils unique d'Abraham. Le Roy effrayé de ce récit, l'interrompt, & sans en attendre la fin, ordonne à l'Israélite de se retirer. Ostanés vient sçavoir du Roy s'il est informé de ce qu'il faut offrir pour accomplir son Vœu. Sennachérib lui avoüe en frémissant qu'il ne peut l'emporter sur les Sacrifices offerts au Dieu des Hébreux, à moins qu'il n'immole deux de ses Fils. Le Grand-Prêtre, zélé pour le culte de ses Idoles, lui apporte des motifs pressans pour le déterminer à cette Immolation. Le Roy embarrassé, demande quelque temps pour s'y résoudre, & va consulter son Dieu sur le parti qu'il doit prendre.

A C T E III.

Sarasar, qui a vû Sennachérib dans le trouble & dans l'agitation, tâche d'en pénétrer la cause, d'abord par l'entremise de Tharbanés, ensuite par lui même. Le Roy, malgré les instances de ses deux fils aînés, refuse de s'expliquer. Il laisse seulement entrevoir qu'il est occupé du soin d'apaiser son Dieu. Tharbanés, Courtisan plus politique que Religieux, lui conseille d'abandonner ce soin aux Prêtres, & de ne songer qu'à gouverner ses Etats. Adramelech, Prince sans Religion, prétend qu'il faut mettre sa confiance dans son Epée, sans adresser aux Dieux des vœux inutiles. Sarasar, qui admet indifferemment toutes les Religions, croit qu'il faut

se

se concilier tous les Dieux , même celui des Juifs , pour n'avoir plus à combattre que des hommes. Sennachérib goûte le conseil de Sarasar , fait appeler Anaël & lui communique le dessein qu'il a d'adorer le Dieu des Hébreux , & de lui donner place parmi les Dieux des Assyriens. L'Israélite lui représente que le Dieu des Hébreux est un Dieu jaloux , & qui n'admet point un culte partagé ; que s'il veut l'adorer , il faut qu'il renverse tous ses autres Dieux. A cette proposition Sennachérib entre en fureur & fait saisir Anaël pour l'immoler à ses Idoles. Assaraddon survient , qui arrache son favori d'entre les mains des Soldats. Le Roy à qui on enlève cette Victime , dit dans un mouvement de douleur , qu'il faudra peut-être remplacer bien-tôt un sang vil par un sang précieux. A peine a-t'il proféré cette parole , qu'il voudroit la retenir , & fait éloigner Assaraddon , qui lui en demande l'explication. Ostanés vient presser le Roy d'acquitter son Vœu. Sennachérib promet qu'il l'accomplira ; mais il veut auparavant offrir un Sacrifice de deux Taureaux , pour consulter son Dieu sur le choix des deux Fils qu'il faudra immoler. Tandis que seul & abandonné à lui-même , il réfléchit sur la nature du Dieu des Hébreux , qui ne souffre point de Rival , il se souvient de ce que lui a dit Anaël , que ce même Dieu punit quelquefois son Peuple pour les fautes de quelques Particuliers. Sur cela il forme le dessein de faire apostasier les Hébreux , qu'il tient dans les fers. Il se flâte d'irriter par ce moyen le Dieu d'Israël contre Jérusalem ; ce qui lui en facilitera la conquête & le dispenseroit d'accomplir son Vœu. Dans cette pensée il ordonne à Narbal d'aller offrir la liberté à tous les Hébreux qui voudront présenter de l'encens aux Dieux de l'Assyrie.

ACTE IV.

Assaraddon réfléchit sur la parole échappée à son Pere , & ne doute point que le Roy ne demande son sang ou celui de ses Freres , pour acheter à ce prix la faveur de son Dieu , & la conquête de Jérusalem. Il prend la résolution de s'offrir lui-même pour Victime. Adramelech & Sarasar, qui reviennent du Temple , où ils ont sauvé la vie à leur Pere , en écartant les deux Taureaux furieux , qui alloient se jeter sur lui, insultent Assaraddon & lui reprochent sa promptitude à secourir les Hébreux , & sa lenteur à partager les dangers de ses Freres. Le Roy , en arrivant , commande à ce jeune Prince de se retirer, dans la crainte qu'il n'ait deviné son fatal secret, ou qu'il ne le revele. Il embrasse ses deux Fils aînés , qui lui ont conservé le jour , & se trouble quand il songe à la récompense dont il faudra peut-être bientôt payer un tel service. Il les fait éloigner à l'approche de Narbal , qui apporte la liste des Hébreux que la crainte de la mort a rendus Apostats. Le nombre n'en est pas grand , mais cet Officier fait entendre que si l'on peut engager Aniel & ses deux Compagnons à honorer les Dieux du Pays , leur exemple sera bien-tôt suivi des autres Israélites qui sont dans Ninive. Sennachérib tente cet expédient, mais sans effet. Irrité de voir qu'on méprise ses promesses & ses menaces , il ordonne à Narbal de faire égorger la nuit suivante tous les Hébreux Captifs qui n'auront pas offert de l'encens à ses Dieux. C'est par leur sang qu'il veut tracer sa route vers Jérusalem. Ostanés vient de nouveau le solliciter d'accomplir son Vœu , & sur la proposition que fait le Monarque , d'immoler cent Hébreux au lieu de ses deux Fils , le Grand-Prêtre lui remontre que le nombre ne peut suppléer la qualité de Victimes. Il le-

le menace de la part des Dieux , d'une punition éclatante, qui tombera sur la Famille Royale & sur toute la Nation. Tharbanés vient avertir le Roy que l'oblation sinistre des deux Taureaux a répandu l'alarme dans le Camp , & qu'il faut obtenir de meilleurs auspices pour rassurer les Troupes. Sennachérib , ébranlé par les menaces du Grand-Prêtre , effrayé par la nouvelle que lui apporte son Général d'Armée , se détermine enfin à immoler ses deux Fils aînés , pour accomplir son Vœu , & marcher ensuite vers la Palestine.

A C T E V.

Pour attirer plus sûrement Adramelech & Sarasar à l'Autel , le Roy , suivant le conseil d'Ostanés , a fait porter au Temple un Bandeau Royal & une Epée , Symboles de l'association à l'Empire & du commandement des Armées. Tandis que les deux Princes s'entretiennent sur les honneurs qu'on leur prépare , Assaraddon vient leur rendre ces préparatifs suspects , & les conjure de ne point aller au Temple. Tharbanés vient pour les y conduire avec un appareil qui approche de la célébrité du triomphe. Adramelech , après avoir hésité quelques momens , dit à son Frere de le suivre , de l'observer & de l'imiter. Assaraddon veut accompagner ses Freres ; mais on arrête ses pas. Tandis qu'il est tout occupé des idées du Sacrifice qu'on va offrir , Anaël vient avec Azarie & Zacharie , implorer la protection en faveur des Hébreux condamnés à mourir, s'ils n'abandonnent leur Dieu. Le Prince , qui ne croit pas les pouvoir sauver , s'ils persistent dans leur Religion , leur promet cependant d'employer son crédit auprès du Roy , si-tôt qu'il sera instruit du sort de ses Freres. Il l'est bien tôt. Adramelech & Sarasar reviennent du Temple la frayeur peinte sur le visage &

& tenant chacun un couteau sanglant à la main. Ils savent qu'ils ont immolé le perfide Ostanés, mais ils ne connoissent pas encore tout leur crime & tout leur malheur. Ils l'apprennent en voyant leur Pere qu'on apporte percé des coups qu'il a reçus en voulant sauver le Grand Prêtre. Les deux Fils parricides détestent leur crime, & se condamnant à un exil perpetuel, laissent la Couronne au jeune Assaraddon. Sennachérib la fait mettre sur la tête de ce Prince & lui recommande deux choses en mourant, l'une de n'adorer jamais le Dieu des Hébreux, l'autre de le redouter toujours. Si-tôt que le Roy impie est expiré, Anaël avec Zacharie & Azarie se prosternent devant le nouveau Roy, qui révoque l'Arrêt de mort porté par son Pere. Ainsi les Hébreux captifs sont sauvés, & Jérusalem n'a plus rien à craindre de la fureur des Assyriens.

Nous voudrions pouvoir étaler ici toutes les beautés que renferme cette Piece, mais comme il faudroit pour cela la rapporter toute entiere, nous nous bornons à quelques reflexions sur le caractere des principaux Personnages. L'orgueil & l'impiété de Sennachérib y sont représentés avec les couleurs les plus vives ; chaque démarche de ce Prince est un trait qui le peint tout entier ; s'il rend la liberté à Anaël, c'est pour s'instruire de la nature du Dieu qui protege Jérusalem, afin de mieux concerter les moyens d'assûter sa vengeance ; s'il l'interroge sur le genre des victimes qu'on offre au Dieu d'Israël, c'est pour offrir à son Idole un Sacrifice qui surpasse tous ceux des Hébreux. Il apprend du jeune Israélite que son Dieu est un Dieu jaloux, qui punit quelque fois son Peuple pour les fautes de quelques Particuliers ; il conçoit aussi-tôt le sacrilege dessein de faire apostasier ceux des Juifs qu'il retient dans les fers, afin de faire retomber sur Jérusalem le châti-

ment

ment de leur crime. Il expire & il ne recommande à son Fils en mourant que deux choses, l'une de n'adorer jamais le Dieu des Hébreux, l'autre de le redouter. L'orgueilleuse impiété du Monarque Assyrien donne un jour merveilleux à la pieuse simplicité du jeune Anaël. Rien n'est plus tendre, & en même-temps si sublime, que ses sentimens sur la nature du Dieu qu'il adore, sur le culte qu'il exige de ses fideles serviteurs, sur ce Sacrifice du cœur, sans lequel tous les autres ne sont point recevables à ses yeux. Il y a beaucoup d'art dans les caracteres des trois Fils de Sennachérib. Il étoit à craindre qu'ils ne fussent trop ressemblans & qu'ils ne fatiguassent l'Auditeur par une ennuyeuse uniformité; l'Auteur a trouvé le secret de les diversifier & d'en faire trois Tableaux tout differens. Adramelech, Prince sans Religion, accuse de foiblesse les soins inquiets que prend son Pere d'apaiser ses Idoles. Il prétend qu'il faut mettre sa confiance dans son Epée, sans adresser aux Dieux des vœux inutiles. Sarasar, superstitieux à l'excès, admet indifféremment toutes les Religions, c'est lui qui donne au Roy le bizarre conseil d'associer le Dieu des Hébreux à ses fausses Divinités, pour n'avoir plus à combattre que des hommes. Assaraddon fait éclater sa générosité dans la protection qu'il accorde aux Juifs, dans la délivrance d'Anaël, dont il obtient la liberté, & qu'il arrache d'entre les mains des Soldats, prêts à l'immoler aux Idoles.

La fin malheureuse de l'impie Sennachérib, la mort funeste du perfide Ostanés, l'Exil volontaire des deux Fils parricides, le Couronnement glorieux du généreux Assaraddon, la délivrance inespérée des Captifs Hébreux, tous ces grands Evenemens font un dénouement aussi frapant qu'instructif. On y reconnoît d'une part le Dieu des vengeances, qui

se joue des projets insensés de l'orgueil & poursuit l'impiété jusques sur le Trône ; de l'autre le Protecteur de l'innocence , qui la laisse quelquefois gémir dans les fers , pour lui faire mériter par une humble confiance les miracles de protection qu'il est prêt de prodiguer en sa faveur.

Les Acteurs ont joué leurs Rôles avec un aplaudissement universel ; ce n'étoit point de ces froids Déclamateurs , tels qu'on en voit souvent dans les Colleges , dont l'ennuyeuse monotonie glace les Auditeurs & énerve la force des plus beaux sentimens. Le geste , la voix , tout respiroit en eux la passion qu'ils vouloient exprimer. Le Public leur a rendu justice par l'attention qu'il a fait paroître. Plusieurs même de ceux qui n'étoient pas à portée de les entendre , dans une Cour aussi vaste que celle du College de LOUIS LE GRAND, sembloient se dédommager en lisant dans leur action , ce que la voix ne pouvoit porter jusqu'à leurs oreilles.

VOICI LES NOMS ET LES PERSONNAGES DES ACTEURS.

M. Chartier, représentoit, *Sennachérib, Roy des Assyriens.*

M. Pelerin, *Adramelech, fils aîné de Sennachérib.*

M. Soumard de Ville-neuve, *Sarasar, second fils de Sennachérib.*

M. Bataille de Francés, *Assaraddon, troisième fils aîné, de Sennachérib.*

M. Mourer, *Ostanés, Grand-Prêtre des Idoles.*

M. Martineau de Solleyne, *Tharbanés, Général des Armées Assyriennes.*

M. Bataille de Francés, *Anaël, jeune Israélite, neveu de Tobie, élevé à la Cour du Roy.*

M.

M. de Maretz de Palis de *Zacharie, jeune Capitaine,*
Luyeres. *élevé avec Anaël.*

M. de Chabanon, *Azarie, jeune Israélite,*
Compagnon d'Anaël.

Il nous reste à tracer le Plan du Ballet & à décrire en peu de mots l'ordre & l'arrangement des Parties qui le composent.

L'Auteur s'est proposé de donner un Portrait fidele de la Nation François. On sent d'abord tout ce qu'un pareil Sujet a d'intéressant. En effet, quoi de plus sensible pour un François, que de pouvoir se considerer à loisir dans un Portrait animé, où l'on développe successivement à ses yeux ses propres sentimens, & les ressorts secrets qui le font agir & mouvoir ? L'Auteur, pour parvenir à son but, n'a pas cru qu'il fût nécessaire de marquer tous les traits qui caractérisent le François. La Peinture ne donne pas le visage tout entier des personnes qu'elle représente, elle en cache une partie & la laisse deviner. Pourquoi la Danse n'auroit-elle pas le même privilege & n'useroit-elle pas du même artifice ? Il s'est donc contenté de désigner les quatre principaux traits qui forment le caractere du François. 1°. Son génie pour les Armes. 2°. Son génie pour le Commerce 3°. Son génie pour les Beaux-Arts. 4°. Son génie pour les Modes. On ajoute pour conclusion : l'Amour du François pour ses légitimes Souverains, c'est ce qui lui fait le plus d'honneur, & ce qui le distingue davantage des autres Nations. L'Auteur subdivise chacun de ces traits principaux en trois branches qui leur servent de développement, & leur donnent une juste étendue. Promptitude à prendre les Armes & à se former aux exercices de la guerre. Habileté à s'en servir dans les combats. Facilité à les quitter pour accorder la paix aux vaincus ; ce sont les caracteres du Génie François pour les Ar-

mes.

mes. **Activité** pour les entreprises du Commerce. **Intelligence** pour les échanges qui se font dans le Commerce. **Politesse** engageante, qui facilite le débit dans le Commerce ; ce sont les trois idées sous lesquelles il représente le génie François pour le Commerce. **Dextérité** dans les Arts qui servent à former le corps par divers exercices. **Naïveté** dans les Arts qui doivent instruire les hommes & corriger les mœurs en divertissant. **Universalité** de talens pour tous les Arts qui contribuent à cultiver l'esprit humain ; c'est ainsi qu'il caractérise le génie François pour les Beaux Arts. La bonne grace dans la maniere d'accommoder les Cheveux & les Perruques. **Propreté** dans l'ajustement des Habits. **Variété** dans les Services de table ; c'est ce qui exprime le Génie François pour les Modes.

Nous allons donner un précis des Actions principales sous lesquelles on a tâché de rendre sensibles ces différentes idées. On voyoit d'abord des François de differens âges & de différentes conditions , s'arracher aux plaisirs au premier signal de la guerre, voler aux Armes & représenter aux yeux du Spectateur toutes les évolutions d'un Combat avec un ordre & une régularité merveilleuse. Des Ambassadeurs envoyés par la Nation vaincue font succéder au tumulte de la Guerre un Spectacle plus tranquille. Le François vainqueur accorde la Paix , rend les Prisonniers de Guerre & termine la Scene.

La seconde s'ouvre par les préparatifs d'un Embarkement. Des Négocians François vont trafiquer dans les Pays étrangers ; ils abordent dans le nouveau Monde, échangent leurs Effets avec les richesses que leur apportent les Naturels du Pays , elles consistent entre autres en Perroquets & Pagodes Chinoises , qui représentées au naturel , causent au Spectateur un plaisir piquant par sa singularité :

H paroissent

paroissent ensuite des Marchands François qui étoient des Bijoux & autres Curiosités semblables. Ils engagent par leur politesse les passans, sur tout les Etrangers, Espagnols, Polonois & Orientaux, à faire quelque emplette. Les différens caracteres de ces Peuples, exprimés dans leurs habillemens & dans leurs danses, forment une variété fort agréable, & par l'oposition qu'ils ont au caractere de la Nation Française, servent à le rendre encore plus sensible.

Des Maîtres d'Académie font l'ouverture de la troisième Partie. Ils apprennent à de jeunes François toutes les finesses de leur Art, & communiquent à leurs Eleves une partie de leur adresse. Suivent des Pantomimes comiques & sérieux, qui, en donnant un essai de leur talent, expriment celui qu'ont les François de saisir le ridicule ou de peindre les emportemens des passions humaines. On est agréablement surpris de voir paroître tout-à-coup un jeune Eleve des Muses qui représente Monseigneur le Dauphin. Des personnes versées dans tous les Arts Libéraux, viennent lui présenter leurs chefs-d'œuvres. Des Musiciens font en son honneur un essai de leurs voix & suspendent par la douceur de leurs chants le charme du Spectacle.

La quatrième partie rassemble & présente aux Spectateurs, sous différentes attitudes, les Ouvriers & les Artisans qui sont, pour ainsi dire, aux gages de la Mode, & qui servent à étendre son Empire. Perruquiers, Tailleurs, Traiteurs & Cuistiniens, tout cela mis en œuvre avec la décence qui doit toujours régner sur le Théâtre, y répand un air de naïveté qui, sans avoir rien de bas & de rampant, plaît également au Peuple & aux honnêtes gens.

L'amour qu'ont les François pour leur légitime Souverain, les conduit au pied du Trône, pour lui faire hommage des divers talens qu'on vient de re-

présenter

présenter. C'est-là le dernier trait du Tableau, & ce qui en fait le plus bel ornement.

L'exécution a parfaitement répondu à la beauté du dessein. On n'est pas surpris que des Maîtres aguerris, pour ainsi dire, & façonnés par une longue expérience, remplissent l'idée qu'on a conçue d'eux; mais ce qui a étonné, ç'a été de voir les Pensionnaires & autres Etudiens du College le disputer aux Maîtres de l'Art, pour la grace & la propreté, & former leurs figures avec autant d'exactitude & de régularité que ceux qui les avoient instruits. A parler en général, on ne peut assés admirer l'ordre qui se gardoit sur le Théâtre durant tout le temps de l'Action, malgré la multitude des Acteurs, & le silence qui regnoit sur les divers Amphithéâtres qui partageoient la Cour. C'est peut-être ce qu'il y a de plus frappant dans ces grands Spectacles.

On ne sera pas fâché de voir ici les noms de ceux qui ont dansé au Ballet.

<i>M. de la Combe.</i>	<i>M. d'Argenson.</i>
<i>M. Hayet.</i>	<i>M. de Marcadé.</i>
<i>M. de Saint-Aignan.</i>	<i>M. Dauxon.</i>
<i>M. d'Entraigues.</i>	<i>M. de Ramousse.</i>
<i>M. Riviere.</i>	<i>M. Connoock.</i>
<i>M. Damoiseau.</i>	<i>M. Droüart.</i>
<i>M. Diex de Torrenueva.</i>	<i>M. de Beaumont.</i>
<i>M. Palmiste.</i>	<i>M. de Maretz de Palis de</i>
<i>M. Destouches.</i>	<i>Luyeres.</i>
<i>M. Hermant.</i>	<i>M. d'Aligre.</i>
<i>M. Desgranges.</i>	<i>M. Chabanon.</i>
<i>M. de Bussy.</i>	

Les Pas sont de la composition de *M. Malter*, Paîné. La multitude des Danses, la variété des figures, & le goût qui y regnoit, font voir son Génie & sa fécondité.

Le 27. Septembre, les Comédiens François donnerent une Comédie nouvelle en Vers & en trois Actes, avec trois Divertissemens, de la composition de M. de la Grange. Cette Pièce, qui a pour titre, le *Rajeunissement inutile*, a été reçûe favorablement du Public. On en parlera plus au long dans le premier Journal.

Le 16. de ce mois, les mêmes Comédiens remirent au Théâtre la Comédie de *Turcaret*, en Prose & en 5. Actes, jouée dans sa nouveauté pendant l'Hyver de 1709. & reprise au mois de May 1730. Cette Piece qui est très-bien écrite, pleine d'esprit & de traits fort piquants, est de M. le Sage, Auteur du *Faux Point d'honneur*, de *Cesar Ursin*, Comédie en cinq Actes, & de *Crispin Rival de son Maître*. Cet Auteur est assés connu par quantité d'autres Ouvrages qui caractérisent son esprit original & qui le font regarder comme un des plus grands Ecrivains de notre Nation.

Le 2. Octobre, les Comédiens Italiens remirent au Théâtre la Tragi-Comédie de *Samson*, pour la clôture de leur Théâtre jusqu'à leur retour de Fontainebleau.

L'Académie Royale de Musique continuë toujours les Représentations du *Carnaval & de la Folie*, dont le sieur Tribou & la Dlle Fel, jouient les principaux Rôles dans la plus grande perfection. On remit à la suite de cette Piece le 10. Octobre, le Divertissement de *Carizelli*, mis en Musique par M. de Lully, auquel M. Campra a fait autrefois quelques additions. Le même jour les Dlls *Jaquet & Coupet*, nouvelles Actrices, chanterent pour la premiere fois dans le troisieme & le quatrieme Acte du même Ballet. La premiere, un Air de M. de la Lande, du Ballet intitulé, les *Folies de Cardenio*, dansé par le

Roy

Roy en 1720. sur le Théâtre du Château des Thuilleries ; & la seconde chanta un Air de M. de la Coste , de son Opera de *Creuse*. Le Public a trouvé dans ces deux jeunes Personnes beaucoup de disposition , & leurs voix très-agréables.

Le 23. Octobre on remit au Théâtre , *Tancrede*, Tragédie de M. *Danchet*, de l'Académie Française, mise en Musique par M. *Campra*, Maître de Musique de la Chapelle du Roy. Cet Opera avoit été donné dans sa nouveauté en 1702. & repris en 1707. en 1717. en 1729. au mois de Mars. Les Représentations qu'on donne aujourd'hui ne démentent point les précédentes, & on n'est nullement surpris du succès d'un Opera si digne de réussir. L'Extrait que nous en avons donné dans le Mercure d'Avril 1729. pag. 757. nous dispense d'en parler plus au long.

Le 5. Octobre , l'Opera Comique fit la clôture de son Théâtre de la Foire S. Laurent , par les Pièces dont on a déjà parlé , & par un Divertissement qui a pour titre , *la Foire de Boulogne*, suivi du Vaudeville du *Tran Tran*, après lequel les Acteurs et Actrices firent chacun en Vaudevilles, le Compliment qu'on fait ordinairement à la fin de la Foire ; on donna le même jour sur le même Théâtre un Bal public , avec un fort grand concours.

La place nous manque pour donner ici l'Extrait de l'*École du Temps*, Comédie de M. Pesselier, que nous sommes contraints de renvoyer au mois prochain. On trouve cette Piece très-bien imprimée in 8. chez *Prault*, Pere, Quai de Gèvres.

On apprend de Luneville, que la jeune Dlle Cam-

H iij masse,

masse , dont les heureux talens pour la Danse , ont brillé ici sur le Théâtre François avec tant d'avantage , a fait encore de grands progrès à la Cour de Lorraine , dans la Troupe du Roy de Pologne , Duc de Lorraine , & à celle de Commercy , où elle a dansé plusieurs fois , honorée de la présence de S. A. R. Madame la Duchesse de Lorraine & de la Princesse Charlotte , qui ont signalé leur bonté & leur goût par de grandes libéralités.



NOUVELLES ETRANGERES.

TURQUIE.

EXTRAIT d'une Relation que les Ministres de la Porte ont fait publier , de l'Action qu'il y a eû entre la Flotte Russienne , & la Flotte des Turcs.

LE Capitan Pacha étoit à Tachly Bournou , ou Cap de Tachly avec cinq gros Vaisseaux de Guerre , quinze Galeres , deux Tartanes armées , 80. demi-Galeres , 30. *Scampavia* & 20. *Candgiabachs* , petits Bâtimens , lorsqu'il aprit que la Flotte Moscovite , forte de 238. Voiles , de toute espece , étant sortie du Port d'Azak , étoit venue mouiller à six lieues de son Armée , dans une Anse qui n'a point de nom. Le Capitan Pacha , sur cette nouvelle , fit lever l'ancre , & alla mouiller avec toute sa Flotte tout près de celle des Ennemis , desorte qu'il empêchoit absolument leur retraite ; alors les Moscovites tirerent à force de bras 140. de leurs Bâtimens

Bâtimens par dessus une Langue de terre , qui formoit cette Anse , pour tâcher de se sauver ; mais le Capitan Pacha qui s'en aperçut , fit attaquer les 98. Bâtimens qui restoient , par trois Vaisseaux de guerre & trente demi-Galeres, qui en prirent onze, & coulerent bas tout le reste. Les Equipages s'étant sauvés , se joignirent par terre aux 140. Bâtimens que le Capitan Pacha avoit déjà bloqués avec le reste de sa Flotte , ce qui obligea les Moscovites de porter à la Côte tous leurs canons & munitions, de faire mettre pied à terre à tous les Equipages , & de construire un grand Camp bien retranché sur le bord de la Mer. Ils dreserent aussi à terre plusieurs batteries pour défendre le reste de leur Flotte.

Le Capitan Pacha , à son arrivée , les fit canonner pendant 6. heures par toute sa Flotte , à quoi les Moscovites repondirent par leurs batteries dont on a parlé.

Deux jours après , on alla reconnoître l'Armée des Moscovites , commandée par le Général Lescy, campée à environ 6. heures de chemin de la Flotte Turque.

Le Capitan Pacha fit mettre pied à terre à 6. mille *Calourdis* , pour occuper le Détroit de *Simiské* , dans le dessein d'empêcher les Russes de s'en emparer & d'y dresser des batteries. Le Général Lescy alla camper le lendemain à 4. lieues de la Flotte Turque , & y séjourna un jour & une nuit. Les Turcs aprirent par deux Prisonniers , que son Armée étoit forte de 20. mille chevaux , y compris les Cosaques & les Calmouques , & de 40. mille fantassins , & qu'elle avoit pris la route d'Orcapou , pour s'emparer de ce Fort ; qu'il y avoit 15. mille hommes effectifs de la Flotte Moscovite dans le Retranchement , lequel étant entouré d'un Marais, n'étoit point attaquable , & qu'on y avoit débarqué

H iij

tous

tous les canons, vivres, agrets, & tous les Equipages ; enfin que la Flotte Moscovite étoit échouée si près de terre, qu'on ne pouvoit en aprocher sans risque de perir.

Sur tous ces Avis, le Capitan Pacha résolut de ruiner la Flotte ennemie à force de canonades, ce qu'il a executé pendant plusieurs jours, lorsqu'il avoit le temps favorable, s'en aprochant le plus qu'il pouvoit avec tous ses Bâtimens grands & petits, & faisant un feu continuel sur elle, & sur le Fort qu'ils avoient construit, à quoi les Russes répondoient par leurs canons du Fort ; mais sans aucun dommage pour la Flotte Turque.

Enfin, le Vendredi 25. Juillet à trois heures après midi, les Turcs aperçurent toute la Flotte Moscovite en feu, ainsi que leur Camp, & l'on découvrit un gros de Cavalerie d'environ 4. ou 5. mille chevaux prêts à marcher, portant chacun un Fantassin en croupe, pour favoriser la retraite du Général Lesci.

Le Capitan Pacha commanda sur le champ des Troupes & des Matelots en grand nombre, pour éteindre le feu de la Flotte & du Camp, mais on ne put sauver de ce grand nombre de Bâtimens que 7. demi-Galeres, sur lesquelles il n'y avoit plus personne, non plus que dans le Fort.

D'autres Lettres de Constantinople, portent qu'un Bâtiment qui y étoit arrivé de Caffa le 11. Août, avoit apporté la nouvelle qu'il y avoit eû entre la Flotte du Grand Seigneur & celle de la Czarine un Combat très-long & très-vif, dans lequel les Turcs avoient eu l'avantage ; que le Contre-Amiral Bredahl, qui commandoit la Flotte Moscovite, avoit été obligé de se retirer de la Mer Noire, & qu'il étoit retourné à Aïoph avec 6. Praames & les Frégates qu'il avoit pu y conduire.

Les

Les Lettres du Capitan Pacha marquent , que le Contre-Amiral Bredahl n'ayant pu , à cause de la rapidité du Tanais , faire remorquer ses Bâtimens de transport , il les avoit fait entrer dans une Anse ; & qu'afin d'empêcher qu'ils ne fussent brûlés par les Turcs , il avoit fait élever des batteries sur le bord de la Mer.

Le Capitan Pacha ajoute , qu'aussi-tôt après le départ de la Flotte ennemie , il s'étoit approché des Bâtimens Moscovites pour s'en emparer , & que le feu des batteries des Ennemis rendant trop difficile l'exécution de son entreprise , il avoit fait descendre à terre une partie de ses Troupes ; que les Turcs avoient attaqué & dispersé entièrement le Détachement de Troupes , auquel le Contre-Amiral Bredahl avoit laissé la garde de ces batteries ; que les Moscovites , qui étoient à bord des Bâtimens , ayant vû ce Détachement prendre la fuite , ils s'étoient sauvés à force de rames ; que malgré la diligence qu'on avoit faite pour les poursuivre , 70. Tartanos des Ennemis avoient regagné le Tanais ; que les autres au nombre de 40. avoient été jointes par la Flotte Ottomane , & que les Turcs y avoient mis le feu. La joye que cette nouvelle a causé au Peuple de Constantinople , a été augmentée par les derniers avis qu'on a reçus de Crimée.

Ces avis portent que le Feldt-Maréchal Lascy , n'y pouvant plus faire subsister son Armée , il avoit pris le parti d'en sortir , & de retourner vers le Boristhene.

Deux Seigneurs Persans , que Thamas Kouli-Kan a nommé ses Ambassadeurs auprès du G. S. pour conclure un nouveau Traité entre la Turquie & la Perse , sont arrivés à Constantinople , & ils ont eu plusieurs Conférences avec le Kaimacan de cette Ville.

H. R. RUSSIE.

LE Général Munich ne s'est pas encore rapproché du Dniester , & l'on ne croit pas qu'il hazarde de passer ce Fleuve tant qu'il aura à craindre d'être attaqué d'un côté par les Turcs , & de l'autre par les Tartares ; mais il fait tant de contre-marches différentes , qu'on ne peut sçavoir quels sont ses véritables desseins. Il n'est pas plus facile de pénétrer ceux du Seraskier de Bender : on conjecture seulement qu'il est déterminé à ne point abandonner les bords du Dniester , & à en disputer le passage aux Moscovites. Ce Pacha ayant été informé que le Baron de Stoffeln , qui commande à Oczakow , en étoit sorti avec une partie de la Garnison pour surprendre la Ville de Bialogrood , il a détaché un Corps considérable de Troupes pour tâcher de s'emparer d'Oczakow.

Thamas Kouli-Kan envoie à S. M. Czarienne un nouvel Ambassadeur , qui est attendu incessamment à Moscow , d'où l'on a appris que ce Prince s'étoit emparé d'une Province des Etats du Grand Mogol.

On a reçu avis par un Courier du Comte de Munich , que le 6 Septembre , l'Armée Moscovite qu'il commande , avoit passé le Bog ; qu'elle marchoit sur trois colonnes du côté de Kiow ; qu'elle s'y reposeroit quelques jours , & qu'elle continueroit ensuite sa route vers l'Ukraine.

Ce même Courier a rapporté que les Tartares avoient attaqué l'arrière-garde de l'Armée , pendant que les Troupes passaient le Bog ; que le combat avoit été très-vif , & qu'il y avoit eu beaucoup de monde de tué de part & d'autre.

S U E D E.

L Es Lettres de Stokolm marquent , que le Roy de Suede , qui continuë d'être indisposé , ayant jugé à propos de charger la Reine son Epouse de l'administration des Affaires , jusqu'à ce qu'il jouisse d'une meilleure santé , cette Princesse avoit pris le 5. de ce mois possession de la Régence.

Le 5. Septembre , lorsque les Députés nommés par la Diette générale du Royaume pour complimenter la Reine sur sa qualité de Régente , le Comte de Tessin , Maréchal de la Diette , lequel étoit à la tête de la Députation , assûra S. M. que la douleur qu'avoient eue tous les Ordres de l'Etat , en aprenant la fâcheuse situation dans laquelle le Roy se trouvoit , ne pouvoit être soulagée que par le plaisir de lui voir remettre le soin des Affaires à la Reine , selon l'ordre établi par les Loix du Royaume ; que depuis l'avenement de la Reine au Trône , les Peuples ont éprouvé tant de fois sa bonté , qu'ils ne peuvent avec trop de confiance se reposer sur elle de leur bonheur ; que plus les Personnes qui composent l'Assemblée des Etats , sont élevées au-dessus des autres par leurs Dignités , plus elles se croient obligées de se distinguer du reste des Sujets de LL. MM. par leur zele & par leur respectueux attachement ; qu'il n'y en a aucune qui ne fasse les vœux les plus ardens , pour qu'il plaise à Dieu d'accorder au Roy un prompt & parfait rétablissement , de soulager le poids de la Régence de la Reine , & de conserver leurs Personnes Royales , afin que le Royaume puisse continuer de jouir de l'heureuse tranquillité que LL. MM. lui ont procurée.

Le Comte de Bonde répondit au nom de la Reine , que S. M. connoissoit l'étendue des soins qui

H vj

sont

sont attachés au Gouvernement d'un Royaume, mais qu'elle n'en trouveroit aucun de pénible, dès qu'ils seroient nécessaires à la satisfaction du Roy, & qu'ils pourroient contribuer au Bien de l'Etat; que c'étoit dans ces sentimens, que, pour se conformer aux desirs du Roy, elle se chargeoit de la Régence, & qu'elle esperoit que les Etats & le Senat lui en rendroient le poids plus léger, en l'aidant de leurs conseils.

ALLEMAGNE.

LE bruit qui a couru à Vienne de la prise de Temeswar n'avoit aucun fondement, il est seulement certain que le Grand Visir ayant offert d'augmenter la solde des Troupes qui entreprendroient de faire le Siège de cette Place, 20000 hommes de l'Armée Ottomane, malgré les maladies qui regnent dans le Bannat, ont demandé d'être employés à cette expedition. Sur l'avis de leur marche, on a renforcé de trois Bataillons la garnison de Temeswar, & le Gouverneur a fait lâcher les Ecluses des environs.

Le bruit que le Pacha de Bosnie avoit pris soin de répandre, qu'il retournoit du côté de Nissa, sembloit être confirmé par ses derniers mouvemens, & le Comte de Königseg avoit lieu de croire que les Ennemis ne pensoient à former aucune entreprise, lorsqu'il aprit le 16. du mois passé au matin, que les Turcs n'étoient qu'à une petite distance des Lignes des Impériaux.

Ce Général n'ayant pas assés de Troupes pour se défendre dans ces Lignes, contre un Corps de Troupes aussi considerable que celui qu'il croyoit en marche pour venir l'attaquer, il se détermina à faire entrer dans Belgrade la plus grande partie de son Infanterie sous les ordres du Général Wallis & du

du Prince Charles de Lorraine, & ayant passé à Save avec le reste de son Armée, il marcha du côté de Semlin.

Pendant le mouvement que le Comte de Konigseg fit faire à ses Troupes, un Détachement des Turcs chercha à inquiéter les Impériaux dans leur marche, & s'étant posté sur une hauteur voisine de Belgrade, il attaqua deux Régimens de Cavalerie de l'Empereur. Les Turcs furent chassés de la hauteur, & ensuite d'un Poste qu'ils avoient auprès de Belgrade, & ils se retirèrent, ainsi que toute la Cavalerie, qui avoit paru le 16. vouloir s'approcher de cette Ville.

Par les dernières Lettres reçues de l'Armée, on a appris que les Turcs n'avoient point entrepris de se rendre maîtres de Ratscha ni de Sabatsch, & qu'ils n'étoient point entrés dans le Bannat de Temeswar. On a sçu en même temps, que le Grand Visir étoit à Nissa, d'où il a renvoyé, avec une Lettre pour le Grand Duc de Toscane, un Interprete qui étoit allé lui en porter une de la part de ce Prince.

Le Feldt-Maréchal Comte de Seckendorf a obtenu de l'Empereur la permission de sortir du Château de Gratz, à condition de demeurer dans la Ville. Il paroît à Vienne des copies d'une Lettre qu'on dit avoir été écrite à S. M. I. par ce Feldt-Maréchal, après qu'il eut été conduit de cette Ville à Gratz.

Cette Lettre porte que, comme il a plu à l'Empereur de garantir le Comte de Seckendorf de la fureur d'une populace séditieuse, ce Feldt-Maréchal osoit en inferer que S. M. I. vouloit bien lui accorder encore sa protection, & le mettre à l'abri des nouveaux dangers qu'il avoit à craindre; qu'il ne pouvoit cependant surmonter la douleur dont il avoit été accablé, en se voyant conduire comme

un

un criminel , & traiter avec la même rigueur que s'il avoit trahi l'Empereur ; que son zèle étoit trop connu & trop bien justifié , pour qu'on put le soupçonner d'une pareille lâcheté , qu'il étoit bien triste pour lui d'éprouver un pareil sort , après 46. années de service , pendant lesquelles il avoit versé plusieurs fois son sang pour S. M. I. ; qu'il avoit lieu de présumer , que les traitemens qu'il recevoit n'étoient pas connus de l'Empereur , & que c'étoit ce qui lui faisoit prendre la liberté de s'adresser directement à S. M. I. ; qu'il le faisoit , en se jettant à ses pieds , & en la suppliant de mettre fin à des peines si peu méritées , & de permettre qu'il passât en liberté dans le sein de sa Famille le peu de temps qu'il avoit encore à vivre.

I T A L I E.

Les Lettres de Rome assûrent que Thomas Kori-Kan a écrit à la Congrégation de *Propaganda Fide* , que bien loin d'inquiéter les Chrétiens qui étoient s'établir dans ses Etats , il accorderoit une protection particulière à ceux qui se rendroient recommandables par leurs talens.

Le Roy des deux Siciles ayant demandé l'approbation de S. S. pour le nouvel Ordre de S. Janvier qu'il a institué , le Pape a établi une Congrégation composée des Cardinaux Spinola , Firrao , Gentile , & Passeri , laquelle est chargée de dresser la Bulle pour approuver cet Ordre.

Il paroît un-Bref, par lequel le Pape déclare que le Prince Ragotzi a encouru l'Excommunication majeure pour avoir conclu un Traité d'Alliance avec les Infidèles contre l'Empereur. La Bulle d'Excommunication fulminée par le Pape , a été affichée , selon la coutume , aux Portes des Eglises de Saint Pierre du Vatican , de S. Jean de Latran , & de Sainte Marie Majeure.

Le

Le Duc de S. Aignan ayant demandé de la part du Roy de France, que le Pape consentit que le Roy de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, nommât à plusieurs Bénéfices situés dans les Etats, & dont le S. Siège s'est réservé la Collation, S. S. a établi une Congrégation pour délibérer sur cette affaire.

Celle qui est établie pour délibérer sur ce qui regarde la Collation des Abbayes & des Dignités des Chapitres des Duchés de Lorraine & de Bar, est composée des Cardinaux Corsini, Firrao, Gentile, Riviera, & Passeri.

Celle que le Pape avoit chargée d'examiner les Titres sur lesquels étoient fondées les prétentions des Religieuses du Monastere de S. Augustin de Lisbonne, qui vouloient, ainsi que les Religieuses du Monastere de S. François, de la même Ville, ne dépendre que du S. Siège, a décidé qu'elles demeureroient sous la Jurisdiction du Patriarche de Lisbonne.

On écrit de Florence que la sévérité avec laquelle on a puni les desordres commis il y a quelque temps par les Troupes Loraines qui sont dans cet Etat, n'a point empêché que ces Troupes ne continuassent de se livrer aux mêmes excès. Au commencement du mois passé, plusieurs Soldats ayant la tête échauffée de vin, se disperserent dans les principales rues de Florence, & ils maltraiterent diverses personnes, dont une est morte des coups qu'elle a reçus 14. de ces Soldats, lorsque leur yvresse fut diminuée, se réfugièrent dans le Convent de Sainte Marie Novella, afin d'éviter le châtiment qu'ils méritoient; mais le Gouvernement ayant jugé qu'il étoit important de ne point laisser leurs actions impunies, on a obtenu du Nonce du Pape la permission de les enlever de leur azile, & on les

conduits au Château de S. Jean-Baptiste.

Le 3. de ce mois, on expédia le Bref de l'Indult que le Pape a accordé à S. M. Sicilienne, pour obliger les Ecclesiastiques du Royaume de Sicile, à payer la sixième partie des Dons ordinaires que le Royaume fournira à la Cour de Naples. Le Roy de Sicile avoit demandé qu'ils fussent aussi compris dans les Taxes qui seroient imposées pour les Dons extraordinaires, mais S. S. n'a encore rien décidé sur cet Article.

Le 6. M. Cavalchini, Archevêque de Philippi, consacra la nouvelle Eglise de S. Jérôme de la Charité, & il mit sous le principal Autel les Reliques de S. Vital & de S. Primitif, qu'on a trouvées dans un Tombeau des Catacombes, avec une Pierre sur laquelle étoient gravés les noms de ces deux Saints.

N A P L E S.

SElon les Lettres de Trapano, une Galiotte d'Alger ayant jetté l'ancre derriere un Cap qui en est voisin, & les Corsaires qui la montoient, étant descendus à terre pour renouveler leur provision d'eau, n'ayant laissé à bord qu'un Renégat Italien & deux autres personnes de l'Equipage, ces derniers conduisirent la Galiotte à Trapano & la remirent au Gouverneur, auquel ils indiquèrent l'endroit où l'on pourroit trouver les Algériens; sur cet avis, le Gouverneur détacha sur le champ 60. Grenadiers qui ont faits esclaves 45. de ces Corsaires.

Le 19. du mois dernier, le Roy fit dans la Chapelle du Palais la cérémonie de recevoir Chevaliers de l'Ordre de S. Janvier, le Comte de Fuenclara, Ambassadeur du Roy d'Espagne à Vienne; les Ducs d'Atti, de Sora, & de Castro-Pignano; le Comte de

de Charny, Capitaine Général des Armes du Royaume des deux Siciles; le Marquis d'Arenzo, & Don Lelio Caraffa; & le même jour ces nouveaux Chevaliers prêterent serment entre les mains de S. M. en présence de l'Archevêque de Capouë, Chancelier de l'Ordre, & de Don Gaëtan Branco-re, qui en est Secrétaire.

On ne doute point que le Roy n'obtienne l'Indult qu'il a demandé au Pape, pour obliger les Ecclesiastiques du Royaume de Naples & de celui des deux Siciles, de contribuer aux charges de l'Etat, ainsi que le reste des Sujets de S. M., & le bruit court que S. S. est disposée à consentir qu'ils payent la sixième partie des Dons ordinaires & extraordinaires qu'on accordera au Roy; & que pour ce qui regarde les autres taxes & impôts, ils ne jouissent d'aucuns Privilèges.

Le Cardinal Aquaviva a mandé à S. M. que la Bulle d'approbation du nouvel Ordre de S. Janvier, n'avoit pas encore été expédiée, parce qu'on n'avoit pu trouver celle que Leon X. a donnée, pour approuver l'Ordre des Chevaliers de la Toison d'or, à laquelle le Roy desire que la nouvelle Bulle soit conforme.

Le Roy ayant été informé que quelques Personnes de distinction deshonoreroient leur Naissance & leur Etat par des mœurs scandaleuses, S. M. leur a fait de sévères réprimandes, & Elle leur a déclaré que, si elles persistoient dans leurs déreglemens, Elle les obligerait de sortir du Royaume, & qu'Elle les priveroit de leurs biens, pour en disposer en faveur de leurs plus proches parens.

ON a reçu avis de la Bastie , que sur la fin du mois dernier , un Vaisseau de Guerre sans Pavillon , avoit jetté l'ancre il y a quelque temps dans la Rade de Cagliari , où il avoit été joint par trois autres Vaisseaux ; que ces quatre Bâtimens avoient mis ensemble à la voile , & qu'ils s'étoient éloignés de l'Isle de Corse ; mais que peu de temps après ils étoient retournés sur la Côte de cette Isle , & qu'ils y avoient débarqué plusieurs personnes , du nombre desquelles étoit le Chef des Rebelles.

Quelques-unes des Lettres par lesquelles on a reçu la confirmation de la nouvelle du retour du Baron de Neuhoff dans l'Isle de Corse , marquent que ce Baron ayant mouillé à la Rade de Cagliari , il avoit envoyé à terre une personne de sa suite , pour remettre à l'une des Pieves voisines une Lettre , qui portoit que son amour pour les Corfes l'avoit déterminé à venir les rejoindre ; qu'il espiroit de retrouver en eux l'attachement que plusieurs lui avoient juré ; qu'il ne vouloit point cependant quitter son bord , avant que d'être assuré de leurs dispositions à cet égard ; que si elles n'étoient pas telles qu'il le croyoit , il les laisseroit suivre leur destinée & qu'il s'en retourneroit. Ainsi que cette Lettre produisit plus d'effet , il y avoit joint un état de l'Artillerie & des munitions de Guerre , qui étoient à bord de son Vaisseau , & de trois autres Bâtimens dont ce Vaisseau étoit accompagné.

La présence du Baron de Neuhoff ayant fait concevoir à quelques-uns des Habitans de la Pieve à laquelle il avoit écrit , le dessein de manquer aux engagements que leurs Chefs avoient pris avec le Comte de Boissieux , & ces Rebelles ayant fait sa-
voir

voir au Baron , qu'ils le reverroient avec plaisir , il alla descendre à la Place de Campoloro , où l'on dit qu'il a fait débarquer quelques pièces de canon, 2000 fusils, & une quantité assez considérable de boulets & de barils de poudre.

Peu après son Débarquement , il écrivit au Curé de Porto-Vecchio , qu'il se présenteroit dans peu de jours aux Portes de la Ville , & qu'il comptoit que les Habitans ne feroient aucune difficulté de les lui ouvrir. Il les menaçoit par sa Lettre de les traiter avec la dernière rigueur , s'ils lui faisoient la moindre résistance ; mais le Curé & les Habitans , bien loin de se laisser intimider par ces menaces , ont envoyé la Lettre au Marquis Mari.

Il est depuis arrivé à Genes un Courier , par lequel le Marquis Mari a mandé , que le Baron de Neuhoff , à la tête d'une troupe de Rebelles , étoit demeuré pendant cinq jours devant Porto Vecchio , & qu'il avoit fait tous ses efforts pour s'en emparer , mais que le canon de trois Galeres . qui se sont trouvées dans le Golphe , l'avoit obligé de se retirer , sans qu'on sçût encore s'il s'étoit rembarqué , ou s'il s'étoit livré à la discrétion de ses Adherans , auxquels on dit qu'il a demandé quatre otages pour la sûreté de sa personne.

Le bruit court que le Comte de Boissieux a expédié des Lettres circulaires à toutes les Pieves , pour leur défendre , sous peine de la disgrâce du Roy de France , d'écouter les propositions du Baron de Neuhoff. On ne doute pas que celles de deçà les Monts ne persistent dans la résolution de se soumettre à la République ; mais on craint qu'il n'en soit pas de même des autres , qui ont toujours été les plus opiniâtres dans la révolte.

Le Senat de Genes attend avec impatience le retour du Courier qu'on a dépêché au Marquis de
Bri-

Brignolé , pour l'instruire de ces particularités.

Les dernières Lettres reçues de la Bastie du 14 de ce mois , portent que le Baron de Neuhoff , après avoir eu à Soracco plusieurs Conférences avec quelques-uns des Chefs des Rebelles , a fait voile vers les Bouches de Boniface , & qu'on est incertain s'il a pris le parti de descendre à Sagone , ou s'il est allé sur les Côtes de Sardaigne , pour y attendre quelques Bâtimens qu'il assure devoir le joindre.

On a appris en même temps que la Frégate & la Barque du Roy de France étoient parties le 4. par ordre du Comte de Boissieux , avec trois Galeres de la République , pour aller à la poursuite du Baron de Neuhoff , & qu'il y avoit aparence que si on pouvoit le rencontrer , ses esperances seroient bien-tôt évanouies , parce que , de ses quatre Vaisseaux , celui qu'il montoit , étoit le seul qui put faire quelque résistance.

Le Marquis Mari a envoyé quelques Troupes , pour renforcer celles qui sont dans les redoutes voisines de Porto Vecchio.

ESPAGNE.

ON écrit de Madrid , que la Reine première Douairiere , qui faisoit sa résidence à Bayonne , est attenduë incessamment en ce Royaume & qu'on a envoyé sur la Frontiere un Détachement des Gardes du Corps pour accompagner cette Princesse , que l'on disoit devoir partir le 26. du mois passé pour se rendre en cette Ville.

Cette Cour étant d'accord avec celle de Londres sur les principaux articles qui faisoient le sujet de leurs differends , le Roy & S. M. Br. sont convenus de nommer des Ministres Plénipotentiaires respectifs.

On

On a appris de Barbarie , que le Dervis , qui à la tête d'un Corps de Rebelles , commet depuis quelque temps beaucoup de désordres dans le Royaume de Maroc, avoit emporté d'assaut , après cinq jours de Siège , la Ville de Terudent , dont le Gouverneur & les Habitans étoient demeurés fideles au Roy Muley Abdallah ; qu'il avoit fait empaler le Gouverneur & tailler en pieces la Garnison , & qu'il avoit ensuite abandonné la Ville au pillage.

Les mêmes Lettres portent qu'il y avoit actuellement dans le Royaume de Maroc fix Partis qui vouloient placer sur le Trône des Princes différens ; que l'un des plus puissans de ces Partis faisoit tous ses efforts pour procurer la Couronne à Muley Mustadi , mais que ce Prince paroissoit préférer une vie tranquille aux embarras du Gouvernement , & qu'il avoit dessein de se retirer auprès de sa sœur , qui a épousé le Pacha de Tetuan.

Les Habitans de la Ville de Sainte Croix n'ont voulu jusqu'à présent se joindre à aucun des Partis qui divisent le Pays , & ne reconnoissant point l'autorité de Muley Abdallah , ni celle de ses Concurrens , ils sont gouvernés par leurs propres Magistrats.

P O R T U G A L.

ON a reçu avis de Macao , que quatre Jésuites , lesquels avoient été arrêtés en entrant dans le Royaume de Tongking , où ils alloient pour y prêcher la Religion Chrétienne , avoient été condamnés à mort après avoir été retenus pendant neuf mois dans une étroite prison , & que le 12. du mois de Janvier de l'année dernière ils avoient été décapités.

LE 17. Septembre, le Duc de Newcastle reçut un Courier; par lequel M. Keene, Ministre du Roy d'Angleterre a Madrid, lui a donné avis que le Roy d'Espagne avoit signé les Articles dont la Cour d'Angleterre & celle d'Espagne sont convenues pour parvenir à un accommodement.

Il a été stipulé par ces Articles, que le Roy prendroit des mesures pour que les Négocians Anglois fussent à l'avenir plus attentifs à l'observation des Traités par lesquels il est défendu aux Vaisseaux de cette Nation de s'approcher des Côtes des Pays que les Espagnols possèdent en Amérique, & que S. M. C. enverroient de nouveaux ordres pour qu'on n'y troublât point la Navigation des Bâtimens qui se tiendroient éloignés de ces Côtes à la distance prescrite.

Le Roy d'Espagne a fait déclarer à M. Keene par le Marquis de la Quadra, qu'il indemniserait les Propriétaires des cinq Vaisseaux, à la restitution desquels il a consenti, des dommages qu'ils peuvent avoir soufferts par la détention de leurs Bâtimens.

Les contestations au sujet des limites de la Floride & de la nouvelle Géorgie, seront réglées dans des Conférences qui se tiendront à Madrid, & dans lesquelles on fixera le véritable sens de quelques Articles des Traités conclus précédemment entre les deux Nations.

On prit au commencement de ce mois dans la petite Rivière de Hackney, une Anguille qui avoit 26. pouces de circonférence, & qui pesoit 62. livres.

OCTOBRE. 1738. 2283



FRANCE.

Nouvelles de la Cour , de Paris , &c.

LE Marquis de l'Hôpital , Brigadier des Armées du Roy , et Mestre de Camp d'un Régiment de Dragons , a été nommé Inspecteur de Cavalerie.

Le Régiment Suisse , dont M. de Besenval étoit Mestre de Camp , a été donné par S. M. à M. de la Cour-au-Chantre , Brigadier et Lieutenant-Colonel de ce Régiment.

L'Abbé Salmon , Docteur de Sorbonne , a été nommé par le Roy , Aumônier de Mesdames de France , qui sont à l'Abbaye de Fontevault.

La Cour est toujours très-brillante à Fontainebleau , le Roy y prend très-souvent le divertissement de la Chasse du Sanglier et du Cerf.

Il y a Comédie trois fois la semaine ; les Comédiens François y jouent le Mardi et le Jeudi ; et les Italiens le Samedi. Il y a aussi Concert chés la Reine tous les Lundis et Mercredis , Apartemens et Jeu.

Le 7. de ce mois Monseigneur le Dauphin

alla à la Riviere , Maison de la Comtesse de Toulouse , où ce Prince prit plaisir à voir faire Vendange. Le lendemain il chassa un Loup , que les Piqueurs avoient pris quelques jours auparavant , et qu'ils avoient enfermé dans les Bosquets qui environnent le Canal , où il fut forcé.

Le 10. la Reine , accompagnée des Dames de sa Cour , assista au Salut du S. Sacrement dans l'Eglise de l'Hôpital de la Sainte Famille , à Fontainebleau , & S. M. l'entendit le 15. dans l'Eglise du Convent des Carmes Déchaussés des Basses-Loges.

Le 12. pendant la Messe du Roy , l'Evêque de Boulogne prêta Serment de Fidélité entre les mains de S. M.

Le 29. Septembre , le 1. le 6. et le 8. Octobre M. de Blamont , Sur-Intendant de la Musique du Roy , fit chanter au Concert de la Reine , à Fontainebleau , l'Opera de *Persée* , dont les principaux Rôles furent remplis par les Dlls Huquenot , Romainville , Mathieu , Deschamps et d'Aigremont ; et par les Srs d'Angerville , du Bourg , le Begue , Richer et Jehote ; le dernier de ces Concerts fut terminé par la Cantate intitulée *la Toilette de Venus* , mise en Musique par M. de Blamont ;

Blamont , et chantée avec beaucoup de succès par la Dlle Romainville.

Le 13 on concerta le *Retours des Dieux* ; Divertissement du même Auteur , dont les paroles sont de M. Tanevot.

Le 15. M. de Blamont fit chanter son Ballet des *Caracteres de l'Amour* , qu'on a vû avec plaisir sur le Théâtre de l'Opera le Printemps-dernier , et qui a fait beaucoup de plaisir à la Cour ; les principaux Rôles ont été très-bien remplis par les mêmes personnes qu'on vient de nommer , et par les Dlls Godeneche et Deschamps pour les Airs détachés , et par les Srs Benoît et le Cler. On vient de faire une nouvelle Edition de ce Ballet ; l'Auteur s'est donné beaucoup de soins pour corriger les fautes qui s'étoient glissées dans la premiere , et pour la chiffrer de la façon la plus convenable , pour la satisfaction du Public. On doit reprendre ce Ballet , pour être joué les Jeudis d'après la S. Martin.

Le 30. Septembre , les Comédiens François représenterent à Fontainebleau , la Tragédie d'*Oreste et Pilade* , et le *Sicilien*.

Le 2. Octobre , la *Métromanie* , et le *Médecin malgré lui*.

Le 7. *Gustave* et le *Dedit*.

Le 9. *Jodelet Maître et Valet* , et la *Magie* de

2286 MERCURE DE FRANCE

de l'Amour , avec le troisième Divertissement de la Comédie du *Rajeunissement inutile*.

Le 14. la Tragédie de *Venceslas* , et le *Consentement forcé*.

Le 16. le *Menteur* ; la Dlle Dumesnil y joua le Rôle d'*Isabelle* , et la petite Pièce de la *Nouveauté*.

Le 21. la Tragédie de *Pyrrhus* , dans laquelle le Sr Rosselois , nouvel Acteur , joua le Rôle de *Neoptolème* , suivie du *Fat puni* , dont le Divertissement fut exécuté par les Comédiens Italiens.

Le 23. la *Fausse Antipathie* , et les *Amans déguisés*.

Le 30 le *Tartuffe* , et le *Galant Jardinier*.

Le 4. Octobre , les Comédiens Italiens , représenterent aussi à la Cour les *Fausse Confidences* , et le *Philosophe Dupe de l'Amour*.

Le 11. la *Fille Arbitre* , et l'*Ecole du Temps*. Le Sr Forestier chanta dans les deux Pièces.

Le 18. les *Fées* , et le Divertissement des *Fillets de Vulcain*.

Le 25. l'*Embarras des Richesses* , avec ses agrémens , suivi d'un Ballet Pantomime , qui a servi de Divertissement à la petite Pièce qui a pour titre l'*Amour Censeur des Théâtres*. Tous ces différens Divertissemens , exécutés

excutés par les Comédiens Italiens , ont été fort goûtés à la Cour.

Le 8. Octobre , M. le Cardinal de Fleury partit de Fontainebleau pour se rendre à sa Maison d'Issy. S. E. coucha le même jour chés M. de Monglas , son premier Secrétaire, et le lendemain à Issy, où S. E. devoit rester quelques jours.

Le 24. S. E. en partit pour aller dîner à Conflans chés l'Archevêque de Paris , d'où Elle partit pour aller coucher chés M. de Monglas. S. E. partit le lendemain pour Fontainebleau , et y arriva le même jour jouissant d'une santé parfaite.

C O P I E de la Lettre de S. E. M. le Cardinal de Fleury, écrite à M. Herault, Lieutenant Général de Police, du 19. Octobre 1738.

L Orsque le Roy a ordonné , Monsieur , la diminution sur les Sols , ce n'a été que pour remettre par une refonte le Billionage dans un degré de proportion avec toutes les autres Espèces , sur le pied actuel de leur valeur ; ainsi je suis très-étonné de ce que vous me marquez que le bruit court encore dans Paris d'une nouvelle diminution ; c'est bien peu connoître les intentions favorables de S. M. pour ses Peuples , et les

I ij regles

regles invariables sur lesquelles Elle s'est proposée de les gouverner: Je suis convaincu qu'il n'y a que des gens mal intentionnés, ou des Usuriers, qui puissent répandre les bruits dont vous me faites part, dans la vûe d'augmenter le prix de toutes les Denrées, et de s'enrichir par des voyes aussi injustes. Vous pouvez donc vous expliquer très-précisément, que le Roy n'a jamais pensé à aucune diminution sur les especes d'or et d'argent, et qu'il n'y en aura même aucune nouvelle sur le Billionage, attendu la proportion où il se trouve aujourd'hui avec les autres especes; et il seroit même bon que vous pûssiez découvrir les auteurs de ces faux bruits, afin de les punir; cette Lettre vous autorise, et je vous prie d'être persuadé, Monsieur, qu'on ne peut vous honorer plus parfaitement que je le fais. *Signé* le Cardinal de Fleury.

On a inséré dans la Gazette d'Amsterdam du 12. Septembre dernier, à l'Article de Paris du 5. du même mois, que le Chevalier de Marsay a été fait Lieutenant - Colonel du Bataillon du Régiment Royal Artillerie, que commandoit M. de Romillé, qui s'est retiré, & que M. de Gouville a été fait Major à la place du Chevalier de Marsay. Ce Mémoire n'est pas juste. Voici le Fait au vrai.

M.

M. de Torgny de Romillé, Lieutenant-Colonel du premier Bataillon du Régiment Royal Artillerie, & Brigadier des Armées du Roy, de la Promotion du 20. Fevrier 1734. Officier de mérite, & qui avoit servi avec beaucoup de distinction, étant mort au mois de Juillet à sa Terre près de Mantes, âgé de 80. ans, le Chevalier de Marsay a eu sa Lieutenance-Colonelle, & M. de Chabrie, Capitaine de Sapeurs, qui a fait la fonction d'Aide-Major Général de l'Armée d'Italie dans la dernière Campagne, a remplacé le Chevalier de Marsay dans la Majorité du troisième Bataillon du Régiment Royal Artillerie, commandé par M. de Labory. On ne connoît point dans ce Régiment le nom de Gouville.

ECOLE DE MARS

LE Chevalier de Lussan, Ingénieur & Directeur, de l'Ecole Militaire établie à Paris, vient de terminer ses Conférences publiques sur l'Attaque & la Défense des Places, par l'attaque d'un front de Fortification, qu'il a fait élever dans le Jardin de cette Ecole.

Le 9. Octobre il eut l'honneur de présenter au Roy, & à Monseigneur le Dauphin le Plan de cette Fortification, avec le Projet d'attaque. Monseigneur le Dauphin trouva bon que ce Fort fût appelé le *Fort Dauphin*, & que les Attaques s'en fissent en son nom.

Le

Le 12. à deux heures après midi , on commença à mettre sous les armes 70. jeunes Gens habillés uniformément , & dressés pour faire tous les divers travaux d'un Siége.

Cette jeune Milice entra dans le Jardin , marchant sur quatre de hauteur , Tambour battant & Drapeau déployé. Le Drapeau portoit pour Devise , ces mots : *Habileté, Conduite, & Bravoure*, qui sont les qualités essentielles des Ingénieurs. Les Officiers , qui étoient à la tête de cette brillante Troupe , saluerent du Sponton la Princesse de Modene , qui étoit placée dans un Pavillon.

Après l'exercice & quelques évolutions , qui furent exécutées avec beaucoup plus de justesse, qu'on ne devoit naturellement l'espérer d'une Jeunesse qui n'est disciplinée que depuis deux mois , M. de la Janiere âgé de 16. ans , eut ordre d'aller reconnoître le Fort. Le rapport qu'il fit à haute voix de sa situation , de la nature du terrain & des environs , lui attira l'aplaudissement des Militaires les plus expérimentés.

Le Gouverneur du Fort envoya aussi à la découverte , ce qui se fit avec beaucoup de silence & les précautions convenables ; desorte que l'on vit distinctement toutes les manœuvres militaires usitées en pareille occasion.

Le Gouverneur , assuré par cette découverte , que le bruit qu'on entendoit , étoit l'ouverture de la Tranchée , assembla le Conseil de Guerre , pour déterminer la maniere de faire une vigoureuse défense. L'Artillerie des ramparts , commença à tirer , & les Bombes inquiéterent les Travailleurs jusque dans la Parallele. L'Assiégeant de son côté répondit par un feu terrible de Bombes & de Canons.

Les Assiégés firent deux sorties , & ce fut dans cette occasion que l'on vit une parfaite image de la Guerre

Guerre & des Siéges. Cette jeune Milice ayant chassé les Travailleurs , & s'étant emparée des Boyaux conduits sur la Capitale , se hâtoit de ruiner le travail qui avoit été fait , lorsqu'un Détachement ayant marché à l'allerte de la Tranchée , repoussa la Sortie dans la Place. Les plus acharnés à la poursuite des Assiégés , éprouverent combien il est dangereux de suivre de trop près une Sortie : car le feu de la Place , qui étoit bien préparé , fit une triple décharge de Mousqueterie sur ceux qui s'étoient trop avancés.

Le travail de ce jour , qui avoit été fait à la sape à deux roises du Chemin-couvert , cessa , & l'on remit la continuation de l'Attaque au Dimanche 19.

Les travaux faits le 12. ayant été perfectionnés , & les Batteries de Bombes & de Canons ayant été entièrement achevées , il fut question de pousser la Sape en avant , & de se loger sur l'Angle flanqué du Chemin-couvert. Les Assiégés entreprirent de ruiner les travaux des Assiegeans & d'enclouer leurs Canons.

Pendant cette opération , qui ne réussit qu'en partie , une Bombe de la Batterie de la gauche tomba précisément sur un Magasin à poudre , y mit le feu , & causa un grand dommage parmi ceux de la Garnison qui se trouverent près de ce Magasin. M. de Bourville , ci-devant Lieutenant au Régiment de Noailles , & à présent Eleve de l'Ecole de Mars , donna dans cette occasion des marques de sa prudence & de son courage.

La Place d'Armes de la Capitale fut conduite par M. Bouhier de Fontaine , âgé de 16. ans , ci-devant Capitaine au Régiment de Bourgogne , & aujourd'hui Eleve de l'Ecole de Mars. Il poussa son travail avec beaucoup d'activité , & mit , en moins

I iiij - d'une

d'une demi-heure cette Place d'Armes en état de contenir les Grenadiers destinés pour soutenir le travail du Chemin-couvert. Ce fut d'un côté pour établir ce Logement, & de l'autre pour s'y opposer, que le feu des Assiégeans & des Assiégés devint plus vif.

La Place, qui manquoit de vivres, fut avertie par un signal qu'il lui arrivoit un Convoi par la droite. Pour en favoriser l'entrée, elle fit une fausse attaque sur la Capitale de la Demi-Lune, afin d'y attirer la Garde de la Tranchée de la droite. En effet, on tenta pendant cette diversion de jeter dans la Place des Caïssons chargés de Pain & autres Provisions. Ce Convoi étoit escorté d'un Piquet de Cavalerie, qui s'avançoit à la dérobée; mais un Piquet d'Infanterie des Assiégeans, ayant vu paroître la tête du Convoi, se coula doucement entre des buissons & enleva le Convoi, dans le moment qu'il n'avoit plus que quelques pas à faire pour entrer dans la Place.

Le Logement étoit fait, & le Chemin-couvert étoit prêt d'être attaqué, lorsqu'un Trompette eut ordre d'aller demander à la Place une Suspension d'armes pour enlever les morts & retirer les blessés. Ce Trompette fut conduit dans la Place les yeux bandés, & ramené de même: la Suspension d'armes fut accordée, & cette seconde attaque finit par un nombre de fusées volantes, signal de retraite.

Le Dimanche 26., se fit la troisième Attaque; malgré une petite pluie, qui fut presque continue, il y eut un concours extraordinaire de Personnes les plus qualifiées de l'un & de l'autre sexe. Les Attaques furent reprises où on les avoit laissées. L'Attaque du Chemin-couvert & la descente du Fossé firent un véritable plaisir à toute l'Assemblée. Le feu de part & d'autre fut très-vif, & l'action des plus animées.

Le

Le Débouchement de la Sape dans le Fossé , se fit pardessous la crête du Glacis , & vint aboutir vis-à-vis l'Angle flanqué de la Demi-Lune , ce qui ne se pratique pas ordinairement : mais comme l'espace est fort resserré , les deux Sapes auroient été confonduës , si elles avoient été ouvertes sur les faces ; le terrain qui seroit resté entre deux , n'auroit pas été suffisant pour les soutenir.

Aussitôt que ce Débouchement fut fait , les Sapeurs travaillèrent à faire un Epaulement à droite & à gauche des Faces de la Demi-Lune , pour se mettre à couvert du feu des Faces des Demi-Bastions. Le Mineur fit jouer une Mine si à propos , qu'elle renversa tout l'Angle flanqué de la Demi-Lune dans le Fossé , & rendir la Breche accessible. Les Grenadiers débouchèrent de cette Sape avec beaucoup de circonspection & d'ordre , pour se loger sur la Breche ; ils y parvinrent avec peine , par l'incommodité que le feu terrible des Assiégés leur causa. Avant cette Attaque , la Place fit plusieurs sorties sur la tête des Sapes les plus avancées. Celle de la gauche fut brûlée & ne put être réparée , tant le feu des Assiégés fut vif ; enfin les Assiégeans ayant établi leur logement sur la Demi-Lune , ils y firent conduire du Canon , & ils travailloient déjà à dresser une Batterie pour ruiner les Défenses , & battre en breche le corps de la Place ; lorsque les Assiégés battirent la Chamade pour demander une Suspension d'armes , & offrirent de se rendre , supposé que la Place ne fût pas secourue dans 24. heures.

Le Chevalier de Lussan s'est efforcé dans ces trois Attaques , de démontrer d'une manière sensible une grande partie des travaux d'un Siège : mais comme le peu de temps qu'on y a employé n'a pas été suffisant , pour mettre sous les yeux de la jeune Noblesse , toutes les opérations d'une Attaque &

d'une Défense , il les continuëra jusqu'à ce qu'il commence son Cours de Tactique , & ses Conférences publiques sur les principales Parties de la Guerre de campagne ; c'est-à dire les Marches , les Campemens , les Passages des Rivières , les Embuscades , les Escalades , les Surprises , les ordres de Bataille , &c.

Les progrès que les Eleves de l'Ecole de Mars ont faits depuis son Etablissement , en prouvent l'utilité ; en effet , qu'y a-t-il de plus nécessaire dans un Etat pour former d'habiles Militaires , qu'une Maison dans laquelle on trouve rassemblés des Maîtres en tout genre , & qui concourent tous à ce même but ? Les commencemens d'un Etablissement sont toujours difficiles ; celui-ci l'a plus éprouvé qu'un autre ; & ce n'a été que par des soins & une constance incompréhensible , que le Chevalier de Luffan est enfin parvenu à le former.



BOUQUET

A Mad. la C de R

DAns un charmant Bosquet ,
 Embelli par les soins de Flore ,
 Je devançai la vigilante Aurore ,
 Dans le dessein de cueillir un Bouquet ;
 Mais Zéphir , par malheur , éveillant la Déesse ,
 Lui fit remarquer mon larcin ,
 Cette Nymphe aussi-tôt d'un air tendre & badin
 Me reprocha ma hardiesse.

• Pour

« Pour qui destine-tu ces fleurs ?
 « Satisfais promptement le désir qui me presse ;
 C'est pour une Beauté dont la vive jeunesse ,
 Par des apas atrayans , séducteurs ,
 Sçait s'attirer des cœurs ,
 Et les respects & la tendresse.
 A ce léger Portrait reconnois R . . . :
 Autorisé par un galant usage ,
 Du plus respectueux hommage
 Je voulois donner une preuve en ce jour.
 Je connois , dit Zéphir , cette Brune piquante ,
 Un seul de ses regards surprend , séduit , enchante.
 Oh ! je ne prétends pas , dit Flore avec courroux ,
 Lui procurer un triomphe si doux.
 A vous entendre , elle est si belle ,
 Que la Rose la plus nouvelle
 Ne feroit qu'augmenter l'éclat de ses attraits ;
 Sors , va chercher ailleurs des présens digne d'elle ,
 Garde - toi désormais
 De tant vanter une foible Mortelle.
 Trop tard je reconnus mon indiscretion.
 Tiens-moi compte du moins de mon intention ;
 Zéphir que tu rends infidèle ,
 Comme témoin , t'exprimera mon zèle
 Et sera ma caution.

Diruarq.

I vj

BENE

BENEFICES DONNÉS*au mois de Septembre dernier.*

L'Evêché de S. Papoul , Suffragant de Toulouse , vacant par la translation de Georges-Lazare BergerdeCharency , à celui de Montpellier , a été conféré à Daniel Bertrand de Langle , Prêtre du Diocèse de Rennes , Docteur en Théologie de la Faculté de Paris , du 12. May 1732. & Doyen de l'Eglise Cathédrale de Nantes , ayant succédé par élection au commencement de cette année dans cette Dignité à Louis-Albert Joly de Choüin , nouvel Evêque de Toulon. L'Abbé de Langle étoit auparavant Chanoine de l'Eglise Cathédrale , & Vicaire Général de l'Evêque de Rennes. Il est Abbé Commandataire de l'Abbaye de Blanchecouronne , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Nantes , depuis le 30. Juin 1729. Il est d'une ancienne Famille du Parlement de Bretagne , où il a un Frere actuellement Président à Mortier.

L'Abbaye de Bonnetcombe , Ordre de Cîteaux , Diocèse de Rodez , vacante par la mort de Philippe de Lezay-Lezignem , dernier Titulaire depuis le 23. Avril 1707. a été donnée à Pierre-Jules Cesar de Rochechoüart - Montigny , Evêque d'Evreux , sacré le 21. May 1734. & Prieur Commandataire de S. Lo de Roüen.

Celle de Boscherville ; Ordre de S. Benoît , Diocèse de Roüen , qui étoit en œconomat depuis le décès de Henry-Charles du Cambout Duc de Coislin , Evêque de Metz , dernier Titulaire , arrivé le 28. Novembre 1732. à François , Duc de Fitz-James , Pair de France , né le 9. Janvier 1709 , Prêtre Abbé Commandataire de l'Abbaye de S. Victor à Paris , depuis le mois de May 1728.

Celle

Celle de Souilly, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Tours, vacante par le décès de de Valon, dernier Titulaire, qui l'avoit obtenu le 24. Décembre 1713. à Jacques François Hocquart, Prêtre, Chanoine de l'Eglise du Mans.

Celle de Boüil, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Limoges, dont le même Jacques-François Hocquart étoit Titulaire depuis le mois de Novembre 1732. à de Bailleul, Vicaire General de l'Evêque de Limoges.

Celle d'Aubignac, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Bourges, vacante par le décès de . . . du Hamel, dernier Titulaire, à . . . le Hours, Trésorier de la Sainte Chapelle de Bourges.

Celle de S. Pierre de Lyon, Ordre de S. Benoît, vacante par le décès de Dame Guionne-Françoise-Judith de Cossé de Brissac, dernière Titulaire depuis le 2. Juillet 1708. à Dame de Melun, Abbesse de N. D. de Brice, à Sézanne en Brie, fille de feu Guillaume de Melun, Marquis de Richebourg, Comte de Beauffort, Grand d'Espagne de la première Classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Viceroy & Capitaine General de la Principauté de Catalogne, mort à Barcelone en 1734. ne laissant que deux filles, dont la nouvelle Abbesse de S. Pierre de Lyon est l'aînée. En rapportant la mort de Jean-Alexandre Théodose de Melun, Prince d'Epinox, dans le Mercure de Janvier dernier, page 174. on a dit qu'il ne restoit plus de mâles de la Maison de Melun, que le Vicomte de Melun, Beau Pere du défunt Prince d'Epinox. Cependant la Branche des Seigneurs du Bugnon en Gâtinois, du Nom & Armes de Melun, subsiste encore en la personne de Louis de Melun, né le 17. Mars 1703, qui n'est point marié & qui est fils de feu Armand de Melun, Gouverneur du Fort de Sainte Croix.

Croix de Bordeaux , mort en 1710. & de Marie-Françoise de Saint Simon-Rouvroy , sa veuve , qu'il avoit épousée en 1701. & neveu de feu Louis de Melun , Seigneur de Maupertuis , Capitaine-Lieutenant de la première Compagnie des Mousquetaires du Roy , Lieutenant Général de ses Armées , Grand-Croix de l'Ordre de S. Louis , & Gouverneur de la Province de Toul , mort en 1721. sans postérité. Cette Branche de Melun du Bugnon , formée par Antoine de Melun , Seigneur de la Borde , la Louptière , du Bugnon , &c. vivant en 1481. & mort vers l'an 1533. porte dans ses Armes la même brisure que portoient les Seigneurs de la Borde le Vicomte , de Courtery , &c. Cadets de la Maison de Melun.

Celle de N. D. de Brice , Ordre de S. Benoît , Diocèse de Troyes , qu'avoit la Dame de Melun , à Dame d'Auxy.

Celle de Kerlot , à Quimper , en Basse-Bretagne , Ordre de Cîteaux , à Dame . . . Rogier du Crevy.

Et le Prieuré Commandataire Conventuel & Electif de Saint Michel , Ordre de Grandmont , au Sr de Chastelard.

Le 29. Septembre , dans un Chapitre tenu à l'Abbaye de Clugny , de l'Ordre de S. Benoît , Diocèse de Mâcon , avec les formalités accoutumées , Frédéric-Jérôme de la Rochefoucaud de Roye Archevêque de Bourges , Sacré le 7. Août 1729. Abbé Commandataire de Beaulieu , en Argonne , Diocèse de Verdun , & Prieur des Prieurés de Lanville , Diocèse d'Angoulême , & de Bonnes Nouvelles , Diocèse de Rouen , fut élu d'un consentement unanime , Coadjuteur & futur Successeur en l'Abbaye Chef-d'Ordre de Clugny , de Henry Osvalde de la Tour , Cardinal d'Auvergne , Archevêque de Vienne.

MORTS



MORTS.

LE 30. Août, Dame *Anne Bodin*, veuve depuis le 11. May 1708. de Jules Hardouin Mansart, Comte de Sagone, Chevalier de l'Ordre de S. Michel, Conseiller du Roy en tous ses Conseils, Sur-Intendant & Ordonnateur Général des Bâtimens, Jardins, Arts & Manufactures de Sa Majesté, mourut à Paris, âgée de 92. ans accomplis, étant née au mois d'Août 1646.

Le . . . Septembre, Charles, Comte de *Lannoy*, ancien Colonel d'Infanterie, Gouverneur des Ville, Château & Comté d'Eu. & de Treport, sur la Mer, mourut en son Château de la Motte, en Picardie, âgé d'environ 60. ans. Il étoit fils de feu Charles, Comte de Lannoy, aussi Gouverneur des Ville, Château & Comté d'Eu, & de Tréport. & de Jeanne-Antoinette le Belloy, morte à 86. ans, le 15. Janvier 1733. laquelle étoit fille de Jacques de Belloy, Seigneur, Marquis de Catillon & d'Amicie de Courtenay. Le Comte de Lannoy, son fils, qui vient de mourir, avoit été marié le 13. Mars 1704. avec Philippe-Louise de Furstemberg, seconde fille d'Antoine Egon, Prince de Furstemberg, Comte de Heiligenberg. & de Werdenberg, Landgrave de Bor, &c. Prince du S. Empire Romain, Gouverneur Général de l'Electorat de Saxe, mort le 10. Octobre 1716. & de Marie de Ligny, son épouse, morte le 18. Août 1717.

Le 15. Claude Thomas *du Puy*, Conseiller du Roy en ses Conseils d'Etat & Privé (à Brevet) Maître des Requêtes honoraire de son Hôtel, cy-devant Intendant de la Nouvelle France, en Canada,

&c.

& Avocat General au Grand-Conseil pendant 12. ans, mourut au Château de Carcé, Mines de Pompean, proche Rennes en Bretagne, âgé de 58. ans. Il s'étoit acquis l'estime des Sçavans par ses talens pour les Sciences & les Beaux-Arts, & sur tout pour les Méchaniques. Il étoit à la veille de l'exécution du grand projet qu'il avoit formé pour les épuisemens des eaux, qui inondent les Mines de Pompean. D. Marie Magdeleine le Fourn, sa veuve, a envoyé sur les Lieux un Eleve de feu son Mari, pour achever son Ouvrage, que l'on dit être fort avancé. Le défunt étoit le premier qui eût fait des Spheres mobiles, suivant le Systême de Copernic. Les Machines Hidrauliques de son invention, ont mérité l'attention des Sçavans de Paris & des Etrangers. On lit dans le Mercure du mois dernier page 1937. un Memoire sur ces Machines, dans lequel on trouve le raport qu'en ont fait les Commissaires de l'Académie des Sciences. La D. du Puy est fille de feu François le Fourn, Conseiller au Parlement de Paris, & d'Anne-Marguerite Prevost. Elle étoit veuve de Jacques Prevost, Maître ordinaire en la Chambre des Comptes de Paris, mort le 11. Avril 1721. lorsqu'elle épousa le 8. Juin 1724. M. du Puy, dont elle n'a point eû d'enfans.

Le même jour, Elizabeth Voysin, Abbessé de l'Abbaye de Malnoüe, de l'Ordre de S. Benoît, Diocèse de Paris, dont elle n'avoit pris possession que le 31. Janvier dernier, mourut dans ce Monastere, dans la 51. année de son âge. Elle étoit auparavant Religieuse de l'Ordre de S. François, Professe du Convent de Sainte Elizabeth, rue du Temple à Paris. Elle étoit la seconde fille de feu Daniel François Voysin, Seigneur du Mesnil, Bourré, Janville, Lardy, Gillesvoisin, Iteville, Chancelier & Garde des Sceaux de France, Commandeur des

Ordres

Ordres du Roy, Ministre & Secrétaire d'Etat, mort le 2 Février 1717. & de défunte Charlotte Trudaine, morte le 20. Avril 1714.

Le 19. Marie-Magdeleine *de Seve*, Dame de Gomerville en Beausse, veuve depuis le 2. Juillet 1716. de François-Bernard Briçonnet, Seigneur, Marquis d'Oysonville, de Congerville & de Gaudreville, en Beausse, Seigneur du Bouchet en Anjou, ci devant Colonel d'un Régiment d'Infanterie, avec lequel elle avoit été mariée le 2. Septembre 1700. mourut au Château du Bouchet, près de Baugé, dans la 54. année de son âge. Elle étoit fille unique de Jean de Seve, Seigneur de Gomerville, Capitaine au Régiment des Gardes Françaises, mort le 10. Mars 1685. & de D. Marie-Magdeleine de Bernage, sa veuve, qui vit encore, âgée d'environ 87. ans. La D. Marquise d'Oysonville, laisse pour enfans Charles-Bernard Briçonnet, Seigneur, Marquis d'Oysonville, &c. né au Bouchet en 1711. ci-devant Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie, qui eut la jambe cassée au Combat de Parme le 29. Juin 1734. & qui a épousé en 1736. la Dlle de Fescan, fille unique d'une Famille noble de Tournaine; GENEVIÈVE-CLAUDINE Briçonnet d'Oysonville, née à Paris en 1712 mariée en 1733. avec le Seigneur de la Roussière, en Anjou, & Claude-Henry Briçonnet, né au Bouchet en 1713. servant sur les Galeres du Roy. Paul-Guy Briçonnet, Marquis d'Oysonville, leur frere aîné, Capitaine dans le Régiment du Roy, Infanterie, fut tué à la Bataille de Parme en 1734. dans la 33. année de son âge, sans enfans de Marie-Anne Duché, qu'il avoit épousée le 25. Août 1733.

Le 21. François *Berger de Malissol*, Evêque, Comte & Seigneur de Gap, en Dauphiné, Docteur en Théologie, mourut dans son Diocèse, âgé d'environ

viron 62. ans. Il étoit natif de Vienne en Dauphiné, & fils d'un Vibailly de la même Ville. Il avoit été d'abord Doyen & Vicaire Général de Die, & il fut Député de la Province de Vienne à l'Assemblée Générale du Clergé de France, tenue à Paris en 1705. Le feu Roy le nomma le 3. Avril 1706. à l'Evêché de Gap, qui fut proposé pour lui à Rome le 15. Novembre de la même année, ensuite de quoi il fut Sacré le 2. Janvier 1707. & il prêta serment de fidélité entre les mains du Roy le 2. Février suivant. Depuis il fut Député de la Province d'Aix aux Assemblées Générales du Clergé de 1725. & 1735. & il fut un des Présidens de la dernière. Il avoit été désigné au mois de Novembre 1724. pour remplir le Siège Episcopal de Grenoble, mais il ne l'accepta pas; il n'accepta point non-plus l'Abbaye de Nants, Ordre de S. Benoît, Diocèse de Vabres, qui lui fut donnée au mois de Juin 1732. Cette Abbaye fut donnée, sur son refus, au mois de Juillet suivant à Claude Berger de Moidieu, Prêtre, Doyen de l'Eglise Cathédrale de Die.

Le 25. Louis François *Larboisillard du Plessis*, Mestre de Camp de Cavalerie, & ancien Maréchal des Logis de la première Compagnie des Mousquetaires de la Garde ordinaire, mourut à l'Hôtel de cette Compagnie, rue du Bac, dans un âge avancé. Il avoit quitté le Service le premier Juillet dernier, & ses services avoient été récompensés d'une pension de 1500. livres & d'une somme de 30000. liv.

Le 29. mourut *Barthelemi des Prez*, Docteur en Théologie de la Faculté de Paris, Curé de l'Eglise Paroissiale de S. Jacques & S. Philipe, du Roule les Paris, depuis 1709.

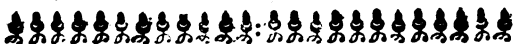
Le 7. Octobre, D. Marie-Magdeleine *de Castilla*, qui avoit été mariée le 4. Octobre 1663. avec défunt Eustache de Conflans, Comte de Vezilly, mourut

tut à Paris, âgée (dit-on) de 97. ans, 3. mois, sans posterité. Elle étoit fille de Jean de Castille, Marquis de Chenoise en Brie, Baron de Boucault, & de Louise-Diane de Bouvens de Troissy, & tante de Philippe-Gaspard de Castille, Marquis de Chenoise, Seigneur de la Baronie de Troissy, Vicomte de Nesle, Lieutenant de Roy en Champagne, & auparavant Enseigne des Gendarmes d'Anjou, mort en 1726. ne laissant de Marie-Marguerite-Françoise-Gabrielle d'Estancheau, aujourd'hui sa veuve, que trois filles, dont l'aînée, Charlotte-Gabrielle de Castille de Chenoise, Epouse du Marquis de Vaugenlieu, Capitaine dans le Régiment du Roy, de Dragons, mourut au Château de Chenoise le 11. Février dernier, dans la 10. année de son âge.

Le 11. François-Jean *Dionis*, Conseiller-Secrétaire du Roy, Maison, Couronne de France & de ses Finances, depuis 1719. ancien Doyen des Notaires au Châtelet, & ancien Echevin de Paris, mourut dans la 74. année de son âge, laissant trois fils, l'aîné, Payeur des Rentes de l'Hôtel de Ville, marié avec une sœur de Nicolas-Guillaume Moriau, Procureur du Roy & de la Ville de Paris; le second Conseiller en la Cour des Aydes, marié avec la fille unique de Pierre Héron, Conseiller au Châtelet de Paris; & le troisième Commissaire à la conduite d'une Compagnie des Gardes du Corps du Roy, marié le 22. Septembre dernier avec la Dlle de Vezigny, fille unique; & une fille, mariée avec le même Nicolas-Guillaume Moriau, Procureur du Roy de la Ville de Paris.

Le 12. *Maurille Michau de Montaran*, Seigneur de Ruberso, ancien Sénéchal du Présidial de Rennes, mourut à Paris, âgé d'environ 68. ans. Il avoit été d'abord reçu Conseiller au Grand-Conseil le 17. Septembre 1695. puis Conseiller au Parlement de Bretagne

Bretagne le 10. Septembre 1697. & enfin Sénéchal de Rennes, au lieu & par la démission de René le Prestre de Lezonnet, son Beau-frere, en 1700. après avoir exercé cette Charge pendant 32. ans, il s'en démit en 1732. en faveur de Jean Baillon de Cerveon, Conseiller au Parlement de Paris. Il étoit veuf, mais sans enfans, & second fils de feu Jacques Michau, Sieur de Montaran, Conseiller-Secretaire du Roy, en la Chancellerie de Bretagne, & Trésorier Général des Etats de cette Province, & de feüe Marie le Gouverneur.



A R R E S T S. N O T A B L E S.

A R R E S T du Conseil d'Etat du Roy, du premier Juillet, pour la prise de possession du Bail des Fermes Générales Unies, sous le nom de Maître *Jacques Forceville*, pendant six années, qui commenceront au premier Octobre 1738. pour les Grandes & Petites Gabelles, Cinq Grosses Fermes, Tabac, Aydes, Papier & Parchemin timbrés des Provinces où les Aydes ont cours, & autres droits y joints; & au premier Janvier 1739. pour les Domaines de France, Contrôle des Actes des Notaires, Petits-Scels, Infmuations; Centième Denier, Grefes, Amortissemens, Francs-Fiefs & droits y joints; Domaines d'Occident en France, & autres droits compris au résultat du 17. Novembre 1737.

Qui permet aud. *Forceville* & à ses Sous-Fermiers, de se servir des Timbres qui sont actuellement en usage.

Dispense les Employés de prêter nouveau Serment; leur permet de verbaliser dans le ressort des Jurisdictions où ils pourront se trouver, avec dé-

feuse

seuse aux Juges d'annuler leurs Procès-verbaux, sous prétexte que leurs noms ne se trouveroient point inscrits dans un Tableau déposé au Greffe de leur Jurisdiction.

Regle les Droits d'Enregistrement du présent Arrêt, & ceux de Réception & Prétation de Serment desdits Employés.

Et ordonne que les Reglemens rendus au profit des précédens Fermiers, seront exécutés en faveur dudit Forceville & de ses Sous-Fermiers.

AUTRE du même jour, qui exempte des Droits dûs au Roy ou à ses Fermiers, & des Droits de Péage & autres, les Grains qui seront transportés des Provinces du Royaume dans celle de Provence, pendant un an, à compter du 15. Septembre 1738.

EDIT DU ROY, portant que tous les Sujets du Roy de Pologne, dans les Etats de la Lorraine, seront réputés naturels François. Donné à Compiègne le même mois. Registré en Parlement le 12. Août.

AUTRE, Portant création de cent mille livres de Rentes sur la Ferme générale des Postes. Donné à Compiègne le même mois. Registré en Parlement le 22. Août suivant.

ARREST du premier Août, qui ordonne que les anciens Sols & les Pièces dites de Trente deniers, n'aient plus cours que pour dix-huit deniers, & les demis à proportion. Regle la quantité d'Espèces de Billon qui pourra entrer dans les payemens. Et renouvelle les défenses d'en exposer & recevoir de fabriques Etrangères.

SENTENCE

SENTENCE de Police , du 22. qui fait défenses aux Bouchers , leurs Etaliers & Garçons , aux Rotisseurs , Vendeuses de Poisson , Fruitiers & autres vendans dans les Halles & Marchés de cette Ville , sous peine de punition corporelle , d'injurier ni maltraiter les personnes qui viendront pour acheter leurs Marchandises ; & condamne en l'amende les nommés *Drien & Dupont* , Etaliers Bouchers , pour y avoir contrevenu.

A P R O B A T I O N.

J' Ai lu par ordre de Monseigneur le Chancelier , le *Mercur de France* du mois d'Octobre , & j'ai cru qu'on pouvoit en permettre l'impression. A Paris , le premier Novembre 1738.

HARDION.

T A B L E,

P IECES FUGITIVES. La Colique, <i>Ode</i> ,	2095
Suite de l'Examen Historique des Jeux de hazard ,	2098
Ode imitée d'Horace ,	2111
Lettre sur le titre de <i>Mercur de France</i> , & sur l'antiquité des fenêtres de verre , &c.	2114
Vers à M. le Curé , &c.	2119
Lettre , &c. touchant la situation du Montmirail , où il est parlé de la reconciliation de S. Thomas de Cantorbery avec Henry II.	2120
Ode sur l'Amitié ,	2124
Exercices au College des Quatre Nations ,	2127
Le Changement de Lisis , <i>Cantate</i> ,	2144
Lettre	

Lettre de M. d'Arnaud , à Mad. B * * * en lui en-	
voyant les Elemens de Newton ,	2147
Le Parnasse , à M. de Voltaire , &c.	2150
Réponse à l'Auteur de la Suite de la Défense de	
l'Eglise de Troyes . . . au sujet des Auteurs des	
Annales de S. Bertin ,	2153
Bouquet ,	2178
Exposition de Tableaux ,	<i>ibid.</i>
Catalogue des Tableaux , &c.	2182
Enigme , Logogryphes , &c.	2193
NOUVELLES LITTERAIRES , DES BEAUX-ARTS ,	
&c.	2198
Discours pour exciter l'Emulation , &c.	2199
Traité de la Pipée , Chasse amusante , &c.	2201
Projet de l'Edition des Transactions Philosophiques	
de la Société de Londres , traduites , &c.	2202
Lettre au sujet d'un nouvel Ouvrage de M. de	
Voltaire ,	2206
Généalogie de la Maison Royale de France ,	2209
Les Fausses Confidences , <i>Comédie</i> , &c.	2212
Dissertation sur les Eaux Minerales de Provins ,	2215
Recherches sur la maniere d'inhumier des An-	
ciens , à l'occasion des Tombeaux de Civaux en	
Poitou ,	2217
Dissertation sur plusieurs circonstances du Regne	
de Clovis , & sur l'antiquité des Monnoyes ,	
&c.	2221
Histoire Générale & particuliere des Finances , &c.	
<i>Prospectus</i> ,	2226
Question ,	2234
Réponse à la Question de Droit proposée , &c. <i>ibid.</i>	
Suite des Portraits des Hommes Illustres , &c.	2236
Remedes , &c.	2240
Air noté ,	2242
Spectacles. Le Consentement forcé , &c.	2243
Tragédie de Sennachérib , <i>Extrait</i> ,	2249
Plan du Ballet intitulé , <i>Portrait de la Nation Fran-</i>	
<i>çoise</i> ,	2280

Nouvelles Etrangères , de Turquie , &c. .	2188
Russie , Suede & Allemagne ,	2270
D'Italie , Naples , de Corse , &c.	2274
D'Espagne , Portugal & Grande-Bretagne ,	2280
France , Nouvelles de la Cour , Paris , &c.	2283
Lettre de S. E. M. le Cardinal de Fleury , à M. Herault , &c.	2287
Ecole de Mars , &c.	2289
Bouquet à Mad. la C . . . de R . . .	2294
Bénéfices donnés ,	2296
Morts ,	2299
Arrêts Notables ,	2304

Errata de Septembre.

P Age 1089. ligne 14. 1326. lisez 1726.

Fautes à corriger dans ce Livre.

P Age 2118. ligne 16. *indicerem* , lisez *indicium* .
P. 2119. l. 7. Vous , ôtez ce mot. Même ligne ,
l'injuste , lisez , odieuse.
Même page , l. 12. présomptueux , l. infructueux.
Même page , l. 18 & vient , l. descend.
P. 2143. l. 17. dit-il , ajoutez , en parlant.
P. 2174. l. 15. n'ait , l. n'ay.
P. 2188. l. 12. Burtes , l. Bustes.
P. 2243. l. 17. Grandrac , l. Grandval.

La Chanson notée doit regarder la page

2248

SEP 17 1936

